



**HAL**  
open science

# La circulation des tablettes cunéiformes mathématiques et la constitution des collections de la fin du XIXe siècle à la première moitié du XXe siècle. Une contribution à l'historiographie des mathématiques mésopotamiennes.

Magali Dessagnes

## ► To cite this version:

Magali Dessagnes. La circulation des tablettes cunéiformes mathématiques et la constitution des collections de la fin du XIXe siècle à la première moitié du XXe siècle. Une contribution à l'historiographie des mathématiques mésopotamiennes. . Histoire, Philosophie et Sociologie des sciences. Université Paris 7 - Denis Diderot, 2017. Français. NNT: . tel-01515604

**HAL Id: tel-01515604**

**<https://shs.hal.science/tel-01515604>**

Submitted on 9 May 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Thèse de doctorat  
de l'Université Sorbonne Paris Cité  
Préparée à l'Université Paris Diderot  
École doctorale 400 - Savoirs scientifiques : épistémologie, histoire des sciences,  
didactique des disciplines  
*Laboratoire SPHERE / ERC SAW*

# La circulation des tablettes cunéiformes mathématiques et la constitution des collections de la fin du XIXe siècle à la première moitié du XXe siècle.

*Une contribution à l'historiographie des mathématiques  
mésopotamiennes.*

*Par Magali Dessagnes*

Dirigée par Christine Proust, co-dirigée par Bruno Belhoste

Présentée et soutenue publiquement à Paris, le 31 janvier 2017

Présidente du jury : Florence Bretelle-Establet, Directrice de Recherche, CNRS & Université Paris Diderot

Rapporteur : Hermann Hunger, Professeur, Université de Vienne

Rapporteur : John Steele, Professeur, Brown University

Examinatrice : Karine Chemla, Directrice de Recherche, CNRS & Université Paris Diderot

Directrice de thèse : Christine Proust, Directrice de Recherche, CNRS & Université Paris Diderot

Co-directeur de thèse : Bruno Belhoste, Professeur, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne



## Remerciements

Je tiens à remercier en premier lieu mes directeurs, Christine Proust pour sa présence et son aide précieuse et Bruno Belhoste pour son avis éclairé sur mon travail. Je remercie également l'ensemble de l'équipe de l'ERC SAW, dont le dynamisme a été précieux pour la réalisation de ce travail, et tous mes collègues doctorants et post-doc pour leurs coups de main occasionnels.

J'adresse mes remerciements chaleureux aux conservateurs, archivistes et bibliothécaires qui m'ont donné accès aux archives sur lesquelles j'ai construit cette thèse. Je pense en particulier à Eric Gubel et Dominique Hoonart, pour le Musée du Cinquantenaire de Bruxelles, Benjamin Foster, Ulla Kasten et Elizabeth Payne de la Yale Babylonian Collection, Jane Siegel pour la Butler Library de l'Université de Columbia, le Pf. Joachim Marzahn pour le Vorderasiatisches Museum, Marianne Cotty pour les archives du Louvre et Jonathan Taylor pour celles du British Museum. Tous mes remerciements également à Natalia Koslova, conservatrice de la section Proche-Orient au Musée de l'Ermitage, pour les informations qu'elle m'a apportées.

Un grand merci à ma famille et mes amis pour leurs encouragements et leur soutien, qui ont été plus que bienvenus.



## SOMMAIRE

|   |        |
|---|--------|
| TABLE DES ILLUSTRATIONS ET DES TABLES.....  | 8      |
| Liste des abréviations.....   | 9      |
| Introduction .....  | 10     |
| De l'histoire des collections à l'historiographie.....  | 10     |
| Le cadre historiographique.....   | 11     |
| Les principales collections citées et leurs archives.....   | 13     |
| Le Musée de Berlin (actuel Vorderasiatisches Museum).....   | 14     |
| Le British Museum.....  | 15     |
| Le Musée du Cinquantenaire de Bruxelles.....  | 16     |
| L'université de Columbia.....   | 17     |
| Le Musée de l'Ermitage.....   | 17     |
| Le Musée du Louvre.....   | 17     |
| La Yale Babylonian Collection.....  | 18     |
| <br>PARTIE I - La pratique des fouilles archéologiques au Proche-Orient, l'origine et l'évolution du<br>réseau de circulation des antiquités mésopotamiennes..... | <br>22 |
| Chapitre I.1 Les premières fouilles entre sciences et colonialisme : multiplicité des acteurs,<br>complexité des profils. ....                                    | 26     |
| I.1.1 Le partage franco-anglais.....  | 27     |
| I.1.2 Les relations avec les pouvoirs locaux et leur impact sur la constitution des premières<br>collections.....   | 32     |
| Chapitre I.2. L'Empire Ottoman redécouvre son patrimoine et légifère pour contrôler la<br>circulation des antiquités. ....  | 37     |
| I.2.1 Les premiers règlements ottomans des antiquités : une ébauche de politique pour<br>reprenre le contrôle du patrimoine. ....                                 | 38     |
| I.2.2. Hamdi Bey, l'homme du patrimoine ottoman, une personnalité aux multiples visages. ....   | 42     |
| I.2.3. Les réactions des fouilleurs étrangers à la nouvelle législation. ....   | 45     |
| Chapitre I.3 Fouilles officielles, fouilles légales, fouilles clandestines, de nouvelles sources pour<br>les réseaux d'antiquités.....                            | 50     |
| I.3.1. L'existence avérée de fouilles clandestines.....   | 51     |
| I.3.2. Rassam, Banks : des exemples de profils entre fouilles légales et détournements<br>d'antiquités.....   | 55     |
| I.3.3. Nippur : un exemple des comportements occidentaux .....  | 58     |
| I.3.3.1 Le partage des tablettes de Nippur par Hilprecht vu à travers ses publications.....   | 60     |
| I.3.3.2. La controverse Hilprecht-Peters : comment la constitution d'un corpus répond aux<br>besoins d'une polémique.....   | 63     |

|   |     |
|---|-----|
| Conclusion de la partie 1.....  | 71  |
| PARTIE II - La circulation des tablettes des fouilles aux collections via le marché des antiquités et la figure centrale d'Elias Gėjou..... | 76  |
| Chapitre II.1 Les sources.....  | 80  |
| II.1.1. Les archives du British Museum.....   | 81  |
| II.1.2. Les archives de Yale.....   | 82  |
| II.1.3. Autres archives.....  | 83  |
| Chapitre II.2. Elias Gėjou (1868-1942 ?), principal pourvoyeur des musées et collections en tablettes mathématiques.....                    | 85  |
| II.2.1. Vendre et faire acheter : les méthodes de vente d'un antiquaire à travers sa correspondance d'affaires.....                         | 90  |
| II.2.2. Gėjou, antiquaire au centre d'un réseau de fournisseurs et d'acheteurs géographiquement étendu.....                                 | 99  |
| II.2.2.1. Des fournisseurs du Proche-Orient aux clients européens et américains : le Gėjou nomade.....                                      | 99  |
| II.2.2.2. Gėjou et ses pairs. ....  | 106 |
| II.2.2.3. Gėjou et ses clients : des relations privilégiées ?.....  | 109 |
| II.2.3. Les risques du métier d'antiquaire : contourner la loi .....  | 114 |
| Chapitre II.3. Les profils des acheteurs privés : collectionneurs, savants amateurs et donateurs. 120                                       |     |
| II.3.1. Les antiquaires, fournisseurs officiels des grandes collections privées .....   | 122 |
| II.3.2 Le collectionneur et le savant en association pour une collection volontairement orientée sur un thème d'étude précis. ....          | 127 |
| II.3.3. La donation : l'alimentation indirecte des musées et universités.....   | 130 |
| Conclusion de la partie II.....   | 135 |
| Conclusion - La dernière étape de la circulation des tablettes : la publication. ....   | 138 |
| ANNEXE I - Cartographie.....  | 151 |
| 1. La Mésopotamie et le Levant antique – carte des principaux sites.....  | 151 |
| 2. Le démembrement de l'Empire Ottoman.....   | 152 |
| ANNEXE II - L'évolution des textes de lois sur les antiquités dans l'Empire Ottoman de 1869 à 1906.....                                     | 154 |
| Règlement ottoman sur les antiquités (1869).....  | 155 |
| Règlement ottoman sur les antiquités (1874).....  | 156 |

|  |     |
|--|-----|
| Règlement sur les antiquités (1884).....   | 160 |
| Règlement ottoman sur les antiquités (1906).....   | 166 |
| ANNEXE III – Lettres de la correspondance d'Elias Géjou conservées dans les archives de la Yale<br>Babylonian Collection. .... |     |
|  | 175 |
| 1911 – 1913.....   | 176 |
| 1929 – 1931.....   | 222 |
| 1933 - 1946.....   | 229 |
| ANNEXE IV - BASE DE DONNEES DES TABLETTES .....  |     |
|  | 246 |
| VORDERASIATISCHES MUSEUM, BERLIN.....  | 247 |
| BRITISH MUSEUM.....  | 251 |
| MUSEE DU CINQUANTENAIRE DE BRUXELLES.....  | 260 |
| MUSEE DU LOUVRE (Département des Antiquités Orientales) .....  | 261 |
| YALE BABYLONIAN COLLECTION.....  | 265 |
| Collection PLIMPTON (UNIVERSITE DE COLUMBIA).....  | 270 |
| Bibliographie .....  | 275 |
| Sources.....   | 275 |
| Publications.....  | 276 |
| Index géographique .....   | 286 |
| Index des personnes.....   | 288 |
| Crédit des illustrations.....  | 292 |

## TABLE DES ILLUSTRATIONS ET DES TABLES

|   |          |
|---|----------|
| Document 1 - Du site à la collection : les premières fouilles .....   | page 37  |
| Document 2 - Le plan du site de Nippur .....  | page 59  |
| Document 3 - Du site à la collection : après les règlements ottomans sur les antiquités.....  | page 73  |
| Document 4 – Extrait de l'acte d'attribution de la Légion d'Honneur au rang de Chevalier à Elias Géjou "en qualité d'archéologue" .....     | page 89  |
| Document 5 – En-tête officiel du papier à lettres utilisé par Elias Gejou pour la plupart de ses correspondances .....                      | page 99  |
| Document 6 – L'alimentation du Musée Ottoman par le partage et la confiscation des marchandises .....                                       | page 116 |
| Document 7 – Du site à la collection publique via la collection privée .....  | page 133 |
| Document 8 – La circulation des tablettes mathématiques du site à la publication .....  | page 149 |
|   |          |
| Table 1 – Listes des tablettes dont les vendeurs sont identifiés .....  | page 85  |
| Table 2 – Exemple de décompte envoyé au Pf. Clay par Elias Gejou .....  | page 89  |
| Table 3 – Liste des antiquaires recensés dans la correspondance de la section Proche-Orient du British Museum à la fin du XIXe siècle ..... | page 104 |
| Table 4 – Acquisitions de tablettes mathématiques par le musée du Louvre à des antiquaires identifiés à l'époque de Thureau-Dangin .....    | page 140 |
| Table 5 – Liste des publications de la série Textes Cunéiformes du Louvre (TCL) de 1910 à 1937.....   | page 141 |
| Table 6 – Extrait du sommaire de MKT volume I, 1935 .....   | page 143 |

## **Liste des abréviations**

CDLI - Cuneiform Digital Library Initiative

HS - Hilprecht-Sammlung

MCT - Neugebauer and Sachs, 1945

MKT - Neugebauer, 1935–1937

TCL - Textes Cunéiformes du Louvre

TMB - Thureau-Dangin, 1938

YUL - Yale University Library

YBC - Yale Babylonian Collection

## **Introduction**

Lorsqu'on consulte les volumes de *Mathematische Keilschrift Texte* du mathématicien Otto Neugebauer, la première édition systématique de textes mathématiques cunéiformes, le sommaire frappe par son organisation. Les tablettes publiées par Neugebauer y sont classées, dans leur grande majorité, par collections, et désignées par leur numéro d'inventaire. Et pourtant, à de nombreuses reprises, Neugebauer souligne les rapprochements entre les tablettes de collections différentes, en raison de leur contenu. D'où vient cette approche particulière des textes qui lie l'édition aux collections, et donc à l'histoire de ces collections, et non à leur contenu ?

### **De l'histoire des collections à l'historiographie**

J'ai eu l'occasion d'étudier, au cours de mon Master, la création d'un musée, le Musée Assyrien du Louvre, devenu depuis 1890 le département des Antiquités Orientales du Musée du Louvre. Après avoir analysé l'histoire des fouilles, puis le transport et l'installation des objets dans les différentes expositions qui ont succédé à la création du musée, il m'est apparu enrichissant de m'intéresser aussi aux implications de la création de ce musée. Diverses questions ont pu ainsi être posées : comment l'approvisionnement du musée en nouveaux artefacts a pu occasionner de nouvelles fouilles, de nouvelles découvertes, mais aussi parfois des tensions entre pays fouilleurs ? Comment l'exposition d'objets anciens et exotiques à un public friand de nouveautés a pu inspirer savants, penseurs ou artistes ? Certains des questionnements qui se sont posés à cette occasion concernaient le ou les véritables rôles joués par les différents acteurs de la constitution de la collection, ou encore celle du statut des antiquités elles-mêmes. Il ne s'agissait pas seulement de se demander «comment ?» ou «pourquoi ?», mais de montrer que la constitution d'une collection ne se fait pas en allant simplement prélever les objets sur leur lieu d'extraction pour les entreposer et les étudier et/ou les exposer dans un musée ou une université. La circulation des antiquités fait l'objet d'un circuit tortueux et dépendant de nombreux acteurs, aux profils et aux motivations complexes.

Dans le cadre de l'ERC SAW dédié aux mathématiques anciennes, j'ai entrepris de mettre à profit mes premières recherches sur l'histoire des musées pour tenter de répondre à des questions essentielles pour les historiens des mathématiques : quel est l'impact de l'histoire des collections sur la façon dont les textes anciens sont mis à la disposition des chercheurs ? En particulier, quelle est la conséquence sur les éditions de textes ?

L'objectif du projet SAW est de proposer de nouvelles méthodes d'étude des mathématiques

anciennes, en s'appuyant notamment sur une analyse critique de la façon dont ce champ de recherche s'est construit et développé. Pour cette raison, les approches historiographiques occupent une place importante dans le projet. L'histoire des collections, sans relever directement de cette historiographie, permet d'en comprendre certains aspects essentiels puisqu'elle touche à l'histoire des sources sur lesquels les historiens des mathématiques travaillent. Ici, il s'agit des sources mésopotamiennes, les textes notés en écriture cunéiforme sur des tablettes d'argile. Cette historiographie des mathématiques mésopotamiennes implique donc l'histoire de l'archéologie au Proche et Moyen-Orient à l'époque de la constitution des grandes collections, soit la fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle.

Comment de simples objets de collection deviennent-ils des corpus de textes que vont étudier les assyriologues et mathématiciens pour ensuite les publier et façonner une histoire des mathématiques mésopotamiennes ? Répondre à cette question n'implique pas seulement de croiser l'histoire des fouilles et les inventaires des différentes collections. Des questions se posent, en lien avec ce qui semble être des incohérences : pourquoi des corpus similaires ont été fragmentés entre des collections géographiquement éloignées ? Qu'est-ce qui a justifié ensuite leur rassemblement dans les publications et les études ? Pourquoi le « butin » d'un même site de fouilles peut se retrouver sur le marché des antiquités et quel est son cheminement jusqu'aux collections ?

Reconstituer les circuits de tablettes peut donner une idée du contexte historiographique des premières études sur les mathématiques mésopotamiennes et les premières publications des textes inscrits dessus.

### **Le cadre historiographique**

Cette thèse étant rédigée dans le cadre de l'ERC SAW, elle se rattache aux études qui ont inspiré le projet ERC pour ce qui touche à l'historiographie des mathématiques anciennes en général et mésopotamiennes en particulier. Les récentes publications, notamment l'ouvrage *Looking at It from Asia: The Processes that Shaped the Sources of History of Science*, soulèvent des questions sur l'histoire des sources : pourquoi certaines ont-elles été plus exploitées que d'autres ? Pourquoi il est important de retracer l'histoire de ces sources afin de mieux les étudier ? Pourquoi le traitement des sources a pu conditionner leur étude et leur publication ?

L'histoire de l'archéologie du Proche-Orient a fait l'objet de nombreux travaux. Parmi eux, j'en citerai deux qui sont particulièrement importants pour la présente étude. Morgens Trolle Larsen a écrit un ouvrage sur l'histoire de l'archéologie au Proche-Orient dans la seconde moitié du XIXe

siècle qui présente de manière presque intime les différents protagonistes des fouilles, qu'ils soient européens, comme Botta, Layard ou Rawlinson, ou ottoman, comme Rassam. Il met en avant leur parcours, leur attitude au cours des campagnes de fouilles et leurs relations avec les autres protagonistes. Nicole Chevalier propose une histoire davantage orientée vers l'archéologie française au Proche-Orient, en détaillant les différentes campagnes de fouilles menées par des français sur le territoire ottoman, et aussi les relations avec les autorités locales. Ces deux ouvrages présentent un point de vue particulier sur l'histoire des fouilles : les profils des différents acteurs de l'archéologie au Proche et Moyen-Orient de l'époque y sont présentés en détail.

En ce qui concerne l'histoire des collections en général, je me suis particulièrement appuyée sur les travaux de Dominique Poulot, qui a travaillé non seulement sur l'histoire des musées en tant que structures et institutions, mais aussi sur leur rôle dans le patrimoine et sa préservation. Cette question du patrimoine rejoint aussi les publications d'Edward W. Said et son essai sur l'orientalisme ou l'Orient vu mais aussi modifié par l'imaginaire des européens et des américains entre le XIXe et le XXe siècle. Toujours sur ce parallèle entre collection, patrimoine et orient, je m'appuie également sur Wendy Shaw, *Possessors and possessed*, sur l'histoire de l'archéologie et des musées dans l'Empire Ottoman, principal exportateur des tablettes cunéiformes entre le XIXe et le XXe siècle. Dans cet ouvrage, Shaw analyse comment et pourquoi les élites et autorités ottomanes du XIXe siècle ont commencé à s'intéresser à leur patrimoine archéologique, et elle établit un lien entre le contexte historique, une volonté nationaliste et la création de musées. Elle présente aussi les liens étroits entre les acteurs locaux relevant des structures culturelles ottomanes et les savants et fouilleurs étrangers, ainsi que le rôle joué par la mise en place d'une législation sur les antiquités. Ces ouvrages offrent un point de vue intéressant sur à la fois ce qu'est la structure d'une collection, mais aussi ses enjeux, non seulement culturels et scientifiques, mais aussi parfois politiques.

Ce travail est organisé en deux grandes parties retraçant le parcours des antiquités mésopotamiennes en général et des tablettes mathématiques en particulier du site de fouilles à la collection, puis à la publication des textes. L'objectif est de montrer non seulement les conditions et les aléas de la dispersion des antiquités à travers les collections, mais aussi comment cette dispersion a pu évoluer entre les premières fouilles menées par les français et les anglais au Proche-Orient à partir des années 1840 et les grandes campagnes organisées jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Sur presque un siècle de recherches archéologiques menées au Proche-Orient, des milliers de tablettes ont été transportées de leurs sites d'origine à plusieurs collections européennes

et américaines. Sur cette période, plusieurs paramètres évoluent : les méthodes d'exploitation des sites, la législation locale sur les antiquités, et surtout, le statut même de l'antiquité.

Dans un premier temps, je m'intéresse aux conditions d'extraction des tablettes. La pratique des fouilles archéologiques au Proche-Orient est à l'origine du réseau de circulation des antiquités mésopotamiennes. Cette partie suit l'évolution des méthodes et objectifs des fouilles : d'abord les premières fouilles dont le but est autant scientifique que politique, puis les changements liés à la mise en place de règlements sur les antiquités par les autorités Ottomanes. Ces changements modifient la manière de fouiller des étrangers, et sont à l'origine, indirectement, d'une nouvelle source d'approvisionnement des réseaux d'antiquités : les fouilles clandestines.

Dans un second temps, je propose une reconstitution de la circulation des tablettes des fouilles aux collections via le marché des antiquités. Cette partie se construit autour du personnage d'Elias Géjou, un antiquaire qui, même s'il n'a pas laissé d'archives identifiées à l'heure actuelle, est néanmoins suffisamment documenté pour qu'on puisse reconstituer ses méthodes de ventes. Il a été un des principaux pourvoyeurs des musées et collections en tablettes mathématiques de son époque. En lien avec le marché des antiquités, je m'intéresse également aux collectionneurs privés, qui sont également d'importants acteurs de la dispersion des antiquités du Proche-Orient dans les collections européennes et américaines, et dont les antiquaires sont les fournisseurs privilégiés.

Les sources sur lesquelles je me suis appuyée sont essentiellement les archives de certains des musées où sont conservées les collections qui sont au cœur de la présente étude. J'ai également consulté des archives consulaires conservées aux Archives du Ministère des Affaires Étrangères à Nantes et à la Courneuve, qui comportent principalement des correspondances officielles, mais aussi une correspondance entre l'archéologue et Consul Paul-Emile Botta et l'Académicien Jules Mohl, conservée à la bibliothèque de l'Institut de France. Ces différentes archives sont présentées en détail dans les chapitres concernés, et pour certaines, fournies intégralement en annexe. Quelques informations sur les musées et institutions qui les abritent me paraissent utiles.

### **Les principales collections citées et leurs archives**

Mes recherches dans le cadre de cette thèse s'appuient sur une sélection de collections essentiellement européennes et américaines. Le choix de ces collections répond à plusieurs critères : d'une part, il s'agit de collections pour la plupart de renommée internationale, qui se sont constituées et enrichies entre la seconde moitié du XIXe siècle et la première moitié du XXe siècle. Ensuite, ces

collections comportent toutes des tablettes mathématiques, parfois extrêmement célèbres. On y retrouve d'ailleurs beaucoup de textes ayant été publiés par des assyriologues ou mathématiciens comme Otto Neugebauer, François Thureau-Dangin, Abraham Sachs, qui sont des pionniers des mathématiques mésopotamiennes. Ces textes ont pu également faire l'objet de copies par des assyriologues comme Louis Speleers, Ignace Gelb, ou Théophilus Pinches, certains sans traduction et même sans que leur contenu ne soit compris.

Il me semble nécessaire de présenter brièvement l'histoire générale des musées qui abritent les principales collections citées dans cette étude et d'indiquer pour chacune d'entre elles par quel biais elles ont été enrichies, notamment en ce qui concerne les tablettes à contenu mathématique. Pour aboutir à ce résultat, je me base sur le site du CDLI, les informations mises à disposition par ces différentes collections sur leurs sites respectifs et les archives de ces collections auxquelles j'ai pu accéder au cours de mes recherches, ainsi que certaines publications des tablettes concernées.

#### *Le Musée de Berlin (actuel Vorderasiatisches Museum)*

La collection des antiquités du Proche-Orient de Berlin correspond à l'actuelle Vorderasiatisches Museum. Le fond est conservé au Pergamon Museum (référence à l'autel de Pergame, découvert par Carl Humann et reconstruit dans une des salles d'exposition) et recense environ 10399 tablettes, dont 51 sont considérées comme à contenu mathématique. Il s'agit de pour la majeure partie de tables, souvent de tables de multiplications ou d'inverses, ou bien de problèmes mathématiques. Les restes des archives permettent une identification assez précise de l'origine de ces tablettes, ou tout au moins de la manière dont elles sont entrées dans la collection. Les premiers jalons de la collection d'antiquités du Proche-Orient conservée à Berlin, ont été rassemblés lors des fouilles françaises et anglaises des années 1850, plusieurs caisses d'objets ayant été offertes aux autorités allemandes.

Le premier « musée de Pergame » a été inauguré en 1901, le 18 décembre, en présence de l'empereur Guillaume II d'Allemagne. Le bâtiment, construit par l'architecte Fritz Wolff, est cependant abattu en 1908, car jugé inadéquat pour l'exposition des vestiges, notamment les plus monumentaux, qui provenaient désormais de fouilles allemandes, notamment à Babylone, Assur, puis Uruk. Plusieurs architectes ont élaboré le second musée en l'envisageant directement pour l'exposition du fameux Grand Autel de Pergame. Ce musée, entre autres, doit accueillir les collections du Vorderasiatisches Museum, constituées d'objets du Proche Orient, qui se sont considérablement enrichies en biens d'origines hittite, assyrienne, babylonienne et perse (on y

trouve aussi le musée d'art islamique). Comme pour les premières années de fonctionnement du Musée du Louvre, chaque section fonctionne de manière autonome.

Durant la Seconde Guerre mondiale, le musée fut sévèrement touché lors des attaques aériennes sur Berlin. De nombreuses pièces des expositions avaient été déplacées dans des lieux sûrs et les éléments monumentaux avaient été scellés. Une grande partie des objets fut transportée en URSS en 1945 par l'Armée Rouge et ne fut pour l'essentiel restituée à la RDA qu'en 1957 et 1958. Les archives du Musée de Pergame, dont celles concernant les collections du Vorderasiatisches Museum ont malheureusement disparu en grande partie, elles aussi, durant la guerre, à l'exception de registres extrêmement détaillés encore disponibles aujourd'hui. Sous le titre « Königl. Museum, vorderasiatische abteilung », les registres dont certains consacrés aux tablettes représentent un catalogue où est listée la collection de façon précise et organisée avec plusieurs colonnes : le numéro de collection, le contenu, la provenance, etc... (même si certaines cases contiennent des informations sans rapport avec la colonne où elles se trouvent). Ces données ont-elles été compilées dans l'ordre d'arrivée des tablettes ? Il est impossible de répondre définitivement à la question. Cependant, le changement d'écriture montre que ces registres ont été remplis par des personnes différentes au fil du temps, même si les premières tablettes à y avoir été enregistré par une même personne ont des dates d'entrée dans la collection inconnues ou disparates. Ces registres ont été tenus à jour au moins jusqu'en 2010.

### *Le British Museum*

Le British Museum, une institution créée en 1759 en partant des collections du médecin Sir Hans Sloane, puis ouvert au public six ans plus tard. Les collections, très hétéroclites, s'enrichissent en intégrant d'autres collections privées, des biens rapatriés d'Égypte et de Grèce par des diplomates, ou d'autres confisqués à d'autres pays.

L'Angleterre, très présente, au même titre que la France, dans la vie politique, diplomatique et économique de l'empire Ottoman, porte la concurrence franco-anglaise dans le domaine de l'archéologie en enjoignant le diplomate Austen Layard à imiter Paul-Emile Botta et à mener ses propres campagnes de fouilles. Une section Proche-Orient intègre donc directement le British Museum dès l'arrivée des premières pièces, et la première exposition anglaise ouverte au public des vestiges de Nimrud remonte à 1848. Par la suite, les relations franco-anglaises sur les sites de fouilles alterneront entre de la coopération, par exemple entre Victor Place et Rawlinson, ou une franche hostilité passant par le recrutement d'ouvriers d'un chantier à l'autre à de vraies batailles

rangées entre fouilleurs.

Le British Museum, dont l'approvisionnement en antiquités mésopotamiennes a toujours été considéré avec un grand sérieux (ce qui n'a pas été le cas en France), comprend aujourd'hui cent trente mille textes dont cent trente-deux considérés comme mathématiques. Ils sont essentiellement issus de fouilles menées à Ur ou à Sippar dès la fin du XIXe siècle, et d'achats à plusieurs antiquaires répartis entre 1892 et le début de la Première Guerre mondiale.

Les archives conservées au British Museum dont j'ai pu consulter une partie concernent la correspondance entretenue à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle par les conservateurs des sections Égypte et Proche-Orient du Musée et divers interlocuteurs, incluant des antiquaires venus faire des offres. Ces documents sont présentés davantage dans la partie II, chapitre II.1.2.

### *Le Musée du Cinquantenaire de Bruxelles*

L'actuel Musée du Cinquantenaire appartient aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire. Ce musée est étroitement lié à l'histoire de la Belgique, puisqu'il tire son origine de l'exposition des cadeaux diplomatiques reçus par les grandes familles ayant régné sur la région : les ducs de Bourgogne, puis les Habsbourg. La majeure partie de ces biens a d'ailleurs rejoint les musées impériaux de Vienne à la fin du XVIIIe siècle. Néanmoins, et soucieux d'imposer son indépendance, la Belgique fraîchement créée en 1835 se dote d'un musée témoignant de son histoire à travers les armes anciennes, la numismatique et les objets d'art. Les collections augmentent rapidement à l'aide de nombreux legs de grandes familles belges, qui obligent bientôt à séparer la collection en différents musées.

A l'image de l'ensemble de la collection, la section Proche Orient naît de donations, la première pièce reçue étant un relief de Khorsabad, exhumé par Botta, mais récupéré par Raoul Rochette, archéologue français membre de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres qui faisait parti d'un groupe ayant précisément publié certaines des découvertes de Botta. Les collections du Proche-Orient en Belgique proviennent donc principalement des dons et des achats effectués sous l'égide du conservateur François Cumont, qui avait à cœur d'enrichir sa section. Les premières fouilles auxquelles participent la Belgique remontent à 1928 : comme l'Allemagne, le pays n'arrive que tardivement sur la scène archéologique.

Grâce aux dossiers des œuvres, on recense environ trois cents tablettes dans les collections belges de la section Proche-Orient, et huit d'entre elles sont à contenu mathématique. Certaines ont d'ailleurs disparu faute de conditions de conservation optimales. Ces tablettes ont toutes la même

origine : elles ont été offertes à la collection le 11 novembre 1913 par l'archéologue français de Genouillac sur les découvertes de ses fouilles menées à Kish.

### *L'université de Columbia*

L'université privée de Columbia (New York), fondée en 1754, comprend plusieurs bibliothèques, dont la *Rare Book & Manuscript Library* qui comprend des collections de manuscrits, imprimés, papyrus parfois extrêmement rares. La création de cette bibliothèque remonte aux origines de l'université, mais les principaux enrichissements datent du XIXe siècle.

Parmi les tablettes que comprend cette collection (six cent trente tablettes selon le CDLI), on trouve notamment les tablettes de l'ancienne collection privée de George Plimpton, ou celles de David Eugen Smith, professeur de mathématiques dans la même université et collaborateur de Plimpton pour la constitution de sa collection.

Bien que volontairement axée sur les textes scolaires et éducatifs, la collection Plimpton comporte des tablettes mathématiques qui représentent la quasi-totalité des textes mathématiques que comprend la collection de Columbia. Ces tablettes, acquises par le biais de plusieurs marchands entre 1915 et 1934, sont entrées dans la collection par donations successives en 1934 et 1936. Les tablettes de Smith ont apparemment été léguées à l'université à sa mort en 1944. Une partie de la correspondance de Plimpton, dont des lettres échangées avec Smith ou avec l'archéologue et marchand Edgar Banks, y est par ailleurs conservée.

### *Le Musée de l'Ermitage*

Le Musée de l'Ermitage conserve et présente les anciennes collections impériales de Russie initiées par Catherine II dans les années 1760, d'abord consacrées aux peintures, puis enrichies d'objets archéologiques à partir du XIXe siècle. La collection est ouverte au public dès 1851. Les collections sont réorganisées dans les années 1920. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, le bâtiment est sévèrement endommagé, mais les collections ont été mises à l'abri et le musée peut rouvrir dès 1945. Aujourd'hui, le Musée de l'Ermitage est le plus grand musée du monde en terme d'objets exposés.

### *Le Musée du Louvre*

À l'origine rassemblement d'une multitude de petits musées, le Louvre devient une structure de conservation et d'exposition d'œuvres d'art et vestiges archéologiques en 1793, selon une décision

prise par les autorités révolutionnaires.

Un peu plus de 50 ans plus tard, le 1er mai 1847, à l'occasion de la fête du roi Louis-Philippe, on expose pour la première fois au Louvre un ensemble de trente-sept bas-reliefs de grande taille et des sculptures issues des premières véritables fouilles françaises réalisées au Proche Orient par le Consul de Bagdad Paul-Emile Botta. Il s'agit de la première exposition publique mondiale de vestiges mésopotamiens.

Parmi les biens rapportés par Botta et recensés dans une *Notice des Monuments exposés dans la Galeries d'Antiquités Assyriennes au Musée du Louvre* (rédigée par le premier conservateur de la collection, Adrien de Longpérier), de nombreux vestiges comportent des inscriptions, mais on ne trouve aucune tablette d'argile. Les fouilles suivantes alimentent à la fois les collections et réserves du Louvre, et les travaux des assyriologues. Après avoir fermé et ré-ouvert à plusieurs reprises, notamment en raison des aléas politiques français, et changé plusieurs fois d'organisation et d'emplacement dans le palais du Louvre, le Musée Assyrien devient en 1881 un Département des Antiquités Orientales au sein du Musée du Louvre qui est désormais une seule institution.

Aujourd'hui, ce département comprend plus de cinq mille cinq cents tablettes, dont une cinquantaine ont été qualifiées de mathématiques. Ces tablettes ont été essentiellement intégrées à la collection entre 1913 et 1927, par deux biais : l'achat à des antiquaires parfois nommés par les archives (à commencer par Elias Géjou ou la famille Dumani) ou les fouilles menées, entre autres, par Genouillac à Kish, Scheil ou Mecquenem à Suse. Pour chaque tablette, les dossiers des œuvres comportent, outre des fiches informatives sur leur découverte, et leur date et modalité d'entrée dans la collection, des extraits de publications les concernant.

### *La Yale Babylonian Collection*

La *Yale Babylonian Collection* appartient à l'Université de Yale, à New Haven. Sa création, en 1909, est liée une généreuse donation du collectionneur privé de John Pierpont Morgan. Celui-ci possède alors plusieurs collections, incluant des tablettes mésopotamiennes et des sceaux-cylindres. Il utilise, pour compléter sa collection, les conseil d'Albert T. Clay, futur conservateur de la YBC.

La création de cette collection permet aux études orientales de l'université de se développer. Les conservateurs successifs l'alimentent rapidement, Clay à lui seul acquiert près de quatorze mille objets. Elle est aujourd'hui considérée comme l'une des institutions les plus importantes de l'Université de Yale et une des collections les plus conséquentes de tablettes des États-Unis. J'ai pu consulter à Yale un dossier d'archives qui intéresse le sujet de l'histoire des collections. Selon le

même principe que ceux du British Museum, il s'agit d'une correspondance entre les conservateurs et un antiquaire. Cependant, cet échange est plus abondant et a permis l'étude d'un cas très précis de marchand d'antiquité : celui d'Elias Gėjou.

On peut trouver d'autres collections sur lesquelles il aurait été intéressant de mener des études plus précises dans le cadre de ce sujet, comme celle du Musée d'Istanbul, de l'Université de Strasbourg, ou du Musée de l'Ermitage de Saint-Pétersbourg. Certaines sont cependant plus tardives. Des institutions comme l'Institut Catholique de Paris ou le Musée d'Art et d'Histoire de Genève possèdent également des collections de tablettes susceptibles d'intéresser des sujets similaires. Faute de temps ou de sources, je n'ai pas pu les étudier en détails et j'ai donc choisi de ne pas m'y intéresser davantage, même s'il est important de les citer.

Les collections sur lesquelles je base cette thèse permettent d'étudier des modes de constitutions différents. Certaines se sont constituées dès le début sur des fonds issus de fouilles, dans les pays précurseurs de l'archéologie du Proche-Orient, qui sont essentiellement les collections françaises et anglaises du Musée du Louvre et du British Museum ; puis des collections américaines, qui se sont à leur tour enrichies par le biais de fouilles menées un peu plus tardivement à la suite des campagnes françaises et anglaises. Et il y a les collections basées sur des dons, venant d'autres pays, comme pour Berlin, ou de collectionneurs privés, comme à Bruxelles, puis qui se sont enrichies par le même biais, ayant une histoire archéologique beaucoup plus tardive.

Presque toutes ces collections ont aussi fait appel au marché des antiquités pour compléter leurs fonds. Selon la manière dont ont été tenues les archives des collections, on a une connaissance plus ou moins lacunaire de ce marché, et de ses acteurs : les noms des antiquaires, qui sont plus ou moins présents dans une ou plusieurs collections, ne sont pas toujours connus. Même si ces conclusions précises ont été obtenues par une étude essentiellement centrée sur les tablettes mathématiques, plus généralement, une seule collection peut faire appel à différents marchands, comme le Louvre, qui achète tantôt à Élias Gėjou, tantôt à la famille Dumani, ou le British Museum qui passe par une demi douzaine de vendeurs. Comme Gėjou, un même marchand peut fournir plusieurs collections, mais dans une moindre mesure.

En résultat de ces procédés d'enrichissement des collections, les sites d'origine des tablettes ne sont pas toujours identifiés, ce qui montre au passage une progression dans la mentalité des chercheurs étudiant les vestiges archéologiques : connaître l'origine de l'objet et l'histoire de sa découverte n'a pas toujours été une priorité pour les étudier. De même que les méthodes de ventes

des marchands, étudiées dans une autre partie de cette thèse, montrent que la sélection des biens achetés sur le marché ne dépend pas forcément d'un choix (à quelques exceptions près) mais parfois de la volonté de se procurer un lot de tablettes sans en connaître forcément les caractéristiques.

Les biens provenant du marché des antiquités sont aussi ceux qui alimentent les collections privées, qui elles-mêmes intègrent parfois les collections publiques, et il devient alors particulièrement délicat de retracer le parcours d'une même tablette et son site d'origine, surtout si le collectionneur n'a pas pris la peine de se préoccuper de ces aspects.



**PARTIE I**

=

**La pratique des fouilles archéologiques au Proche-Orient, l'origine et l'évolution  
du réseau de circulation des antiquités mésopotamiennes**

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le Proche-Orient ne fait pas l'objet d'une colonisation directe par des pays européens, contrairement au nord de l'Afrique, dont les différents pays sont soit colonisés soit sous protectorat. L'Empire Ottoman maintient son contrôle sur le Proche-Orient, notamment la Mésopotamie, même si la prise d'autonomie de plusieurs de ses provinces l'affaiblissent peu à peu.

La Grèce obtient son indépendance par le traité de Constantinople en 1832, et l'Égypte entame sa séparation dès les années 1840 sous la houlette de Mohammad Alî. L'avancée russe dans les régions balkaniques qui est une des origines de la guerre de Crimée<sup>1</sup> permet une intervention « protectrice » de la France et du Royaume-Uni qui, déjà présents dans la région, en profitent pour pratiquer une forme insidieuse de colonisation en s'imposant notamment sur le plan militaire, politique et économique<sup>2</sup>. Des réformes pour tenter de renouer avec la puissance de l'Empire sont entreprises, notamment la charte de l'Union « *Sened-i Ittifak* »<sup>3</sup> ou l'Édit de Tanzimat<sup>4</sup> en 1839. Les finances de l'Empire sont dans un état catastrophiques : les rentrées fiscales sont irrégulières, et les dettes s'aggravent d'années en années. En 1863, un consortium franco-britannique prend la main sur la Banque Impériale Ottomane qui contrôle en outre les finances et les douanes.

Dans ce contexte, l'essor des investigations archéologiques menées au Proche-Orient par les Européens se traduit par un mélange d'entreprises colonialistes et de recherches scientifiques. Les expéditions militaires s'accompagnent d'expéditions de savants. Sur ce modèle, Napoléon Bonaparte, au cours de sa campagne d'Égypte, est accompagné non seulement par son armée, mais aussi par une cohorte d'érudits représentant plusieurs spécialités différentes. On peut citer comme exemple Jean-François Champollion qui base ses travaux de linguiste sur le résultat de cette expédition en proposant les premières traductions de textes hiéroglyphiques<sup>5</sup>. La démarche de la campagne est tout autant militaire que scientifique. Le butin rassemblé à l'occasion de cette expédition est conservé un temps au Musée Égyptien, l'actuel département égyptien du Musée du Louvre. On le voit, l'archéologie proche orientale relève à la fois de l'aventure coloniale, de l'étude

---

1 La guerre de Crimée se déroule de 1853 à 1856 et oppose l'Empire russe à une coalition comprenant l'Empire Ottoman, le Royaume-Uni, la France et le royaume de Sardaigne. Elle est liée à l'expansionnisme russe de l'empereur Nicolas II, qui souhaite s'installer à Constantinople pour accéder aux détroits du Bosphore et des Dardanelles. Il entend également protéger les communautés chrétiennes orthodoxes de l'Empire Ottoman et occupe la Moldavie et la Valachie. En 1854, la France et le Royaume-Uni demandent à la Russie de quitter ces deux principautés, puis, face à l'absence de réponse, lui déclarent la guerre, afin de profiter de la faiblesse de l'Empire Ottoman pour contrôler les détroits du Bosphore et des Dardanelles et par là même le commerce maritime de ces régions. Voir Crom 2007

2 Gouttman 1995

3 Signé en 1808, il offre plus de pouvoir aux chefs féodaux au détriment de l'administration centrale.

4 Les *Tanzimat* (du turc osmanli « réorganisation ») sont une série de réformes législatives édictées entre 1839 et 1876 qui aboutissent à la promulgation de la Constitution Ottomane, puis à l'élection d'un premier Parlement Ottoman.

5 Faure 2004

des civilisations passées, et d'une vulgaire chasse aux trésors<sup>6</sup>.

Cette dualité entre politique et curiosité scientifique engendre des relations particulières entre les fouilleurs étrangers et les acteurs locaux, qu'il s'agisse des habitants ou des autorités. Dans ce contexte, la pratique de l'archéologie proche-orientale du XIXe siècle met en jeu une multitude d'acteurs auxquels je vais consacrer ce chapitre.

Mon but est de montrer que pour comprendre la constitution des collections de tablettes au XIXe siècle, il faut dépasser l'image populaire des types d'archéologues telle que la présentent diverses fictions : le scientifique désintéressé, l'aventurier, le pilleur de tombes, le chasseur de trésors. Au-delà de ces archétypes, le rôle du savant ne se résume pas à mener des fouilles. Chaque acteur de l'histoire archéologique a plusieurs visages, que je vais brosser à grands traits. En effet, comprendre la complexité des profils de ces acteurs, c'est comprendre la complexité de l'histoire matérielle et du parcours des objets exhumés lors de fouilles, notamment des tablettes mathématiques, dont l'histoire est indissociable de celle des autres tablettes, et même de l'ensemble du matériel archéologique mésopotamien.

Je réponds à ces différentes questions en trois parties qui s'appuient sur des travaux d'historiens et des sources d'époque. Dans un premier temps, il m'a paru essentiel de revenir sur les toutes premières fouilles menées en Mésopotamie par des savants français et anglais. Le contexte notamment politique de ces premières fouilles inaugure un contexte archéologique permettant une circulation simple des découvertes.

Dans un second temps, je juge utile de revenir sur la teneur des règlements sur les antiquités mis en place par les autorités ottomanes. Ces textes, dont certains sont disponibles également aux archives du Ministère des Affaires Étrangères, ont été publiés partiellement par Antoine Khater et dans leur intégralité par Nicole Chevalier. Ils sont disponibles dans les annexes. Ces règlements, qui illustrent la prise de conscience progressive des autorités ottomanes de la valeur de leur patrimoine, influent sur la circulation des antiquités.

Enfin, dans un troisième temps, je m'intéresse aux réactions des fouilleurs étrangers face à la mise en place des règlements ottomans sur les antiquités. Après plusieurs décennies de fouilles sans contrôle réel de la part des autorités locales, se voir imposer une réglementation entraîne différentes réactions chez les fouilleurs. La présence d'une législation entraîne une séparation entre fouilles

---

<sup>6</sup> Schaer 1993, p. 20

légales et illégales, qui n'alimentent plus les mêmes réseaux de circulation des antiquités. Même dans le cadre d'excavations légales, les réactions des archéologues vis à vis des autorités divergent.

Je m'appuie pour ce chapitre sur plusieurs travaux d'historiens. Certains concernent l'histoire de l'archéologie, comme les publications de Morgen Trolle Larsen, auteur d'un ouvrage aux vingt premières années de fouilles en Assyrie, et de Nicole Chevalier qui propose une histoire davantage axée sur la présence française au Proche-Orient à travers d'archéologie. D'autres, comme le livre de Wendy Shaw, se concentrent davantage sur l'histoire patrimoniale de l'Empire Ottoman ; c'est aussi le cas des ouvrages d'Edhem Eldem consacrés à Hamdi Bey ou au Dr. Philip Dethier.

Par ailleurs, et pour compléter ces études, j'ai utilisé plusieurs fonds d'archives. J'exploite notamment une partie de la correspondance privée entre Paul-Émile Botta, un archéologue, et son contact à l'Institut. Cette correspondance couvre la période de fouilles du premier, de 1842 à 1847, mais ne comporte que les lettres de Botta, et pas les réponses reçues de son correspondant. Hormis quelques lettres plus officielles qui ont été lues lors de séances à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, cette correspondance actuellement conservée à la bibliothèque de l'Institut n'a pas été publiée. J'ai eu l'occasion de travailler avec cette documentation au cours de mon année de Master 2 consacrée à l'étude de la création du Musée du Louvre. J'utilise par ailleurs des extraits d'une autre correspondance, plus officielle, conservée aux archives du Ministère des Affaires Étrangères. Il s'agit de rapports envoyés sous forme de lettres aux ministres par les Consuls en poste à Bagdad. Celles sur lesquelles je m'appuie concernent l'archéologie, en abordant le sujet des expéditions françaises ou étrangères menées en Mésopotamie et des relations avec les autorités locales.

## **Chapitre I.1 Les premières fouilles entre sciences et colonialisme : multiplicité des acteurs, complexité des profils.**

D'un point de vue politique, les fouilles sont à la fois une conséquence et un prétexte à la présence occidentale au Proche-Orient. A cause du poids des puissances françaises et anglaises dans l'économie de la région, en particulier sur le système bancaire et leur rôle de soutien militaire à l'Empire Ottoman au cours de la guerre de Crimée, l'accès des fouilleurs aux futurs sites de recherches est facilité.

Au moins dans les premiers temps, l'accumulation d'objets issus des fouilles dans les musées est la motivation affichée pour lancer des campagnes archéologiques. Des institutions comme le Musée du Louvre (qui est à l'époque un rassemblement de petits musées thématiques) ou le British Museum, ont constitué au cours du siècle des collections d'antiquités égyptiennes. Elles souhaitent maintenant se doter de leur équivalent en provenance du Proche-Orient. Les fouilles sont commanditées et co-financées par des institutions d'État, par exemple, dans le cas de la France, par le Ministère de l'Instruction publique. Leur direction scientifique dépend d'autres institutions comme l'Institut, ou, plus tard, le Collège de France.

La question de la légalité de ces fouilles ne se pose pas à ce stade en terme d'application d'une législation, qui n'a pas encore été mise en place. Il n'y a pas de prise de conscience des enjeux patrimoniaux par les autorités locales. Mais leur autorisation est demandée par les fouilleurs, au moins pour la forme. Pendant un temps, l'Empire Ottoman ne se préoccupe pas de l'exportation de biens antiques vers l'Europe. Peut-être dans un souci de préserver une certaine diplomatie, cependant, les recherches sont confiées à des personnalités déjà présentes sur place ou nommées pour l'occasion au titre de diplomate. Ce double jeu des diplomates participe à la complexité des profils.

Comment les premières fouilles ont-elles pu créer un réseau de circulation des antiquités entre le Proche-Orient et l'Europe sans que les autorités locales ne semblent manifester immédiatement d'opposition à cette exportation ?

Pour répondre à cette question, je consacre une première section à la présentation des toutes premières fouilles françaises et anglaises en Mésopotamie, ainsi que des savants qui les ont menées, et une seconde section aux relations de ces savants et les représentants locaux des autorités ottomanes.

### **I.1.1 Le partage franco-anglais**

Celui qu'on peut considérer comme l'un des précurseurs de l'archéologie mésopotamienne est le fouilleur français Paul-Émile Botta. A défaut d'être le premier savant à prospecter dans la région, il est le premier à installer un véritable chantier de fouilles aux alentours de Mossoul, dont il vient d'être nommé le Consul de France. Voyageur, naturaliste, linguiste, diplomate, archéologue, Botta illustre bien la complexité des figures de fouilleurs au XIXe siècle.

Paul-Émile Botta<sup>7</sup> est né à Turin en 1802, et émigre en France avec sa famille lors de l'annexion du Piémont par Napoléon Ier. Il est médecin de formation, chirurgien à bord du *Héros* dont le capitaine Auguste Bernard Duhaut-Cilly<sup>8</sup> prévoit de faire le tour du monde. Par le biais de ce voyage, il s'improvise naturaliste et linguiste en publiant, à son retour en France, une description de la faune et de la flore de Californie et des îles, ainsi qu'un lexique français-hawaïen. Sa carrière de diplomate commence en 1833, lorsqu'il remplace à Alexandrie le consul Bernardino Drovetti<sup>9</sup>, lui-même collectionneur et amateur éclairé d'antiquités égyptiennes. C'est là qu'il entre dans le monde de l'archéologie. En 1835, le Museum d'Histoire Naturelle de Paris l'envoie en tant que naturaliste en Mer Rouge et au Yémen. Sa correspondance de l'époque avec le linguiste et indologue Eugène Burnouf<sup>10</sup> témoigne de son enthousiasme pour l'étude des langues, notamment les langues anciennes.

Son arrivée au poste de Consul de France de Mossoul est liée à des intrigues tout autant scientifiques que politiques. Le poste lui-même est créé de toutes pièces à l'instigation de Jules Mohl, le secrétaire de la Société Asiatique. L'objectif avoué de Mohl est de mener une campagne de fouilles sous couvert du Consulat, afin d'obtenir pour la France la suprématie archéologique dans la région face à l'Angleterre. Larsen<sup>11</sup> estime qu'il s'agit là d'une forme de compensation, une sorte de revanche, visant à faire oublier la défaite de Napoléon Ier et la confiscation par les Anglais de précieuses collections du Musée Égyptien du Louvre. Le choix de Botta pour ce poste tient à son expérience, son intérêt notamment pour les langues et son enthousiasme pour le projet de recherche. Un enthousiasme si grand qu'il en finance une partie de sa poche. Les échanges épistolaires entre lui

7 A. Caubet, Dictionnaire critique des historiens de l'art, publications numériques de l'INHA

8 Auguste Bernard Duhaut-Cilly (1790-1849) officier de marine français impliqué dans plusieurs expéditions marchandes et scientifiques entre 1896 et 1838.

9 Bernardino Drovetti (1776-1852), diplomate, aventurier, antiquaire et collectionneur d'origine italienne. Consul de France à Alexandrie entre 1802 et 1833.

10 Eugène Burnouf (1801-1852) linguiste et indologue français, fondateur de la Société Asiatique en 1822.

11 Larsen 1994

et Mohl<sup>12</sup>, son correspondant à l'Institut, montrent la complexité de sa personnalité. Il est à la fois érudit, consul et archéologue, pour autant que ce terme puisse convenir à l'époque, et il donne même l'impression de négliger son rôle de Consul pour se consacrer aux fouilles. En cours de fouilles, il s'adjoit à contrecœur l'assistance d'un dessinateur, Eugène Flandin<sup>13</sup>. A contrecœur, car non seulement il a jusqu'alors assuré lui-même les croquis et dessins du site, mais il craint de se faire voler la vedette au travers des publications du dessinateur<sup>14</sup>.

Quel est l'objectif de Botta lui-même pour ces fouilles ? A plusieurs reprises au début de ses recherches, le fouilleur indique dans sa correspondance que son objectif est de trouver la ville assyrienne de Ninive, ou du moins ses ruines. Comme ses contemporains, le Consul utilise la Bible comme source principale de l'histoire de la région, et Ninive est une des cités emblématiques de l'Ancien Testament. Après avoir prospecté pendant plusieurs mois sur quelques sites prometteurs qu'il abandonne faute d'y trouver quelque chose susceptible de l'intéresser, il se rabat sur le site de l'ancienne Dur-Sharrukin, l'actuelle Khorsabad.

En parallèle de ce but finalement très personnel, la correspondance de Botta laisse percevoir que les fouilles avaient en réalité un double objectif . D'un côté, les savants, Botta lui-même bien sûr, Mohl, et les académiciens de l'Institut sont intéressés par leur aspect scientifique. Botta se charge de leur rapporter autant de détails qu'il le peut sur l'état des ruines, agrémentant ses lettres de descriptions, de bribes de textes cunéiformes copiés sur les reliefs. Il réclame à grands cris les publications les plus récentes afin de poursuivre ses propres études sur place et surtout la publication de ses découvertes avant qu'on ne lui damne le pion.

*« Je vous envoie cette fois-ci du butin (...) Si vous croyez que cela vaille la peine, publiez cela où et comme vous voulez, mais publiez le immédiatement parce que nous avons des anglais ici (...) »*

Lettre de Botta à Mohl, 6 avril 1843

*« Envoyez moi donc des livres cunéiformes, je suis très curieux de savoir ce qu'on en fait. »*

12 Jules Mohl (1800-1875) orientaliste allemand naturalisé français, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1844, et professeur de persan au Collège de France en 1847.

13 Eugène Flandin (1809-1889) peintre orientaliste français qui a participé à plusieurs expéditions en Perse et dans l'Empire Ottoman.

14 Lettre de Botta à Mohl, 1er décembre 1843. Les citations qui suivent proviennent de la correspondance de Botta à Mohl, conservée à la Bibliothèque de l'Institut et ont été citées dans mon mémoire de Master 2, p. 17 et 18

Lettre de Botta à Mohl, 6 avril 1843

D'un autre côté, les savants sollicitent l'état français, à qui on présente comme argument pour justifier les demandes d'argent qu'outre un apport non négligeable à la connaissance, les fouilles seront surtout le moyen de créer un beau Musée Assyrien.

*« C'est à eux encore de voir s'ils tiennent à leur musée assyrien. Il me semblerait déplorable qu'on ne profite pas d'une occasion d'avoir à Paris des sculptures d'un genre unique. »*

Lettre de Botta à Mohl, 17 mai 1844

Un an à peine après l'ouverture du chantier de Botta, la concurrence anglaise commence à son tour une campagne de fouilles pour le British Museum. Les recherches sont menées par Austen Henry Layard<sup>15</sup>, une personnalité aussi complexe que celle de son homologue français.

Né à Paris, Austen Henry Layard passe une grande partie de son enfance en Italie, mais il est aussi éduqué en Angleterre, en France et en Suisse. Après avoir fait des études de droit et travaillé six ans dans le bureau de son oncle Benjamin Austen, il part pour Ceylan en 1839 en espérant y trouver du travail dans l'administration. Un projet qu'il abandonne en cours de route après avoir visité la Perse. Il rencontre en 1842 Sir Stratford Canning, l'ambassadeur britannique, pour qui il accomplit des missions diplomatiques. En 1845, encouragé par Canning, il quitte Constantinople pour explorer les ruines de l'Assyrie, et commencer les fouilles en parallèle de celles de Botta<sup>16</sup>. Plus tard, après son retour en Angleterre et les publications de ses travaux, il entamera une carrière politique. Son nom reste cependant surtout associé à son travail d'archéologue, plus encore que celui de Botta. Quant à son profil, il est très semblable à celui de son homologue français : une éducation éclectique, une formation éloignée de l'archéologie, une carrière de diplomate et une passion pour les civilisations anciennes née sur place.

Botta et Layard s'entendent sur la répartition des sites et travaillent chacun de leur côté, mais en bon entente<sup>17</sup>. Ils ont su collaborer sans difficulté, le premier accueillant régulièrement les visites

<sup>15</sup> Austen Henry Layard, dans Encyclopædia Britannica, 1911.

<sup>16</sup> Larsen 1994, p. 85.

<sup>17</sup> *ibid*

du second sur son chantier de Khorsabad. Fait amusant, c'est Layard qui découvre les ruines de Ninive, si convoitées par Botta, en fouillant un des lieux prospectés puis abandonné par le Consul français. Les échanges entre les deux hommes semblent marqués d'une grande courtoisie<sup>18</sup>. Leur relation tient plus d'une compétition intellectuelle que d'une véritable rivalité. Layard est assisté dès sa première expédition en 1840 par Hormuzd Rassam, que je présente un peu plus bas.

Les deux diplomates et fouilleurs abandonnent leurs recherches respectives pour repartir en Europe, en supervisant l'expédition de leur butin vers leurs pays respectifs. Une exposition permanente des collections assyriennes dans les deux musées européens ouvre respectivement en 1847 pour le Louvre et 1848 pour le British Museum. Les campagnes de fouilles ultérieures sont commanditées pour alimenter ces deux collections, et la concurrence entre les deux pays s'intensifie<sup>19</sup>. Les relations entre les fouilleurs des deux pays se dégraderont progressivement<sup>20</sup>.

Dans le même temps, fouilleurs français et anglais, malgré leur cohabitation parfois difficile sur le terrain, échangent des pièces et partagent les transports. Les premiers objets à intégrer les musées allemands et belges proviennent des fouilles françaises et anglaises. Les antiquités deviennent des cadeaux diplomatiques et les objets s'échangent dans des arrangements entre pays<sup>21</sup>.

L'importance du rôle de Consul dans les activités archéologiques de Botta démontre que l'une des fonctions ne va pas sans l'autre. A aucun moment cela n'est dit ouvertement dans sa correspondance, mais une lecture entre les lignes laisse entendre que la fonction de Consul d'une certaine manière ouvre un droit de mener des fouilles, sans qu'on puisse définir si ce droit accordé à une fonction officielle vient d'une décision française ou ottomane.

*« Je n'ai pas commencé mes fouilles à Ninive parce que j'attendais ma nomination  
(...) je vais m'y mettre et commencer demain je compte aller choisir un emplacement  
(...) »*

Lettre de Paul-Emile Botta à Jules Mohl, 7 décembre 1842

Cette hypothèse est éclairée d'une autre manière par un autre passage d'une lettre plus tardive, mais peut-être justement parce qu'une fois bien implanté sur son site, Botta se sent légitimé à y

18 C'est du moins ce qui ressort à la fois de la correspondance de Botta, et de l'étude des premières fouilles par Larsen.

19 Chevalier 2002, p. 51.

20 Larsen 1994, p. 398.

21 Chevalier 2002, p. 54.

rester. Ce passage montre d'ailleurs à quel point Botta est en terrain conquis, et se comporte en occidental dont l'autorité est au-dessus de celle des autorités locales. Le Consul se plaint régulièrement de l'attitude du Pacha, qu'il voit comme un frein à son travail.

*« C'est insupportable et j'ai demandé qu'on le fit destituer ou qu'on supprimât le consulat. Il faut l'un ou l'autre, et j'aimerais mieux perdre ma jolie place que de mener la vie que je mène. »*

Lettre de Paul-Emile Botta à Jules Mohl, 15 mai 1843

Le fait est que les premières fouilles sont l'apanage des diplomates, malgré la présence sur les chantiers d'assistants comme Flandin ou Rassam, qui sont deux personnalités très différentes. La suite des fouilles de Botta et Layard montre le début d'une diversification des profils.

Du côté des Français, le chantier est repris par le successeur de Botta au Consulat, Victor Place<sup>22</sup>. Né en 1818, il possède une formation en droit, et commence sa carrière consulaire dès 1840, près de dix ans avant de prendre son poste à Mossoul. Un parcours qui n'est pas sans rappeler celui de Layard. Place est accompagné dans ses fouilles par Gabriel Tranchand, un ingénieur dont le rôle consiste essentiellement à réaliser des photographies du chantier, puis par Félix Thomas, un architecte chargé de dresser des plans.

Du côté anglais, Henry Rawlinson est nommé responsable et coordinateur de l'ensemble des chantiers archéologiques anglais de Mésopotamie par les *trustees*<sup>23</sup> du British Museum<sup>24</sup>. Rawlinson est né en 1810 et possède, comme Botta, une formation médicale. Cependant, il est avant tout un militaire, membre de la Compagnie des Indes. Son intérêt pour les vestiges orientaux est né lors d'une période de régiment en Perse au cours de laquelle il étudie notamment l'inscription de Behistun<sup>25</sup>. Lorsqu'il est envoyé sur le champ de fouille, il vient d'être nommé lieutenant-colonel. Grand passionné, Rawlinson s'est par ailleurs constitué une collection personnelle qu'il offrira au British Museum.

Dans cette « seconde génération » de fouilleurs, les diplomates ont encore un rôle important.

22 Gran-Aymerich 2007, p. 1069-1070.

23 *Trustees* : équivalent d'un conseil d'administration.

24 Larsen 1994.

25 L'inscription de Behistun est une inscription monumentale trilingue (vieux perse, élamite et akkadien) gravée dans une falaise du mont Behistun (actuel Iran). Cette inscription a joué un rôle essentiel dans le déchiffrement, notamment par Rawlinson, de l'écriture cunéiforme.

Fait nouveau, les militaires entrent en scène, en écho à l'influence de la France et de l'Angleterre dans l'Empire Ottoman de l'époque. Les fouilleurs sont assistés par des professions un peu plus spécialisées : dessinateurs, architectes, etc. Par la suite, les Consuls s'éloignent des fonctions d'archéologue, et seuls les plus passionnés iront parfois mener des fouilles sur le terrain<sup>26</sup>. Les expéditions sont assurées désormais par des érudits plus ou moins spécialisés, des numismates (Félicien de Saulcy<sup>27</sup>), des linguistes (Ernest Renan<sup>28</sup>), et l'archéologie se professionnalise peu à peu.

En revanche, les Consuls (du moins les Consuls français, mais peut-être est-ce aussi le cas pour ceux des autres pays) participent à l'encadrement administratif des campagnes menées par les archéologues de leur pays, et font la liaison avec le Ministère des Affaires Étrangères.

Les relations entre les fouilleurs et les pouvoirs locaux sont d'une importance particulière pour notre propos car elles ont eu un impact considérable sur la façon dont les antiquités ont été réparties entre les protagonistes des fouilles et, en conséquence, sur la constitution des collections de tablettes, notamment mathématiques.

### **I.1.2 Les relations avec les pouvoirs locaux et leur impact sur la constitution des premières collections**

Comme je viens de l'expliquer dans la partie précédente, les premiers fouilleurs sont pour la plupart des diplomates présents au Proche-Orient avant tout à des fins politiques, même si leurs missions archéologiques restent à la fois une passion et une mission officielle. La correspondance de Botta et de Mohl est le reflet des activités de fouilleur du premier. Il en ressort qu'il s'intéresse bien plus à ses fouilles qu'à ses autres fonctions de Consul, comme en témoigne le temps qu'il semble passer sur le site (où il a une maison). Là où ces documents sont particulièrement susceptibles de nous intéresser, c'est dans la description de ses relations avec le Pacha local, Mehmed de Mossoul, du moins du point de vue d'un diplomate français. Et ce point de vue est très tranché dans les lettres, où Botta s'exprime, pour le coup, sans la moindre diplomatie.

---

26 Ce qui subsiste de la correspondance des Consuls de France est conservé aux archives du Ministère des Affaires Étrangères, à La Courneuve. Les registres et micro films rassemblent les lettres reçues des Consuls, entre 1890 et 1895.

27 La correspondance privée entre Botta et Mohl est, pour ce qui est des lettres reçues par ce dernier, conservée à la bibliothèque de l'Institut de Paris.

28 La maison construite par Botta sur le site de Khorsabad revient à plusieurs reprises dans sa correspondance. Le décompte du 8 décembre 1843 en précise le coût de construction (de 195 fr).

*« J'ai eu bien des discussions avec mon ours de Pacha qui est convaincu que je dois trouver des trésors et qui ne conçoit pas qu'on fouille la terre pour autre chose. Il dit que tous les trésors appartiennent au gouvernement et ne m'a permis de faire des fouilles qu'à condition que je lui donnerais tout l'or et l'argent que je trouverais (...) ».*

Lettre de Paul-Emile Botta à Jules Mohl, 29 décembre 1842

L'appellation « ours », et divers synonymes d'origine animalière pour désigner le Pacha reviennent régulièrement dans cette correspondance, tout comme des expressions du manque de considération de Botta à son encontre. En tenant compte de cette opinion du Consul sur les autorités locales, ses paroles sont très certainement à prendre avec précautions. Cependant, si le Pacha ne paraît pas avoir de l'intérêt pour les fouilles archéologiques et les objets découverts qui n'ont pas de valeur marchande, il reste à priori l'autorité amenée à donner ou non le droit de mener des fouilles, et reste donc un acteur majeur, pour autant que son autorité soit respectée. Le Consul rapporte régulièrement à Mohl son comportement vis à vis des fouilles, de la manière dont il gère le site, et surtout le point de vue du Pacha sur les richesses archéologiques de la région dont il a la charge.

*« (...) Je vais demander au Pacha un ordre pour faire des fouilles dans le monticule de Ninive »*

Lettre de Paul-Emile Botta à Jules Mohl, 15 juin 1842

Difficile de savoir la part possible d'exagération que contient le discours de Botta. Néanmoins, chaque fois qu'il évoque le sujet dans ses lettres, il en ressort le même constat : le Pacha suit les fouilles d'un œil lointain, mais s'intéresse de près à toute découverte pouvant s'apparenter à une source de richesses, les objets en métaux précieux, notamment. Le Consul estime que toute la valeur historique et archéologique des ruines, sculptures et reliefs n'intéresse pas le Pacha. A tel point que celui-ci aurait menacé à plusieurs reprises de détruire les précieuses découvertes de Botta lors d'une mise à sac du site, toujours dans l'optique d'en récupérer les éventuelles richesses plus monnayables.

*« Cet animal est convaincu que je cherche et trouve des trésors ; il a été sur le point*

*d'emprisonner mes ouvriers »*

Lettre de Paul-Emile Botta à Jules Mohl, 30 avril 1843.

Quelque-soit l'exagération dont fait preuve le Consul sur la réaction et le comportement du Pacha, il n'en demeure pas moins que personne ne l'a empêché de faire les différents sondages et relevés qu'il a effectués avant de se fixer à Khorsabad<sup>29</sup>. Pas plus que Layard, précurseur des fouilles anglaises à Ninive, il ne semble avoir rencontré de problème pour engager ses propres voyages, puis ses recherches<sup>30</sup>. Il semble que les autorités ne voient pas d'inconvénient à laisser les occidentaux fouiller leurs ruines, tout simplement parce qu'elles n'en voient pas l'intérêt, et probablement aussi parce que le contrôle des Anglais et des Français, notamment sur leur économie, ne leur permet pas de prendre des mesures pour s'y opposer.

En parallèle de celle des autorités, la réaction des habitants locaux est intéressante, car elle semble témoigner d'une sorte d'intérêt économique pour les fouilles. C'est d'ailleurs aux populations vivant sur les sites potentiels que Botta s'adresse pour obtenir des renseignements sur le meilleur endroit où fouiller ou sur l'histoire de la région.

*« J'ai pris des informations pour tacher de savoir si ce village n'avait pas anciennement quelqu'autre nom d'une tournure plus chaldéenne que celui de Khorsabad, (...) mais je n'ai rien pu apprendre. »*

Lettre de Paul-Emile Botta à Jules Mohl, 24 juillet 1843.

Les populations locales ont de toutes manières un certain intérêt à voir les fouilleurs occidentaux s'installer dans la région : la majeure partie de la main d'œuvre est issue du village moderne de Quayundjik, où se trouve le site, et des villages voisins du site. Les dépenses de Botta telles qu'il les présente dans ses lettres énoncent une estimation de 50 fr dépensés par jour de fouille<sup>31</sup>, en paiement des ouvriers. En sus de ce salaire, les habitants du village moderne reçoivent une indemnité totale d'au moins 3500 fr pour l'achat d'une partie du village<sup>32</sup>, qui leur sera restitué à

29 Larsen 1994, page 73.

30 Ternon 2002, page 163.

31 Lettre de Botta à Mohl du 29 décembre 1842.

32 Lettre de Botta à Mohl du 17 mai 1844.

la fin des fouilles sans demande de remboursement. A plusieurs reprises<sup>33</sup>, Botta achète l'une ou l'autre des maisons locales pour mener des fouilles, sans qu'il soit bien clair sur le but exact de cet achat (une légitimation de l'occupation du terrain peut être? Mais vis à vis du Pacha ou des habitants?). Ajoutons à cela que Botta se fait bâtir une maison sur les lieux, pour y loger et stocker ses découvertes les plus précieuses<sup>34</sup>. Ces emplois offerts par le Consul ne sont certainement pas négligeables pour les populations locales, qui s'engagent visiblement volontiers dans les fouilles, malgré les risques encourus lorsque le Pacha décide de tenter de reprendre le contrôle du terrain et menace d'expulsion et d'emprisonnement les travailleurs (des menaces qui n'ont à priori jamais été mises à exécution).

Nous sommes alors en 1844, et ce que sous-entend Botta dans ses lettres sur la réaction des autorités vis à vis des fouilles paraît s'appliquer un peu partout. L'Empire Ottoman, préoccupé par d'autres problèmes, n'a pas encore pris conscience du potentiel de son patrimoine. Le fait que les européens confient en priorité les fouilles à des diplomates n'est peut-être pas anodin. Les autorités ottomanes, tout en laissant une grande liberté aux occidentaux pour mener des investigations archéologiques, ont peut être mis comme conditions qu'elles soient menées sous la direction exclusive de leurs principaux représentants.

A ce stade des relations entre pays fouilleurs et autorités locales, l'ensemble des objets exhumés est envoyé dans les musées européens, sans qu'aucun partage ne soit fait en faveur de l'Empire Ottoman. Par ailleurs, sur l'ensemble du matériel archéologique, rien ne distingue les tablettes en général et les tablettes mathématiques en particulier. L'attention des fouilleurs comme des savants se focalise sur des découvertes plus monumentales : reliefs, statues, etc.

D'une manière générale, les toutes premières fouilles françaises et anglaises au Proche Orient n'ont pas livré beaucoup de tablettes aux savants. La majeure partie des premiers textes à arriver en Europe sont gravés sur des reliefs ou des statues, et leur contenu est essentiellement historique et politique, ou religieux.

Ces textes permettent néanmoins aux savants de passer peu à peu la barrière de la langue et apprendre à lire les textes cunéiformes. Les déchiffrements se basent sur les travaux de Carsten

---

33 Les traces de ces achats se retrouvent dans le décompte du 8 décembre 1843 et la lettre du 21 septembre 1844. Botta laisse entendre qu'il a fini par acheter l'intégralité du village de Khorsabad, et les fragments de sa comptabilité disponible dans sa correspondance montre que cela s'est fait par étapes, sur toute la période des fouilles.

34 Lettre de Botta à Mohl du 8 décembre 1843.

Niebuhr<sup>35</sup> et Georg Grotefend<sup>36</sup> (XVIII<sup>e</sup> siècle), puis ceux de Rawlinson dans les années 1840, sur le vieux perse. Cette langue sert ensuite de base pour comprendre deux autres langues, le babylonien et l'élamite, grâce à une inscription trilingue découverte à Behistun<sup>37</sup> en 1847, une sorte de pierre de Rosette du cunéiforme. Après plusieurs années de travail, une expérience menée par la Royal Asiatic Society est menée : quatre savants, Henry Talbot<sup>38</sup>, Edward Hink<sup>39</sup>, Jules Oppert<sup>40</sup>, et Rawlinson lui-même, soumettent sous enveloppe fermée leur traduction d'un même texte, le prisme de Tiglath-phalazar Ier<sup>41</sup>. Les traductions s'avèrent similaires, et deviennent une nouvelle base pour le perfectionnement de la compréhension de l'akkadien, puis d'autres langues inscrites en cunéiformes<sup>42</sup>.

Concernant le sujet qui nous intéresse, l'arrivée et la reconnaissance de tablettes à contenu mathématique est plus tardif. Les quelques données fournies par les collections les plus importantes sont éloquentes à ce sujet<sup>43</sup> : ainsi, si le British Museum récupère sa première tablette mathématique en 1882 suite à des fouilles menées à Sippar, les musées de Berlin et du Louvre doivent attendre respectivement les années 1900 et 1913 pour acquérir via le marché des antiquités leurs premières tablettes mathématiques.

---

35 Carsten Niebuhr (1733 - 1815), explorateur et géographe allemand.

36 Georg Friedrich Grotefend (1775 - 1853), philologue allemand, spécialiste de l'antiquité.

37 Lion & Michel 2008

38 William Henry Fox Talbot (1800 - 1877), linguiste et scientifique britannique, inventeur et pionnier de la photographie.

39 Edward Hincks Edward Hincks (1792 - 1866) pasteur irlandais, connu pour ses travaux en égyptologie et en assyriologie.

40 Jules Oppert (1825 - 1905), assyriologue français d'origine allemande, professeur au Collège de France et président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

41 Lion & Michel 2008

42 *ibid*

43 Voir dans l'annexe IV pages 246, 250 et 260

## **Chapitre I.2. L'Empire Ottoman redécouvre son patrimoine et légifère pour contrôler la circulation des antiquités.**

Ainsi que j'ai pu le souligner dans le chapitre précédent, lorsque les premières fouilles débutent au Proche Orient sur le site de Khorsabad, l'Empire Ottoman est entré depuis plusieurs années une forme de déclin à la fois politique, diplomatique et géopolitique<sup>44</sup>. Ce qui était durant plusieurs siècles un des empires les plus florissants et importants de la scène mondiale perd peu à peu de son influence, et certaines des régions qui le composent, comme l'Égypte ou la Grèce, réclament et obtiennent leur indépendance, avec parfois le soutien des pays européens qui suivent d'un œil intéressé l'éclatement de cette puissance régionale<sup>45</sup>. En témoignent la forte présence notamment anglaise en Égypte ou la France participant à la réalisation du canal de Suez<sup>46</sup>. C'est en partie à cause de cet affaiblissement que l'exportation massive du patrimoine mésopotamien en direction de l'Europe ne rencontre pas d'opposition de la part des autorités ottomanes.

Lorsque Botta écrit à Mohl que le pacha de Mossoul ne s'intéresse aux fouilles que dans la perspective d'une découverte potentielle de métaux précieux, nous sommes en 1844. L'Empire Ottoman, préoccupé par ses autres problèmes, n'a pas encore pris conscience du potentiel de son patrimoine. L'archéologie européenne est extrêmement développée dans une Égypte qui s'est presque libérée de l'Empire, mais reste sous une forme de tutelle anglaise<sup>47</sup>. Là non plus, la question d'une législation pour protéger le patrimoine de l'exportation ne se pose pas encore. La Grèce, qui vient d'obtenir son indépendance, reste également sous influence franco-anglaise, et si de nombreux artefacts antiques sont déjà partis vers les musées occidentaux, les investigations archéologiques menées par les autorités locales commencent tout juste à se développer, ainsi des tentatives de contrôler l'exportation d'antiquités dès 1827<sup>48</sup>. Les Européens tirent avantage du fait pas entièrement erroné que les autorités locales n'ont pas l'intérêt ou les moyens de s'occuper de leur patrimoine. Ils n'encouragent pas les initiatives archéologiques locales qui se manifestent et prennent en main les sites pour compléter leurs propres collections.

---

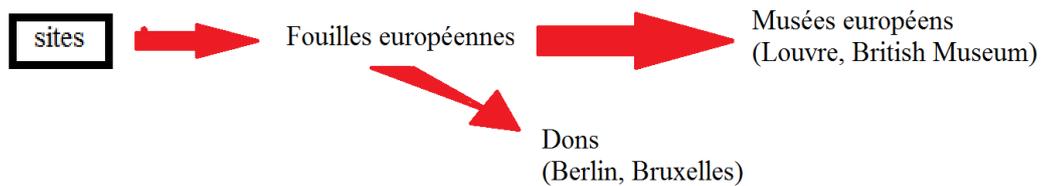
44 Ternon 2002, page 59.

45 Ternon 2002, page 163.

46 Piquet 2008

47 Le Protectorat britannique sur l'Égypte, aussi appelé Sultanat d'Égypte, qui débute en 1914, est la conséquence directe d'une occupation des anglais depuis le XIXe siècle. Fargette G., 1996

48 Étienne 2000



*Document 1 - Du site à la collection : les premières fouilles*

A partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, cependant, l'Empire Ottoman prend peu à peu conscience de la valeur de ce patrimoine. Une valeur qui s'avère à la fois historique, marchande, mais surtout politique. Des législateurs mettent en place plusieurs textes de lois pour encadrer les recherches archéologiques, en essayant de reprendre le pas sur les puissances européennes déjà bien installées sur les sites. Un autre objectif de ces séries de lois est le contrôle de la circulation des objets. L'alimentation de musées nouvellement créés à Istanbul est synonyme, pour le matériel archéologique, d'une nouvelle destination potentielle. En conséquence de cette nouvelle politique patrimoniale, des fouilleurs locaux s'imposent peu à peu aux côtés de leurs homologues occidentaux.

Quel est l'impact de ce nouveau contexte politique sur la circulation des antiquités ? C'est à cette question que tente de répondre ce chapitre. Dans une première section, j'analyse la mise en place d'une première législation des antiquités et ses conséquences sur le partage des tablettes. Je consacre une deuxième section au rôle particulier d'un acteur central, Hamdy Bey. J'ai également estimé nécessaire, dans une troisième section, de montrer des réactions des acteurs politiques français et anglais face à ces législations. Dans cette dernière section, je présente un cas particulier chronologiquement plus récent que les autres, celui de Hermann Hilprecht. Il me permet d'illustrer certaines des conséquences de l'établissement des règlements ottomans sur les antiquités dans la région du Proche-Orient et certaines réactions étrangères.

**I.2.1 Les premiers règlements ottomans des antiquités : une ébauche de politique pour reprendre le contrôle du patrimoine.**

Le premier intérêt des autorités ottomanes pour le patrimoine antique s'apparente plus à un acte politique que scientifique. En cela, la démarche n'est pas sans rappeler celle qui conduit à la présence des fouilleurs anglais et français. La pratique des « collections » d'antiquités, dans l'Empire Ottoman remonte au moins XVIII<sup>e</sup> siècle.

En 1723, par exemple, le gouvernement ottoman entrepose des objets précieux, notamment des reliques de l'époque byzantine, dans l'ancienne Église Sainte Irène à Istanbul, qui sert également de dépôt d'artillerie. La démarche ne s'accompagne pas d'exposition au public ou d'une quelconque volonté d'exploiter leur valeur éducative, comme cela aurait été le cas pour un musée<sup>49</sup>, bien que des voyageurs, notamment étrangers, aient pu y avoir accès. L'objectif est donc bien différent de celui des collections européennes. Néanmoins, ces collections, puis celles créées par la suite, acquièrent peu à peu le statut de musées<sup>50</sup> tel qu'on l'imagine actuellement. Ce changement intervient dans les mêmes années que les premières législations. On peut expliquer ce changement par le fait que les vestiges présents dans ces collections sont issus des périodes gréco-romaines et de l'empire byzantin. Elles relèvent donc davantage de la culture grecque ou de la culture byzantine. La mise en valeur de ces vestiges dans un établissement ottoman permet de forger une unité historique et géographique de l'ensemble de la Turquie et de la Grèce. C'est une manière indirecte de contester la prise d'indépendance de la province grecque.

Un autre exemple : le *Musée des Janissaires*, du nom de ces soldats qui formaient l'élite de l'infanterie de la période d'apogée de l'Empire Ottoman<sup>51</sup> est une des premières collections ouvertes au public, et notamment aux visiteurs étrangers. Outre ce nom, qui est un rappel de la puissance militaire qu'a pu avoir l'Empire à une époque, ce musée présente à travers des pièces d'armement exposées, ce qu'a été l'armée ottomane.

Au-delà d'une volonté de préserver un patrimoine précieux pour sa valeur historique et artistique, on dénote donc une certaine volonté patriotique à travers ce nouvel intérêt pour les musées et les fouilles qui permettent de les alimenter. Quand le gouvernement commence à légiférer, c'est donc à la fois pour enrichir les musées et pour des objectifs politiques.

En 1869, le premier « règlement pour les antiquités », d'auteur inconnu<sup>52</sup> est établi. Le texte comporte sept articles, ce qui en fait une réglementation très courte et difficile à mettre en application. Ces nouvelles règles impliquent qu'une autorisation officielle doit être demandée pour mener des fouilles sur le territoire de l'Empire Ottoman. L'ensemble des négociations pour les autorisations est placé sous la responsabilité du Ministère de l'Instruction Publique. Une fois cette autorisation accordée, le butin des fouilles ne doit pas être exporté ou vendu à l'étranger, car il

---

49 Shaw W., 2003, page 32

50 *Ibid*

51 Shaw, 2003, page 45

52 Chevalier, 2002, page 31. Voir Annexe n° II page 154

appartient au « propriétaire du sol »<sup>53</sup>. Le deuxième article fait cependant mention de la possibilité, dans des cas précis qui ne sont pas définis, de vendre les objets à des particuliers, tant qu'ils restent sur le sol de l'Empire. Parce que le propriétaire du sol où a été découvert l'objet est considéré comme le propriétaire de l'objet, il peut aussi lui être demandé de le vendre à l'État Ottoman. La propriété privée d'antiquités ne gêne pas le législateur, tant que l'objet ne sort pas des frontières de l'Empire. Tout dans ce texte s'oppose ouvertement à la toute-puissance européenne en matière d'exportation d'antiquités.

A noter cependant que l'article 6 précise la nature des autorisations accordées aux puissances étrangères. Toutes les demandes de fouille font l'objet d'un « *Irade*<sup>54</sup> Impérial », un statut à part.<sup>55</sup> Dans tous les cas, le but de ces lois est évident : il s'agit de mettre un terme au monopôle européen du contrôle de l'archéologie et de la circulation des antiquités.

Ce premier règlement n'était pas suffisant aux yeux des autorités, peut-être parce que trop succinct, ou parce qu'il n'est pas suffisamment appliqué. Cinq ans plus tard, en 1874, une nouvelle version de ce règlement est mise en place, à l'initiative du Docteur Philip Anton Dethier, directeur du musée installé à Sainte-Irène<sup>56</sup>. L'auteur est déjà en lui-même une personnalité intéressante<sup>57</sup> : il s'agit d'un historien et épigraphiste allemand, spécialiste de l'art de la Grèce antique. Il est nommé à la tête de la collection d'antiquités conservée à Sainte-Irène par le Ministre de l'Instruction Publique de l'époque, Ahmed Vefik Pacha. L'objectif de ce dernier est de faire du musée une vitrine de l'Empire ouverte aux étrangers, et une collection sur le modèle des musées européens. La nouvelle législation rédigée par Dethier est plus développée que la première, comportant trente-six articles répartis en quatre chapitres. Il y présente en outre une définition de ce qu'est une antiquité :

*« Article 1. Toute sorte d'objets d'art datant des temps anciens est une antiquité.*

*Article 2. Il y deux espèces d'antiquités : la première comprend les monnaies, et la seconde tout autre objet transportable ou non.<sup>58</sup> »*

La définition se base sur la datation de l'objet. L'expression « des temps anciens » n'est pas précise, mais l'article 2 qui fait la distinction entre les monnaies et le reste étend le statut d'antiquités

53 Art. 3, Règlement ottoman sur les Antiquités, 1869

54 *Irade* : décret du gouvernement de la Sublime Porte.

55 Art. 6, Règlement ottoman sur les Antiquités, 1869

56 Chevalier 2002, page 33

57 Eldem 2013

58 Art. 1 et 2, Règlement ottoman sur les Antiquités, 1874

à des objets plus récents que la période antique (grecque ou mésopotamienne).

Le chapitre I, comportant les articles 3 à 6, se concentre sur le problème de la possession des antiquités. Elles sont *de facto* considérées comme propriété du gouvernement ottoman, qui est seul habilité ensuite à procéder à sa répartition en cas de fouilles menées par des locaux ou des expéditions étrangères.

*« Art. 3. Toute antiquité non découverte (gisant sous sol), dans quelques endroit qu'elle se trouve, appartient au Gouvernement. Quant aux antiquités trouvées par ceux qui effectueraient des fouilles par autorisation, un tiers appartiendra au Gouvernement, un autre tiers au trouveur et le reste au propriétaire du terrain où les antiquités ont été trouvées. Si le trouveur a trouvé les antiquités dans sa propriété, les deux tiers seront à lui et le reste au Gouvernement. »*

Toutes les expéditions doivent, selon une reprise du règlement de 1809, demander l'autorisation de mener des campagnes de fouilles. Le partage se fait par tiers, incluant le propriétaire du terrain des fouilles. Fait intéressant, le gouvernement ottoman se donne le droit de répartir éventuellement les antiquités, « en nature ou en valeur »<sup>59</sup>. Il se présente donc lui-même comme un marchand d'antiquités potentiel, qui entend détenir le monopôle du marché.

Le chapitre II, comportant les articles 7 à 24, est le plus long et édicte les conditions concernant les autorisations de fouilles, et les conditions de leur déroulement. L'autorisation est toujours à demander au Ministère de l'Instruction Publique, et soumise à des contraintes. Notamment, une même expédition ne peut pas mener de fouilles sur deux sites différents, ou encore, une autorisation obtenue ne peut pas être donnée ou vendue à quelqu'un d'autre<sup>60</sup>.

Le chapitre III, comportant les articles 25 à 30, se concentre sur le partage des antiquités. Les antiquités doivent faire, d'après l'article 26, l'objet d'un recensement indiquant leur nombre et leur valeur, sur lequel doit se baser le partage. L'article 29 stipule que

*« Article 29. L'autorité et le trouveur désigneront chacun un expert pour estimer la contre-valeur des antiquités indivisibles (...).<sup>61</sup> »*

Le chapitre IV et dernier chapitre concerne la vente et l'achat des antiquités, visant une fois

59 Art. 5, Règlement ottoman sur les Antiquités, 1874.

60 Art. 18 et 19, Règlement ottoman sur les Antiquités.

61 Art. 29, Règlement ottoman sur les Antiquités, 1874.

encore à limiter le marché et à le placer sous contrôle des autorités.

Ces deux premiers règlements sont encore des essais dont l'objectif est de limiter et contrôler les fouilles pratiquées sur le territoire ottoman en réclamant des autorisations. Les termes gagnent en précisions entre le premier texte et le second, et encouragent les fouilles menées par des locaux. Les autorités ottomanes tentent également d'interdire toute exportation des antiquités en se présentant comme acquéreur et en légiférant pour limiter le commerce externe tout en facilitant la circulation interne. En parallèle, en valorisant de nouvelles collections, l'Empire tente de copier les musées européens. Règlements et collections reçoivent la participation du Docteur Dethier permettant de se rapprocher des modes de fonctionnement européens.

Peu efficaces dans un premier temps, les deux règlements sur les antiquités initient une nouvelle ère pour l'archéologie dans l'Empire Ottoman, et surtout pour la circulation des antiquités, qui devient plus complexe. Le successeur de Dethier poursuit l'œuvre à la fois de mise en valeur des collections et de législation : il s'agit d'une figure incontournable de l'histoire des collections ottomanes : Osman Hamdi Bey.

### **I.2.2. Hamdi Bey, l'homme du patrimoine ottoman, une personnalité aux multiples visages.**

Le successeur de Dethier à la tête des collections ottomanes est, à l'inverse de son prédécesseur, un Ottoman : Osman Hamdi Bey<sup>62</sup>. Ce personnage, pierre angulaire de la redécouverte du patrimoine dans l'Empire Ottoman, est né à Istanbul, en 1842, dans une famille aisée. Son père est Ibrahim Edhem Pacha, un ingénieur et homme politique qui a une forte imprégnation de culture occidentale<sup>63</sup>. Hamdi Bey lui-même a suivi une partie de sa formation en Europe. Il a en particulier fait des études de peinture aux Beaux-Arts de Paris. Cette formation européenne a pu influencer son opinion sur la valeur du patrimoine de son pays d'origine.

Sa première rencontre avec l'archéologie date de 1869, sur un site aux alentours de Bagdad. Il est alors en poste dans l'administration ottomane en tant que responsable des affaires étrangères pour la province de Bagdad<sup>64</sup>. Par la suite, il devient lui-même archéologue : il dirige notamment des fouilles turques à Sidon, au Liban<sup>65</sup>. Il est soucieux de mettre en valeur ce patrimoine qu'il

62 Chevalier 2002, page 37

63 Shaw 2003, page 97

64 Eldem 2010

65 *ibid*

découvre et redécouvre, et il est probablement inspiré en cela par les exemples des musées occidentaux qu'il a découverts lors de sa formation européenne<sup>66</sup>. Il fonde ce que certains considèrent comme le premier musée ottoman<sup>67</sup>, Sainte-Irène ou du Musée des Janissaires étant davantage des dépôts d'antiquités. Cette institution est envisagée dès 1881, et le musée ouvre le 13 juin 1891. Hamdi Bey en est le premier directeur, et le baptise « Musée de l'Empire » (il deviendra l'actuelle institution des Musées archéologiques<sup>68</sup>). Les écrits de Hermann Hilprecht, acteur essentiel sur lequel je reviendrai en détails dans la partie suivante, témoignent du rôle actif de Hamdi Bey pour enrichir ce musée tout en protégeant les antiquités de l'exportation.

Hamdi Bey est une personnalité multiple, forgée sur le modèle des fouilleurs européens qui travaillent en Mésopotamie depuis les années 1840. Il possède une double éducation ottomane et européenne, ce qui lui permet d'être à la fois conscient des enjeux nationaux et imprégné des méthodes occidentales auxquelles il est confronté<sup>69</sup>. Il est peintre, archéologue, conservateur et fondateur de musée, mais aussi diplomate et politicien. Ses ambitions pour la sauvegarde du patrimoine ottoman le conduisent dans la rédaction d'une nouvelle législation<sup>70</sup>. Figure emblématique de la vie culturelle d'Istanbul, Hamdi Bey, tout en poursuivant sa recherche de vestiges sur le territoire ottoman, est un des artisans du nouveau projet de loi sur la protection du patrimoine culturel.

Le règlement adopté en 1884 dont il est l'instigateur est le plus sévère de ceux qui ont été promulgués jusqu'à présent, mais aussi le plus précis<sup>71</sup>. Comme les deux textes précédents, celui-ci prévoit que tous les vestiges découverts sur le territoire sont ou seront considérés comme des biens ottomans, et par là même, que les objets mis au jour par des fouilles sur ce territoire doivent rejoindre les collections du Musée archéologique<sup>72</sup>. Le double but de cette loi est de tenter de mettre un terme au trafic d'antiquités vers l'occident, mais aussi de donner au musée créé par Hamdi Bey un statut de musée d'état<sup>73</sup>.

Le nouveau texte passe de trente-six articles à trente-sept, toujours divisé en quatre chapitres, organisés différemment. Révisé encore une fois en 1906, il est réduit à trente-cinq articles

---

66 Shaw 2003, page 102

67 Shaw 2003, page 32

68 Eldem 2010

69 Shaw 2003, page 102

70 Chevalier 2002, page 37

71 Chevalier 2002, page 35

72 Voir Annexe II, page 159

73 Shaw 2003, page 31

subdivisés en six chapitres et une entrée « propositions diverses ». Dans le règlement de 1884 comme dans sa révision de 1906, on retrouve en substance les mêmes règles que dans les deux premières versions, mais le texte apporte davantage de précisions sur différents points comme de nouveaux droits, celui d'obtenir des copies ou des moulages des objets<sup>74</sup>, par exemple, ou encore des articles concernant les propriétaires des terrains sur lesquels les fouilles ont lieu<sup>75</sup>. Se met également en place une réglementation du marché, certaines transactions pouvant être autorisées sous conditions<sup>76</sup>, ce qui n'était pas le cas dans les précédents règlements.

Les règles de 1884 commencent, comme celles de 1874, par une définition de ce qu'est une antiquité. Elle est cependant bien plus précise que la précédente.

*« Art. I. Sont considérés comme objets d'antiquités tous les vestiges laissés par les anciens peuples des contrées formant aujourd'hui l'Empire ottoman, tels que : les monnaies d'or et d'argent et les autres pièces monnayées ; les inscriptions historiques ; les sculptures et les gravures ; les ornements en pierre, en terre, ou en métaux ; les vases ; les armes ; les pierres d'anneau représentant des ornements ou des figures ; les temples, palais, cirques et théâtres ; les fortifications, ponts, aqueducs ; les tumulus, mausolées et obélisques ; les bas-reliefs, statues et toutes sortes de pierres gravées et sculptées. »<sup>77</sup>*

Si les limites de temps ne sont toujours pas claires, en revanche, l'indication « des contrées formant aujourd'hui l'Empire ottoman » dénote toute la portée nationaliste de ce règlement, surtout à un moment où l'Empire se désagrège petit à petit. Notons que les monnaies ne sont plus traitées séparément du reste des antiquités.

La mise en place progressive de ces règles permet un encadrement des fouilles, puis de la circulation des antiquités sur le territoire ottoman et au niveau de ses frontières. Le processus passe d'un premier règlement court, strict, et finalement inadapté à la situation, à un véritable texte de loi constitué par une personne au fait des enjeux de toutes les parties intéressées. L'ajout, peu à peu, de nouveaux articles qui permettent de créer des conditions à respecter pour avoir le droit de mener des fouilles, de traiter d'éventuels cas particuliers, de préciser des points, montre un souci de rendre les règles applicables en tenant compte des conditions du terrain. En outre, elles témoignent non

74 Art. 12, Règlement ottoman sur les Antiquités, 1884

75 Art. 5, Règlement ottoman sur les Antiquités, 1884 et Art. IX, Règlement ottoman sur les Antiquités, 1906.

76 Art. 29, Règlement ottoman sur les Antiquités, 1884

77 Art. 1, Règlement ottoman sur les Antiquités, 1884

seulement de la volonté du gouvernement ottoman de reprendre le contrôle sur les biens archéologiques provenant de son sol, mais aussi d'intervenir directement dans la recherche archéologique. Divers articles donnent la priorité aux fouilles financées par le gouvernement<sup>78</sup>, qu'elles soient menées par des locaux ou des fouilleurs étrangers.

Et pourtant, cette première série de règles sur les antiquités dans l'Empire Ottoman n'a pas empêché les fouilles occidentales de se poursuivre sur les sites mésopotamiens, mais aussi perses et levantins. Pas plus que les antiquaires ne cessent de vendre aux collectionneurs privés et publiques des objets issus des sites ottomans. Les occidentaux, européens ou plus tard américains, vont mettre du temps d'abord à s'adapter aux nouvelles législations, puis tout simplement à les accepter de plus ou moins bon gré. Pendant ce temps, les collections des musées d'Istanbul continuent à s'accroître, alimentées par les découvertes archéologiques désormais relativement contrôlées. Ces collections, fait intéressant, sont en partie mises en valeur par l'intervention de savants européens comme Hilprecht ou le Père Scheil. Jusqu'au XXe siècle, faire respecter la « propriété » ottomane sur les antiquités sera difficile, malgré la prise de conscience progressive de certains occidentaux.

Malgré les dispositions légales prises par les autorités ottomanes, les archéologues français et anglais continuent leurs expéditions au Proche-Orient et en ramènent de nombreux objets pour alimenter leurs collections, qui ne restent donc pas, contrairement à ce que prévoient la loi de protection du patrimoine culturel, sur le territoire ottoman. Est-ce là une absence de reconnaissance de l'autorité locale de la part des fouilleurs étrangers, ou bien la teneur de la loi a-t-elle été assouplie pour prévoir des accords permettant les expéditions étrangères ? Plus généralement, comment les fouilleurs étrangers ont-ils dû modifier leurs pratiques pour s'adapter au nouveau contexte législatif, et quelles ont été les conséquences sur la constitution des collections en Europe puis aux États-Unis ?

### **I.2.3. Les réactions des fouilleurs étrangers à la nouvelle législation.**

Les lois sur les antiquités ne nuisent pas entièrement aux fouilles étrangères, qui se poursuivent et même se multiplient. En effet, des accords sont trouvés entre les autorités locales et les fouilleurs et leurs pays de tutelles, avec plus ou moins de facilité<sup>79</sup>. Le fait que des archéologues français et américains travaillent à l'enrichissement ou l'organisation des collections d'Istanbul,

<sup>78</sup> Art. 10, Règlement ottoman sur les Antiquités, 1906

<sup>79</sup> Chevalier, 2002, page 67

comme je l'ai déjà évoqué précédemment, montre une forme d'entente. Comment les responsables des campagnes de fouilles étrangères, notamment français, ont-ils négocié les autorisations à fouiller et à exporter les antiquités avec les autorités ottomanes ?

Je m'appuie une fois de plus sur la correspondance des consuls de France de Bagdad adressées au Ministère des Affaires Étrangères. Comme je l'ai déjà signalé plus avant dans ma présentation, les Consuls, s'ils ne sont plus en charge des fouilles comme lors des premières campagnes, font la liaison entre les autorités françaises, via leur ministère de tutelle, et les fouilleurs. En plus des différentes affaires politiques, économiques et sociales à leur charge, les Consuls ont à gérer le déroulement des missions archéologiques. Leur correspondances présentent des rapports sur le bon état des missions, font état de certaines missions étrangères qui arrivent ou repartent de Bagdad, et se font l'écho des difficultés que peuvent rencontrer les missions françaises. L'aspect de négociation avec les autorités locales pour obtenir le droit de mener des fouilles y est perceptible. Hamdi Bey est d'ailleurs un correspondant privilégié pour les archéologues.

Un exemple éclairant concerne l'une des expéditions menée par Ernest de Sarzec<sup>80</sup> dans les régions levantines en 1883. Alors qu'il doit débiter le voyage vers le site de Tello avec le reste de son expédition, de Sarzec est retenu à Bagdad par les autorités ottomanes, faute d'avoir reçu l'autorisation nécessaire pour mener à bien sa campagne de fouilles. L'archéologue, pour contourner cette difficulté administrative qui résulte peut-être d'un oubli (mais probablement pas d'une méconnaissance des nouvelles lois, de Sarzec étant lui-même diplomate), change d'objectif pour aller fouiller en Perse. Henri Pognon, Consul de France à Bagdad, qui se tient visiblement informé de l'évolution de la situation, glisse dans certaines de ses lettres à sa hiérarchie française des nouvelles de l'affaire. Certains accords avec l'administration ottomane offrent aux fouilleurs étrangers non seulement un accès au territoire et aux sites qui s'y trouvent, mais aussi, éventuellement, une escorte militaire, afin de prévenir d'éventuelles attaques du site par des pillards. Ces attaques qui sont souvent le fruit de tribus locales, ont eu l'occasion de se produire au cours de plusieurs campagnes étrangères. Cet exemple est une preuve des négociations nouvelles que doivent mener les archéologues étrangers et notamment français, avec les autorités locales.

*« Mr. E [de Sarzec] doit être sans doute à l'heure actuelle en possession de la lettre*

---

<sup>80</sup> Ernest de Sarzec (1832-1901) est un archéologue et diplomate français. Il a été un temps Consul de France à Bassorah, et a mené pas moins de onze campagnes de fouilles entre 1877 et 1899. On lui doit la découverte de la cité sumérienne de Lagash sur le site de Tello.

*par laquelle j'avais l'honneur de l'informer dès le 1er de ce mois, que, conformément au désir qui m'en avait été exprimé par notre compatriote à son arrivée dans le pays de ma résidence, j'avais obtenu pour lui du Vali de Bagdad une escorte de Zabties. »*

Lettre de H. Pognon, Consul de France à Bagdad au Ministre des Affaires Étrangères, 20 décembre 1897

Avec le temps, certains étrangers choisissent de participer activement à la préservation du patrimoine local, notamment après la disparition définitive de l'Empire Ottoman en plusieurs états. Je m'arrêterai plus en détail sur un exemple particulièrement éloquent, même s'il se déroule chronologiquement une vingtaine d'années après le dernier règlement ottoman sur les antiquités, parce qu'il est à la fois représentatif d'une évolution de certaines mentalités européennes et américaines, mais aussi parce qu'il implique, à nouveau, la mise en place de lois et la création de collections qui viennent complexifier la circulation des antiquités provenant de la région.

Il s'agit de Gertrude Bell. Ressortissante britannique, Bell est née en 1868 en Angleterre, et comme la majorité des acteurs de l'archéologie et du patrimoine, elle est une personnalité extrêmement difficile à définir en raison de ses très nombreuses activités<sup>81</sup> : elle a en effet, au cours de sa carrière, été successivement espionne, analyste politique, fonctionnaire de l'Empire britannique et, également, femme de lettre et archéologue. C'est surtout une véritable aventurière qui a notamment effectué plusieurs missions alpinistes dans les Alpes, et été volontaire de la Croix Rouge en France durant la Première Guerre mondiale.

Quelque soit son attachement à son pays d'origine et ses fonctions à son service, Bell a activement œuvré au Proche et Moyen Orient<sup>82</sup>. Ses premiers voyages, dans les années 1890, puis ses premières campagnes de fouilles le long de l'Euphrate, à partir de 1907, le démontrent. A la fin de la guerre, elle est envoyée en mission au Moyen Orient, où elle assiste Thomas E. Lawrence (plus connu sous le nom de Lawrence d'Arabie) à recenser les tribus arabes susceptibles de s'allier aux Britanniques contre l'Empire Ottoman. Par la suite, elle sera en poste à Bassorah, puis à Bagdad, en tant qu'officier de liaison en correspondance avec le Caire. Elle est la seule femme officier chargées d'affaires politiques de l'Empire Britannique<sup>83</sup>.

Après la chute de l'Empire Ottoman, Gertrude Bell participe activement à la construction de l'Irak moderne, en rédigeant des rapports sur la région mésopotamienne. Elle y démontre son

---

81 Wallach, 2010

82 Lukitz, 2006

83 *ibid*

attachement à la région, son rapport étant jugé par l'un de ses supérieurs comme très en faveur des populations arabes. Lors de la Conférence du Caire, en 1921, les frontières de la nouvelle Irak sont décidées à l'instigation de Churchill, et leur dessin est largement influencé par les travaux de Bell, qui est aussi considérée comme ayant activement participé, au même titre que Lawrence, à mettre sur le trône d'Irak le roi Fayçal Ier. A la suite du couronnement de ce dernier, les relations entre lui et Bell sont telles qu'elle est surnommée « la reine sans couronne d'Irak »<sup>84</sup>.

Gertrude Bell a joué un rôle considérable dans la création et surtout la mise en valeur des collections du Musée archéologique de Bagdad<sup>85</sup>, notamment en dirigeant des fouilles, et en refusant en dépit de la volonté des puissances occidentales l'exportation des antiquités locales, ce qui en fait un exemple d'une personnalité européenne qui prend ouvertement le parti de soutenir la « propriété du sol » pour les antiquités. Le musée ouvre ses portes en 1926.

En résumé, la volonté patriotique et politique de conserver sa puissance territoriale a été un élément primordial pour que l'Empire Ottoman décide de préserver son patrimoine, et de suivre le modèle européen pour les recherches archéologiques comme pour la mise en valeur de collections. Son arrivée sur l'échiquier a provoqué une modification notable dans le réseau de circulation des antiquités. Dans l'idée des législateurs, l'exportation est interdite, et le commerce interne à l'Empire étroitement contrôlé par l'état.

Les témoignages des Consuls français en poste dans la région, même s'ils restent des sources peu objectives, montrent que le gouvernement ottoman possède à l'origine une certaine méconnaissance de la valeur des biens archéologiques. En utilisant intelligemment les compétences de savants européens et américains, ce gouvernement réussit finalement à imposer à des puissances étrangères qui se sentent en pays conquis des conditions d'accès contrôlées aux richesses patrimoniales de leur pays. C'est un grand progrès pour l'Empire mais ce n'est cependant pas du goût de l'ensemble des fouilleurs étrangers. Les choses ne se font pas sans peine et prennent du temps, d'autant que la situation politique de l'Empire Ottoman, déchu et partagé avec une participation active notamment des britanniques en plusieurs états, ne facilite pas la tâche. Cependant, malgré la disparition de l'Empire, la conscience patrimoniale reste forte dans les pays qui lui succèdent. En témoigne cet exemple irakien qui se dote à peine quelques années après le tracé de ses frontières d'une législation sur les antiquités impliquant le partage des découvertes et la surveillance du marché, ainsi que d'un musée.

---

84 Wallach, 2010

85 *ibid*

A travers ce chapitre, j'ai tenté en analysant les implications de la mise en place d'une législation sur les antiquités de comprendre ses conséquences sur le partage des tablettes. Les règlements sont unanimes dès le premier texte de 1869 : les trouvailles archéologiques doivent être partagées, ce qui provoque l'éclatement des lots d'antiquités entre les collections respectives des fouilleurs étrangers et les nouvelles collections des musées d'Istanbul à partir de 1891 et de Bagdad à partir de 1922.

En outre, par des règlements, les autorités ottomanes essaient également de contrôler directement la circulation des antiquités et leur commerce. D'une part, l'exportation hors du territoire sous contrôle ottoman est interdite dans la théorie, contrairement au commerce interne. D'autre part, lors du partage du matériel archéologique découvert au cours d'une fouille, le gouvernement ottoman, qui dispose d'une part d'un tiers, peut se porter acquéreur prioritaire du reste des biens. Ces règles restent théoriques, et ne s'appliquent pas dans la pratique, puisque les archéologues étrangers autorisés à mener des campagnes de fouilles envoient leur part d'antiquités dans leurs pays d'origine.

Cependant, s'ils doivent s'adapter à cette série de nouveaux règlements, ces archéologues n'ont pas, vis-à-vis d'eux, une réaction uniforme : certains vont collaborer avec les autorités ottomanes, tandis que d'autres conserveront un comportement méprisant et déplaisant pour les autorités comme les populations locales. En parallèle, puisque les fouilles nécessitent désormais des autorisations pour être légales, apparaissent des fouilles illégales, parfois qualifiées de clandestines. Ces nouvelles données viennent, à leur tour, complexifier la circulation des antiquités.

### **Chapitre I.3 Fouilles officielles, fouilles légales, fouilles clandestines, de nouvelles sources pour les réseaux d'antiquités**

Au cours des années 1880, les fouilleurs d'autres états s'ajoutent peu à peu aux premiers fouilleurs français et anglais. Les fouilleurs allemands commencent leurs recherches sur le territoire contrôlé par les Ottomans en 1878, et en Mésopotamie même en 1887. Des expéditions archéologiques américaines débutent en 1884, menées par l'Université de Pennsylvanie. D'autres fouilles américaines, cette fois-ci à l'instigation de l'Oriental Institut de Chicago, commenceront en 1903. Les premières fouilles françaises et anglaises en terre ottomane ne pouvaient pas être vraiment qualifiées de légales, faute de législation pouvant déterminer ce qui l'est ou non. Désormais, il est possible de différencier les fouilles autorisées des fouilles non autorisées.

En effet, en parallèle des fouilles menées par les européens et les américains avec l'accord et parfois l'assistance des autorités ottomanes, des fouilles non officielles commencent à se développer. Ces dernières sont souvent qualifiées de « fouilles clandestines », même si leur existence est connue des autorités. A l'inverse des investigations légales, elles n'ont pas fait l'objet d'une demande officielle auprès du Ministère de l'Instruction Publique à Istanbul. Certaines sont menées par des fouilleurs étrangers, d'autres sous le contrôle d'autorités locales. Ces fouilles s'intègrent dans un réseau plus vaste, avec parfois la complicité de certains représentants officiels. Leur objectif semble plus mercantile que scientifique. Selon toute vraisemblance, le fruit de leurs excavations alimente essentiellement le marché des antiquités, que je présenterai plus en détails dans le chapitre II.

Si les activités de ces fouilles illégales ne sont pas aussi documentées que celles des investigations officielles menées par des délégations autorisées, on retrouve leurs traces sur des sites de fouilles laissés libres entre deux campagnes officielles ou sur des emplacements nouvellement découverts. Quelles sont ces traces ? C'est une question à laquelle je tâche de répondre dans la première section de cette sous partie, afin de montrer comment l'entrée en scène des fouilles clandestines modifie les modalités de constitution des collections.

Des « aventuriers » comme Hormuzd Rassam ou Edgard Banks, malgré une formation d'archéologue ou de linguiste et des expériences sur des sites de fouilles autorisées, pratiquent la vente d'antiquités contre les lois ottomanes sur l'exportation et alimentent des collections pour leur intérêt propre. Comment appréhender le profil de ces nouveaux acteurs et quelle est leur influence sur le destin des trouvailles ? La deuxième section de cette sous-partie propose des éléments de

réponses à ces questions, en mettant l'accent sur quelques acteurs importants.

Pour les européens et américains, de plus en plus nombreux à exploiter toujours plus de nouveaux sites, les règlements n'interdisent pas de fouiller, mais encadrent autant que possible les recherches : demandes d'autorisation, limitation dans le temps, et surtout partage du butin. L'adaptation à ces règles, je l'ai déjà évoqué, et j'aurai l'occasion d'y revenir, ne se fait bien sûr pas sans peine. Certaines missions semblent s'y plier plus facilement que d'autres, et profitent des avantages que peuvent leur conférer de jouer le jeu des autorités, comme une escorte armée pour les prémunir des tributs locales et des fouilleurs clandestins. La troisième section prend l'exemple des expéditions menées à Nippur pour illustrer la complexité de ces relations.

### **I.3.1. L'existence avérée de fouilles clandestines**

Lorsqu'on lit les textes des règlements des antiquités, il apparaît qu'ils ont été rédigés de manière à favoriser les recherches locales, sous l'égide des autorités ottomanes, par des acteurs locaux, pour empêcher les étrangers déjà présents sur les sites de fouilles d'exporter massivement leurs découvertes. Ces lois accordent également une certaine importance au droit de propriété du sol. Malgré tout, et sur plusieurs sites, des groupes locaux intégrés à des réseaux plus vastes préfèrent contourner la législation pour conserver dans son intégralité le produit de ses fouilles, plutôt que de demander les autorisations et d'avoir ensuite à partager son butin.

Parce qu'illégales, ces fouilles n'ont pas laissées derrière elle une documentation importante. Peut-être reste-t-il des documents d'archives des autorités locales de l'époque, mais ce n'est pas certain. Cependant, l'existence des fouilles clandestines peut se révéler par des biais indirect : ainsi, la présence dans les collections d'antiquités obtenues par achat, mais dont on connaît le site d'origine, permet de dresser une liste, non exhaustive, de sites ayant connu une ou plusieurs périodes d'excavations illégales. Les objets présents dans les inventaires des collections sont parfois associés à des dates d'acquisition et des sites de provenance. La comparaison entre les dates d'acquisitions de ces objets et celles des fouilles sur les sites dont ils proviennent montrent qu'ils ont été mis à jour lors de fouilles illégales.

Par ce biais, et d'autres sources secondaires que j'exploite davantage un peu plus bas, on peut dater approximativement les premières excavations illégales. Elles ne débutent pas dès la mise en place des premiers règlements, mais plus au cours de la dernière décennie du XIXe siècle et au tout

début du XXe siècle, donc dans la période entre le troisième et le quatrième règlement sur les antiquités. Les rares témoignages débutent, plus précisément, en 1894, mais indiquent que les fouilleurs illégaux ont déjà pris quelques habitudes.

C'est par exemple le cas du site de l'ancienne cité d'Uruk. Le site est connu et localisé dès le milieu du XIXe siècle par le géologue anglais William Loftus<sup>86</sup>, qui à l'époque fait de nombreux repérages de fouilles dans la région<sup>87</sup>. Le site connaît ensuite quelques prospections au début du XXe siècle et une première campagne de fouilles menée de 1912 à 1913 par la *Deutsche Orient-Gesellschaft*, la Société Orientale Allemande, sous la direction de Julius Jordan et Conrad Preusser. Les fouilles se concentrent sur la partie de l'ancienne ville située autour du temple appelé *Eanna*<sup>88</sup>.

Cependant, dès 1913, des marchands d'antiquités, comme Élias Géjou ou les frères Dumani, sur lesquels je reviendrai dans la suite de ce chapitre, offrent à des collections publiques des tablettes qu'ils présentent comme venant d'Uruk<sup>89</sup>. On retrouve ces tablettes identifiées dans les bases de données du British Museum, du Louvre, les registres des collections berlinoises<sup>90</sup> où elles entrent non pas suite aux fouilles, mais bien par achat, et peut être (les archives ne permettent pas de le définir clairement) à Yale. La tablette mathématique AO 6456, au Louvre, par exemple, est une acquisition de 1913, vendue par les frères Dumani comme « provenance Warka, période séleucide ». Elle est associée à AO 6484, et à 52 tablettes numérotée de 6 449 à 6 500<sup>91</sup>.

Toutes les fouilles allemandes sur le site de Warka ont fait l'objet de publications<sup>92</sup>, dans lesquelles il n'est pas fait mention d'un détournement ou d'une revente de matériel archéologique. L'hypothèse la plus vraisemblable, bien que non documentée, est donc qu'entre les campagnes de fouilles officielles, d'autres fouilles ont été clandestinement réalisées, et le produit de ces fouilles parvient aux collections par l'intermédiaire du marché des antiquités.

De nombreux sites, comme l'ancienne Sippar (actuelle Abu Habba), Kish (située à quelques kilomètres de Bagdad) ou encore Nippur ont fait l'objet d'excavations clandestines. Les fouilleurs sont, à priori, de chefs de tribu locaux, de représentants gouvernementaux turcs, voire

86 Une biographie de William Loftus est disponible dans *The Dictionary of National Biography*, Vol. XXXIV, 1893

87 Boehmer 1997, p. 294-298

88 Ces fouilles ont fait l'objet de rapports publiés sous l'égide de la *Deutsche Orient-Gesellschaft*. Voir aussi Marchand 2003 ou Benoît 2003, p. 565

89 En témoignent du moins les informations fournies par les dossiers de ces œuvres conservés dans les archives du département des Antiquités Orientales du Louvre.

90 Voir Annexe IV page 246

91 Voir Annexe IV page 260

92 Nöldeke, Falkenstein, von Haller, Heinrich & Lenzen 1912-1985 et Boehmer 1987-2003

d'archéologues étrangers qui emploient des équipes d'ouvriers issus des populations locales. Ils n'hésitent pas à se montrer hostiles aux archéologues étrangers, même si ces derniers ont une autorisation. On peut citer l'exemple du site de Suse, une cité qui fut occupée pendant près de cinq mille ans, et située dans l'ouest de l'actuel Iran. Les premiers relevés effectués sur ce site ont été faits au XIX<sup>e</sup> siècle par l'anglais Loftus, mais les fouilles qui suivent, entre 1884 et 1886, correspondent à la mission de Marcel et Jane Dieulafoy, qui consiste en deux campagnes réalisées à l'instigation du couple et financées par les Musées Nationaux, dont les produits rejoignent le Louvre. Ces campagnes sont brèves, et interrompues par les représentants des autorités qui craignent les réactions des populations locales<sup>93</sup>.

J'en viens à une seconde source indirecte qui apporte un témoignage intéressant sur les fouilles clandestines. Il s'agit une fois encore des correspondances des Consuls français. A plusieurs reprises, ces derniers évoquent les dangers encourus par leurs ressortissants menant des fouilles, face aux « tributs locaux » qui fouillent leur territoire et le défendent avec, à en croire le témoignage des Consuls, une certaine violence.

La lettre du 2 mai 1894, qui parle d'une campagne de fouille menée par le Père Scheil, est une des plus explicites et des plus complètes de la correspondance. Après avoir travaillé au sein du musée d'Istanbul, celui-ci se prépare à rejoindre le site d'Abu Habba. Le Consul explique à son correspondant avoir mis en garde l'archéologue contre les locaux, qui considèrent le site comme leur, et y mènent des recherches pour alimenter le marché noir.

*« En rapport depuis de longues années avec les Arabes d'Abou Habba et avec le cheikh de la localité, soutenue par plusieurs fonctionnaires turcs, la société indigène dont je parle jouit du privilège de pouvoir faire des fouilles clandestines à Abou Habba : elle a réalisé dit-on d'énormes bénéfices et a pour spécialité, lorsqu'un Européen se hasarde à fouiller cette localité, de débaucher ses ouvriers et de lui voler le plus clair de ses découvertes. »*

Lettre de H. Pognon, Consul de France à Bagdad au Ministre des Affaires Étrangères Casimir Perier, 2 mai 1894

La suite de la lettre explique comment le Père Scheil ignore les avertissements, car il mène sa campagne de fouilles en accord avec les autorités. Il est, selon le Consul, mandaté par le gouvernement ottoman et Hamdi Bey lui-même, et donc tout à fait légitime. Un nouvel exemple

<sup>93</sup> Benoît 2003, p. 534

d'une collaboration diplomatique entre fouilleur européen et autorités locales pour l'exploitation des sites mésopotamiens.

*« Le P. Scheil, dominicain français à qui le Gouvernement Ottoman a confié une mission scientifique, vient de faire des fouilles à Abou Habba près de Bagdad.(...) le P. Scheil fut schargé par Hamdi Bey de faire des fouilles à Abou Habba (...). »*

Lettre de H. Pognon, Consul de France à Bagdad au Ministre des Affaires Étrangères Casimir Perier, 2 mai 1894

Il menace les tribus locales d'en appeler aux dirigeants d'Istanbul pour qu'ils lui fournissent les moyens, en l'occurrence militaires, de reprendre le contrôle du site. Ses menaces sont apparemment prises au sérieux, puisque les fouilles autorisées commencent sans difficultés. C'est du moins ce que rapporte le consul.

*« Arrivé à Bagdad le 27 Décembre dernier, le P. Scheil, sans se laisser arrêter par les difficultés de l'entreprise, partit pour Abou Habba après avoir fait signifier aux voleurs d'antiquités que si l'un d'eux mettait le pied dans cette localité, il demanderait l'arrestation de la bande entière par télégramme à Constantinople. Grâce à cette attitude énergique, on n'a pas essayé, je crois, de le voler et il a pu faire, presque sans interruption, des fouilles depuis le 13 janvier jusqu'au 23 avril (...) »*

Lettre de H. Pognon, Consul de France à Bagdad au Ministre des Affaires Étrangères Casimir Perier, 2 mai 1894

La lettre est très complète en matière d'informations. On sait donc que des locaux pratiquent des fouilles sur des sites, parfois juste après des campagnes de fouilles officielles. Ils essaient de déstabiliser des campagnes étrangères avec le soutien de « plusieurs fonctionnaires ». Même si ce soutien pourrait dénoter une forme de légalité, les termes du Consul impliquent plus certainement la corruption de certains représentants de l'état ottoman. Il en veut pour preuve la réaction des clandestins face à la menace de l'armée. Ces fouilleurs, d'après Pognon, alimentent le marché des antiquités. Le Consul en parle comme quelque chose de très commun et dont, très probablement,

tout le monde, autorités locales, populations, et étrangers connaît l'existence.

Des fouilles illégales impliquent, implicitement, l'absence du partage prévu entre fouilleur, propriétaire du sol et autorités ottomanes. Contrairement à ce qui est prévu par les différents règlements, elles ne font pas l'objet d'un recensement. Malgré l'interdiction officielle d'exporter les antiquités, elles alimentent le marché en direction de l'Europe et de l'Amérique. Indirectement, la mise en place d'une législation n'aura pas seulement créé de nouvelles complications dans la circulation officielle des antiquités, mais elle aura contribué à la création d'un réseau officieux.

Ces fouilles semblent essentiellement le fait de groupes locaux. Et cependant, occasionnellement, des figures particulières qui sont à mi-chemin entre les excavateurs illégaux et les archéologues autorisés font également leur apparition dès la seconde moitié du XIXe siècle.

### **I.3.2. Rassam, Banks : des exemples de profils entre fouilles légales et détournements d'antiquités**

Dans cette partie, je souhaite présenter de figures particulières qui, malgré une expérience archéologique, et sans être assimilables aux fouilleurs clandestins tels qu'ils sont décrits par les quelques témoignages des représentants français, ne sont ni des fouilleurs autorisés, ni des fouilleurs illégaux. Il s'agit d'Hormuzd Rassam et d'Edgard Banks.

Rassam est une personnalité incontournable de l'histoire de l'archéologie mésopotamienne, à en croire les études qui ont été faites sur le sujet, notamment par Trolle Larsen.

Rassam est né à Mossoul en 1826, dans une famille de catholique chaldéens<sup>94</sup>. Son frère est employé au Consulat britannique de Mossoul. C'est sans doute par ce biais que Rassam rencontre Layard, qui commence ses propres fouilles et l'emploie comme assistant. C'est également Layard qui encourage Rassam à étudier à Oxford entre 1848 et 1849. Par la suite, Rassam poursuit les fouilles à Nimrud pour le compte des anglais, avant de se lancer dans une carrière diplomatique au consulat britannique d'Aden. Il revient à l'archéologie pour le compte du British Museum et mène des fouilles à Ninive.

Il est souvent considéré comme étant un rival acharné des fouilles menées par Victor Place. On le retrouve aussi souvent en désaccord fréquent avec Rawlinson, et d'autres fouilleurs anglais

---

94 Damrosch, 2006, p. 87

comme Loftus<sup>95</sup>. Lorsqu'il commence les fouilles de Sippar sur le site de Abu Habba, il explore plus particulièrement le temple de Shamash, et en rapporte près de soixante mille fragments de tablettes, dont plusieurs seront identifiées par la suite comme ayant un contenu mathématique. Ces dernières sont identifiées sous les numéros d'inventaire BM 051077, BM 064390, BM 064696, BM 067314, BM 076984, BM 077054 et BM 077090, comme indiqué dans ma base de données disponible en annexe<sup>96</sup>. Certaines tablettes ont fait l'objet d'une publication ont attendu dans les années 1990<sup>97</sup>.

Rassam a cependant aussi travaillé pour lui-même. Il apparaît dans les registres de correspondance du British Museum, non pas comme dirigeant des fouilles, mais comme dealer pour proposer des ventes au musée. Un antiquaire de Bagdad, qu'il présente comme son frère, est un des correspondants les plus assidus parmi ceux qui sont présents dans la correspondance.

Quant à Banks, il est surtout connu pour le grand rôle qu'il a joué dans la constitution de la collection de George Plimpton, qu'il a alimentée régulièrement dans les années 1920. Il a d'ailleurs entretenu une correspondance avec le collectionneur, dont il reste des traces ténues<sup>98</sup>, en grande partie étudiée par Eleanor Robson. C'est un cas assez particulier de pourvoyeur d'antiquités, dans la mesure où il n'est pas antiquaire, mais se présente lui-même comme archéologue<sup>99</sup>.

Né en mai 1866, Banks est un personnage aux multiples visages, dont certains intéressent l'archéologie et la circulation des tablettes cunéiformes. Consul américain à Bagdad en 1898, il entame en parallèle une carrière de revendeur, achetant directement dans les marchés locaux plusieurs centaines de tablettes qu'il revend à des institutions comme des musées, des bibliothèques et des universités, sans jamais prétendre au titre « d'antiquaire ». Ces tablettes proviennent peut être de fouilles effectuées par des habitants locaux à Tello. Il se fournit aussi sur les marchés d'Istanbul. Archéologue amateur, Banks tente d'obtenir des autorisations pour une expédition archéologique à Ur, que les autorités ottomanes lui refusent. De même, la publication qu'il propose de ses fouilles à Bismaya en 1912<sup>100</sup>, relate quelques difficultés avec les autorités locales. Tardivement, en 1909, Banks devient professeur de langues orientales et d'archéologie à l'université de Tolède. Après la première guerre mondiale, il reprend ses activités de marchand de tablettes, et notamment avec un de ces principaux clients, Plimpton. Les relations de marchand à client entre Banks et Plimpton

95 Larsen, 1994, p. 419

96 Voir Annexes IV page 250

97 Britton, 1991 et Friberg, 1993

98 Robson 2002, p. 254

99 La biographie qui suit de Edgar Banks est constituée à l'aide de l'article qui lui est consacré dans *The International Who's Who in the World*, édition de 1912 (p. 74), de la publication de 2002 de Robson et de la section « special collections, rare books & manuscripts » du site de l'université du Minnesota.

100 Banks 1912

débutent apparemment avec une première correspondance entre 1922 et 1923.

Plimpton, j'aurais l'occasion d'y revenir au cours du chapitre III, souhaitait spécialiser sa collection dans les textes scolaires. Il constitue sa collection avec l'aide de l'historien et historien des mathématiques David Eugen Smith<sup>101</sup>, de l'Université de Columbia, lui-même collectionneur. A l'époque, Banks, déjà retiré aux États-Unis, et plus précisément dans la ville d'Eustis en Floride, a renoncé à toute tentative de nouvelles fouilles au Proche-Orient et se contente d'offrir à la vente le stock de quelques 6 000 tablettes qu'il a ramené avec lui de ses différents séjours. Si la manière dont Plimpton et lui se sont rencontrés nous est inconnue, Robson affirme qu'ils commencent à faire affaires en 1922, la première lettre connue de Banks au collectionneur datant du 30 décembre. Il y offre pour \$50<sup>102</sup> une tablette actuellement connue comme « Plimpton 322 »<sup>103</sup>. Avant l'achat, le collectionneur demande à Smith de l'expertiser. Banks vend cette tablette comme ayant un contenu susceptible d'intéresser son client, tout en avouant ne pas être capable de la traduire. Toujours est-il que la vente se conclut six semaines plus tard. Suivront d'autres tablettes, dont certaines sont identifiables dans la collection Plimpton. Notamment douze tablettes vendues \$100 le 24 octobre 1923, les Plimpton 286-294, 314, 323 et 324, à contenu plus administratif, en dépit des souhaits de Plimpton pour sa collection. Banks qualifie dans sa lettre son offre d'unique.

*« As far as I know, these are the only tablets of this type ever discovered »*

Lettre de Banks à Plimpton, 30 août 1923<sup>104</sup>

*« Pour ce que je sais, ce sont les seules tablettes de ce type jamais découvertes. »*

Toujours en 1923, apparaissent trois tablettes vendues pour un total de \$20, Plimpton 266 ou 267, 317, 67. Banks présente ces pièces comme provenant de Larsa, sauf la tablette Plimpton 67 provenant à priori de Drehem. Plimpton 266 est une tablette scolaire, et Plimpton 317 une tablette métrologique. Par la suite, Banks fera d'autres offres à Plimpton, après presque dix ans sans nouvelles, en 1934. La première, qui concerne un pilier couvert d'un texte de nature apparemment historique, n'intéresse pas Plimpton, lequel recherche des texte « de nature éducative, si possible »<sup>105</sup>

101 Voir Partie II paragraphe II.3.2

102 Les prix sont ceux de l'époque et ne tiennent pas compte de la valeur actuelle de la monnaie concernée.

103 Britton, Proust & Shnider 2011

104 Robson 2002, p. 258

105 « *one of an educational nature if possible* », Plimpton à Banks, Octobre 1934, Robson 2002

L'échange se poursuit par la vente de Plimpton 281, dernier objet à intégrer la collection avant son legs à l'université de Columbia.

Notons qu'à la fin de sa vie, Banks, sans abandonner complètement le secteur de l'archéologie, créera deux compagnies de cinéma. Il est même invité à participer en tant que conseiller scientifique aux films bibliques de Cecil B. DeMille. Ces relations privilégiées avec le septième art et ses tentative en 1921 de fouiller le Mont Ararat à la recherche de l'Arche de Noé<sup>106</sup> en ont fait un modèle pour une figure du cinéma d'action-aventure, un explorateur fouillant les ruines sans réel respect pour l'histoire malgré une couverture de professeur d'université : Indiana Jones. Le personnage est intéressant par nature : à mi chemin entre le collectionneur privé, le savant, l'antiquaire (il n'en portera jamais le nom, mais en copie les méthodes jusque dans certaines formulations de ses lettres) et l'explorateur guidé par sa seule imagination, il est un cas à part parmi les acteurs de la circulation des tablettes, à laquelle sa participation est loin d'être minime.

Ces exemples nous proposent des profils très disparates et impossible à « cataloguer ». Leur façon d'agir est plus personnelle que celles des fouilleurs clandestins. Rassam participe à priori à un réseau de revente illégal du point de vue des législations ottomanes. Mais ce réseau, qui double celui des découvertes issues de fouilles légales avec l'accord des autorités, est d'une certaine manière officiel, au même titre que des antiquaires ayant pignon sur rue, Banks représente, à lui seul, une bifurcation dans ce réseau. Il est, en quelque sorte, son propre réseau. Ses marchandises sont autant issus d'achats effectués sur les marchés noirs de la région mésopotamienne que de ses propres fouilles. Faute d'archives, il paraît impossible d'identifier formellement le parcours des tablettes qu'il a vendues.

### **1.3.3. Nippur : un exemple des comportements occidentaux**

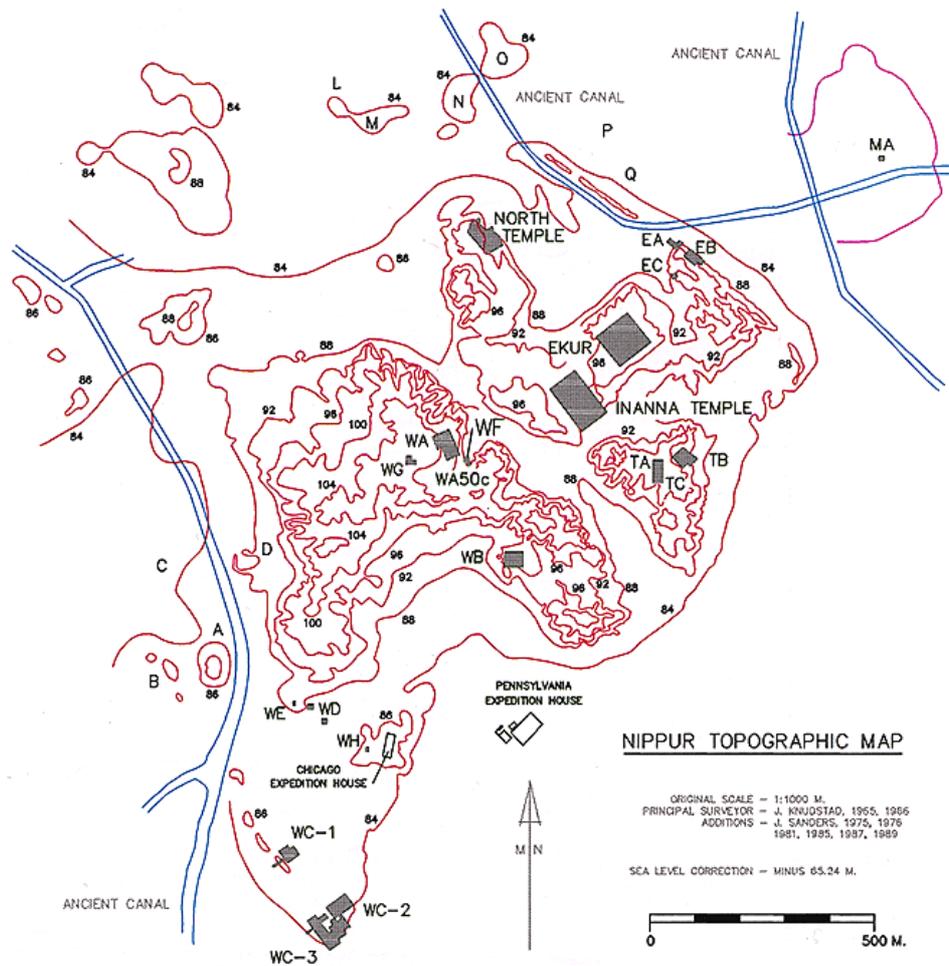
Malgré la présence de quelques américains faisant occasionnellement des relevés sur le chantier de Botta à Khorsabad, il faut attendre la fin du XIXe siècle pour voir les archéologues américains commencer à lancer des recherches en Mésopotamie, notamment à la suite des découvertes d'Étienne de Sarzec. L'Université de Pennsylvanie est la première à monter des expéditions archéologiques. Deux objectifs justifient ces campagnes : d'une part les études en elles-mêmes, d'autre part l'alimentation du musée de l'université<sup>107</sup>, dont le but est de « reconstruire et

---

106 Robson 2002, p. 255

107 Kuklick 1996, pages 27-28

illustrer l'histoire de la race humaine »<sup>108</sup>. Sous la tutelle de l'Université de Pennsylvanie, au cours de la « *Babylonian Expedition* », quatre campagnes de fouilles sont menées, dirigées notamment par John Peters, professeur d'hébreu, John Haynes, professeur à Constantinople, puis, plus tardivement par Hermann Hilprecht. Elles se déroulent entre 1888 et 1900 sur le site de Nippur, une des plus anciennes villes de Mésopotamie et centre important du culte d'Enlil<sup>109</sup>. Plus tardivement, d'autres institutions américaines, comme l'*Oriental Institut* de Chicago, lanceront leurs propres expéditions.



Document 2 - Le plan du site de Nippur<sup>110</sup>

Nippur se situe à environ cent soixante kilomètres au sud-est de Bagdad, entre le lit actuel de l'Euphrate et le Tigre. Le site a été repéré par plusieurs fouilleurs anglais lors d'expéditions menées dans la seconde moitié du XIXe siècle, notamment Rawlinson, Layard et Loftus. Le site est

108 Kuklick 1996 « *reconstruct and illustrate the life history of the human race* », page 29

109 Benoît 2003, p. 537-538. Enlil est une des divinités majeure de la civilisation mésopotamienne, associé au vent et considéré comme le roi des dieux du panthéon à partir du IIe millénaire av. J.-C. Joannès 2001, p. 283

110 McGuire G. 1993

exploité à partir de 1888 par des archéologues travaillant pour l'université de Pennsylvanie. Ces fouilles sont prolifiques et permettent la mise à jour de près de 40 000 tablettes.

Herman Volrath Hilprecht (1859-1925) est un assyriologue américain d'origine allemande, et directeur scientifique des expéditions de l'Université de Philadelphie à Nippur (il a dirigé personnellement sur place les dernières fouilles). Il porte un intérêt particulier pour la découverte sur le site des preuves de l'enseignement mésopotamien, notamment de tablettes scolaires<sup>111</sup>. Les tablettes de Nippur comportent plusieurs centaines de textes mathématiques de première importance, dont le nombre est estimé à 871<sup>112</sup>. L'intérêt d'analyser les relations entre Hilprecht et Peters est de montrer deux comportements très différents vis à vis des populations locales, des autorités ottomanes, et des antiquités extraites des fouilles au Proche-Orient.

Hilprecht a l'avantage, pour ses relations avec les autorités ottomanes, d'une bonne connaissance du cunéiforme. A l'opposé de Peters, qui n'a pas ses scrupules, et qui se plaint des conditions déplorables des fouilles, Hilprecht mène des négociations pour obtenir les autorisations des fouilles et leur protection. Sa diplomatie vis-à-vis des autorités ottomanes lui permet d'être chargé de l'inventaire des collections du tout récent Musée Ottoman. Son interlocuteur privilégié est Hamdi Bey avec qui il collabore étroitement.

### *1.3.3.1 Le partage des tablettes de Nippur par Hilprecht vu à travers ses publications*

Hilprecht publie en 1903 *Explorations in Bible Land during the 19th century*, un très épais volume qui consacre plusieurs chapitres à une histoire des fouilles en Mésopotamie depuis les premières explorations du début du XIXe siècle à ses propres fouilles, en présentant bien sûr les fouilles de Botta, Layard, Place, Rassam, Rowlinson ou Loftus. Son ouvrage traite également de campagnes menées en Palestine, en Égypte et en Péninsule arabique. Dans l'ouvrage, le récit des fouilles menées sous l'égide de l'Université de Pennsylvanie se situe, dans la partie consacrée à l'Assyrie et la Babylonie, chapitre III titré *Excavations at the Principal Sites of Assyria and Babylonia*, sous-partie 4 titrée *Methodical Excavations in Babylonia*. Cet ouvrage s'apparente à rapport de fouilles, mais de tonalité très personnelle, reflétant le point de vue de Hilprecht.

Il donne notamment des anecdotes sur les relations entre les fouilleurs, et plus particulièrement Peters :

---

<sup>111</sup> Proust, Krebernik & Oelsner 2008, p. 1

<sup>112</sup> *ibid*

« *Dr. Peters, to quote his own words, "had failed to win the confidence of his comrades"* »

« Le Dr Peters, pour reprendre ses propres mots, "avait échoué à gagner la confiance de ses camarades" »<sup>113</sup>

Peters ne se cache pas d'un manque de considération pour l'Empire Ottoman, expliquant que son voyage en Orient consiste à passer « de la civilisation à la semi-barbarie<sup>114</sup> ». Des mots qui ne sont pas sans rappeler, par leur mépris, l'opinion d'un Paul-Emile Botta vis-à-vis des autorités de Bagdad quelques décennies plus tôt. Hilprecht relate, dans ses écrits concernant les campagnes de fouilles, le comportement de Peters qu'il estime inapproprié. Peters, constate-t-il, n'a aucun respect pour les autochtones. D'autant que le terrain peut s'avérer dangereux, comme en témoignent notamment les rapports des consuls<sup>115</sup>, de par la présence de tribus locales qui s'attaquent aux expéditions étrangères.

Il consacre également, à plusieurs reprises, quelques paragraphes aux relations entre fouilleurs et autorités locales. Ses remarques sur le partage des objets découverts sont particulièrement intéressantes :

« *For upon the recommendation of Hamdy Bey, who had not forgotten the extraordinary difficulties and losses of our first expedition (...) the Sultan presented to the American university all those tablets and archaeological objects not required to complete the collections of the Imperial Museum* »

« Sur la recommandation de Hamdy Bey, qui n'a pas oublié les extraordinaires difficultés et les pertes de notre première expédition ( ... ) le sultan a offert à l'université américaine toutes les tablettes et les objets archéologiques qui ne sont pas nécessaires pour compléter les collections du Musée Impérial »<sup>116</sup>

---

113 Hilprecht 1903, p. 318

114 Kuklick 1996, p. 35

115 A plusieurs reprises, dans la correspondance officielle des Consuls de France à Bagdad, notamment la lettre du 2 mai 1894, les Consuls témoignent des dangers que représentent les tribus locales qui attaquent les expéditions étrangères, notamment pour piller les butins de fouilles.

116 Hilprecht 1903, p. 346

Le récit plus particulier de la quatrième campagne de fouilles est complété par des précisions sur les dangers encourus par l'expédition, notamment la menace des tribus locales, et la protection armée fournie par le gouvernement ottoman.

Hilprecht décrit les fouilles, en présentant individuellement les découvertes, et en donnant à l'occasion des précisions sur l'histoire du site, les grandes lignes de son occupation aux différentes périodes identifiées, voire aux précédentes découvertes archéologiques. Une grande partie du chapitre se consacre à la fouille de la *tablets hill*, la « colline aux tablettes » où le nombre de tablettes découvertes dépasse les trente mille. Ces tablettes, dont une partie sera publiée par Hilprecht, intéressent particulièrement notre étude. Certaines comportent des textes mathématiques écrits et utilisés en contexte scolaire. Hilprecht présente le contenu de certaines tablettes à travers des transcriptions au fil du texte, ou encore des dessins et photographies.

Dans un passage qui suit le chapitre consacré aux fouilles menées par l'Université de Pennsylvanie, Hilprecht relate comment l'Empire Ottoman s'est peu à peu intéressé à son patrimoine. Il propose une histoire succincte du Musée Ottoman.

A l'inverse de son collègue Peters, Hilprecht accepte le cadre juridique imposé par les autorités ottomanes<sup>117</sup>. C'est le début des discussions entre Hilprecht et Peters à propos, du « respect », des autochtones, de leur législation et du moyen de s'approprier des biens provenant des sites de fouilles. Hilprecht réalise ses fouilles à Nippur avec l'accord et l'appui des autorités ottomanes. Cela ne l'empêche cependant pas de contourner les législations : il n'hésitera pas à acheter des antiquités aux antiquaires, faute de pouvoir en importer directement. C'est une sorte de compromis entre dépendre entièrement du bon vouloir des autorités ottomanes, et se comporter, un peu comme Peters, sans tenir compte du tout des législations locales.

A la demande de Hamdi Bey, et en application des Règlements Ottomans sur les Antiquités qui se succèdent depuis 1869, Hilprecht se charge d'effectuer le partage des objets découverts entre l'Université de Pennsylvanie, qui finance et dirige les missions archéologiques, et les autorités ottomanes. Grâce à sa compréhension de l'écriture cunéiforme, il a été à même de choisir les textes, réservant à la part américaine les pièces qui l'intéressaient le plus.<sup>118</sup> Ce partage est conforme au texte des réglementations sur les antiquités mises en place par l'Empire Ottoman. En revanche, les autorités en charge des antiquités dans l'Empire acceptent que les étrangers exportent leur part de

---

117 Kuklick 1996, p. 63

118 Hilprecht 1906

butin hors des frontières impériales, ce qui est contraire au Règlement.

Ce partage est un premier facteur de l'éclatement du lot de tablettes de Nippur entre plusieurs collections. Un certain nombre de tablettes viennent enrichir les collections ottomanes du musée d'Istanbul. Le reste est expédié à Philadelphie.

La publication que prévoit Hilprecht sous l'égide de l'université comporte des tablettes de Nippur, issues, bien sûr, des fouilles, mais aussi des achats effectués notamment à Bagdad auprès d'antiquaires, dont il attribue l'origine à Nippur.

### *I.3.3.2. La controverse Hilprecht-Peters : comment la constitution d'un corpus répond aux besoins d'une polémique*

La rupture entre Hilprecht et Peters s'aggrave avec le temps et prend une grande ampleur. On la connaît sous le nom de « controverse de Hilprecht et Peters »<sup>119</sup> et Kuklick la présente en détail dans son livre de 1996. Sur le plan scientifique, leur principale mésentente tient dans le fait que Hilprecht défendait la thèse de l'existence d'une école située dans la colline où se pratiquent les fouilles, contre l'avis de Peters. C'est la raison pour laquelle Hilprecht sélectionne avec tant de soin les tablettes scolaires qu'il entend publier<sup>120</sup>. Cette question d'école mésopotamienne n'est pas la seule cause de dispute entre Peters et Hilprecht. Outre la désapprobation de Hilprecht face au comportement de Peters vis à vis des ottomans au moment des fouilles, la dispute présente des enjeux du développement de l'assyriologie, comme le développe Kuklick. Il était également reproché à Hilprecht, non sans raison, d'avoir fait passer des tablettes achetées pour des objets découverts lors des fouilles de Nippur.

Hilprecht a publié dans plusieurs ouvrages ses travaux sur Nippur. L'un d'entre eux, publié en 1906, est plus spécifiquement dédié aux textes mathématiques : *Mathematical, Metrological and Chronological Tablets from the Temple Library of Nippur*. Hilprecht fait précéder cet ouvrage d'une préface et consacre plusieurs pages à une description particulièrement intéressante pour notre étude : la manière dont il a pu constituer son corpus de travail, depuis la découverte des tablettes sur les sites de fouilles au moment de la publication. Hilprecht est très loquace, quant aux choix de constitution de son corpus, qu'il décrit comme incomplet car il ne comprend que les textes mathématiques et métrologiques et exclut les autres textes trouvés dans le même contexte archéologique, en particulier les textes lexicaux.

---

119 Kuklick 1996, p. 65

120 Hilprecht 1906

*« The cuneiform texts here published form a very small part of a large collection of tablets and fragments once constituting the Temple Library of Nippur. »*

« Les textes cunéiformes publiés ici forment une très petite part d'une importante collection de tablettes et fragments qui ont autrefois constitué la Bibliothèque du Temple de Nippur »<sup>121</sup>.

Ces premiers mots de la préface illustrent le problème que connaissent les textes issus des fouilles officielles comme officieuses : leur dispersion non seulement entre collections, mais aussi entre publications. Plus intéressant, on constate que les savants étudiant les tablettes sont conscients de la dispersion des sources dans les collections, et qu'ils considèrent cette dispersion comme une gêne à la publication. Cette phrase introduit une longue description du traitement des tablettes et fragments issus des fouilles, un travail entrepris dans la perspective d'une publication.

*« Before the rather pleasant task of "book-making" can begin, the numerous fragments preserved in two museums, separated by more than 5000 miles, must be cleaned, minutely examined, catalogued, divided into groups and subdivisions, and as far as possible joined to other pieces of the same tablet (often excavated at different times by different expeditions). »*

« Avant de pouvoir commencer la tâche plutôt agréable de «faire le livre», les nombreux fragments conservés dans deux musées, séparés par plus de 5000 miles, doivent être nettoyés, minutieusement examinés, catalogués, divisés en groupes et subdivisions, et autant que possible joints à d'autres morceaux de la même tablette (souvent exhumés à différents moments par différentes expéditions). »

La phase de la publication est pour Hilprecht la partie agréable du travail sur les tablettes. Mais ce que cette citation met en évidence, c'est le problème des répartitions d'une même tablette dans différentes collections, surtout si les fragments n'ont pas été trouvés par les mêmes fouilleurs.

---

121 Hilprecht 1907

Un problème qu'il a rencontré lors de sa collaboration avec le Musée Ottoman à Constantinople.

*« This exceedingly difficult and fatiguing preliminary work has occupied the writer's best time during the past years, when both in Philadelphia and Constantinople he deciphered and catalogue cuneiform material found in the most lamentable condition, in order, first of all, to bring order into a perfect chaos of larger, smaller and smallest fragments. »*

«Ce travail préliminaire extrêmement difficile et fatigant a occupé le plus clair du temps de l'auteur au cours des dernières années, lorsque à Philadelphie comme à Constantinople, il a déchiffré et catalogué le matériel cunéiforme trouvé dans un état lamentable, dans le but, tout d'abord, de mettre de l'ordre dans un parfait chaos de grands, petits et plus petits fragments. »

A la lecture de la préface, il semble évident que Hilprecht, dès la phase du tri, avait en tête la (les) future(s) publication(s) qu'il comptait tirer de ces tablettes qui lui passaient entre les mains. La phrase ci-dessus évoque les tablettes comme des fragments de tailles multiples sans allusion aux inscriptions qu'elles peuvent comporter. Cependant, dans le processus même de « mettre de l'ordre dans un parfait chaos » Hilprecht va mettre au jour le potentiel scientifique de ces fragments grâce à sa connaissance du cunéiforme. Dans une seconde partie de la préface, plus particulièrement consacrée au contenu scientifique de la publication, les tablettes et fragments commencent à être identifiés par des numéros de publication.

Les descriptions de Hilprecht à propos du traitement subi par les tablettes au cours des trajets, des fouilles au lieu du tri, puis du lieu du tri au lieu de collection, sont alarmantes. A l'en croire, les tablettes étaient entassées dans des caisses, soumises aux aléas des éléments, à la brutalité de natifs maladroits et au stockage dans de mauvaises conditions. Il ne donne pas toutes ces précisions seulement pour justifier leur état ou la longueur du tri, mais pour expliquer la lenteur des publications, c'est-à-dire justifier le temps écoulé entre la découverte des tablettes, le moment où il a pu les étudier dans le détail et, enfin, leur publication.

On note un changement par rapport aux débuts des fouilles, lorsqu'il s'agissait simplement de constituer pour les musées de belles collections, pour paraphraser Paul-Emile Botta, destinées certes à des études, mais plus encore à une exposition susceptible de flatter la fierté nationale du pays qui a

entrepris les expéditions.

A aucun moment dans sa préface, Hilprecht n'évoque le fait que ses choix de tablettes, au moment des partages, sont influencés par ses propres recherches, du moins, ce n'est pas perceptible directement à la lecture. On peut cependant envisager une lecture entre les lignes. Une des premières choses que rappelle Hilprecht dans *Mathematical, Metrological and Chronological Tablets from the Temple Library of Nippur*, est le fait qu'il a été :

« *The only Assyriologist has examined all the (more than 50,000) cuneiform inscriptions thus far excavated there* »<sup>122</sup>

« le seul assyriologue qui a examiné toutes les tablettes découvertes à Nippur (plus de 50 000) jusque là ».

Il suggère par là qu'il est le meilleur spécialiste qu'on puisse trouver sur ce qu'il publie. Un argument d'autant plus important que ses études sur Nippur sont un objet de la dispute avec Peters. La thèse de Hilprecht, qu'il entend défendre en s'appuyant sur les textes découverts à Nippur est que la « colline des tablettes », découverte lors de la quatrième expédition, abrite une bibliothèque du temple, à vocation scolaire. Il semble donc particulièrement important pour lui de trouver des moyens efficaces de prouver sa thèse, étant donné l'ampleur de cette dispute intellectuelle. Et c'est précisément ce qu'il dit :

« *What a Babylonian temple library looks like according to the facts furnished by the spade, and not according to more or less confused theories, I have attempted to set forth in Chapter I of Vol. XIX, Part 1 (in press) : Model Texts and Exercises from the Temple School of Nippur.* »

« Ce à quoi ressemble une bibliothèque de temple babylonien selon les faits fournis par la pioche, et non pas selon des théories plus ou moins confuses, je me suis efforcé de l'exposer au chapitre I du vol. XIX, Partie 1 (sous presse): Modèle Textes et Exercices de l'école Temple de Nippur. »

---

122 Hilprecht, 1906

Derrière la métaphore de la pioche, qui désigne la fouille, Hilprecht indique que les découvertes archéologiques qu'il a rapportées du Proche-Orient à la suite des campagnes menées par l'Université de Pennsylvanie apportent des preuves tangibles à sa thèse.

*« Enough of the crude and unsolicited advice received during the las two years is signed and unsigned in American newspaper articles, journals, etc., as to what should constitute an Old-Babylonian temple library, and what I should call the epoch-making discoveries of the University of Pennsylvania's expeditions to Nippur. »*

« Suffisamment de conseils grossiers et non-sollicités reçus au cours des deux dernières années ont été signés ou non-signés dans des articles, journaux, revues, etc., américains, quant à ce qui devrait constituer une bibliothèque du temple paléo-babylonien, et ce que je devrais considérer comme « ayant marqué leur époque » (*epoch-making*) parmi les découvertes des expéditions de l'Université de Pennsylvanie à Nippur. »

A plusieurs reprises, Hilprecht inclut dans sa préface des remarques sur la nécessité de constituer de bons corpus pour en tirer de bonnes études. En mettant en avant l'importance des fouilles et des découvertes qu'elles apportent, Hilprecht valorise à la fois l'Université, qui les a menées, et le corpus qu'il s'est constitué, et qui vient étayer ses thèses. Encore une fois : à aucun moment dans sa préface Hilprecht n'admet avoir volontairement sélectionné les tablettes destinées à être expédiées à Philadelphie pour servir son étude. Mais son insistance à marquer l'importance des conditions de découverte et de partage des tablettes, ainsi que sa manière de présenter le rôle qu'il a lui-même joué dans ce partage, trahissent le fait que son tri n'était pas réalisé au hasard.

Cela apporte un élément intéressant à l'analyse des modalités de répartition des tablettes au sein des collections : le fait que les recherches archéologiques n'ont plus seulement pour finalité la constitution de collections, mais aussi celle de corpus d'étude pour les assyriologues.

Ce corpus n'a pas été constitué que de tablettes découvertes lors de fouilles officielles, même si ce point, qui est une des raisons de l'hostilité de ses collègues de l'Université de Pennsylvanie, n'est pas abordé par Hilprecht. Outre les tablettes achetées sur les marchés de Bagdad, l'assyriologue a également travaillé sur des publications contenant des éditions de tablettes de différentes collections, qui lui ont été fournies par des collègues<sup>123</sup>. Dans un paragraphe de remerciement, Hilprecht cite les noms de ses collègues européens ayant prêté la main à son travail. On peut y voir

---

123 Hilprecht 1906

la création progressive d'un réseau de travail qui prend de l'ampleur à l'époque.

*« With warm gratitude, I acknowledge the help received from Messrs. Heuzey, Hommel, King, Kugler, Martin, Scheil, Thureau-Dangin and Zimmern, who (...) provided me with duplicate copies of important contributions made by them to Assyriology »*

« Avec vive gratitude, je remercie pour leur aide MM. Heuzey, Hommel, King, Kugler, Martin, Scheil, Thureau-Dangin et Zimmern, qui (...) m'ont fourni des exemplaires des contributions importantes faites par eux à l'assyriologie »

Hilprecht finit par démissionner de l'Université de Philadelphie, en grande partie à cause de sa rivalité avec Peters. Il décède en 1925 et choisit de léguer à l'université d'Iéna sa collection personnelle, qui comporte notamment beaucoup de tablettes de Nippur à contenu mathématiques<sup>124</sup>. C'est pour le lot de tablettes le second morcellement et changement de collection. Les tablettes intégrées à l'université d'Iéna seront numérotées d'une façon qui indique leur appartenance à la collection Hilprecht (préfixe HS pour Hilprecht-Sammlung).

A travers ce premier exemple, nous voyons le cas d'un assyriologue qui a clairement su constituer son corpus pour défendre une thèse. Et l'histoire de la constitution de ce corpus va de pair avec l'histoire de la constitution non pas d'une, mais bien de trois collections, celle de Philadelphie, celle de Constantinople, et, plus tard, celle de Iéna.

La collection, ou plutôt les collections de tablettes de Nippur, a non seulement subi un éclatement entre les différents sites de conservation assez exemplaire, et sans passer par le marché des antiquités, mais elle a aussi connu des aléas qui ont contribué à l'enrichir ou, au contraire, à l'endommager. Les déménagements successifs des tablettes ont eu malheureusement des conséquences sur leur état de conservation, de même que des tentatives maladroites de restauration. La Seconde guerre mondiale et ses destructions ont, semble-t-il, également endommagé la collection d'Iéna<sup>125</sup>. Au total, sur les 871 tablettes à contenu mathématique rescapées des fouilles de l'Université de Pennsylvanie et des différents transferts de collections en collections, le morcellement sur les trois grandes institutions qui les conservent se fait de la façon suivante : 312 tablettes données à Istanbul lors du partage post-fouilles, 79 léguées à Iéna par Hilprecht, et 482

<sup>124</sup> Proust, Krebernik, Oelsner 2008, p. 1

<sup>125</sup> *ibid*

restant à Philadelphie<sup>126</sup>.

Dans le catalogue de la collection d'Iéna, Joachim Oelsner confirme que certaines tablettes ont pu également être achetées par Hilprecht, soit sur le site de Nippur, soit à Sippar. Il s'agit là d'une intervention du marché des antiquités, que je présenterai dans le chapitre II, dans un rassemblement puis une dispersion d'un groupe de tablettes de même origine, et formant un tout. Concernant le site de Nippur, les fouilles stoppées en 1900 reprennent en 1948 sous la direction de Donald E. McCown, dirigeant une équipe de fouilleurs de l'*Oriental Institute* de Chicago de l'Université de Chicago associé à l'Université de Pennsylvanie<sup>127</sup>. Les trouvailles ayant alors été partagées avec les autorités irakiennes, des lots importants de tablettes de Nippur se trouvent en outre actuellement dans les musées de l'*Oriental Institute* de Chicago et de Bagdad.

A la fois par le comportement de certains des dirigeants des fouilles, et par le partage des découvertes, l'exemple de Nippur représente bien la situation archéologique au Proche-Orient à la toute fin du XIXe et au début du XXe siècle. La répartition des tablettes, notamment, liée aux arrangements entre fouilleurs et autorités locales, qui acceptent qu'une partie des biens soient exportés, et que ce soit les étrangers, essentiellement Hilprecht, qui président au partage, montre à quel point la mise en place des règlements a complexifié la circulation des antiquités issues des fouilles légales.

Les nouvelles conditions des fouilles, partagées entre archéologues, aventuriers et simples fouilleurs à la recherche de biens à vendre, donnent une nouvelle dimension à la circulation des antiquités. Un premier circuit qu'on peut qualifier d' « officiel », fait circuler les antiquités des sites de fouilles légales aux collections. Ce type de circuit est dans la continuité de celui des objets issus des premières fouilles, si ce n'est que désormais il y a un partage entre pays fouilleurs et autorités ottomanes.

Un réseau parallèle se crée, plus officieux, mais connu des autorités : alimenté par les fouilles illégales, il implique aussi bien des archéologues, comme Rassam, que des acteurs locaux qui dirigent des chantiers plus ou moins clandestins, en achetant probablement la bienveillance des représentants du gouvernement. Par ce réseau, les produits des fouilles sortent des frontières ottomanes malgré les interdictions théoriques d'exportation d'antiquités. Les exportateurs trouvent leurs clients en Europe, aux États-Unis, et même directement au Proche-Orient. Des archéologues

---

126 *ibid*

127 Benoît 2003, p. 537-538

comme Hilprecht complètent leur butin officiel par quelques achats. Des personnalités comme Banks se font revendeurs indépendants, et en marge du marché. La complexification de ces relations inter-réseaux participe à la répartition des antiquités, et plus particulièrement des tablettes, au sein des multiples collections européennes, américaines, ottomanes puis irakiennes.

## **Conclusion de la partie 1**

La situation entre le début des premières fouilles, dans les années 1840, et les fouilles menées dans la première moitié du XXe siècle, a beaucoup évolué, et cette évolution a eu une influence directe sur la circulation des antiquités.

A l'origine, parce que seules deux nations pratiquent des recherches archéologiques en Mésopotamie, sans être soumis à une quelconque réglementation, le circuit se résume à une simple exportation du butin directement du site de fouille en Europe, dans les grandes collections fraîchement créées du Musée Assyrien du Louvre et du British Museum, ainsi que des collections de Berlin et de Bruxelles par le biais de donations. Les collectionneurs, davantage intéressés par les monuments et œuvres d'art, ne différencient pas dans les inventaires les tablettes du reste des antiquités découvertes, *à fortiori* les tablettes mathématiques. Les fouilles, qui ont autant un but politique que scientifique, sont menées par des personnalités complexes qui multiplient les activités : les savants sont tout autant archéologues, linguistes, parfois médecins, comme Botta ou Rawlinson, parfois plus tournés vers le droit, comme Layard. Ils sont diplomates, militaires, éventuellement politiciens. Ils représentent sur place autant les intérêts archéologiques d'institutions savantes que de leurs états respectifs, et le butin qu'ils expédient dans les musées européens est tout autant objet d'étude que fierté nationale (voire cadeau diplomatique).

Au cours des années qui suivent, différents éléments viennent complexifier cette organisation. Le nouveau Musée Ottoman, créé sous l'impulsion de Hamdi Bey entre 1881 et 1891, est une nouvelle collection à alimenter. L'homme lui-même présente cette multiplicité des profils des premiers archéologues européens, et est influencé par son rôle dans la politique ottomane et par ses années d'étude en Europe. La rédaction, en quatre textes de 1869 à 1906, d'une réglementation sur les antiquités, et la création simultanée d'une collection officielle ottomane, qui vise à limiter la supériorité archéologique des étrangers. Les textes essaient de limiter et contrôler les campagnes de fouilles. Leur influence sur la circulation des antiquités tient en deux points : d'une part, le partage obligatoire des biens découverts, d'autre part, une volonté de contrôler le commerce et l'exportation.

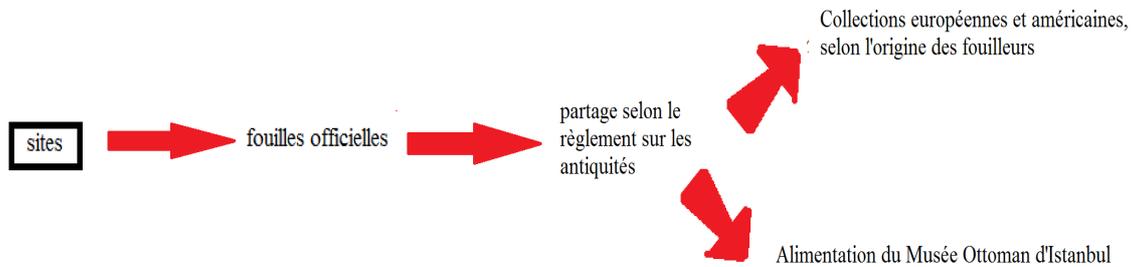
En même temps, l'activité archéologique au Proche-Orient s'accroît. De nouveaux pays, l'Allemagne et les États-Unis, commencent à leur tour des campagnes archéologiques dans les années 1880. Anciens fouilleurs et nouveaux venus multiplient les expéditions et mettent à jour de nombreux nouveaux sites. Leur adaptation à ces réglementations n'est pas sans heurt, et ces

nouvelles lois ne sont pas toujours respectées. Des arrangements sont trouvés entre fouilleurs étrangers et autorités en charge de l'archéologie. Ce partage alimente le Musée Ottoman autant que les musées européens et les universités américaines. Des savants européens et américains travaillent en collaboration avec les autorités ottomanes, et Hamdi Bey, pour la mise en valeur des collections ottomanes. En contrepartie, l'exportation des antiquités se fait, malgré tout, du site de fouille aux collections, après avoir fait l'objet du partage prévu par les règles. Ce partage, comme le montre l'exemple de Nippur, peut être laissé aux étrangers, qui en profitent pour garder pour eux ce qu'ils jugent le plus intéressant. Dans tous les cas, le réseau de circulation n'en est que plus complexe. Le cas de Hilprecht nous montre que certains archéologues ont pu avoir un intérêt particulier pour les tablettes plutôt que d'autres antiquités, et, plus précisément, des tablettes à contenu mathématique. Les critères de sélections deviennent scientifiques et orientent la répartition des biens. L'exemple de Hilprecht permet de comprendre la relation entre les publications, l'histoire de la constitution du corpus publié, et la création des collections. Lui-même considère que l'historique de la sélection des tablettes est nécessaire à connaître et à comprendre pour s'intéresser à ce qu'il publie. C'est un intéressant témoignage du rôle des aléas de circulation et de répartition des tablettes à travers les collections du point de vue d'un savant.

En parallèle des fouilles désormais légales, des tributs locaux commencent à fouiller de manière officieuse, pour leur propre compte. Les témoignages directs prouvent leur existence dès la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle. Considérées comme clandestines, ces fouilles sont pourtant connues des autorités ottomanes comme étrangères. Concurrence plus ou moins déloyale des expéditions étrangères ayant l'accord du gouvernement ottomans, ces exploitations n'ont pas laissé de documentation proprement dite, sinon dans des témoignages indirects, comme ceux laissés par les Consuls français. En revanche, leur rôle dans la répartition des objets est indéniable. Les fouilles illégales contournent aussi la législation sur la circulation des antiquités et la restriction d'exportation. Des objets provenant de sites réputés pour avoir fait l'objet de fouilles illégales se retrouvent dans des collections européennes et américaines. Quelques individualités complètent encore ce tableau déjà complexe : ce sont des explorateurs, plus « aventuriers » qu'archéologues, qui hésitent entre légalité et contournement de la loi, comme Rassam fouillant pour le compte du British Museum mais semble alimenter le marché, ou Banks, qui tente des expéditions malgré le désaccord des autorités et revend des tablettes tout en refusant l'appellation d'antiquaire.

Par le biais des fouilles officieuses ou des détournements, c'est tout un réseau de circulation officieux des antiquités qui vient doubler et compléter le réseau officiel créé par les fouilles

autorisées. Involontairement, la législation ottomane sur les antiquités n'a que freiné l'exportation d'antiquités tout en complexifiant leur circulation. Les deux réseaux, légal et illégal, aboutissent aux mêmes collections européennes et américaines. Le premier est direct. Le second passe par le marché des antiquités.



*Document 3 - Du site à la collection : après les règlements ottomans sur les antiquités.*

Concrètement, pour ce qui concerne plus précisément les tablettes mathématiques, on peut déjà identifier quelques mouvements documentés. Une base de données présente dans l'Annexe IV à la page 238 présente les tablettes identifiées comme mathématiques ayant intégré les collections majeures de la période qui nous intéresse dans cette étude. Les fouilles officielles ont déjà permis à quelques collections d'obtenir leurs premières tablettes mathématiques. Au British Museum, les recherches menées à Sippar par Rassam, apporte notamment les tablettes aujourd'hui inventoriées sous les numéros BM 051077, BM 064390, BM 064696, BM 067314, BM 076984, BM 077054 et BM 077090. Les fouilles de Nippur, d'abord menées par l'Université de Pennsylvanie, puis par l'*Oriental Institute* de Chicago, que j'ai davantage détaillées, répartissent des tablettes de toutes natures entre le Musée Ottoman et la collection de l'université à Philadelphie, puis entre la collection de Chicago et celle du Musée de Bagdad. Par les soins d'Hilprecht, qui s'est chargé du premier partage, un grand nombre des tablettes envoyées à Philadelphie sont de nature scolaire, notamment mathématique, et comprennent une proportion relativement élevée de tables de multiplications. Toujours par le biais d'Hilprecht, une partie de ces tablettes se retrouve dans la collection de l'université d'Iéna, en Allemagne.

En parallèle, on identifie déjà des tablettes issues de fouilles illégales, arrivées en Europe et aux États-Unis via un réseau officieux qui une fois hors des frontières ottomanes devient un marché des antiquités. Ce marché, peu documenté faute d'un accès à d'éventuelles archives, alimente également des collections privées, comme celle de Plimpton. Des collections, qui feront l'objet d'une analyse plus détaillée dans le chapitre 3 de la deuxième partie, sont également un maillon essentiel

dans la circulation des antiquités, et certaines concernent directement les mathématiques : la collection Plimpton, constituée sur le thème de l'éducation, comportait des exemples parfois célèbres de textes mathématiques. Le marché n'alimente pas que les collections privés, en dépit du fait qu'il soit juste en marge de la légalité. On voit déjà, à travers les inventaires de certains musées, qu'un même marchand propose et vend à des collections différentes des tablettes supposées provenir d'un même site, comme celui d'Uruk. C'est à ce marché, ses méthodes, ses clients, que je vais consacrer la deuxième partie, en m'appuyant sur la présentation d'une figure majeure de la vente des antiquités mésopotamiennes : l'antiquaire parisien Élias Géjou.



**PARTIE II**

=

**La circulation des tablettes des fouilles aux collections via le marché des antiquités et la figure centrale d'Elias Géjou**

Les fouilles clandestines et le marché des antiquités ont contribué à façonner les collections de tablettes sur lesquelles travaillent les historiens, en particulier les historiens des mathématiques : d'abord par l'extraction de tablettes sans contrôle scientifique, et sans avoir ensuite à partager les découvertes avec les autorités ottomanes ; ensuite en redistribuant le produit de ces fouilles en se basant sur des critères marchands, sans logique historique ou scientifique.

Les fouilles, nous avons insisté sur ce point au cours du chapitre précédent, ne sont pas toujours légales. On a vu comment des fouilleurs illégaux sont parvenus à détourner le fruit de fouilles ou à en pratiquer en dehors des autorisations ottomanes sur des sites provisoirement désertés par les archéologues officiels. Le fruit de ces excavations vient alimenter le marché des antiquités, qui est un rouage essentiel de la circulation des antiquités. C'est par ce biais que des milliers de tablettes, comme d'autres objets, ont été dispersés à travers de nombreuses collections du monde sans laisser de trace de leur périple.

Le marché des antiquités, objet essentiel de cette partie, mais malheureusement peu documenté, n'est pas un phénomène propre au XIXe siècle. C'est cependant au cours du XIXe siècle que ce marché a connu un développement considérable<sup>128</sup>. La demande de collectionneurs privées mais aussi des conservateurs de collections publiques est d'une diversité croissante, dans un contexte général de découverte ou de redécouverte des anciennes civilisations qui provoquent parfois un véritable engouement (l'égyptomania en est un bon exemple).

Les antiquaires du XIXe et du début du XXe siècle, faute d'une législation internationale pour l'en empêcher, alimentent sans distinction les collections « publiques » (musées, universités, etc...) et privées. Sur le territoire de l'Empire Ottoman, les autorités tentent de contrôler les flux d'antiquités, notamment au niveau des frontières. Ailleurs, la législation sur le trafic des antiquités est lente à se mettre en place et surtout à être reconnue et appliquée par les pays importateurs d'antiquités<sup>129</sup>. Acheter un objet dont on ignore la provenance chez un antiquaire n'est pas un problème, ni pour les collectionneurs privés, ni pour les conservateurs des collections publiques. Le marché des antiquités devient alors une organisation de premier plan, et même un passage obligé pour tous les acteurs concernés par la constitution des collections.

Les antiquaires sont des intermédiaires. Si beaucoup d'antiquaires se rendent ou même vivent au Proche Orient, peu vont eux-mêmes sur les sites ; du reste, ces derniers ne sont pas toujours des antiquaires au sens strict du terme, mais plutôt des aventuriers ou des archéologues amateurs qui se font marchands occasionnels, comme Rassam ou Banks (cf Chapitre 1.3). Le rôle des antiquaires,

---

128 Landes 2009, p. 37

129 Chevalier 2002, p. 41. Voir aussi Shaw 2003, p. 108 à 130.

au sens strict du terme, est d'importer les marchandises issues de fouilles et de trouver des acheteurs à qui les revendre, une démarche qui au premier abord paraît être purement mercantile. Acteurs privés appartenant à un milieu marchand et menant des activités parfois à la limite de la légalité, les antiquaires ont laissé peu d'archives. Cependant, des antiquaires de premier plan régnant sur une organisation souvent familiale apparaissent sur le devant de la scène.

On retrouve les objets vendus par les antiquaires dans toutes les grandes collections du XIXe et du début du XXe siècle, privées ou non, comme en témoigne la base de données présentées en annexe. Intermédiaires entre les fouilleurs et les collectionneurs, les antiquaires négocient, importent puis revendent. Ils participent ainsi d'une façon spécifique à la dispersion des vestiges entre les collectionneurs de différents pays et différentes institutions, et cela sans respecter la cohérence historique. Pour l'étude de l'histoire des collections, ces personnages sont incontournables, mais très peu renseignés. De nombreuses collections ont fait à un moment ou un autre appel à un ou plusieurs antiquaires pour agrandir leurs possessions, jusqu'à ce que soient mis en place de réels interdits légaux. Ce passage par le marché des antiquités complique beaucoup la reconstitution du parcours des objets. Les marchands sont à mi-chemin entre la légalité et l'illégalité, ayant souvent pignon sur rue auprès de leurs clients, mais mauvaise presse auprès notamment des autorités locales.

Pour les antiquaires, la valeur scientifique et historique de l'objet ne semble pas être une priorité. Ils lui accordent d'autres valeurs, parfois très différentes, selon les cas. Ce sont des marchands, aussi la valeur marchande des antiquités est à priori celle qui ressort en premier lieu. Mais est-ce vraiment la seule à être prise en compte ? Comprendre les dessous de ce marché et les réseaux des antiquaires apporte des réponses aux questions que se posent les historiens qui travaillent sur les objets inscrits : pourquoi une tablette est entrée dans une collection plutôt qu'une autre ? Qu'est-ce qui justifie un achat ? Comment des tablettes issues d'un même site, voire d'un même corpus, ont pu être réparties dans des collections différentes ?

Pour répondre à ces questions, je construis cette partie en trois chapitres, le premier étant une présentation des archives sur lesquelles j'appuie mes recherches (chapitre II.1). Le chapitre II.2. est consacré au personnage d'un antiquaire à travers le cas relativement bien documenté d'Élias Géjou qui a joué un rôle de premier plan dans le commerce des tablettes mathématiques. Ses nombreuses ventes à de grandes institutions de collections européennes et américaines permettent de se

documenter sur son activité. Ce marchand a peut-être aussi laissé derrière lui des archives personnelles, malheureusement introuvables. Ce chapitre est lui-même divisé en sections qui reviennent sur différents aspects de la profession d'antiquaire susceptible d'éclairer le parcours des produits des fouilles et les modalités de la dispersion des antiquités, notamment des tablettes mathématiques, à travers les collections : les méthodes de vente de cet antiquaire, perceptible à travers ses correspondances professionnelles<sup>130</sup> ; la mise en place d'un vaste réseau qui s'étend du Proche-Orient aux États-Unis en passant par l'Europe et qui met en relations de nombreux acteurs, des fournisseurs aux acheteurs, et dont les antiquaires sont le centre ; les relations entre l'antiquaire et son acheteur, qui peuvent, dans certains cas, justifier un traitement particulier des antiquités ; et enfin, la manière dont les règlements ottomans sur les antiquités que j'ai présenté dans la première partie a pu influencer le réseau du marché.

Le chapitre II.3. est consacré au rôle particulier des collectionneurs privés, une part importante de la clientèle des antiquaires, En léguant parfois leurs possessions à des institutions publiques, ils ont aussi joué un rôle primordial dans la constitution des fonds des musées et universités.

Les antiquaires étant des personnalités privées, leurs archives ont souvent disparues ou sont inaccessibles, et leurs activités ne peuvent être étudiées que par des moyens indirects. La reconstitution de leurs méthodes de vente, de la manière dont ils se procurent leurs marchandises, de leurs réseaux, est néanmoins possible grâce à des archives qu'on peut trouver dans certains des musées ou universités qui ont été leurs clients.

L'antiquaire parisien Élias Géjou est un des plus actifs parmi les antiquaires présents dans les archives des grandes collections d'Europe et des États-Unis. On trouve son nom dans les archives des grandes institutions comme le Louvre, le British Museum ou l'université de Yale. Un de mes objectifs au cours de mes recherches a été de comprendre à travers un portrait de ce marchand et de ses activités quelles étaient ses méthodes de travail, qui étaient ses clients, mais aussi quelles valeurs peut accorder un antiquaire aux objets qu'il vend, et qui pourront justifier leur entrée dans une collection plutôt que dans une autre. Étudier son cas un peu plus en détail permet de dresser le portrait d'un antiquaire de premier plan. Un exemple du métier que vient étayer les plus rares documents émanant d'autres marchands contemporains de Géjou et qui ont commercé avec les mêmes personnes.

---

130 Voir Annexe III page 174

## **Chapitre II.1 Les sources**

Plusieurs sources archivistiques seront utilisées dans cette deuxième parties. Tout d'abord les archives de certains musées, notamment celles qui sont spécifiquement attachées aux objets que ces musées abritent. Ces archives sont souvent lacunaires, et certaines ont disparu suite aux guerres mondiales, à des vols ou de mauvaises conditions de conservation. Il reste des registres ou les dossiers des œuvres qui indiquent parfois une provenance précise des objets auxquels ils sont attachés, en l'occurrence le nom d'un marchand et une année d'acquisition, bien que ce ne soit pas systématique. Plus important encore, certains musées ou collections ont conservé une partie ou l'intégralité de la correspondance qu'ont échangée les responsables de la collection, conservateurs ou épigraphistes avec les marchands qui ont contribué (ou essayé de contribuer) à l'enrichir. Ce sont ces correspondances qui sont les plus grandes sources d'informations dans le cas de cette partie, et plus particulièrement celles conservées au British Museum et à l'Université de Yale.

L'importance de la contribution Élias Géjou à la constitution des grandes collections européennes et américaines au cours de la période allant de 1910 environ au début de la Seconde Guerre mondiale, ne fait aucun doute, du moins à en croire les diverses archives de ces collections. Le cas d'Élias Géjou est très intéressant, en tant que vendeur de tablettes mathématiques. Il a fourni presque toutes les grandes collections privées et publiques de son temps, et malgré tout, il n'a pas laissé beaucoup de traces dans les archives, à l'exception celles que je vais présenter, et surtout aucune archive personnelle (du moins aucune que je n'ai trouvée jusqu'à maintenant).

Les sources concernant cet antiquaire et que j'utilise ici proviennent de quelques archives des collections les plus importantes auxquelles il a participé dans le cadre de son commerce. On trouve sa trace, comme je le soulignais plus haut, dans la documentation des collections de l'Université de Yale, sous forme de sa correspondance avec les conservateurs, et celle du British Museum, mais aussi dans des registres de tablettes de la collection de Berlin qui n'ont pas été détruit pendant la Seconde Guerre mondiale, ou encore les archives du Louvre et celles de Bruxelles. Il semblerait également avoir vendu des objets à des collectionneurs privés, dont N.P. Likhachev, un collectionneur russe qui a par la suite légué sa collection au musée de l'Ermitage<sup>131</sup>.

---

131 Informations recueillies auprès de Madame Natalia Koslova, conservatrice de la section Proche Orient du Musée de l'Ermitage de Saint-Petersbourg, que je remercie chaleureusement.

### **II.1.1. Les archives du British Museum**

J'ai exploité une sélection des archives considérables concernant la section Proche-Orient ancien du British Museum, en particulier un échantillon des correspondances entre les marchands et les conservateurs pendant la période concernée par cette étude.

Ces archives se présentent sous la forme de gros registres dans lesquels ont été collés toutes les lettres ou autres documents reçus par les départements Égyptien et Assyrien du musée. Bien qu'intitulés « *Correspondence* », on y retrouve une grande diversité de types de documents. Chaque registre concerne une année et les documents y sont classés par ordre alphabétique des expéditeurs, puis par ordre chronologique de réceptions des lettres ou autres documents. En conséquence, les moins épais rassemblent tout ce qui a été reçu dans l'année, mais d'autres sont divisés en plusieurs volumes.

Ayant initialement axé ma recherche sur Elias Géjou, bien que souhaitant d'autres exemples de correspondances de marchands, j'ai consulté quatre de ces registres : le premier daté de 1897, comporte l'intégralité de l'alphabet ; le deuxième correspond à l'année 1900 et va de A à K : le troisième comprend les lettres A à H de l'année 1920. Le quatrième et dernier pour notre étude reprend en un seul volume les années 1940 et 1941.

Les divers types de documents conservés dans ces registres sous le nom de « *correspondence* » sont les suivants: des lettres de personnes en lien avec des collections ou bibliothèques, des photographies de sites envoyés par des archéologues, des demandes de publications, des autorisations d'admission à l'étude d'objets dans le département, quelques documents liés à la gestion des collections, des notes sur le budget et même d'autres plus « exotiques » (une brochure comportant des poèmes en allemand par exemple). Tous ces documents sont essentiellement en anglais, puis en français, allemand et langues arabes.

Les lettres, qui sont les documents sur lesquels je me suis concentrée, sont extrêmement variées par leur contenu, leurs expéditeurs et leur pays d'expéditions. Comme je l'indiquais précédemment, les registres mêlent les sections Égypte et Assyrie, aussi trouve-t-on une abondante correspondance qui touche aux recherches archéologiques ou études d'antiquités aussi bien égyptiennes que mésopotamiennes.

Les correspondances, quelle que soit leur nature, sont souvent incomplètes, car le contenu des lettres conservées fait régulièrement allusion à des lettres expédiées la même année mais absentes du registre.

Au total, sur les quatre registres, mon étude des marchands d'antiquités et de leur relation avec le British Museum s'appuie sur environ deux cents lettres, émanant de plusieurs marchands européens, ottomans ou même américains, des correspondances qui, comme je l'ai déjà signalé, ne sont pas complètes. Si Élias Géjou est un de ces marchands, comme je l'espérais pour mon étude, d'autres noms apparaissent parfois une ou deux fois, parfois de manière récurrente, et la comparaison des correspondances de ces différents marchands permet d'en apprendre beaucoup.

### **II.1.2. Les archives de Yale**

Pour ce qui est de la Yale Babylonian Collection, les archives que j'ai étudiées sont exclusivement axées sur les relations entre Géjou et les responsables de la collection. Ces archives se présentent comme un ensemble de dossiers contenant plusieurs types de documents : des lettres envoyées à Yale par Géjou, des copies carbonées de lettres qui lui ont été expédiées, mais aussi quelques photographies, des listes d'objets, des décomptes et des bons de livraison.

L'ensemble représente environ 330 documents qui se répartissent entre 1911 et 1937, plus deux lettres de correspondants autres que Géjou datées de 1946. Aucune lettre n'a été reçue entre janvier 1937 et les lettres de 1946, donc pendant la Seconde Guerre mondiale. La première lettre de l'ensemble est datée du 23 février 1911 mais fait référence à des lettres antérieures, dont une du 16 février de la même année, que je n'ai pas trouvées sur place, ce qui peut aussi vouloir dire qu'elles n'ont pas été conservées, ou qu'elles sont conservées ailleurs. Les lettres sont essentiellement écrites par Géjou à l'attention des conservateurs successifs de la collection<sup>132</sup>, plus particulièrement le Professeur Clay qui semble avoir été son premier interlocuteur. Les retours ne sont pas disponibles, à part sous la forme de quelques rares copies carbonées. Néanmoins quelques interlocuteurs différents interviennent parfois, qui sont un trésorier (à la demande des responsables de la collections), l'avocat d'Élias Géjou, et, pour l'une des dernières lettres, Georgette Géjou, qui se présente elle-même comme la fille de l'antiquaire et se propose de terminer une vente avec l'université sans doute après le décès d'Élias Géjou. Par la suite, la correspondance conservée dans les dossiers s'interrompt.

Dans le cas des correspondances entretenues par Géjou avec le Professeur Clay comme avec celui du British Museum, plusieurs parallèles sont à relever.

---

<sup>132</sup> Les conservateurs en charge des collections de la Yale Babylonian Collection durant les années où Géjou a vendu des antiquités étaient Albert T. Clay, de 1910-1925, Raymond P. Dougherty, de 1926-1933 et Ferris J. Stephens, de 1933-1962.

D'un point de vue géographique, tous ces documents sont intéressants car leurs provenances démontrent tout un aspect nomade de Géjou : en effet, si la majorité des lettres ont été écrites à Paris même, depuis son adresse de la rue de Breteuil, certaines sont marquées comme émanant de Cosne sur Loire, où il est connu que Géjou avait une demeure secondaire, mais aussi, fait beaucoup plus intéressant, du Proche Orient (Bagdad notamment) et de Londres ou des États Unis même (un hôtel à New York pour l'essentiel).

Les lettres concernent toutes sortes de marchandises, et pas exclusivement des tablettes, à fortiori des tablettes mathématiques. Les tablettes de manière générale sont néanmoins souvent mieux documentées que le reste. Les auteurs des lettres fournissent plus souvent des descriptions, prix, voire précisions sur le contenu.

Enfin, les écrits peuvent être en français ou en anglais. Il est possible qu'un schéma explicatif de ces changements de langue se détache. En revanche, les rares lettres retour connues n'étant que des brouillons, il n'est actuellement pas possible de déterminer si elles étaient rédigées exclusivement en anglais, en français, ou une alternance entre les deux.

### **II.1.3. Autres archives**

Les archives concernant les autres collections étant davantage des registres ou des dossiers d'œuvre, comme ceux que j'ai pu étudier au Musée du Louvre et au Musée du Cinquenaire de Bruxelles, les seules véritables informations directement liées à la profession d'antiquaire que nous pouvons en tirer concernent quelles tablettes ont pu être vendues, et éventuellement quand ou comment se sont effectuées les transactions. Si ces données sont particulièrement utiles pour établir la base de données présentées dans les annexes de ce travail, et pour étayer l'affirmation d'une présence prépondérante de Géjou sur le marché des antiquités à l'époque, elles n'apportent pas d'éléments très concrets quant au déroulement du travail d'antiquaire. Pour ce qui concerne sa vie privée, les informations que je présente ici sont tirées de son dossier de naturalisation, conservé aux Archives Nationales et des documents liés à son statut de Chevalier de la Légion d'Honneur, également conservés aux Archives Nationales et accessibles via la base LEONOR.

En plus de ces sources d'archives, je m'appuie sur des travaux et publications antérieures, notamment les recherches d'Eleonor Robson sur les collections de George Arthur Plimpton et David Eugene Smith (voir paragraphe III.3.2) et les travaux d'Eric Gubel, responsable des collections du

Proche Orient du Musée du Cinquantenaire de Bruxelles, sur l'histoire de sa collection<sup>133</sup>.

---

<sup>133</sup> Je remercie M. Gubel pour m'avoir accueilli dans les archives du Musée du Cinquantenaire et pour avoir bien voulu échanger avec moi sur l'histoire de sa collection.

## **Chapitre II.2. Elias Géjou (1868-1942 ?), principal pourvoyeur des musées et collections en tablettes mathématiques**

L'importance d'Elias Géjou dans la circulation des tablettes cunéiformes mathématiques peut être démontrée par les chiffres, présentés dans la base de données en Annexe IV (page 174). On constate en effet que sur l'ensemble des collections, dans la période qui nous intéresse, onze vendeurs ont pu être identifiés dans trois collections (Berlin, le British Museum et le Louvre) comme les vendeurs de 66 tablettes à contenu mathématique ou estimé comme tel. Elias Géjou a vendu 27 tablettes parmi elles, soit à peu près 40% des ventes, les 60% restant se partageant non équitablement entre les dix autres. Le second vendeur en importance est David, qui a vendu onze tablettes, mais seulement à la collection de Berlin, soit environ 17 %. Viennent ensuite Samhirg (sept tablettes au British Museum), la maison Selim, Homsy & Co (six tablettes à Berlin), Shemtob (quatre tablettes au British Museum) les marchands Shamas F.A. et Samhiry A.P.(trois tablettes au British Museum), Les frères Dumani (deux tablettes au Louvre), et de Bel, Chajjah, Himdi, Naaman et Spartali & Co pour des ventes occasionnelles d'une tablette. Géjou est non seulement celui qui vend le plus de tablettes mathématiques, mais aussi le seul à vendre aux trois collections concernées et pas seulement à une en particulier.

| <b>Vendeur connu</b> | <b>Ville d'activité</b> | <b>Collection</b>       | <b>Numéro de conservation</b> | <b>Date de vente</b> | <b>Provenance</b> | <b>Contenu</b>           |
|----------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------------|----------------------|-------------------|--------------------------|
| de Bel F.            | Paris                   | Paris – Musée du Louvre | AO 6555                       | 1913                 | Uruk              |                          |
| Chajjah              | Bagdad                  | Berlin                  | VAT 07858                     | 1912                 |                   | Table de multiplications |
| David                |                         | Berlin                  | VAT 08389                     | 1913                 |                   | Problèmes                |
| David                |                         | Berlin                  | VAT 08390                     | 1913                 | Uruk ?            | Problèmes                |
| David                |                         | Berlin                  | VAT 08391                     | 1913                 |                   | Problèmes                |
| David                |                         | Berlin                  | VAT 08393                     | 1913                 |                   | Problèmes                |
| David                |                         | Berlin                  | VAT 08512                     | 1913 ?               | Larsa ?           | Problèmes                |
| David                |                         | Berlin                  | VAT 08520                     | 1913 ?               |                   | Problèmes                |
| David                |                         | Berlin                  | VAT 08521                     | 1913 ?               |                   | Problèmes                |
| David                |                         | Berlin                  | VAT 08522                     | 1913 ?               | Uruk ?            | Problèmes                |
| David                |                         | Berlin                  | VAT 08523                     | 1913 ?               | Uruk ?            | Problèmes                |

|            |       |                          |                                 |        |            |                    |
|------------|-------|--------------------------|---------------------------------|--------|------------|--------------------|
| David      |       | Berlin                   | VAT 08528                       | 1913 ? |            | Problèmes          |
| David      |       | Berlin                   | VAT 08547                       | 1913 ? |            | Problèmes          |
| Dumani     | Paris | Paris – Musée du Louvre  | AO 6456                         | 1913   | Uruk       | Table d'inverses   |
| Dumani     | Paris | Paris – Musée du Louvre  | AO 6484                         | 1913   | Uruk       | Problème           |
| Géjou E.   | Paris | Berlin                   | VAT 02898                       | 1900   |            |                    |
| Géjou E.   | Paris | Berlin                   | VAT 04851                       | 1903 ? |            | Rapport de gestion |
| Géjou E.   | Paris | Berlin                   | VAT 05457                       |        |            |                    |
| Géjou E.   | Paris | Berlin                   | VAT 07031                       | 1911   |            |                    |
| Géjou E.   | Paris | Berlin                   | VAT 07038                       | 1911   |            |                    |
| Géjou E.   | Paris | Berlin                   | VAT 07528                       | 1911 ? | Uruk ?     | Problèmes          |
| Géjou E.   | Paris | Berlin                   | VAT 07530                       | 1911 ? |            | Problèmes          |
| Géjou E.   | Paris | Berlin                   | VAT 07531                       | 1911 ? | Uruk ?     | Problèmes          |
| Géjou E.   | Paris | Berlin                   | VAT 07532                       | 1911 ? | Uruk ?     | Problèmes          |
| Géjou E.   | Paris | Berlin                   | VAT 07535                       | 1911 ? | Uruk ?     | Problèmes          |
| Géjou E.   | Paris | Berlin                   | VAT 07537                       | 1911 ? | Uruk ?     | Problèmes          |
| Géjou E.   | Paris | Berlin                   | VAT 07620                       | 1911 ? | Uruk ?     | Problèmes          |
| Géjou E.   | Paris | Berlin                   | VAT 07621                       |        | Uruk ?     | Problèmes          |
| Géjou E.   | Paris | Londres – British Museum | BM 085194<br>1899,0415.1        | 1899   | Sippar (?) | Problèmes          |
| Géjou E.   | Paris | Londres – British Museum | BM 085196<br>1899,0415.3        | 1899   | Sippar     | Problèmes          |
| Géjou E.   | Paris | Londres – British Museum | BM 085200<br>1899,0415.7        | 1899   | Sippar     | Problèmes          |
| Géjou E.   | Paris | Londres – British Museum | BM 085210<br>1899,0415.17       | 1899   | Sippar     | Problèmes          |
| Géjou E.   | Paris | Londres – British Museum | BM 106425<br>1913,0416.12<br>57 | 1913   | Ur (?)     | Tables d'inverses  |
| Géjou E.   | Paris | Londres – British Museum | BM 106444<br>1913,0416.12<br>76 | 1913   | Ur (?)     | Tables d'inverses  |
| Géjou E.   | Paris | Londres – British Museum | AO 6770                         | 1914   | Larsa (?)  | Problème           |
| Géjou E.   | Paris | Londres – British Museum | AO 8862                         | 1922   | Larsa (?)  | Problème           |
| Géjou E. ? | Paris | Londres –                | AO 8863                         | 1924   | Larsa (?)  |                    |

|                      |        |                             |                                |      |            |                             |
|----------------------|--------|-----------------------------|--------------------------------|------|------------|-----------------------------|
|                      |        | British Museum              |                                |      |            |                             |
| Géjou E. ?           | Paris  | Londres –<br>British Museum | AO 8865                        | 1924 |            | Table de carrés             |
| Géjou E. ?           | Paris  | Londres –<br>British Museum | AO 8900                        | 1924 |            | Multiplication              |
| Géjou E. ?           | Paris  | Londres –<br>British Museum | AO 8901                        | 1924 |            | Multiplication              |
| Géjou E. ?           | Paris  | Londres –<br>British Museum | AO 8902                        | 1924 |            | Multiplication              |
| Géjou E.             | Paris  | Londres –<br>British Museum | AO 9071                        | 1924 |            | Surfaces                    |
| Géjou E.             | Paris  | Londres –<br>British Museum | AO 9072                        | 1924 |            |                             |
| Himdi T.             |        | Londres –<br>British Museum | BM 015285<br>1896,0410.11      | 1896 |            | Problème<br>géométrique     |
| Naaman J.J.          |        | Londres –<br>British Museum | BM 102366<br>1906,0512.28<br>7 | 1906 | Sippar (?) | Problèmes                   |
| Samhirg              | Bagdad | Berlin                      | VAT 06469                      |      |            | Problèmes                   |
| Samhirg              | Bagdad | Berlin                      | VAT 06505                      |      |            | Problèmes                   |
| Samhirg              | Bagdad | Berlin                      | VAT 06546                      |      |            | Problèmes                   |
| Samhirg              | Bagdad | Berlin                      | VAT 06597                      |      | Sippar ?   | Problèmes                   |
| Samhirg              | Bagdad | Berlin                      | VAT 06598                      |      |            | Problèmes                   |
| Samhirg              | Bagdad | Berlin                      | VAT 06599                      |      |            | Problèmes                   |
| Samhirg              | Bagdad | Berlin                      | VAT 06786                      |      |            | Table de<br>multiplications |
| Selim, Homsy &<br>Co |        | Londres –<br>British Museum | BM 017175<br>1892,0709.29<br>1 | 1892 | Sippar     |                             |
| Selim, Homsy &<br>Co |        | Londres –<br>British Museum | BM 017284<br>1892,0709.40<br>0 | 1892 | Sippar     |                             |
| Selim, Homsy &<br>Co |        | Londres –<br>British Museum | BM 017403<br>1894,0115.11<br>7 | 1894 | Umma       |                             |
| Selim, Homsy &<br>Co |        | Londres –<br>British Museum | BM 017567<br>1894,0115.28<br>1 | 1894 | Umma       |                             |
| Selim, Homsy &<br>Co |        | Londres –<br>British Museum | BM 022706<br>1894,0115.50      | 1894 |            | Table de puissances         |

|                              |  |                             |                                |      |             |                   |
|------------------------------|--|-----------------------------|--------------------------------|------|-------------|-------------------|
|                              |  |                             | 8                              |      |             |                   |
| Selim, Homsy & Co            |  | Londres –<br>British Museum | BM 079937<br>1889,1014.48<br>5 | 1889 | Tell ed-Der |                   |
| Shamas F.A./<br>Samhiry A.P. |  | Londres –<br>British Museum | BM 096949<br>1902,1011.3       | 1902 |             | Problèmes         |
| Shamas F.A./<br>Samhiry A.P. |  | Londres –<br>British Museum | BM 096954<br>1902,1011.8       | 1902 | Sippar (?)  | Problèmes         |
| Shamas F.A./<br>Samhiry A.P. |  | Londres –<br>British Museum | BM 096957<br>1902,1011.11      | 1902 |             | Problèmes         |
| Shemtob J.M.                 |  | Londres –<br>British Museum | BM 077951<br>1885,0430.14<br>4 | 1885 | Sippar (?)  | Tables d'inverses |
| Shemtob J.M.                 |  | Londres –<br>British Museum | BM 078079<br>1886,0512.4       | 1886 | Sippar (?)  |                   |
| Shemtob J.M.                 |  | Londres –<br>British Museum | BM 078084<br>1886,0520.1       | 1886 | Sippar (?)  | Problème          |
| Shemtob J.M.                 |  | Londres –<br>British Museum | BM 078822<br>1888, 0512.8      | 1888 | Sippar (?)  |                   |
| Spartali & Co                |  | Londres –<br>British Museum | BM 055557<br>1882,0704.14<br>7 | 1882 | Babylon     |                   |

*Table 1 – Listes des tablettes mathématiques dont les vendeurs sont identifiés.*

Il semble nécessaire, étant donnée l'importance du rôle de Gėjou dans la constitution des collections de tablettes mathématiques, de présenter sa biographie la plus détaillée possible, malgré tous les éléments manquants. Élias Gėjou, de son nom complet Ibrahim Élias Gėjou et parfois Ibrahim George Gėjou, est né en 1868 à Bagdad et probablement mort en 1942 à Cosne. Il a des rapports avec le monde de l'archéologie française très tôt.

Élevé par des missionnaires français, il travaille pendant un temps au consulat français de Bagdad, un bref passage dont il ne reste pas de trace administrative dans les archives du consulat. Il participe à l'expédition de Sarzec de 1887. Même si on ne sait pas quel rôle il y a joué exactement dans cette expédition, il est probable que dès cette époque il y ait jeté les bases de son futur réseau, notamment d'acheteurs, et qu'il ait par la suite cultivé des relations avec des assyriologues. A partir de 1887, il vit majoritairement en France, et s'y établit pour exercer ses activités. Il fait commerce des antiquités, peut être dès la fin des années 1880, en tous cas à partir de 1910 jusqu'à sa mort de

date incertaine au cours de la Seconde Guerre mondiale. Ces activités peuvent être enregistrées dans les archives administratives françaises sous les termes de « antiquaire », « affaires commerciales, notamment d'importations et exportations avec la Turquie » ou même « archéologue ».

Géjou est un grand voyageur pour les besoins de son travail. Il mène ses opérations depuis Paris, où se situe son domicile principal, mais aussi depuis la ville provinciale de Cosne, dans la Nièvre, où il possède une résidence secondaire, la villa Gudéa aujourd'hui disparue, et depuis Bagdad où semble-t-il résident ses contacts, qui seraient des membres de sa famille, des frères notamment, ce qui donne à son réseau une dimension d'entreprise familiale. L'appellation « antiquaire » apparaît dans son dossier de naturalisation. En effet, en 1904, Géjou abandonne sa nationalité « ottomane » pour la nationalité française. La naturalisation est effective en 1913 et maintenue en 1915, comme l'atteste le certificat de naturalisation puis sa confirmation que j'ai pu consulter. La mention « archéologue » n'est présente que dans un autre dossier : en 1926, Élias Géjou est nommé Chevalier de la Légion d'Honneur (sans traitement) et la profession indiquée n'est pas antiquaire, mais archéologue.

Document 4 – Extrait de l'acte d'attribution de la Légion d'Honneur au rang de Chevalier à Elias Géjou "en qualité d'archéologue"

LÉGION D'HONNEUR.

NOM : *Géjou*

PRÉNOMS : *Israhim. Georges.*

NUMÉRO DE LA MATRICULE : *130,284*

né le *12 mai 1868*

à *Bagdad*

a été nommé **Chevalier** de la Légion d'honneur

par décret du *13/Janv. 1926* rendu sur le rapport du Ministre de *Aff. Étrangères*

pour prendre rang du ..... en qualité de .....

NUMÉRO D'INSCRIPTION :

Date de départ . . . . . } de la décoration *26.1.1926* du brevet *9 FEV 1926* du livret de traitement *14<sup>bis</sup> ar. de Brestuil Paris 11<sup>e</sup>*

*2<sup>ad.</sup> 5.2.26*

Document 4 – Extrait de l'acte d'attribution de la Légion d'Honneur au rang de Chevalier à Elias Géjou "en qualité d'archéologue"

Il décède semble-t-il en juillet 1942 dans sa résidence de Cosne. C'est du moins la date apportée par les archives de la Légion d'Honneur. Une autre date présente dans le corpus de lettres de Yale, au sujet desquelles je donnerais plus de détails plus loin, évoque la date de 1945 et la possibilité qu'il soit décédé des suites de la guerre sans plus de précisions. La dernière lettre émanant de lui que j'ai pu lire date de 1940 et s'adresse au conservateur de la section assyrienne du

British Museum, lettre que je cite dans le chapitre suivant. Elle est éloquente quant aux conséquences de la Seconde Guerre Mondiale, notamment sur son activité d'antiquaire, qu'il interrompt à cause du conflit. D'éventuelles archives privées liées à son activité d'antiquaire existent peut-être mais pour l'instant elles n'ont pas encore été retrouvées.

Comme indiqué précédemment, Elias Géjou a vendu un grand nombre des tablettes mathématiques présentes et identifiées sur le marché des antiquités. Il est également en relation avec la majorité des grandes collections publiques et privées de son temps. L'étude de ses méthodes devrait permettre de comprendre le mode de fonctionnement du marché des antiquités et d'apporter des informations sur les modalités de la dispersion des tablettes, voire de leur parcours.

Notons que si Géjou écrit dans une alternance de français et d'anglais, que ce soit pour s'adresser à l'Université de Yale ou au British Museum, la qualité de son anglais est assez médiocre. Les citations de ses lettres rédigées en anglais que je ferai dans ma présentation conservent les erreurs de langue originales. La traduction en français est parfois approximative en raison de ces erreurs.

### **II.2.1. Vendre et faire acheter : les méthodes de vente d'un antiquaire à travers sa correspondance d'affaires.**

Mon étude du fonctionnement du marché s'appuie principalement sur les archives provenant de l'université de Yale, que j'ai présentées un peu plus haut. Étudier la correspondance de Géjou est un exercice complexe. Les lettres ne correspondent pas toutes à des modèles standards, mais on croise parfois des schémas d'organisation qui permettent de s'y retrouver. Les documents les plus ordonnés et clairs sont les décomptes. Les lettres sont essentiellement écrites par Géjou à l'attention des différents conservateurs, même si l'interlocuteur avec lequel il y a le plus d'échanges est le Professeur Clay comme indiqué plus haut.

Les tablettes qui sont citées dans la correspondance ne peuvent malheureusement pas être identifiées, en particulier par des numéros d'inventaire, étant donnée la manière dont elles seront vendues.

|      |   |                                     |        |
|------|---|-------------------------------------|--------|
| GG 1 | 1 | Fine Hard stone Cylinder from Warka | \$ 150 |
| " 2  | 1 | " " " " " "                         | " 125  |
| " 3  | 1 | " " " " " "                         | " 50   |

|       |   |                                     |       |
|-------|---|-------------------------------------|-------|
| " 4   | 1 | " " " " " "                         | " 50  |
| " 5   | 1 | Assyrian Cristal " " Kaalet Shergal | " 100 |
| " 6   | 1 | Babylonian " " Singara              | " 20  |
| IEG 1 | 1 | Circulaire Babylonian seal          | " 10  |
|       | 1 | Small stat. Head prehistorical      | " 10  |
|       | 1 | Terra-Cotta figurine                | " 6   |
|       | 1 | Small prehistorical hard stone axe  | " 10  |
|       | 1 | Prehistorical Hard stone axe        | " 25  |
|       | 1 | Archaic brass statuette with vase   | " 25  |
|       | 1 | Hittite brass statuette             | " 50  |
|       | 1 | Brass statuette Romane period       | " 25  |
|       | 1 | Lamp brass 4 head                   | " 20  |
|       | 1 | " " " Roman period                  | " 5   |
|       | 1 | Albaster vase from Warka            | " 25  |

Table 2 – Exemple de décompte envoyé au Pf. Clay par Elias Gejou, (disponible en annexe III, document Y.G.1913.04.07b )

La façon dont Géjou démarché ses clients potentiels, collectionneurs et conservateurs, est simple à reconstituer : il envoie les objets, ou bien parfois des photographies des objets aux personnes à qui il se propose de les vendre et donne son prix, tout en restant ouvert aux négociations, même s'il se plaint régulièrement des pertes occasionnées. Les pièces refusées par l'acheteur potentiel peuvent lui être réexpédiées directement pour être proposées à la vente à quelqu'un d'autre. On entre alors dans la phase des négociations, au sens strict du terme d'ailleurs, puisque le prix est l'objet de débat entre vendeur et acheteur. Si comme on l'a vu le prix est sujet à débat, Géjou laisse souvent l'initiative à son acheteur, comme le montre cette lettre au Dr Budge, du British Museum.

*« Il se peut que le prix soit ou exagéré ou pas assez élevé. C'est pourquoi je vous avais écrit de me faire savoir vos estimations, ayant une confiance absolue en votre loyauté. »*

Lettre de Géjou au Dr. Budge<sup>134</sup>, 16 juillet 1900

Les négociations aboutissent parfois à ce qui paraîtrait à notre époque comme des aberrations : un lot de tablettes en 4 caisses peut donner lieu à la vente de trois caisses et au renvoi de la quatrième, sans examen préalable du contenu des caisses, ce qui explique la dispersion de

<sup>134</sup> Sir Ernest Alfred Thompson Wallis Budge (1857-1934), égyptologue et orientaliste anglais, a travaillé pour le British Museum à partir de 1883.

différents fragments d'une même tablette dans des collections différentes.

A l'inverse, l'examen du contenu de plusieurs caisses montre parfois un mélange de tablettes d'origine, de contenu et d'époques très différentes. Cela peut expliquer que les conservateurs fassent le tri.

*« The collection of Babylonian tablets is of a miscellaneous sort, most of which are ordinary old Babylonian contracts. There are a Neo-Babylonian contract. Twelve of the lot belong to the time of the third dynasty of Ur. Nine other are of the same type except that they are a little older than the Ur Dynasty. The only tablets of more than ordinary interest are four old Babylonian letters and the four pictographic tablets. »*

Lettre de Stephens à Géjou, 08 janvier 1934 ((Document Y.G.1934.01.08, Annexe III, p.228)

« La collection de tablettes babyloniennes est d'une grande diversité, la plupart sont des contrats paleo-babyloniens ordinaires. Il y a un contrat néo-babylonien. Douze du lot appartiennent à l'époque de la troisième dynastie d'Ur. Neuf autres sont du même type, quoique un peu plus anciennes que la dynastie d'Ur. Les seules tablettes présentant un intérêt plus qu'ordinaire sont les quatre lettres paleo-babyloniennes et les quatre tablettes pictographiques. »

Si les lettres concernent toutes sortes de marchandises, essentiellement du Proche Orient antique mais pas seulement, certaines de ces marchandises sont plus mises en valeur que d'autres, et ce sur la base de critères très différents. Géjou s'adresse dans le cadre de cette correspondance à des savants, ou tout au moins à leur représentant, en la personne du Prof. Clay, responsable de la collection de l'Université de Yale. En conséquence, certains objets, et notamment les tablettes cunéiformes, sont plus mises en avant, à renfort de descriptions, voire parfois de précisions sur le contenu. Dans certains cas, Géjou suggère même qu'une étude de l'objet pourrait mener à une importante publication, ce qui suppose une capacité d'identifier ou de faire identifier le contenu, un détail important sur lequel je reviendrai. La publication possible d'une étude sur les objets vendus est une question importante et parfois l'objet de disputes entre Clay et Géjou si le premier estime les objets vendus par le second impubliables.

*« Thus far you have only sent me the few omen texts, that would be interesting to*

*scholars, but these are not enough for a publication. »*

Lettre du Prof. Clay à Elias Gejou, 6 janvier 1912 (Document Y.G.1912.01.06  
Annexe III, page 175)

« Jusqu'à maintenant vous n'avez envoyé que quelques tablettes de présages, ça pourrait intéresser les chercheurs, mais ce n'est pas assez pour une publication. »

Il est évident que s'il ne maîtrise pas lui-même le cunéiforme et les langues du Proche Orient ancien, Géjou pouvait trouver dans son entourage des interlocuteurs susceptibles de le renseigner. Il n'hésite pas quand il sent que la vente en sera facilitée à mettre un qualificatif à une tablette. On croise de temps à autre dans ses lettres la mention de « tablettes mathématiques »,

*« The rest are miscellaneous, with some mathematical tablets among them. »*

Lettre du Pf. Dougherty à Elias Gejou, 16 septembre 1930 (Document Y.G.1930.09.16, Annexe III page 221).

« Le reste [des tablettes] est mélangé, avec quelques tablettes mathématiques parmi elles. »

mais il est extrêmement difficile d'identifier la tablette dont il parle dans les collections actuelles, et surtout de savoir ce qu'il entend par « tablette mathématique ».

*« I received also some unbacked tablets of mathematics from Ahmer, are you interested in them ? »*

Lettre d'Élias Géjou au Prof. Clay, 3 mai 1911 (Document Y.G.1911.05.03, Annexe III, page 175)

« J'ai reçu aussi quelques tablettes mathématiques non cuites de Ahmer, êtes-vous intéressés par elles ? »

Cette mention d'un nom est extrêmement rare, le « Ahmer » cité ici est difficile à identifier. Il peut s'agir d'un fournisseur.

L'offre est ensuite suivie de l'achat, dans l'idéal du marchand. En ce qui concerne les tablettes, il est très rare de voir des ventes à l'unité. C'est aussi pour cela qu'elles sont difficiles à identifier. En effet les offres de tablettes se font par lots, souvent des lots géographiques (les tablettes proviennent d'un même site, tout au plus d'une même région). Parfois ces lots sont thématiques. En témoigne la lettre du 3 mai 1911, où Gėjou propose au Prof. Clay, entre autres marchandises, des tablettes mathématiques non cuites ou une tablette « d'architecture » ? vendue 100\$ minimum. C'est là qu'on voit apparaître les « connaissances » de Gėjou, lorsqu'il offre un lot de tablettes d'un genre ou d'un autre. Ces lots thématiques sont assez rares, et il y a également des lots sans définition propre. Un des arguments de vente étant la beauté et le bon état de la tablette, sans égard pour son contenu.

*« Expédiés ce jour en 4 colis postaux*

*8 tablettes Warka. parfaites, la pce \$ 50 - \$ 400*

*30 tablettes de Gokh. pour la pce \$ 5 - \$ 150*

*Net \$ 550*

*Dans le colis vous trouverez la tablette vous appartenant. »*

Décompte du 9 mai 1912 (Document Y.G.1912.05.09b, Annexe III, page 175)

C'est aussi vrai pour tous les autres biens qui peuvent être proposés : beauté de l'objet ou valeur scientifique en alternance sont les arguments de vente les plus utilisés. La cohérence d'un ensemble de tablettes, qui est aujourd'hui essentielle pour les historiens, n'est pas un critère mis en avant pour pousser à la vente. La majeure partie des artefacts qui ne sont pas des tablettes sont vendus à l'unité, plus rarement par lots de deux lorsqu'il s'agit par exemple de vases ou de petits objets. On voit ici que parmi les éléments qui font la valeur d'un objet, l'aspect esthétique est un critère essentiel pour les antiquaires.

Peu présent au début de la correspondance, l'utilisation de l'argument financier pour les conservateurs fait peu à peu son apparition. A en croire leurs lettres, c'est le manque d'argent qui les pousse à acheter un objet plutôt qu'un autre, et à devoir renvoyer des invendus.

*« Our funds for the purchase of antiquities are so low that only an object which happens to fit in with our immediat plans or needs will induce me to buy. I am just now*

*interested in inscriptions rather than art objects. »*

Lettre du Pf. Stephens à Elias Géjou, 17 décembre 1935, (Document Y.G.1935.12.17, Annexe III, page 228)

«Nos fonds pour l'achat d'antiquités sont tellement faibles que seul un objet qui correspond à nos projets immédiats ou nos besoins me pousserait à acheter. Actuellement, je suis seulement intéressé par les inscriptions, plus que par les objets d'art. »

Parfois, plutôt que de réclamer le retour des invendus, Géjou suggère à son correspondant (le Pf. Clay, la plupart du temps) de proposer à ses « amis » ce qu'il ne veut pas acheter.

*« I think it is a good chance for you & your friends to form a nice collection for a very little money. »*

Lettre d'Élias Géjou au Pf. Clay, 27 septembre 1911 (Document Y.G.1911.11.27, Annexe III, page 175)

« Je pense que c'est une bonne occasion pour vous et vos amis de former une jolie collection pour un très petit coût. »

*« I- Prof. Henke : I note with thank your sending to this gentleman 5 boxes of my tablets and hope shortly receiving of his news (...). »*

Lettre d'Elias Géjou au Pf. Clay, 31 mai 1911 (Document Y.G.1911.05.31, Annexe III, page 175)

« I- Prof. Henke : Je note, avec mes remerciements, votre envoi à ce monsieur de 5 boîtes de mes tablettes, et j'espère recevoir rapidement de ses nouvelles. »

Nous en avons un autre exemple de cette utilisation d'intermédiaires pour vendre à des collectionneurs avec le cas des collections de Bruxelles : à plusieurs reprises, les fiches des œuvres indiquent que des objets ont été achetés à Géjou sur les conseils de l'archéologue français Henri de Genouillac, voire directement de Genouillac à Géjou pour ensuite être offerte au Musée<sup>135</sup>.

Quelquefois, Géjou conclut une vente ailleurs et réclame le retour de l'objet concerné au plus vite. A noter que la mise en concurrence des clients est une des techniques de vente les plus utilisées

---

135 C'est le cas des tablettes mathématiques O315, O164, O 165 et O166

par Géjou.

*« On the 21st may, sample of this collection was posted to you goodself and I wrote to you saying I would not part with it before hearing of your good news, up to date I have not received of your news & trust shortly getting a word from you, T.D. and other customers are anxious for [ ?] the purchase and are prepared to pay heavy pieces and I hope your offer for some will be satisfactory to my client for [ ?] the affair. »*

Lettre d'Elias Géjou au pf. Clay, 14 juin 1912 (Document Y.G.1912.06.14, Annexe III, page 175)

« Le 21 mai, un échantillon de cette collection vous a été envoyée et je vous ai écrit en disant que je n'en ferais rien avant d'avoir reçu de vos bonnes nouvelles, à cette date je n'ai pas reçu de vos nouvelles et j'espère recevoir rapidement un mot de vous, TD [Thureau-Dangin] et d'autres clients sont en attente pour l'achat et sont prêts à payer cher (?) les pièces et j'espère que votre offre pour plusieurs [d'entre elles] sera satisfaisante pour mes clients pour cette affaire. »

Au fil des lettres qu'il envoie au Prof. Clay pour vendre ses marchandises, Élias Géjou doit se défendre contre plusieurs accusations différentes : la présence de faux parmi les objets, la pratique de prix un peu trop élevés... Mais à plusieurs reprises, une accusation un peu plus originale témoigne d'un aspect particulier de l'activité de Géjou.

Cette accusation concerne la mise en concurrence de la clientèle pour forcer une vente. A plusieurs reprises en effet l'antiquaire indique dans ses lettres son intention, face à l'indécision du correspondant, de récupérer son bien pour le vendre à quelqu'un de plus intéressé. Mais si cette méthode ne semble pas perturber davantage le client concerné, le reproche qu'il lui fait en découle directement : à plusieurs reprises, Géjou doit se défendre de garder ses meilleures pièces pour le Louvre et pour Thureau Dangin.

Cette accusation se fonde apparemment sur des contacts entre Clay et Thureau-Dangin lui-même, et se basent sur un à priori du Professeur Clay : les tablettes dont la publication s'annonce prometteuse sont vendues en priorité à Thureau-Dangin, et de manière générale, tous les biens passant entre les mains d'Élias Géjou sont d'abord proposés au Louvre, et les invendus sont ensuite offerts à la vente à d'autres collections.

*« I really don't know what to do in order to please you, what [wer] I am trying to give you satisfaction you are taking it in bad part : I worked for monthes to get in my hands the [] cylinder, knowing that an assyrian cylinder are very rare & generaly always very interesting, as soon as at hands I posted to your address and have not showed it to anyone and now you are writing that I am addressing to you what is not wanted in Paris [..] »*

Lettre d'Elias Gėjou au Pf. Clay, 19 janvier 1912 (Document Y.G.1912.01.19, Annexe III, page 175)

« Je ne sais vraiment pas quoi faire pour vous satisfaire, quoique j'essaie [de faire] pour vous donner satisfaction, vous le prenez mal : j'ai travaillé des mois pour avoir entre les mains le cylindre (?), sachant qu'un cylindre assyrien est très rare et généralement toujours intéressant, aussitôt en ma possession je l'envoie à votre adresse et je ne l'ai pas montré à quiconque et maintenant vous m'écrivez que je vous envoie ce qui n'est pas voulu à Paris (...) »

La méthode n'est pas nouvelle. Régulièrement, lorsqu'une vente n'aboutit pas, Gėjou réclame le retour de ses marchandises invendues en annonçant sans la cacher son intention de les proposer à d'autres collections (lorsque les offres ne sont pas simultanées). Il lui arrive aussi de pousser un article en exacerbant la concurrence entre ses clients, non pas pour la possession des objets, mais pour les publications dont ils peuvent faire l'objet. En témoigne ce passage d'une lettre des archives du British Museum, dans laquelle Gėjou présente les objets qu'il propose à la vente comme pouvant faire l'objet d'une publication similaire à une déjà faite dans une autre institution.

*« I have the honor to inform you I am just receiving a fine collection of 275 Neo-Babylonian tablets among which about 15 of Alexander's periode (square and thick) as these which published by Clay "Murashu Sons"<sup>136</sup> »*

Lettre de Gėjou au Dr. Fudge, 27 avril 1920

« J'ai l'honneur de vous informer que je viens juste de recevoir une belle collection

---

<sup>136</sup> Il s'agit du livre d'Albert T Clay, *Business Documents of Murashu Sons of Nippur*, publié par le Département d'Archéologie et de Paléontologie de l'Université de Pennsylvanie en 1904 sur des tablettes rapportées d'une expédition de l'Université.

de 275 tablettes néo-babylonienne parmi lesquelles 15 de la période d'Alexandre (carrées et épaisses) comme celles qui ont été publiées par Clay [sous le titre] Murashu Sons »

Même si Gėjou se plaint régulièrement de ne pas faire de bénéfice dans sa correspondance, les bilans financiers de Yale dénotent les profits du métier d'antiquaire. Le prix d'une tablette peut aller de 1\$ la pièce à plus de 100\$, et cela selon son état, sa provenance, son contenu (lorsqu'il est connu), et les autres objets allant de la sculpture au vase en passant par le relief et même parfois des objets moins antiques comme des tapis ou des Coran ont des indications de prix précises dans les lettres. Les tablettes vendues 1 ou 5 \$ avaient été achetées à des prix variant entre 0,5 et 2\$. En dépit de ses affirmations récurrentes sur le fait qu'il vend à perte, Gėjou semble faire des bénéfices confortables.

*« Tablettes : En toute sincérité, je vous ai écrit ce qu'il en était et fait connaître leur prix d'achat et si réellement vous ne voyiez pas la possibilité de m'accorder les \$800 demandés, j'accepterais votre offre de \$600 pour les 582 et vous donne ma parole d'honneur que je serais en perte de plus de \$ 200. »*

Lettre d'Élias Gėjou au Pf. Clay, 16 juin 1911 (Document Y.G.1911.06.16, Annexe III, page 175)

Le calcul des bénéfices est rendu difficile car Gėjou passe parfois pour une même transaction des dollars aux francs sans logique apparente. Malheureusement, encore une fois, il est difficile de savoir si ces prix sont pratiqués uniquement dans le cadre des tractations pour la collection de Yale ou si ces sommes sont les mêmes pour toutes les démarches de vente de l'antiquaire. Les prix donnés pour les ventes faites au British Museum passent du franc à la livre. A l'inverse, ceux qui sont parfois indiqués sur les dossiers des œuvres du Louvre sont naturellement en francs.

Comme pour la langue d'expression des lettres, Gėjou passe en permanence du français à la langue de ses clients, sans qu'une raison logique à ces changements n'apparaisse de façon évidente.

Selon l'administration française qui demande une estimation des gains annuels pour toute demande de nationalité française, Elias Gėjou ferait en moyenne un bénéfice net de entre 8.000 et 10.000 frs par an (avant la guerre du moins)<sup>137</sup>.

---

137 D'après le dossier de naturalisation de Gėjou conservé aux Archives Nationales.

Élias Gėjou est un antiquaire dont la réputation passe les frontières. Son nom, comme je l'ai dit, apparaît dans de nombreuses collections de première importance. A tel point qu'il s'autorise parfois l'utilisation pour ses correspondances d'un papier à lettre à en-tête orné de cunéiforme (une preuve de sa « spécialisation » dans les antiquités mésopotamiennes, qu'il revendique), mais aussi comportant la mention : « fournisseur des principaux Musées d'Europe et d'Amérique », une mention qui dénote non seulement une réalité, mais un fait dont il tire une fierté professionnelle et probablement l'occasion de se faire une bonne publicité.



*Document 5 – En-tête officiel du papier à lettres utilisé par Elias Gėjou pour la plupart de ses correspondance*

Nous avons donc un antiquaire qui a centralisé des marchandises provenant de plusieurs plates-formes de vente et donc de marchands différents. A ce stade, les objets ne sont que des marchandises dont on connaît au mieux le site d'origine allégué et éventuellement le prix d'achat. La vente en elle-même va permettre aux marchandises d'acquérir un nouveau statut et de nouvelles valeurs aux yeux des clients potentiels. La vente par lots, parfois géographiques, parfois thématiques, entraîne une dispersion artificielle des tablettes à l'échelle internationale, et l'absence de traitement individuel des objets rend très difficile leur identification et il est rare que l'on puisse reconnaître des tablettes actuellement numérotées dans les collections.

Le bon fonctionnement de son commerce implique pour l'antiquaire de bénéficier d'un réseau international de fournisseurs et d'acheteurs.

## **II.2.2. Gėjou, antiquaire au centre d'un réseau de fournisseurs et d'acheteurs géographiquement étendu**

### *II.2.2.1. Des fournisseurs du Proche-Orient aux clients européens et américains : le Gėjou nomade*

Que ce soit dans la correspondance abondante de Gėjou avec l'Université de Yale ou le British

Museum, ou dans les lettres d'autres antiquaires également conservées à Londres, l'existence d'un réseau d'antiquaires est clairement avérée. Ou, plus vraisemblablement, il s'agit de plusieurs réseaux entrecroisés impliquant chacun un ou plusieurs antiquaires qui irriguent les mêmes clients, et naissent peut-être chez les mêmes fournisseurs.

L'étude des fournisseurs du marché des antiquités fait partie des aspects les moins documentés du marché des antiquités. Selon des études menées par Eric Gubel, responsable des collections du Proche Orient du Musée du Cinquantenaire de Bruxelles<sup>138</sup>, les antiquaires revendant les biens en provenance du Proche-Orient trouvent leur marchandises essentiellement sur trois plates-formes qui semblent avoir été de hauts lieux du trafic d'antiquités : Bagdad, Istanbul et le Liban. Là sont écoulées les marchandises, par des revendeurs inconnus, à l'exception de quelques noms comme Haidar Bey, et les familles Farah et Abela au Liban<sup>139</sup>.

Plus rarement, les antiquités proposées par le marchand peuvent venir de la revente d'une collection privée qui n'a pas été cédée à une collection publique. Le cas reste cependant peu fréquent.

*« Une amulette magique sur silex noir provenant des fouilles de Telloh ayant fait partie de la collection de l'Abbé de Genouillac »*

Liste de marchandises envoyée par Gejou au Pf. Stephens, 2 décembre 1935, (Document Y.G.1935.12.02.b, Annexe III, page 228)

Élias Géjou se procurait une partie de ses marchandises à Bagdad et à Istanbul, à en croire les lettres provenant des archives de Yale. En effet, une partie des lettres qu'il envoie à ses clients, en l'occurrence le Professeur Clay, sont expédiées depuis un hôtel de Bagdad, le *Bagdad Palace*, où il descend à plusieurs reprises au cours de sa période d'activité, entre les années 1910 et le tout début des années 1914.

En outre, il évoque dans la même correspondance des difficultés qu'il a eues avec des autorités au niveau des frontières turques. Il semblerait que les marchandises illégales qu'il a perdues à cette occasion viennent d'Istanbul.

*« [...] not while ago the Turks caught several cars containing about 4000 tablets*

138 Gubel & Overlaet 2008, p. 27

139 *Ibid.*

*which were lost for us. »*

Lettre d'Élias Géjou au Prof. Clay, 25 novembre 1911 (Document Y.G.1911.11.25, Annexe III, page 175)

« Il n'y a pas longtemps les Turcs ont pris plusieurs voitures contenant près de 4000 tablettes qui ont été perdues pour nous ».

Les sources émanant de l'antiquaire Géjou lui-même précisent rarement la provenance des objets. Occasionnellement, il évoque ses fournisseurs sans jamais les nommer, et surtout les lieux où il se fournit en artefacts à vendre.

*« I am instructed by my people in Bagdad of the purchase and the shipment of a socket gate from Warka with 60 lines of inscriptions and expect shortly receiving the bill of lading for same. »*

Lettre d'Élias Géjou au Pf. Clay, 24 octobre 1922

« J'ai chargé mes hommes à Bagdad de l'achat et de l'envoi des montants (?) d'une charnière de porte de Warka, avec 60 lignes d'inscription, et j'espère recevoir bientôt la facture pour le même chargement. »

A plusieurs reprises, dans les lettres de Yale, comme dans celles conservées au British Museum, Géjou ou son interlocuteur évoque ses fournisseurs comme « ses frères ». Les dossiers de naturalisation le dépeignent comme ayant eu une fratrie nombreuse, et l'hypothèse selon laquelle l'un ou plusieurs de ses frères travaillent avec ou pour lui, en assurant la phase proche-orientale des transactions, parfois sous sa surveillance, est naturellement envisageable. Elle mettrait en avant un aspect particulier de ce réseau de marchandises : le fait qu'il s'agisse d'un réseau familial et pas seulement professionnel.

*« (...) mon frère vient en Europe et me demande de lui faire de nouvelles avances par transfert télégraphique ayant des pièces très importantes à acquérir avant son départ. »*

Lettre de Elias Géjou au Dr. Budge, 23 février 1900<sup>140</sup>

---

140 Les lettre de Géjou au Dr Budge appartiennent au corpus de la correspondance du British Museum.

« (...) je prends note de celles que vous désirez et par le prochain courrier j'en demanderai à mon frère. »

Lettre de Elias Gėjou au Dr. Budge, 22 février 1900. <sup>141</sup>

L'hypothèse d'un réseau familial est d'autant plus plausible que le contexte économique et politique exige de la part de ses protagonistes une grande confiance les uns dans les autres, qui peut être assurée par une structure d'entreprise familiale. Gėjou ne communique pas dans les lettres mêmes les patronymes de ces « frères » qu'il évoque à plusieurs reprises, mais ses correspondants semblent les connaître.

Une lettre en particulier, ou plutôt le brouillon de la lettre envoyée en 1946 par la fille de Gėjou à un conservateur du Metropolitan Museum de New York, Paul Baus, puis transmise au conservateur de la *Yale Babylonian Collection*, apporte un témoignage supplémentaire au sujet de ce réseau familial, en présentant un antiquaire de New York, sur lequel j'aurai l'occasion de revenir, comme étant son oncle. Le réseau de Gėjou s'accroît ainsi en influence, même si on peut penser qu'il s'agit en réalité de deux réseaux qui se croisent à l'occasion d'un rapprochement familial :

« I use to know and deal with Mr. Alex Messayeh of New York. I believe he was your uncle. »

Pf. Stephens à Mlle Gėjou, 16 Décembre 1946 (Document Y.G.1946.12.16, Annexe III, page 228)

« Je connais et fais affaire avec Mr. Alex Messayeh de New York. Je crois qu'il était votre oncle. »

Le Messayeh cité ici est également un antiquaire de premier plan, basé notamment à New York. Il a participé entre autres à la constitution de la collection Plimpton, et à l'enrichissement du British Museum. Lors de la séance du 20 décembre 1912 de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, le Père Scheil cite le nom Messayeh, en faisant référence à deux personnes, « antiquaires bagdadiens »<sup>142</sup>, qui ont accepté de le laisser consulter certains objets de « leur collection ». Ces deux hommes illustrent le même type de schéma qu'on retrouve dans la famille Gėjou : l'un des frères, Alexander D. Messayeh (plus souvent appelé Alex) s'occupe de la façade américano-européenne du business, pendant que le second, Emil D. Messayeh, demeure à Bagdad et gère

<sup>141</sup> *ibid*

<sup>142</sup> Scheil 1912

l'approvisionnement sur place. Ces exemples de réseaux familiaux ne sont pas sans rappeler celui de Rassam, que j'ai déjà évoqué dans le chapitre I, dont les lettres aux conservateurs du British Museum introduisait notamment son cousin comme antiquaire.

*« J'ai l'honneur de porter à votre haute connaissance que mon cousin Mr. Nemrod Rassam à Mossoul vient de m'informer que vous réclamez une liste figurant la forme des tablettes que je vous avais expédiées »*

Lettre de A. Rassam au Dr Budge, 9 novembre 1896<sup>143</sup>

Un autre exemple est celui des frères Dumani, qui illustrent parfaitement le terme « d'entreprise familiale ». Les exemples abondent dans les lettres conservées au British Museum. On trouve notamment une femme qui prend la suite de sa mère dans son activité d'antiquaire.

Une fois les marchandises découvertes et acquises par les marchands locaux, puis, via le réseau de l'antiquaire, Géjou peut les faire passer de leur région d'origine à celle où les collectionneurs attendent de pouvoir les acheter.

Si le nomadisme du travail de Géjou se voit dans ses fréquents voyages au Proche-Orient, il se manifeste dans ses rapports avec sa clientèle, du moins si on se réfère une fois de plus à la correspondance présente à Yale et à Londres. En effet, si la majorité des lettres de Yale émane de Paris, de Cosne, et de Bagdad, certaines ont également été expédiées directement des États Unis même (l'en-tête se réfère à un hôtel à New York, l'*Hôtel Lafayette*). Dans certaines lettres, l'antiquaire annonce au Professeur Clay sa visite directement à New Haven pour parler affaires.

D'autres lettres présentes dans la correspondance conservées au British Museum sont expédiées de Londres directement.

*« I am going to Boston and I hope on my return here I will find a satisfaction answer from you . »*

Lettre d'Élias Géjou, 7 décembre 1926<sup>144</sup>

« Je vais à Boston et j'espère qu'à mon retour ici, je vais trouver une réponse satisfaite de vous. »

---

143 Correspondance du British Museum

144 *ibid*

On le voit, les déplacements de Gėjou qui passe régulièrement du centre de ses activités (Paris) à la source des marchandises (Irak, etc...) et sur les lieux où il espère vendre (ici, New York et Boston pour Yale et Londres pour le British Museum, Boston, etc..) sont fréquents. Il ressort des lettres que cette volonté d'aller directement « chez » le client a trois buts plus ou moins avoués : d'une part soumettre à la vue des acheteurs potentiels les objets mis en vente (ce qui se fait le reste du temps par envoi des objets sur place ou, plus rarement via des photographies). D'autre part, gratifier le client d'une marque de respect en se déplaçant pour finaliser une transaction. Enfin, plus rarement forcer la main pour une vente ou un versement d'argent en retard, comme on le perçoit entre les lignes.

*« Je désirerais vous voir et avec vous dresser un plan pour enlever l'affaire au profit du Musée, faites-moi le plaisir dans les premiers jours de Janvier de m'écrire "Il est indispensable que je me rende à Londres pour causer affaire", cela me faciliterait la signature du Controle Anglais des passeports. »*

Lettre de Elias Gėjou au Dr. Budge, 23 Décembre 1920<sup>145</sup>

Gėjou, qui a toujours à cœur d'attendrir ses clients sur son sort, pour leur prouver à quel point il se démène pour trouver pour eux ce qu'il y a de mieux, se permet parfois dans ses lettres de se plaindre des contraintes que représentent ces voyages, notamment pour sa santé.

*« Je viens de rentrer après un très long et pénible voyage qui a duré 72 heures, j'ai attrapé une forte grippe et suis obligé de garder la chambre quelques jours. »*

Lettre de Elias Gėjou au Dr. Budge, 23 Décembre 1920<sup>146</sup>

En ce qui concerne la démarche de vente en elle même, il est plus difficile de la caractériser, car on peut se demander si Gėjou avait les mêmes rapports avec les responsables des différentes collections.

Néanmoins, on peut affirmer que pour les clients les plus éloignés géographiquement, les tractations et offres de ventes se font par voie postale. La correspondance de Yale n'est pas la seule source qui corrobore ce fait. Des indications similaires sont présentes dans les correspondances du British Museum, et les archives de l'Académie des Sciences de Moscou conserveraient une partie de

---

145 *ibid*

146 *ibid*

la correspondance entre Gėjou et le collectionneur privé N.P. Likhachev<sup>147</sup>. En outre, dans les archives de l'Université de Columbia, une correspondance entre deux responsables de département parle d'une lettre de Gėjou expédiée au responsable de la section Proche Orient, qui fait une offre de vente. Cependant, la proposition n'est pas suivie d'effets et Élias Gėjou ne fournira donc pas la collection de Columbia.

Elias Gėjou est de loin l'un des antiquaires les mieux documentés de son temps, et cela malgré l'absence de ses propres archives. Naturellement, et même s'il est une figure centrale du marché des antiquités, il n'est pas le seul à proposer des artefacts aux collections potentiellement intéressées.

Des noms d'antiquaires, pour certains installés en Europe mais plus majoritairement à Bagdad, et souvent d'origine du Proche-Orient reviennent au fil des documentations des différentes collections, et permettent de brosser un petit tableau, certainement non exhaustif, des acteurs de la vente d'antiquités mésopotamiennes de la toute fin du XIXe siècle.

| Nom                        | Localisation                 |
|----------------------------|------------------------------|
| Burbush W.J.               | Castle Bromwich (Angleterre) |
| Buxton E.N.                | Buckhurst Hill (Angleterre)  |
| Dingli A.                  | Paris (France)               |
| Gėjou E.                   | Paris (France)               |
| Gourji Bros. Semouha & Co. | Manchester (Angleterre)      |
| Haim E.D.E.                | Bagdad (Empire Ottoman)      |
| Hindi T. / Salem A.        | Bagdad (Empire Ottoman)      |
| Khalaf D.                  | Bagdad (Empire Ottoman)      |
| Korkis R. & Co.            | Londres (Angleterre)         |
| Livingstone, Muira & Co.   | Londres (Angleterre)         |
| Messayeh & Ghanima         | Bagdad (Empire Ottoman)      |
| Rassam H.                  | Brighton (Angleterre)        |
| Rassam N.                  | Mossoul (Empire Ottoman)     |
| Sayegh O.H.                | Bagdad (Empire Ottoman)      |
| Samhiry A.F.               | Bagdad (Empire Ottoman)      |
| Saemon R.                  | Bagdad (Empire Ottoman)      |
| Shamas F.A.                | Bagdad (Empire Ottoman)      |
| Shamas J.A.                | Bagdad (Empire Ottoman)      |
| Thomas A.R. & Sons         | Bagdad (Empire Ottoman)      |

*Table 3 – Liste des antiquaires recensés dans la correspondance de la section Proche-Orient du British Museum à la fin du XIXe siècle*

147 Toujours selon Madame Koslova

Je dis vente d'antiquités mésopotamiennes, car les correspondances conservées au British Museum dont les archives mêlent les sections assyriennes et égyptiennes montrent que les antiquaires sont « spécialisés ». J'ai indiqué que Géjou ne vendait que des objets en provenance du Proche Orient, et datant pour la majorité des périodes antiques (quelques rares fois des objets plus récents, comme des tapis ou des Coran). Les marchands qui proposent au British Museum des artefacts d'origine égyptienne ne sont pas les mêmes que ceux qui vendent des antiquités mésopotamiennes.

Ces antiquaires s'intègrent dans un réseau, ou plutôt plusieurs réseaux qui s'entrecroisent, de marchands à marchands, de marchands à clients, qui eux-même appartiennent à une plus vaste organisation de circulations des objets qui met en jeu les différentes collections, les fouilleurs légaux et illégaux, et quelques figures plus particulières.

J'ai insisté au cours de ce chapitre sur le fait que les archives manquaient pour permettre une étude complète du marché des antiquités et des antiquaires. Elias Géjou, sans doute le mieux documenté et le plus actif, et du coup le plus célèbre, peut être un bon exemple de la profession. Le fait que ses méthodes de travail semblent ont-elles été partagées par d'autres, voire par tous les autres antiquaires connus à l'époque ? Représente-t-il fait un exemple emblématique de la profession. C'est sur ces questions que je vais revenir maintenant.

#### *II.2.2.2. Géjou et ses pairs.*

Les lettres conservées dans les recueils des archives du British Museum proviennent pour certaines de nombreux antiquaires différents, qui ont tous eu affaire un jour ou l'autre avec les responsables de la collection. L'étude de ces lettres pourrait nous dire si des points communs entre leurs méthodes de vente et celles de Géjou sont décelables ou si, au contraire, chaque antiquaire avait sa propre façon de travailler.

Les antiquaires auteurs des lettres conservées au British Museum sont fixés dans différents pays. Outre Géjou, on trouve à Paris les frères Dumani, qui ont vendu des tablettes mathématiques à Thureau-Dangin. Plusieurs personnes écrivent de différents endroits du Royaume-Uni (Manchester, le Pays de Galle, et même Londres), ou de New York, notamment Alex Messayeh, un antiquaire qui a fourni la collection Plimpton. La majorité écrit directement de Bagdad. Les lettres sont en français et en anglais, souvent écrit dans une langue et une orthographe approximatives.

Notons au passage que les lettres des antiquaires proposant des biens en provenance d'Égypte

écrivent très massivement du Caire.

La première constante à noter est l'emploi du démarchage écrit, pour les offres de vente à l'étranger. Les lettres témoignent également de la pratique commune des antiquaires d'envoyer les objets eux même pour examen par l'acheteur potentiel ou, plus rarement, des photos de ces objets.

*« J'ai l'honneur de vous expédier par l'entremise de Mr. A. Angoorli a Busrch une caisse contenant deux caisses en fer blanc et une caisse en bois dont le contenu de ces trois caisses vous figure dans la liste que vous trouverez ci-joint. »*

Lettre de Nemrod Rassam au Dr Budge, 30 septembre 1890<sup>148</sup>

La liste sus-nommé est basée sur le même modèle des décomptes que Gėjou envoie régulièrement aux conservateurs de la *Yale Babylonian Collection*. Plusieurs sont disponibles dans l'Annexe II (à partir de la page 170).

Notons au passage que le terme de « recherche » revient très souvent dans les lettres. Au-delà du démarchage pratiqué par les antiquaires qui, ayant des biens en leur possession, propose au conservateur de les acquérir sans être sûr de leur vendre, il semblerait que le musée lui-même demande à certains antiquaires parmi les plus habitués à faire affaire avec lui de rechercher des pièces précises. Ce rôle actif des conservateurs de musée offre un nouveau visage aux relations entre conservateur et antiquaire, surtout dans le cas d'une collection publique :

*« Conformément à vos désirs nous avons fait toutes les recherches possibles contre les antiquités persantes (...) nous avons réussi à obtenir une statue (...) »*

Lettre de D. Massayeh et N. Ghamina au Dr Budge, 8 Mars 1900<sup>149</sup>

Mais le point le plus intéressant de ces correspondances, c'est l'interactivité entre les antiquaires qui transparaît. Il ne s'agit pas simplement de Gėjou, abordant la question de ses « frères » fournisseurs depuis Bagdad,. Il s'agit aussi de Gėjou lui-même parlant de « correspondants », dont nous pouvons identifier les noms comme étant des antiquaires reconnus avec lesquels ils semblent faire des affaires ou même avoir des liens particuliers :

---

148 Correspondance du British Museum

149 *ibid*

« *Par ce courrier, un de mes correspondants, Messayeh et Ghanima (...)* »

Lettre de Elias Géjou au Dr Budge, 7 avril 1900<sup>150</sup>

Les interactions entre antiquaires reviennent dans plusieurs lettres, d'auteurs différents. Il s'agit souvent de « conseils de vente » : un antiquaire s'adressant à un conservateur pour lui dire qu'un collègue, qu'il nomme, lui a signalé que le conservateur est potentiellement acquéreur de biens qu'il possède et qu'il est donc prêt à lui vendre.

L'antiquaire est alors pour son collègue non seulement un conseiller, qui lui indique où il peut trouver acquéreur pour ses marchandises, mais aussi une personne dont on peut se recommander auprès dudit acquéreur. Parfois, la recommandation se fait directement par lettre de l'antiquaire recommandant un collègue au collectionneur intéressé.

« *Permettez moi de vous recommander chaleureusement Monsieur Thomas Meymarián, résident à Bagdad, antiquaire habile et très versé dans le métier, connaisseur parfait et qui fait de bonnes affaires puisqu'il fait des tournées fréquentes dans la contrée et ne présente à ses clients que des pièces authentiques<sup>151</sup> et de bonne valeur.* »

Lettre de Thomas Hindi au Dr. Budge, 4 janvier 1900<sup>152</sup>

Ce passage nous apprend par ailleurs que si les antiquaires basés en occident doivent fréquemment voyager au Proche Orient pour surveiller les fournisseurs, ceux installés sur place circulent également, peut-être directement sur les sites, pour acheter les pièces qu'ils comptent revendre. Ces marchands sont-ils aussi des revendeurs pour les antiquaires installés en Europe ou aux États Unis ?

On peut tirer plusieurs conclusions de l'étude de ces différentes sources. D'une part, il semble que les antiquaires aient en commun des fournisseurs, des adresses (Paris, Londres, New York, et bien sûr Bagdad) et des méthodes de vente comme le démarchage par courrier et l'envoi des marchandises pour examen par voie postale. Plus important, les antiquaires se partagent la clientèle des conservateurs des grandes collections. Les conservateurs sont de grands demandeurs de biens

---

150 *ibid*

151 L'allusion aux objets « authentiques » montre également une fois de plus à quel point la crainte d'acheter des faux est présente chez les collectionneurs.

152 Correspondance du British Museum

importés plus ou moins légalement. Leur collections rassemblent des objets provenant parfois à un même site, mais dont le parcours, de mains de revendeurs en mains d'antiquaires, a pu être très différent.

Les marchands se partagent les réseaux, comme une grande famille professionnelle, un mot qui prend tout son sens, puisque certains sont fréquemment liés par des liens familiaux avec leurs collaborateurs les plus proches.

Élias Géjou est un personnage central de la constitution des collections par achats, en tous cas pour ce qui est des tablettes mathématiques. Par ailleurs, c'est un profil intéressant, dont les méthodes de ventes peuvent être représentatives de celles des autres antiquaires. Il a cependant un profil particulier, notamment en raison de ses relations privilégiées avec certains de ses clients, comme François Thureau-Dangin.

### *II.2.2.3. Géjou et ses clients : des relations privilégiées ?*

Du point de vue des antiquaires, rien ne transparaît dans les correspondances sur une quelconque concurrence entre les différents fournisseurs. En revanche, la mise en concurrence de leur clientèle par Géjou lui-même apparaît comme une méthode pour tenter de forcer une vente. Cette mise en concurrence est perceptible non seulement dans le discours de l'antiquaire, qui précise dans une lettre qu'un objet ou un autre est déjà presque réservé par un autre acheteur, et donc à saisir,

*« Pour le Vase de Xerxes j'en ai parlé à un collectionneur qui serait à même de me le prendre, aussi je vous prie au cas où vous ne voudriez en faire l'acquisition de me le renvoyer au plus tôt en colis postal. »*

Lettre d'Élias Géjou au Prof. Clay, 24 mai 1912 (Document Y.G.1912.05.24, Annexe III, page 175)

ou dans le discours de certains clients, comme Clay, qui reproche ouvertement à Géjou de favoriser certaines personnes dans sa clientèle, Thureau-Dangin notamment, comme va le montrer cette partie.

Dans l'hypothèse où Géjou entretiendrait des relations privilégiées avec certains de ses clients, plusieurs conservateurs pourraient être concernés, à travers le ton des lettres de l'antiquaire. Par

exemple : deux conservateurs se sont succédés à la tête des collections du British Museum durant la période d'activité de Gėjou, et le ton des lettres n'est pas tout à fait le même selon la personne à qui elles s'adressent : si elles sont toujours rédigées dans un style très formel, presque cérémonieux, dénotant un respect du client, celles qui s'adressent au second conservateur, le Dr Sidney Smith, sont un peu plus familières, au point de ne presque jamais lui donner son titre de docteur, contrairement à son prédécesseur, le Pf. Budge. Sa dernière lettre adressée au British Museum, et précisément à l'attention du Dr. Smith, abandonne presque tout son ton formel pour aller droit aux faits : Gėjou y indique que la guerre l'empêche de mener à bien ses affaires et qu'il s'est retiré dans sa villa de Cosne. Cependant, il annonce également à Smith qu'il entend faire un sacrifice qui serait comme une ultime vente pour lui :

*« Je suis réfugié ici depuis le commencement des hostilités et bien entendu je ne fais aucune affaire : aussi je suis tout disposé à faire de grands sacrifices et à céder ma petite statuette en ivoire représentant un roi babylonien tenant sous le bras le chevreau de sacrifice que vous avez tant admirée si vous voulez bien profiter de l'occasion et en recommander l'achat à votre département et je vous en remercie d'avance. »*

Lettre d'Elias Gėjou à Sidney Smith, 1er mars 1940<sup>153</sup>

On sait que la notion de « sacrifice » chez Gėjou est souvent associée à une tentative de tractation, pour forcer une vente ou obtenir un meilleur prix. La notion de prix est cependant absente de cette lettre qui fait allusion directement à une discussion qu'il a eue avec son correspondant, soit de vive voix, soit à travers une lettre qui n'a pas été conservée. Il ressort cependant de cette offre une forme de demande toute personnelle, et familière, liée probablement aux événements politiques de la période.

Cette vente, si elle a abouti, est probablement une des dernières de Gėjou, qui décédera avant la fin de la guerre sans avoir relancé ses activités.

La principale cible des accusations de favoritisme de Clay, est François Thureau-Dangin, conservateur au Musée du Louvre, un cas que je vais plus particulièrement présenter. Dans l'hypothèse où ce dernier aurait effectivement entretenu une relation privilégiée avec Gėjou, cela a-t-il joué un rôle dans la sélection de tablettes pour les collections du Louvre ? Ont-elles permis à Gėjou d'améliorer ses ventes en utilisant les conseils de Thureau-Dangin.

<sup>153</sup> Correspondance du British Museum

François Thureau-Dangin est un épigraphiste et archéologue français et l'un des plus grands assyriologues de son époque. Il est même parfois considéré comme l'un des fondateurs de la discipline au moins en Europe. Il a travaillé au musée du Louvre entre 1895 et 1928 à différents postes, notamment directeur de la section Proche Orient<sup>154</sup>. Ses publications comportent beaucoup de textes mathématiques, à tel point qu'il est devenu un des plus grands spécialistes de ce genre de texte. Dans l'optique de ses recherches et tirant profit de sa charge de la section Proche-Orient du Musée, Thureau-Dangin constitue un corpus où les tablettes mathématiques occupent une place particulièrement importante. Les tablettes mathématiques acquises par le Louvre proviennent surtout de l'achat à des antiquaires. Qui sont ces antiquaires ?

A en croire les dossiers des œuvres des tablettes mathématiques, Géjou n'est pas le seul antiquaire à avoir alimenté les collections du Louvre et le corpus de Thureau-Dangin, puisqu'une famille dénommée Dumani, que j'ai déjà cité dans le paragraphe II.2.2.2 revend en 1913 plusieurs tablettes qui seront plus tard identifiées comme provenant du site Uruk/Warka<sup>155</sup>. Cependant, il est indéniable que Géjou a vendu de nombreux objets et notamment des tablettes mathématiques en assez grand nombre, comme par exemple les tablettes AO 6770 en 1914, AO 8862 en 1922 ou AO 9071 et AO 9072 en 1924.

Malheureusement, les fiches des œuvres n'indiquent pas, comme c'est le cas parfois pour celles de Bruxelles, les prix d'achat de ces tablettes. Il aurait été intéressant de voir si, en plus de favoriser le choix de Thureau-Dangin parmi ses marchandises, Géjou pratiquait pour la collection du Louvre des tarifs préférentiels.

Élias Géjou et François Thureau-Dangin semblaient entretenir des rapports privilégiés<sup>156</sup>, probablement même amicaux. Une étude plus approfondie sur les achats de la section Proche Orient du Louvre montre que Géjou a beaucoup vendu au Louvre au moment où Thureau-Dangin y était en poste.

Les échanges entre Géjou et Clay proposent un autre regard sur les relations entre l'antiquaire et Thureau-Dangin. Le conservateur de la Yale Babylonian Collection estime que son homologue du Louvre a un accès privilégié aux marchandises de l'antiquaire, et que les offres de ce dernier propose

154 Pour la biographie et plus particulièrement la carrière de François Thureau-Dangin : B. André-Salvini 2016 dans Jones, Proust et Steel. Voir aussi : Henri Maspéro, « Éloge funèbre de M. François Thureau-Dangin, membre de l'Académie » dans les *Comptes-rendus des séances de l'année. Académie des inscriptions et belles-lettres*, 88e année, no 1, 1944, p. 55-63, et René Dussaud, « Notice sur la vie et les travaux de M. François Thureau-Dangin, membre de l'Académie » dans les *Comptes-rendus des séances de l'année. Académie des inscriptions et belles-lettres*, 88e année, no 4, 1944, p. 472-489

155 C'est du moins ce qu'indique les fiches des œuvres concernées.

156 André-Salvini 2016

aux autres clients sont de seconde main :

*« When Thureau-Dangin and others in Paris did not buy the four-sided cylinder and the other; they knew they were of no value for publication. The four-sided prism is too much effaced. I do not care for it, but will give you \$20 for it, if you feel that is sufficient. »*

Lettre du Prof. Clay à Élias Géjou, le 13 juin 1911 (Document Y.G.1911.06.13, Annexe III, page 175)

« Lorsque Thureau-Dangin et d'autres à Paris n'ont pas acheté pas le cylindre à quatre faces et les autres [objets], ils savaient qu'ils n'avaient pas d'intérêt pour une publication. Le prisme à quatre faces est trop effacé. Je ne m'y intéresse pas, mais je vous donnerai 20\$, si vous pensez que c'est suffisant. »

(Notons au passage que c'est aussi un argument de marchandage pour le Professeur Clay qui justifie par l'état d'un prisme auquel il ne s'intéresse pas un faible prix d'achat).

Géjou lui-même dans ses lettres à Yale réfute toute accusation de favoritisme, bien qu'admettant de lui-même sa grande amitié avec Thureau-Dangin.

*« Allow me to say you are mistaken by thinking that my best goods are sold to the Louvre. Mr Thureau-Dangin is an old friend of mine, he is good enough to give me his advise on the goods which I am reciving & often it happen that the prices of the Louvre do not suit me & my goods are sold somelsewhere. »*

Lettre d'Elias Géjou au Pf. Clay, 25 novembre 1911 (Document Y.G.1911.11.25, Annexe III, page 175)

« Permettez moi de dire que vous vous trompez en pensant que mes meilleurs articles sont vendus au Louvre. Monsieur Thureau-Dangin est un de mes vieux amis, il est assez bon pour me laisser prendre conseil auprès de lui sur les biens que je reçois et souvent il arrive que les prix du Louvre ne me conviennent pas et mes biens sont vendus ailleurs. »

Cette idée de « clientèle favorisée » est en effet à relativiser. Selon les registres de Berlin,

Elias Gėjou a pu vendre plusieurs tablettes mathématiques aux collections allemandes durant sa période d'activité. Soit il les avait tout d'abord proposées à Thureau-Dangin qui aurait renoncé à les acquérir, soit il ne les lui avait tout simplement pas montrées.

J'ai indiqué précédemment que lorsqu'il offre à la vente des tablettes pour la collection de Yale, il arrive à Gėjou de mettre en avant leur contenu pour favoriser la vente. Même en disposant d'une expérience d'archéologie et d'une culture importante liée à son métier, il ne lisait pas le cunéiforme, et on pourrait donc remettre en doute son analyse du contenu des tablettes qu'il offre.

Thureau-Dangin avait peut-être un accès direct, mais pas systématique aux marchandises pour faire son choix. Il n'est pas impossible que l'épigraphiste ait pu fournir à l'antiquaire une expertise de ses marchandises, permettant une meilleure évaluation du produit pour en favoriser la vente. Thureau-Dangin serait alors un de ces savants, « *learned people* » comme il le dit lui-même, susceptibles d'apporter parfois à Gėjou des informations sur la valeur scientifique réelle des biens qu'il met en vente.

*« I am very fair in business [...] you must not do to me an injury of my ignorance if an inscription is important or not, you know very much I don't read a single letter of cuneiform inscriptions, I use to have an idea of my goods when they were examined by learned people [...] »*

Lettre d'Élias Gėjou au Prof. Clay, 19 janvier 1912 (Document Y.G.1912.01.19, Annexe III, page 175)

« Je suis très juste en affaires [...] vous ne devez pas me faire reproche de mon ignorance de si une inscription est importante ou non, vous savez très bien que je ne lis pas une seule lettre de cunéiforme, j'ai une idée [de la valeur] de mes biens quand ils sont examinés par des gens savants »

Considérer que Thureau-Dangin est la personne qui expertise les biens de Gėjou est encore une hypothèse. Cette hypothèse est cohérente avec le fait que Thureau-Dangin achetait massivement les tablettes « mathématiques » de Gėjou. Du reste, à en croire cette lettre du 19 janvier 1912, Gėjou reconnaît que Thureau-Dangin est un « vieil ami » qui lui « donne des conseils » sur ses marchandises.

Alors peut-on vraiment parler de favoritisme ? Probablement pas, même si Gėjou entretenait vraisemblablement des relations plus amicales avec certains de ses clients, en tous cas avec Thureau-Dangin. Le fait qu'il n'hésitait pas à créer une concurrence entre eux a pu être interprété ensuite comme un abus, et être vu par des acheteurs comme Clay comme le favoritisme dont il l'accuse. Quand à la pratique d'une pré-sélection thématique destinée à un client en particulier, c'est une méthode de vente au même titre que vendre des lots de même provenance géographique. Néanmoins, ces sélections, qu'elles soient le fait du client ou de l'antiquaire, ont une influence sur la distribution des tablettes au sein des collections. Plus important, les tablettes sont désormais choisies en fonction de leur contenu, et ressortent davantage des réseaux d'antiquités dans leurs ensembles.

De manière générale, Gėjou vend toutes sortes d'objets en provenance du Proche-Orient, mais il s'agit essentiellement de petits objets, majoritairement inscrits. La perspective d'une publication, qui est un des arguments de vente, est devenue une des raisons de l'achat d'un objet.

### **II.2.3. Les risques du métier d'antiquaire : contourner la loi**

Gėjou aime particulièrement, dans ses lettres, se plaindre de la difficulté de son métier. Dans certains cas, il s'agit surtout de plaintes très personnelles, comme par exemple ses problèmes de santé liés aux voyages d'affaires, ou les difficultés pour lui de rentrer dans ses frais. Cependant, certaines des difficultés qu'il exprime nous intéressent particulièrement car elles résultent de la mise en application des lois patrimoniales ottomanes évoquées au chapitre I.

Rappelons que la période d'activité de Gėjou s'étend principalement des années 1910 à 1940. Comme l'a rappelé le précédent chapitre, les Règlements Ottomans sur les Antiquités sont en place depuis déjà plusieurs années, et, de plus ou moins bon gré, les directives concernant les fouilles sont appliquées par les fouilleurs étrangers. Cela ne semble pas gêner l'approvisionnement en lui-même : les antiquaires ont toujours des marchandises à proposer, tout au plus ont-ils parfois un peu de mal à se procurer une commande précise. En revanche, faire circuler les antiquités du Proche-Orient vers l'Europe, puis l'Amérique, est soumis à la législation. Les collectionneurs par eux-même ne semblent pas se soucier de la question, mais Gėjou garde en tête les risques qui en découlent et ne manque pas de les rappeler à ses clients, surtout s'il sent que cela peut aider une vente. Une occasion pour nous de suivre indirectement l'évolution de la législation :

*« In mesopotamia the arabes are always digging but the principal point is the*

*question of getting the goods out of the country and the Turks are very strict and nasty about the matter. »*

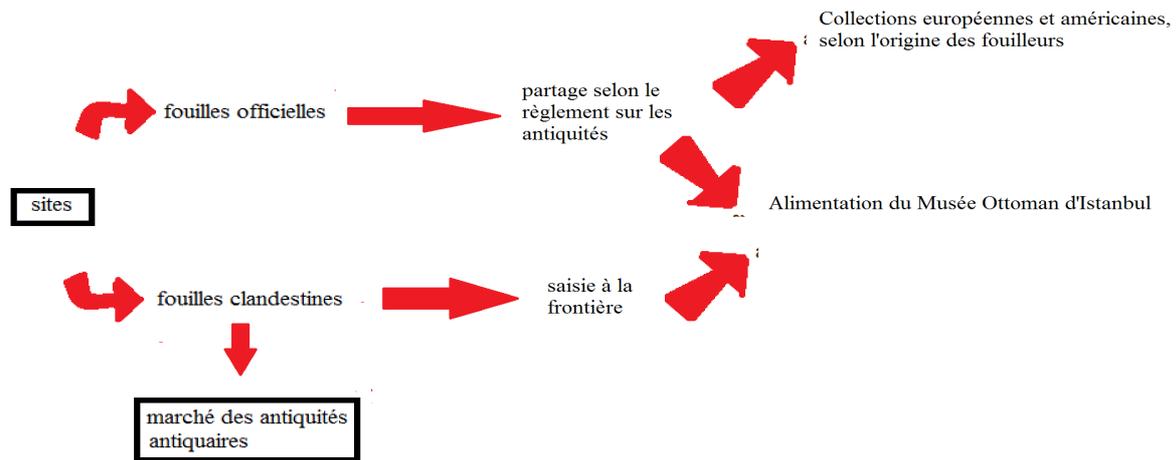
Lettre d'Élias Géjou au Pf. Clay, 15 décembre 1911 (Document Y.G.1911.12.15, Annexe III, page 175)

« En Mésopotamie, les arabes sont toujours en train de fouiller, mais le principal problème est la question de faire passer les biens hors du pays, et les Turcs sont très stricts et méchants sur le sujet. »

J'ai donné au paragraphe II.2.2.1 l'exemple d'un convoi comportant notamment des caisses de tablettes, confisquées à la frontière par les autorités ottomanes. La législation de 1906 stipule que « La vente et le commerce des objets antiques sont prohibés sur toute l'étendue de l'Empire Ottoman, si ce n'est avec l'autorisation préalable du gouvernement impérial (...) ». Les interdictions concernent toutes les facettes des réseaux de commerce d'antiquités comme en alimentent Géjou et les autres antiquaires. Dans un premier temps, l'achat aux fouilleurs, légaux ou non, et le commerce interne à l'Empire est contrôlé et soumis à des autorisations, qui relèvent encore une fois du Ministère de l'Instruction Publique. Les contrevenants s'exposent, toujours d'après ce règlement, à une importante amende assortie d'une peine de prison. Le fait est qu'à aucun moment Géjou ne se plaint d'avoir des problèmes avec les autorités sur place. Il est possible que lui et les autres membres de son réseau disposent des autorisations pour mener leur commerce interne à l'Empire.

En revanche, le même règlement énonce que : « L'exportation à l'étranger des objets antiques découverts dans l'Empire Ottoman est prohibée. » Il n'y a aucune allusion à une quelconque autorisation à obtenir, du moins dans le texte du règlement. On sait pourtant que les archéologues américains et européens avaient l'autorisation de rapporter une partie de leurs découvertes dans leurs pays d'origine à la fin des expéditions. Soit ils disposaient d'autorisations particulières qui ne sont pas présentées par le texte du règlement, soit les autorités ne considéraient pas cette démarche comme une exportation, considérant qu'elle n'impliquait pas un commerce. Mais pour ce qui est des antiquaires, aucune alternative à l'exportation illégale n'existait, et pourtant les antiquités étaient de fait massivement exportées. On peut émettre plusieurs hypothèses à ce sujet. Peut-être des autorisations spéciales se mettent-elles en place petit à petit, comme pour le produit des fouilles légales, même si le règlement ne le prévoit pas. Peut-être aussi certains membres de l'administration ottomane ont-ils fermé les yeux sur la sortie du territoire de caisses d'antiquités, moyennant un

dessous de table. Sur les presque trois cents lettres de Géjou, il est finalement très peu fait mention des difficultés liées à la législation, même si son inquiétude est perceptible. Il lui est arrivé d'être arrêté et de voir ses marchandises saisies à la frontière et confisquées par les douaniers. Elles sont alors conservées par le Musée Ottoman.



*Document 6 – L'alimentation du Musée Ottoman par le partage et la confiscation des marchandises*

Plus tard, une fois l'Empire disparu, la législation continue à poser problème à Géjou, comme le montre cette lettre :

*« Lately Miss Bell makes in Mesopotamia e new law according to which nobody is allowed to deal in antiquities, the infringer has to pay Rs 5000 fine and six month of imprisonment. »*

Lettre d'Élias Géjou au Pf. Clay, 8 janvier 1925

*« Récemment Miss Bell a fait en Mésopotamie une nouvelle loi selon laquelle personne n'est autorisé à faire du commerce d'antiquités, le contrevenant doit payer 5000 Rs et six mois de prison. »*

Il est intéressant de voir que Géjou prend les menaces des autorités au sérieux. Et surtout, au ton de ses lettres, on sent qu'il les craint de plus en plus. La menace devient pour lui de plus en plus réelle.

Les antiquaires ne sont pas seulement impliqués dans des affaires d'exportations illégales. Ils participent aussi à des affaires de faux. Ainsi, des accusations sont portées contre Gėjou pour des produits proposés à la vente à Yale, mais aussi pour un grand nombre de sceaux cylindres vendus aux collections du British Museum et du Louvre ou encore quelques tablettes notées comme fausses dans les registres des collections de Berlin.

*« I am deeply sorry to learn you that the two pieces of the photo which I addressed by my previous letter are forward doubtful and beg you to consider my offer as null ; at any rate I would not propose pieces which are not throughly genuine »*

Lettre d'Elias Gėjou au Pf. Clay, 8 novembre 1911 (Document Y.G.1911.11.08, Annexe III, page 175)

« Je suis profondément désolé de vous apprendre que les deux pièces de la photo que je vous ai adressée dans ma précédente lettre sont sans doute (?) douteux, et je vous supplie de considérer mon offre comme nulle ; en aucun cas je ne voudrais proposer des pièces qui ne sont pas vraiment authentiques ».

Ne pas examiner le contenu des caisses avant de les acheter occasionne parfois de mauvaises surprises pour les collectionneurs. Ainsi, dans une de ses réponses à Gėjou, Clay annonce qu'il lui retourne des tablettes achetées un an plus tôt, mais qui après examen s'avèrent être des contrefaçons...

*« The 69 Cappadocian lot had one fake double tablet which I returned, bending at the same time an other similar fake for which I paid you three pounds a few years ago [...] »*

Lettre du Prof. Clay à Élias Gėjou, non datée

« Les 69 du lot de Cappadoce comportent une tablette fausse en double que je vous retourne, joignant dans le même temps un autre faux similaire que je vous ai payé trois pound il y a quelques années. »

Les problèmes de faux, comme ceux de législation, rendent encore plus complexe le réseau de circulation des antiquités du Proche-Orient. Même si, à l'époque où le commerce de Gėjou est

particulièrement florissant, seules les autorités ottomanes se soucient de légiférer sur l'exportation d'objets antiques, les cas de saisie existent : des caisses entières d'objets destinées aux marchés européens et américains reviennent dans les collections ottomanes au hasard des contrôles. Quant à l'existence de fausses tablettes, elles rendent encore plus difficile les tentatives d'identification de tablettes, et montre le peu de scrupule des marchands. Il est impossible de savoir à quelle étape le faux est entré dans le circuit : par le fournisseur de Bagdad ou d'Istanbul ? A l'instigation de l'antiquaire lui-même ? Ces questions, faute de sources valables, n'ont pas encore de réponse.

Les activités des antiquaires sont une des principales causes de la dispersion des antiquités à travers le monde des collections. Géjou en est un bon exemple. En entretenant un réseau partagé entre le Proche-Orient, où il a ses contacts et ses fournisseurs, plus précisément sur des plateformes comme Bagdad, Istanbul ou le Liban, et les grandes villes où sont font les ventes : Paris, Londres, New York, il crée un flux de circulation des tablettes, d'abord d'est en ouest, puis d'un pays à un autre, d'un acheteur à un autre, parfois perturbé par les saisies des autorités ottomanes.

Marchand avant tout, Géjou, comme sans doute les autres antiquaires, propose sans distinction des lots plus ou moins définis, des objets seuls, dont il vante, selon les souhaits de son acheteur, la beauté, le bon état ou l'importance scientifique et le potentiel de publication. Au cours de la circulation des antiquités à travers les ventes, les informations concernant les circonstances de leur découverte sont perdues, à l'exception, parfois du seul nom du site d'origine. En parallèle, les méthodes d'achats des clients, dont certains deviennent exigeants quant à la qualité des tablettes ou à leur contenu, provoquent l'éclatement des lots proposés par le marchand. Tous ces aléas expliquent les répartitions parfois illogiques des biens entre les collections.

Les savants qui exploitent les objets sont cependant conscients des données manquantes lorsqu'une antiquité provient du marché et non pas directement d'un site de fouilles.

*« Unfortunately in the case of tablets which are purchased in the market we can never know the exact site from which they came, nor can we have the opportunity of studying them in connection with the archeological remains with which they were found. »*

Lettre du Pf. Stephens à Elias Gejou, 8 janvier 1934 (Document Y.G.1934.01.08, Annexe III, page 228)

« Malheureusement, dans le cas des tablettes qui sont vendues sur le marché, nous

ne pouvons jamais savoir le site exact dont elles proviennent, nous ne pouvons avoir l'opportunité de les étudier en connexion avec les vestiges archéologiques avec lesquels elles ont été trouvées. »

Parmi les exemples les plus marquants de tablettes sont les fragments sont répartis entre plusieurs collections, on trouve la tablette astronomique ACT 185, dont cinq fragments sont conservés au Musée Archéologique d'Istanbul (U 156, U161, U167, U171, U177), à l'Oriental Institut de Chicago (A3417) et à Berlin (VAT 7821). Également représentatif des répartitions aléatoires liées aux ventes, les tablettes dont les textes sont dits « *serientexte* » répartis entre le Louvre, Berlin et Yale, qui n'ont pas été publiés en même temps<sup>157</sup>.

---

157 MKT, Proust 2009

### **Chapitre II.3. Les profils des acheteurs privés : collectionneurs, savants amateurs et donateurs.**

En matière de constitution des collections, et de la dispersion des biens à travers le monde via le marché des antiquités, un paramètre est à prendre en compte : la présence dans l'équation des collectionneurs privés.

Le rôle du collectionneur privé est essentiel pour la dispersion des antiquités. L'acte de collectionner est au XIXe siècle quelque chose d'extrêmement courant<sup>158</sup> pour les personnes un peu aisées, qui passent principalement par les antiquaires pour se fournir en objets anciens et exotiques. Contrairement à des collections à buts scientifiques (même si nous avons pu voir que lesdites collections ne suivent pas toujours cette logique), les collectionneurs privés ont la réputation d'être des amateurs, parfois éclairés qui basent leurs achats sur des critères extrêmement subjectifs et sans se soucier d'une éventuelle cohérence scientifique entre les objets. En apparence, ils sont donc les principaux responsables de l'éclatement des archives originales, n'achetant que les pièces les plus esthétiques, et de manière individuelle.

Mais là encore, comme pour les conservateurs des collections scientifiques, ce n'est pas aussi simple, et les collectionneurs privés, comme tous les acteurs du réseau de circulation des antiquités, ont parfois plusieurs visages. L'identification des collectionneurs privés, même si certains n'ont pas de lien direct avec les tablettes mathématiques, était un pas nécessaire à la compréhension de leur rôle dans le marché des antiquités. La multiplicité des profils, du simple curieux à l'amateur très éclairé, de celui qui achète tout ce qui se présente à celui qui a une idée précise de ce qu'il recherche, rend leur participation à la dispersion des objets extrêmement délicate à étudier, d'autant qu'ils ne sont pas toujours renseignés ou étudiés et n'ont pas toujours laissé derrière eux une documentation susceptible de nous en apprendre plus. Néanmoins, à travers leur présence dans le processus de la vente des antiquités, on peut tirer plusieurs conclusions intéressantes pour le sujet de la circulation des objets.

On ne peut pas à proprement parler définir des profils « types » de collectionneurs privés. Malgré tout, il existe des points communs récurrents entre certains, liés à la nature même de la pratique de la collection privée. Par sa manière de se procurer les objets, son histoire personnelle, et son but, un collectionneur privé pourra se rapprocher de lui-même d'autres exemples de collectionneurs. Il est nécessaire d'éclaircir ce point pour aborder la suite du chapitre, notamment la figure de Plimpton.

---

158 Bleichmar & Mancall 2011, p. 2-3

Deux facteurs influencent la manière de collectionner : l'activité professionnelle et le but de la collection. De là, on peut dégager trois objectifs très généraux d'une collection privée, dont on trouve des exemples récurrents : un ancien militaire ou diplomate qui a été pendant un temps en poste au Proche Orient, un collectionneur souhaitant suivre une mode, un collectionneur lui-même scientifique amateur qui souhaite accroître ses connaissances au même titre que sa collection. Mais individuellement, les collectionneurs n'ont pas le même profil et nous verrons un ou deux cas particuliers.

L'exemple de l'ancien militaire ou diplomate est le premier à apparaître d'un point de vue chronologique, et, dans notre cas particulier, il est tentant d'émettre l'hypothèse que c'est lui qui est à l'origine de la mode du Proche Orient. Sa collection débute par les souvenirs qu'il ramène directement des lieux<sup>159</sup>.

Les autres exemples de collectionneurs ont un point commun : ils n'ont pas systématiquement fait carrière au Proche Orient, où ils ne se rendent pas, ou alors au cours d'un voyage d'agrément. Le voyage en Orient, selon certains<sup>160</sup> est une sorte de rite de passage, notamment pour de jeunes gens fortunés ou les artistes, et la mode de l'orientalisme qui règne au XIXe siècle, même si elle tend à s'estomper à la fin du siècle, porte à le croire.

Là encore, l'antiquité est un souvenir que l'on rapporte et qui, pour ceux qui choisiront d'être collectionneur, constitue le premier jalon de la collection. Celle-ci peut avoir un but purement décoratif, voire même n'être qu'un marqueur social.

*« cette personne ne publie rien et collectionne pour le plaisir de collectionner et il est bien probable que ses collections iront un jour au Musée »*

Lettre de Elias Gejou au Pf. Stephens, 24 mars 1934 (Document Y.G.1934.03.24, Annexe III, page 228)

Ou bien, plus rarement, le collectionneur est lui-même un savant, parfois amateur, et sa collection illustre et complète ses propres recherches et publications.

Tous les collectionneurs privés ne concordent pas à un exemple ou un autre. D'ailleurs, on peut considérer certains comme illustrant deux exemples en même temps : je renvoie ici aux premiers diplomates qui cumulaient leurs fonctions officielles à celle de fouilleurs, et qui rejoignent

159 Gubel & Overlaet 2008

160 W.Said 1978 (trad. 1980), p. 297

Voir aussi l'anthologie des auteurs français voyageant au Proche-Orient, Brechet 1985.

ainsi l'image du collectionneur savant et éclairé enrichissant sa collection comme sa culture et ses études.

La principale difficulté en ce qui concerne l'étude des relations entre collectionneurs et antiquaires consiste en premier lieu à savoir qui a acheté à qui. A travers les dossiers de certaines œuvres des grandes collections, nous avons les noms d'antiquaires de l'époque, que j'ai déjà évoqué précédemment. D'un côté, nous connaissons les grands collectionneurs privés, surtout ceux qui ont contribué à alimenter les collections publiques : celle de Bruxelles, bien sûr, mais aussi les collections d'universités comme Yale ou Columbia, ou encore la collection de Berlin et celle de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg. S'il est possible d'étudier les collectionneurs privés à travers l'étude d'une collection de musée ouverte au public, c'est parce qu'une grande partie des collections privées qui se sont constituées au XIXe siècle et au tout début du XXe siècle ont ensuite été léguées par leur propriétaire à l'un ou l'autre musée ou université. C'est pourquoi ce chapitre s'appuiera principalement sur des sources secondaires et des publications.

Certains collectionneurs ne laissent pas d'archives derrière eux, d'autres les lèguent à l'une ou l'autre institution, et par ce biais, il est possible de connaître l'origine de leurs acquisitions. Selon Natalia Koslova, conservatrice en charge de la collection Proche Orient du Musée de l'Ermitage, une partie des objets de la section et à l'origine de sa création ont été légués au musée par N.P. Likhachev, un collectionneur actif en même temps que Gėjou, soit entre la fin du XIXe et le début du XXe siècle. Toujours d'après madame Koslova, Likhachev se serait procuré sa collection par l'intermédiaire d'Élias Gėjou, comme en témoignerait sa correspondance conservé à l'Académie des Sciences de Moscou, une correspondance à laquelle je n'ai malheureusement pas réussi à accéder. Cette collection privée concerne les tablettes mathématiques recensées au Musée de l'Ermitage par le CDLI.

### **II.3.1. Les antiquaires, fournisseurs officiels des grandes collections privées**

Tous ces collectionneurs, y compris ceux qui ont pu, pour certains objets, se fournir directement au Proche Orient, ont fait appel, au même titre que les conservateurs de collections publiques, à des antiquaires pour agrandir leurs collections.

Les collectionneurs privés sont des acteurs à part entière de la circulation des collections. D'une part, il sont clients du marché des antiquités, mais aussi étroitement liés aux structures des

collections officielles : la donation des collections privées aux musées, universités et autres institutions est une composante importante des fonds desdites institutions, elle en est même parfois la finalité, le collectionneur privé ayant pour objectif final de léguer ses biens à un musée ou une université à même, selon lui, d'en faire bon usage, quel qu'il soit. Les sources concernant les relations entre vendeurs et acheteurs manquent. Néanmoins, essayer de comprendre ces relations peut nous en apprendre davantage sur la manière des antiquaires d'écouler leurs marchandises avec ces clients particuliers.

D'autre part, il semble que certains collectionneurs privés avaient à cœur de « spécialiser » leur collection. Le phénomène de ce que j'appellerai les collections pré-constituées, sur lesquelles je reviendrai, ou la manière pour certains antiquaires de proposer leur marchandise de façon « thématique » semble l'illustrer. L'exemple de la collection Plimpton reste certainement le plus emblématique, de part sa volonté de ne collectionner qu'un seul type de contenu de texte (un contenu éducatif), sur des supports variés provenant d'époques très différentes, mais en lien avec son univers professionnel et visiblement une passion personnelle.

Gravitant autour des collectionneurs, savant et marchands en tirent leur propres avantages, que je vais détailler ici. Les premiers sont leurs conseillers privilégiés tout en utilisant cette relation particulière pour obtenir, selon les individus, des résultats différents : enrichissement de la collection qu'ils ont en charge, ou tout simplement possibilité de mener leurs propres recherches et d'étudier des objets (et des textes) parfois inédits. Les seconds vendent, mais aussi achètent et redistribuent, à l'écoute des souhaits parfois particuliers de leurs clients pour mieux les satisfaire. Les profils des marchands eux même sont différents.

Comme j'ai eu l'occasion de l'évoquer dans la partie consacrée plus particulièrement à cet antiquaire, Géjou pratiquait la vente à échelle internationale via une correspondance et l'envoi d'objets directement chez l'acheteur potentiel pour examen avant achat. Lorsqu'il envoie à l'université de Yale des caisses de marchandises et que son correspondant, en l'occurrence le Prof. Clay, choisit de ne pas acheter certaines des marchandises, Géjou l'enjoint de les faire passer à ses amis, afin que ceux ci puissent les acheter.

A travers cette correspondance, les noms de plusieurs acheteurs potentiels apparaissent : les Pf. Hinke et Pf. Lyons, ou une dénommée Miss Hussey. La plupart finalise effectivement une vente, soit en passant toujours par l'intermédiaire de Clay, soit en prenant directement contact avec

l'antiquaire. Le fait est que ces personnes achètent tous types de marchandises : tablettes, statue, etc... Géjou sous entend que ces objets pourraient intéresser les acheteurs pour leur beauté, et donc alimenter une collection soit décorative, soit constituée dans le cadre de convention sociale.

Parmi les collections les plus importantes et connues auxquelles Géjou a pu contribuer et ce par l'intermédiaire du Prof. Clay, la collection J.P. Morgan, qui apparaît dans plusieurs lettres comme faisant l'objet de tractations bien plus délicates que toutes autres ventes à des particuliers présentes dans la correspondance.

La collection de John Pierpont Morgan, (1873-1913), est une collection privée de grande importance pour les premières décennies du XXe siècle<sup>161</sup>. Morgan est un financier de Wall Street dont les collections, essentiellement axées sur les Beaux-Arts, mais pas seulement, sont renommées pour leur importance. Morgan ne s'est pas contenté de collectionner les peintures, mais a aussi constitué une importante collection de textes, incluant des tablettes cunéiforme, sur les conseils de spécialistes de l'assyriologie, notamment des savants de Yale.

Il paraît important de s'intéresser à cette collection pour trois raisons particulières. D'une part, il s'agit d'une collection constituée exclusivement de textes, incluant des tablettes cunéiformes. D'autre part, c'est un exemple de ces collections privées pour lesquelles le Professeur Clay s'est fait l'intermédiaire de l'antiquaire Elias Géjou afin que celui ci puisse vendre sa marchandise. Enfin, est associé à cette collection un cas représentatif d'un phénomène que j'appellerais ici les collections « pré-constituées ».

Géjou compte profiter de ses relations étroites entre un de ses plus gros clients (l'université) et un nouveau client potentiel de grande importance. Le Prof. Clay lui sert alors de conseiller.

*« I am addressing to Mr. M. Library the collection of the 100 new tablets specially and carefully packed and for which I can not accept less than \$640 »*

Lettre de G  jou au Prof. Clay, 28 novembre 1912 (Document Y.G.1912.11.28, Annexe III, page 175)

« J'adresse    la biblioth  que de Mr Morgan la collection de 100 nouvelles tablettes emball  es tout sp  cialement et avec soin et pour laquelle je ne peux pas accepter moins que 640 \$ ».

---

161 Auchincloss 1990

Malheureusement pour Elias Géjou, son offre intervient trop tard. Morgan n'est plus intéressé par les tablettes, et mourra l'année suivante. Les ventes conclues pour l'enrichissement de cette collection sont rappelées dans des lettres postérieures à l'occasion d'autres ventes pour mener des comparaisons ou rappeler leur contenu.

*« Now there is a good chance for you with the Nies gift and you owe to settle all these affairs and give me the chance to address you the best of my collections, I'm instructed by my people of Bagdad of the purchase of some prisms of Sungara the same as the Exford Agent last purchase but much better preserved and of one fine divinatory tablet as the one which you have bought for Morgan Library. »*

Lettre de Géjou au Prof. Clay, 5 août 1922

« Maintenant, il y a une bonne chance pour vous avec le don de Nies, et vous devez régler toutes ces affaires et me donner la chance de vous adresser le meilleur de mes collections. Je suis chargé par mes relations de Bagdad de l'achat de quelques prismes de Sungara, les mêmes que le dernier achat de l'Agent Exford [?], mais bien mieux préservés et une belle tablette divinatoire comme celle que vous avez achetée pour la Bibliothèque Morgan. »

Cependant, le rôle de Clay en tant qu'intermédiaire du marchand est à relativiser, car il est vraisemblable qu'il y trouve un intérêt, et notamment un intérêt pour la collection dont il a la charge: en effet, il apparaît que les collectionneurs privés qu'il encourage à se fournir à petits prix<sup>162</sup> sont de potentiels fournisseurs de la collection de Yale, par legs de leurs biens à l'université. C'est ce qui arrive en effet à la collection de tablettes cunéiformes de J.P. Morgan qui rejoint les collections de Yale par legs en 1910.

Bien que l'exemple qui va suivre ne concerne pas directement les tablettes mathématiques, il est l'écho d'une pratique qui semble avoir existé à l'époque où le marché des antiquités ne souffrait pas des restrictions législatives qu'on peut connaître aujourd'hui. Il s'agit de ce que j'appelle les collections pré-constituées.

Le concept est simple et relève d'une réflexion marketing encore vraie aujourd'hui dans le secteur des objets anciens, et pas seulement. Un individu, qui n'est pas forcément un marchand (ce

<sup>162</sup> Il s'agit de la lettre du 27 Septembre 1911 citée dans le chapitre II.2 consacré aux activités d'Élias Géjou.

n'en est pas un dans notre exemple), mais qui a une bonne culture des antiquités, se constitue une collection d'un type d'objets. Il la revend ensuite toute constituée et à priori complète à un collectionneur plus important pour un prix qu'il espère au dessus des frais engagés pour la constitution de la collection.

Dans le cas plus précis de la collection Morgan, on trouve Alphonse van Branteghem (1844-1911), un fils d'industriels belges, qui se constitue en quelques années une importante collection comportant entre autres des céramiques et terres cuites grecques aujourd'hui réparties dans plusieurs musées européens et américains. Branteghem, conseillé par le Père Scheil, entreprend de fouiller les souks d'Istanbul et les salles de ventes à la recherche de sceaux cylindres, qu'il ne destine pas réellement à sa propre collection.

Le Père Scheil a lui-même vendu sa propre collection de tablettes à J.P. Morgan, une collection de tablettes ayant ensuite rejoint celle de Yale. Le but de Branteghem est d'en faire autant avec sa collection de sceaux en passant par l'intermédiaire du neveu de Morgan, en argumentant que les sceaux seront de parfait compléments pour les tablettes<sup>163</sup>. Un arrangement qui dénote certainement une tendance de certains collectionneurs peut être moins éclairés que d'autres ou moins disponibles, à acheter des collections déjà constituées par des intermédiaires.

Dans le cas des sceaux cylindres de Branteghem, la transaction n'aboutit pas. Les sceaux sont alors vendus en masse à Élias Géjou qui se charge de les diviser en plusieurs lots et de les revendre à diverses collections privées et à des musées comme le British Museum ou le Louvre. Bruxelles met un certain temps avant de pouvoir acquérir un lot à son tour, car les autorités rechignent à fournir les financements nécessaires.

Notons comme touche finale à cet exemple que parmi les sceaux-cylindres rassemblés par Branteghem et revendus ensuite par l'intermédiaire des marchands aux grandes collections européennes se trouvaient un nombre important de faux. Il est à l'heure actuelle impossible de savoir à quelle étape de l'histoire de cette collection pré-constituée les faux se sont mêlés aux objets authentiques. Plusieurs hypothèses sont possibles : les sceaux étaient faux au moment où Branteghem les a achetés, et il n'a pas pu ou voulu les identifier ? Ou bien les a-t-il lui même ajoutés afin d'augmenter artificiellement la valeur de l'ensemble de sa marchandise ? Considérant que des antiquaires ont été mêlés à d'autres histoires de faux, il se pourrait tout aussi bien que la collection telle que Branteghem se proposait de revendre à Morgan ne comporte que des originaux et les faux

<sup>163</sup> Gubel & Overlaet, 2008, p. 27-28

auraient alors été ajouté après, entre autres par Géjou.

Ce qui compte dans cet exemple, et de manière plus générale dans cette méthode de vente particulière qu'est la collection pré-constituée, c'est la démarche : le fait de rassembler des objets de même nature afin qu'ensemble ils atteignent une valeur plus importante que s'ils étaient acquis séparément. On peut assimiler ce procédé et surtout dans le cadre d'objets inscrits comme peuvent l'être les tablettes (ou même certains sceaux-cylindres) comme la constitution d'un corpus artificiel ne respectant pas le contexte de fouilles. La valeur scientifique de ces corpus n'est pas forcément volontaire (l'exemple de Branteghem montre une collection visiblement destiné ici à générer seulement un profit pécuniaire), mais concernant les tablettes, il n'est pas impossible d'envisager un rassemblement de textes à contenu similaire pour vendre directement non pas un ensemble de tablettes sans logique, mais bel et bien un corpus reconstitué.

D'une certaine manière c'est ce que fait Élias Géjou lorsqu'il propose des lots de tablettes au contenu identifié, même si dans ce cas précis, on ne retrouve pas la même ferveur à constituer soit même une collection, comme c'est le cas dans la démarche de Branteghem, ce fait d'assembler une collection entière dans le but de la vendre telle qu'elle.

### **II.3.2 Le collectionneur et le savant en association pour une collection volontairement orientée sur un thème d'étude précis.**

Il arrive qu'un collectionneur se confonde avec un savant, tout comme il arrive qu'un marchand lui-même se fasse collectionneur pour les besoins de ses ventes. Dans les deux cas, cela peut aboutir à la recherche d'objets constituant un corpus spécifique, base d'une étude ultérieure forcément influencée par cette construction artificielle.

La collection Plimpton est une collection privée qui a été très étudiée, notamment par Eleanor Robson. C'est un bon exemple à la fois de collection mais aussi de constitution artificielle d'un corpus, et une illustration des rapports entre savant et collectionneurs, mais aussi entre les collectionneurs et leurs fournisseurs. La collection Plimpton a rejoint en grande partie celle de l'université Columbia dans les années 1930.

---

Né en juillet 1855, Plimpton<sup>164</sup> appartient à une famille de producteurs de fer. Il étudie dans  
164 Biographie de George A. Plimpton reconstituée à partir de l'article nécrologique « *George Plimpton, Publisher, is*

différentes institutions américaines (y compris la Harvard Law School durant un an) et commence à travailler pour la firme d'éditeurs Ginn, Heath & Co, spécialisé dans la publication de livres scolaires, une maison dont il prend la tête rapidement et pendant près de vingt ans. Il écrit lui même deux livres à contenu pédagogique<sup>165</sup>.

En lien probable avec ces activités, Plimpton est un collectionneur acharné, passionné de l'histoire de l'éducation. Il accumule non seulement d'antiquités mésopotamienne, des tablettes principalement, mais plus généralement de livres et manuscrits, si possible à contenu scolaire. Le legs fait à Columbia peu avant sa mort comprend en effet quelques 317 manuscrits des périodes médiévales et Renaissance.

Cependant, ce qui fait la renommée de la collection Plimpton dans le contexte des études mésopotamiennes, et plus précisément les mathématiques, ce sont les collections de tablettes cunéiforme, et surtout la tablette qui porte le n° d'inventaire 322 de la collection Plimpton (nommée ainsi en rapport à son ancien possesseur). Ce dernier possédait plusieurs centaine de tablettes, la 322 étant précisément la trois cent vingt deuxième à avoir été enregistrée sur les 455 léguée à la collection « G.A.Plimpton » de Columbia<sup>166</sup>. Tout l'intérêt de cette collection très particulière repose sur la sélection dont ont fait l'objet les tablettes qui y sont entrées, choisie en raison de leur contenu : ce sont des textes scolaires. C'est un exemple unique en son genre de constitution de collection, mais aussi de corpus de textes scolaires.

Plimpton se procure ses tablettes, en insistant sur ses goûts spécifiques, auprès d'antiquaires comme le marchand New Yorkais Messayeh<sup>167</sup>, figure déjà connue de cette thèse, qu'il rencontre par l'intermédiaire du Professeur Gottheil, de l'Université de Columbia. Messayeh lui vend ses premières tablettes (Plimpton 266, 316, 318 et 320), et peut être deux cônes provenant d'Uruk (Plimpton 279 et 280). Ces tablettes sont à contenu scolaire, et donc à même de plaire au collectionneur par leur thématique cohérente avec le reste de ses biens.

En parallèle, Plimpton se crée des contacts au Proche Orient. Par la suite, il obtiendra ses

---

*dead* », du New York Times, 2 juillet 1936, page 21, et de l'article qui lui est consacré sur le site de l'université : *"Our Tools of Learning" : George Arthur Plimpton's Gifts to Columbia University*". Butler Library, Columbia University.

165 *The Education of Shakespear* et *The Education of Chaucer*.

166 Voir Annexe IV page 269

167 Lettre de Messayeh à Plimpton, 29 avril 1915, Robson 2002

tablettes par différents biais, dont le pourvoyeur d'antiquité Banks, que j'ai déjà longuement présenté.

Comme je l'ai dit juste avant, Plimpton avait à cœur de compléter sa collection par des textes à contenu éducatif : c'est le principal point commun de tous les manuscrits et livres qui ont été légués à Columbia..

A l'origine de l'intérêt pour les tablettes, Eleanor Robson<sup>168</sup> émet l'hypothèse qu'une correspondance entretenue entre Plimpton et l'assyriologue Hilprecht ait pu influencer les achats du collectionneur (et nous avons déjà évoqué<sup>169</sup> le rôle important de Hilprecht dans l'étude des mathématiques mésopotamiennes).

Le premier achat de tablette de Plimpton remonte à 1915. A partir de là, il travaille à enrichir sa collection, avec l'aide active d'un professeur de mathématiques de Columbia, David Eugene Smith. La collaboration entre les deux hommes donne lieu non seulement à la collection Plimpton, mais aussi à une collection plus modeste offerte à Smith à l'université (16 tablettes en 1934), à une correspondance active entre les deux hommes partiellement conservée à Columbia, et à des études poussées du professeur sur l'histoire des mathématiques mésopotamiennes, qui s'intègrent dans un intérêt plus large pour l'histoire des mathématiques.

Smith lui même était en contact avec Hilprecht, qui semble décidément avoir eu une influence majeure sur l'histoire de la collection Plimpton, dans les années 1907 et à l'incitation du collectionneur. Hilprecht conseille le savant, lui offre des livres qu'il a écrits<sup>170</sup>. Robson indique dans son article que, contrairement à sa relation épistolaire avec Plimpton, qui est relativement froide et distante, une simple discussion d'affaires, les relations à distance entre Hilprecht et Smith sont chaleureuses et teintées de leur intérêt commun pour l'étude des tablettes. Smith fera d'ailleurs un commentaire très élogieux sur les publications de l'assyriologue.

Plimpton commence à se fournir en tablettes, d'abord auprès du marchand Messayeh, puis en s'adressant à Banks. Sa collaboration avec Smith prend alors un nouveau visage. Apparemment peu sûr de se fier à ses fournisseurs, Plimpton veille à ce que les tablettes qu'il envisage d'acquérir passent en premier entre les mains du savant, qui a en charge à la fois de les expertiser et de s'assurer dans la mesure du possible qu'il est en accord avec ce qu'il recherche pour sa collection.

---

168 Robson, 2002, p. 231-278

169 Voir Partie I

170 Lettre de Hilprecht à Smith, 14 février 1907, Robson 2002

Une expertise parfois difficile pour Smith, comme en témoigne la lettre qu'il lui adresse le 25 janvier 1923 :

« *I don't know what to say about this tablet. It is probably a table of squares and cubes. The price is rather high, but, on the other hand, the tablet is unusually large and probably is very interesting as a table.* »

Échange entre Smith et Plimpton à propos de la tablette Plimpton 348 cité par Robson<sup>171</sup>

« Je ne sais pas quoi dire à propos de cette tablette. C'est probablement une table de carrés et de cubes. Le prix est assez élevé, mais d'un autre côté, la tablette est inhabituellement grande, et sans doute très intéressante en tant que table. »

Mathématicien à l'origine, Smith devient petit à petit un historien des mathématiques influent en son temps, auteur notamment d'une *History of Mathematics* en deux volumes publiés en 1923 et 1925. Son intérêt plus particulier pour les textes mathématiques mésopotamiens entrés dans la collections de Plimpton en tant que tels (ou en tant que tablettes scolaires) lui vaut d'entrer en relation, surtout suite à la donation puis la mort du collectionneur, avec plusieurs assyriologues de premier plan. Otto Neugebauer sera à l'origine de la publication de plusieurs tablettes de la collection Plimpton de Columbia, à commencer par la fameuse Plimpton 322<sup>172</sup>.

L'étude de l'histoire de la collection Plimpton est relativement aisée à partir du moment où elle entre dans les fonds de Columbia jusqu'aux publications les plus récentes. L'étude de sa constitution est plus délicate, si on considère qu'une partie des documents provenant des fournisseurs, à l'exception des correspondances, n'est pas disponible. La question de la provenance des tablettes est donc encore l'objet d'hypothèses.

### **II.3.3. La donation : l'alimentation indirecte des musées et universités**

Presque toutes les grandes collections publiques ont en effet bénéficié d'un ou plusieurs legs permettant l'augmentation de leur fond. Dans le cas de l'actuel Musée du Cinquantième de Bruxelles, on peut même dire qu'il a été créé sur des collections privées. Les relations entre les

---

171 Robson, 2002

172 Voir Annexe IV page 264

structures publiques et les collectionneurs privés donnent lieu, du coup, à des situations récurrentes, le savant conseillant le collectionneur, dans l'espoir de voir sa collection lui revenir un jour.

Le Musée du Cinquantenaire de Bruxelles, dont l'origine provient principalement de collectionneurs privés, est le parfait catalogue des différentes figures de la collection privée, et surtout des différentes motivations qui les animent<sup>173</sup>.

Même si les buts de ces collectionneurs ne sont pas la raison de la présence des tablettes mathématiques MRAH 0315, 0160, 0164, 0165 et 0166 dans cette collection, il me semble intéressant de comprendre le phénomène de la collection privée à partir de cet exemple, afin d'essayer d'en saisir les mécanismes.

Les toutes premières pièces estampillées « Proche-Orient antique » qui entrent dans la collection du futur Musée du Cinquantenaire de Bruxelles (bien que cette appellation ait été remise en question<sup>174</sup>), proviennent d'une collection privée à fortes tendances numismatiques, celle du comte Clément-Wenceslas de Renesse-Breidbach entre 1799 et 1851, une collection que son propriétaire avait lui même recensée dans un catalogue manuscrit, étant encore considéré aujourd'hui comme un important numismate de l'époque. La nature même des pièces supposées explique le doute quant à leur soit-disant provenance proche-orientale. Si ces pièces sont encore dans la collection Proche-Orient/Iran, elles ne sont pas exposées et les fiches de conservation qui devraient leur correspondre ne sont pas renseignées.

De même, en 1861 le liégeois Gustave Hagemans (1835 – 1908), un grand collectionneur, franc-maçon et futur député, qualifié d'égyptologue amateur, offre au musée près de 450 objets, des antiquités pré classiques émanant essentiellement d'Égypte mais pas seulement : quelques pièces, notamment cinq sceaux cylindres dont deux d'une grande valeur historique (MRAH O 45, O 47). Ces objets ne disposent pas de fiches de conservation. En revanche, les archives personnelles de Hagemans qui ont un temps été conservées au musée indiquent que ces sceaux ont probablement été acquis par le collectionneur lors d'un voyage dans la région du Levant. Aucun nom de vendeur n'est connu.

Certains collectionneurs privés occupent une place à part. Pour en revenir à l'exemple du Musée du Cinquantenaire, il faut citer le rôle important de François Cumont, conservateur de la section du Proche Orient entre 1900 et 1914.

Ce conservateur, dès le début de sa carrière, estime que le musée et notamment la collection

---

173 Gubel & Overlaet 2008

174 Les premiers objets réellement mésopotamiens à avoir intégrés la collection n'arrivent qu'à partir de 1854.

du Proche Orient ne reçoit pas assez de moyens pour s'enrichir. Il se lance dans une revalorisation des collections de la section qu'il a sous sa responsabilité : il achète de nombreuses antiquités du Proche-Orient, notamment à plusieurs antiquaires parisiens dont les noms sont pour la plupart indiqués sur les fiches de conservation. Élias Géjou figure en bonne place dans cette liste, d'autant qu'il est lié à une affaire de faux sceaux cylindres. D'autres achats sont effectués directement au Liban à des familles de marchands qui semble-t-il alimentaient également d'autres musées.

Cumont fait également appel à la collection privée pour alimenter sa section. Il conseille le collectionneur R. Warocqué (1870-1917) dans la constitution de sa collection qui viendra ensuite alimenter le musée. Il entreprend également de son côté une collection privée qu'il destine au musée sous forme de dons recensés comme « dons anonymes », sur ses fonds personnels, offerts au musée en plusieurs fois. Ces donations concernent exclusivement les collections du Proche Orient et ont pour but avoué de contribuer à enrichir le musée en contournant les limites notamment financières imposées par les instances officielles.

Des donations ont pu, d'une certaine manière, rassembler des tablettes d'une même provenance, d'un même thème ou d'un même marchand. C'est par exemple le cas du legs de Plimpton à l'Université de Columbia, rejoignant celui de Smith. D'autres exemples, au contraire, ont amplifié l'éclatement d'une collection. C'est le cas du legs de Hilprecht à Iena : en donnant à l'université sa collection de tablette de Nippur, l'archéologue rajoutait encore une nouvelle collection à la liste de celles comportant des tablettes du même site.

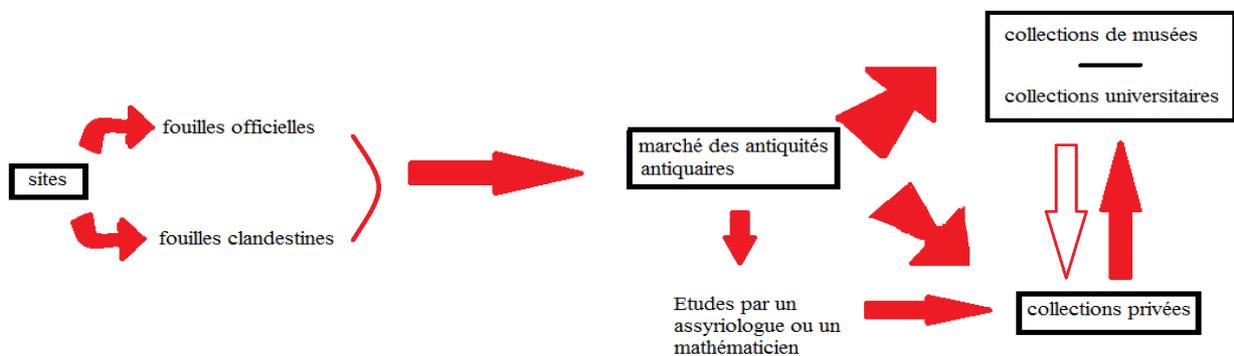
Toutes ces collections privées, même celles de Cumont, sont constituées en se basant sur des critères de sélection des objets : thématiques, géographiques, etc... Le legs aux musées et universités relève indirectement d'une démarche de collection « pré-constituée ». C'est d'autant plus remarquable que dans certains cas, notamment aux États-Unis, les collections offertes portent le nom de leur donateur.

Les collections privées sont alimentées par des biais divers, principalement le marché des antiquités, et rassemblent des objets en provenance de sites très différents et souvent inconnus, dans une seule collection. C'est parfois simplement l'accumulation en un seul lieu d'objets ayant eu un parcours long et sans cohérence scientifique, mais seulement la cohérence voulue par le collectionneur, dont les origines sont en général non renseignées. Sachant que certaines collections privées sont léguées à des institutions publiques, cet aspect apparent d'incohérence est encore

augmenté. C'est d'ailleurs encore le cas parfois aujourd'hui.

Le rôle des collectionneurs privés, surtout ceux qui ont pu léguer à des musées leurs antiquités, est loin d'être mineur. A cause de leurs fournisseurs, qui ne passent pas par les réseaux officiels, la majeure partie des collectionneurs privés n'ont pas le souci de connaître l'origine exacte des artefacts qu'ils achètent. L'absence fréquente d'archives détaillées sur ces collections, qu'elle soit liée à la disparition des documents ou tout simplement le fait que le collectionneur n'ait pas pris la peine de documenter ses biens, ne nous aide malheureusement pas à reconstituer exactement le parcours de leurs biens.

Avec ce chapitre, nous avons pu nous faire une idée des différents acteurs qui forment le réseau de circulation des biens, et les rôles multiples qu'ils peuvent jouer. Cela se manifeste de cette façon :



*Document 7 – Du site à la collection publique via la collection privée*

Ce qui ressort de ce schéma en premier lieu est sans nul doute sa complexité : les acteurs sont nombreux, même si dans les faits ce sont fréquemment les mêmes noms qui reviennent au fil des archives, publications, etc... et surtout, ils ont plusieurs visages. Témoin : ces ventes sous le manteau du produit de fouilles, ou encore les conservateurs qui, refusant l'achat d'un bien pour leur collection, se font revendeurs pour le compte de l'antiquaire, un intermédiaire entre un collectionneur privé et potentiel client et le marchand. Une transaction dont, comme nous le verrons, ils peuvent aussi être les bénéficiaires.

Les antiquaires sont une figure centrale de ce schéma, même si les fouilles officielles les contournent en permettant aux objets d'aller directement du site de fouille aux collections (du moins en théorie). Ils sont à la fois au cœur d'un réseau marchand, mais aussi scientifique : Elias Géjou, conscient de la valeur non seulement économique mais aussi d'étude des biens qu'il vend, il jongle entre les deux pour réussir ses ventes, adaptant son discours et vantant la valeur qui lui paraît la plus

adaptée selon l'acheteur potentiel.

Les antiquaires eux-même appartiennent à un réseau à l'échelle des clients, des fournisseurs, et d'autres marchands. Ce réseau, par les échanges, les clients en communs, les exemples d'entraides entre différents antiquaires qui se recommandent mutuellement aux conservateurs et collectionneurs, s'intègre dans un réseau encore plus vaste, celui du marché des antiquités, à la fois en marge de la légalité et incontournable pour quiconque souhaite acquérir des objets anciens.

Les clients eux-même sont différents. Qu'ils soient savants à la recherche d'objets (ou de tablettes) particuliers, conservateurs chargés de valoriser une collection de musée ou collectionneur privé accumulant pour son propre plaisir un lot d'objets éclectique ou une série précise d'antiquités, tout le monde en vient à un moment ou un autre à s'adresser à un antiquaire, mobilisant tout un réseau pour l'alimentation de leur collection.

## **Conclusion de la partie II**

Le marché des antiquités est une institution à la fois omniprésente et indispensable dans le monde des antiquités du XIXe. Il est alimenté par des fouilles, souvent menées illégalement, sans être lui-même complètement illégal. Organe plus ou moins officieux de l'alimentation des collections, il présente l'inconvénient d'être peu documenté. Cependant, on en reconstitue le fonctionnement à travers des documents indirects : correspondances, textes de législation, inventaires des collections.

Le marché commence au Proche-Orient. La circulation des antiquités, depuis la rédaction des règlements ottomans sur les antiquités, dont le texte le plus récent date de 1906, est sévèrement contrôlé dans l'Empire. Le commerce interne fait l'objet de contrôle et d'autorisations, le tout placé sous l'autorité du Ministère de l'Instruction Publique, comme le sont les fouilles et tout ce qui s'y rapporte. L'exportation est en théorie interdite, et pourtant de nombreux antiquaires vendent en Europe et aux États-Unis des centaines d'objets. Les saisies aux frontières, occasionnelles, réorientent les objets vers les collections d'état de l'Empire. Les biens qui passent la frontière rejoignent les collections européennes et américaines via les antiquaires.

L'exemple particulièrement détaillé d'Élias Gėjou, un des antiquaires les plus connus de son époque et particulièrement bien documenté, donne une idée de ce que pouvait être le rôle et les méthodes d'un antiquaire de premier plan. Il est au cœur du marché. A la tête d'un réseau souvent familial, lui-même intégré dans un flux de circulation plus vaste, il achète les biens dans les grandes plates-formes de vente du Proche-Orient que sont Bagdad, le Liban et bien sûr Istanbul, les centralise et se charge de démarcher les clients potentiels. Ses méthodes de vente participent à la redistribution des antiquités, et notamment des tablettes, à travers l'Europe et les États-Unis. Entre les mains des antiquaires, les objets sont des biens, des marchandises qu'ils proposent à travers une abondante correspondance de démarchage. Selon les clients, ils vantent l'aspect, l'état, le potentiel scientifique de l'objet, qu'ils proposent par lot ou au détail. Certains biens refusés par un client sont vendus ailleurs, des lots sont séparés par le biais des ventes, la répartition des tablettes dans les collections se fait sans logique apparente, sinon celle du commerce.

Élias Gėjou vend toutes sortes de biens en provenance du Proche-Orient, et pas seulement des objets mésopotamiens. Mais les tablettes occupent une place importante dans son commerce. Il les propose à la caisse, ou à l'unité, selon leur état ou leur contenu. Il se documente pour satisfaire les

besoins des clients ou appuyer une vente. Il entretient avec certains collectionneurs et responsables de collections, comme Thureau-Dangin, des relations amicales. Ces clients lui demandent parfois des antiquités particulières, montrant que la constitution de collections peut se spécialiser. Une orientation qui concerne aussi les tablettes mathématiques, comme au Louvre, ou scolaires.

Les grandes collections, universitaires ou de musées, ne sont pas les seuls clients des antiquaires : le collectionneur privé est lui aussi une personnalité importante du réseau de circulation des antiquités. Malgré la tentation de les catégoriser selon des personnages types, les collectionneurs privés sont des personnes complexes qui ont des objectifs variés et des intérêts très diversifiés. A leur intention, les antiquaires dénichent des antiquités particulières, des tablettes au contenu précis, voire proposent des collections « pré-constituées » : un lot d'objets rassemblés selon une logique susceptible de plaire à l'acheteur et vendu en une fois.

De nombreux collectionneurs privés finissent par léguer leurs collections aux institutions publiques. Leurs liens avec ses institutions sont, d'ailleurs, souvent antérieurs aux legs : certains conservateurs sont eux-mêmes collectionneurs, dans le but d'alimenter indirectement leur collection. De Morgan reçoit les conseils de Clay pour la constitution de sa collection, et Plimpton ceux de Smith qui, en plus d'une étude des tablettes scolaires, se constitue lui-même une collection personnelle. Le tout rejoint ensuite universités et musées. Tous ces mouvements, ces achats et ces dons spécifiques liés aux profils des marchands comme des acheteurs participent à des modalités diverses de dispersion des tablettes au sein des collections.



## Conclusion

=

### La dernière étape de la circulation des tablettes : la publication.

On a vu au travers de l'analyse de la façon dont les lots de tablettes exhumées de façon légale ou illégale ont suivi un chemin, parfois tortueux, souvent opaque, depuis les champs de fouille jusqu'aux diverses collections publiques ou privées dans lesquelles elles ont été dispersées. L'étude, dans la mesure du possible, s'est focalisée sur les lots susceptibles de contenir des tablettes mathématiques. En conclusion, je me concentrerai sur la dernière étape de la mise au jour des tablettes mathématiques : leur publication. Quel a été l'impact des phénomènes de dispersion des sources archéologiques analysées dans les deux parties de cette étude sur la façon dont les tablettes mathématiques ont été publiées ?

Dans les flux de circulation, identifier des tablettes mathématiques est souvent difficile. Dans le meilleur des cas, la trace d'une tablette exhumée au cours de fouilles autorisées peut être suivie si elle a reçu un numéro de fouille immédiatement et qu'elle a été inventoriée dans un rapport de fouilles. C'est le cas, par exemple, d'une partie des tablettes découvertes à Uruk lors de fouilles menées par la *Deutsche Orient-Gesellschaft* (DOG) puis l'institut allemand d'archéologie, de manière non permanente entre 1912 et 1989. Je n'ai pas abordé plus précisément cet exemple car il intervient plus tardivement au cours du XXe siècle. Ces fouilles ont fait l'objet de publications systématiques, où les objets découverts ont un numéro de fouille<sup>175</sup>.

Dans le cas des tablettes provenant du marché des antiquités, la trajectoire est plus difficile à tracer. Des tablettes ne sont pas identifiées au moyen d'une numérotation particulière avant leur entrée dans la collection. La justesse de l'identification éventuelle de leur contenu, qu'elle soit faite par le marchand lui-même ou sur les conseils d'un savant ou d'un acheteur, n'est pas vérifiable. Lorsque Géjou ou l'un de ses confrères fait référence, par exemple dans sa correspondance, à une « tablette d'architecture » ou une « tablette mathématique »<sup>176</sup>, il est difficile de savoir s'il se trompe, et plus encore, à quelle tablette il fait allusion.

Et pourtant, le contenu du texte inscrit sur une tablette, j'ai abordé ce point au chapitre

---

<sup>175</sup> Trente neuf campagnes de fouilles ont été menées sous l'égide de la DOG puis de l'Institut Allemand de l'Archéologie entre 1912 et 1989. Les résultats de ces fouilles ont fait l'objet d'une publication systématique, d'abord avec *Ausgrabungen der Deutschen Forschungsgemeinschaft in Uruk* (ADFU), dix-sept volumes publiés entre 1912 et 1985, puis *Ausgrabungen in Uruk-Warka, Endberichte* (AUWE), encore en cours de publication depuis 1987.

<sup>176</sup> Voir Annexe III

précédent, semble devenir peu à peu un important argument d'achat pour les conservateurs et les savants. Le professeur Clay le répète régulièrement dans la correspondance qu'il entretient avec Géjou<sup>177</sup> : la valeur d'une tablette ne se définit plus seulement à sa beauté ou son état, mais à son potentiel scientifique. Pour justifier son achat, la tablette doit être intéressante à étudier et surtout à publier non seulement par son contenu, mais aussi, de plus en plus, par les informations archéologiques la concernant.

Considérant ces faits, peut-on aller jusqu'à considérer que l'approvisionnement d'une collection dont le but est d'être étudiée, comme les collections universitaires ou celles de musées mises à disposition de savants, est orientée par cette étude et les publications qui en découleront ? Et dans l'hypothèse où l'objectif de publication est un critère de sélection des achats et influence donc la répartition des tablettes dans certaines collections, qu'en est-il de l'étude et de la publication des collections qui se sont constituées autrement ?

La première grande publication de textes mathématiques est celle de Hermann Hilprecht sur les textes scolaires de Nippur. J'ai présenté Hilprecht dans la partie I en raison de son rôle lors des fouilles de Nippur et surtout du partage des tablettes entre les collections de l'Université de Pennsylvanie et le Musée Ottoman. L'étude des tablettes mathématiques scolaires de Nippur par Hilprecht, moment fort de la controverse Hilprecht-Peters sur l'enseignement à Nippur, est un exemple unique pour l'époque de publication de textes mathématiques directement adossée à un chantier de fouilles. En effet, Hilprecht a joué un rôle direct à la fois dans l'exhumation des tablettes, dans leur répartition entre des collections (Musée Ottoman, Université de Philadelphie et plus tard Université de Iéna), et dans leur publication.

Pour la période qui nous intéresse, les autres tablettes mathématiques ont été publiées par Thureau-Dangin et par Neugebauer. Ces publications constituent l'essentiel du matériau sur lesquels travaillent les historiens des mathématiques aujourd'hui. Fait intéressant, on note un contraste entre les deux savants dans leur relation aux tablettes.

Thureau-Dagin s'est intéressé, aux textes contenant des informations métrologiques dès les débuts de sa carrière et aux textes mathématiques à partir des années 1930. Quelle influence cet intérêt de Thureau-Dagin pour la métrologie et pour les mathématiques a-t-elle eu sur sa politique d'acquisition ? Plus spécifiquement, peut-on déceler un lien entre les entrées des tablettes

<sup>177</sup> Voir partie II paragraphe II.2.2.3

mathématiques au Louvre et la bibliographie de Thureau-Dangin ?

Thureau-Dangin commence à publier des articles sur la métrologie au cours des années 1890. Ce n'est qu'en 1930 que commencent ses publications sur des sujets mathématiques à proprement parler, avec la publication de *La graphie du système sexagésimal*. En 1936, il publie *Textes mathématiques babyloniens*<sup>178</sup>. Au fil de ces publications, Thureau-Dangin travaille sur plusieurs tablettes appartenant non seulement aux collections du Louvre, mais aussi du British Museum. Certaines ont une origine identifiée.

| Numéro  | Date d'acquisition | Vendeur           | Provenance supposée | Première publication                                   | Deuxième publication                | Contenu          |
|---------|--------------------|-------------------|---------------------|--|-------------------------------------|------------------|
| AO 6456 | 1913               | Achat (Dumani)    | Uruk                | Thureau-Dangin, 1922 (copie uniquement) <sup>179</sup> | Neugebauer 1937 <sup>180</sup>      | Table d'inverses |
| AO 6484 | 1913               | Achat (Dumani)    | Uruk                | Thureau-Dangin 1922                                    | Neugebauer 1935 <sup>181</sup>      | Problème         |
| AO 6555 | 1913               | Achat (F. de Bel) | Uruk                | Thureau-Dangin 1922                                    |                                     |                  |
| AO 6770 | 1914               | Achat (Géjou)     |                     | Dossin, 1934 <sup>182</sup> (copie uniquement)         | Thureau-Dangin, 1936 <sup>183</sup> | Problème         |
| AO 8862 | 1922               | Achat (Géjou)     | Larsa (?)           | Thureau-Dangin 1932 <sup>184</sup>                     | Neugebauer 1935                     | Problème         |
| AO 8865 | 1924               | Achat (Géjou ?)   | Larsa (?)           | Thureau-Dangin 1930 <sup>185</sup>                     | Neugebauer 1937                     | Table de carrés  |

Table 4 - Acquisitions de tablettes mathématiques du musée du Louvre à des antiquaires identifiés à l'époque de Thureau-Dangin<sup>186</sup>.

Ces exemples montrent un décalage chronologique important entre la date d'achat des tablettes et leur publication, dont l'auteur n'est pas toujours Thureau-Dagin. Il n'est donc pas certain qu'il en ait orienté l'achat en vue d'une publication, d'autant que son intérêt pour les mathématiques date des années 1930, soit bien après l'achat.

Un autre fait corrobore cette hypothèse : les tablettes de séries, AO9071 et AO9072, qui contiennent des listes d'énoncés de problèmes, ont été achetées à Géjou en 1924 et n'ont été publiées qu'en 2009<sup>187</sup>. L'étude de ces tablettes<sup>188</sup> a d'ailleurs permis de les lier avec les tablettes VAT 7537 et VAT 7528, également vendue par Géjou à la collection de Berlin en 1911, soit deux ans plus tôt. Cet

178 Pour plus de détails, voir la thèse à venir de Pierre Chaigneau sur les publications de tablettes mathématiques.

179 Thureau-Dangin 1922

180 Neugebauer 1937

181 Neugebauer 1935

182 Dossin 1934

183 Thureau-Dangin 1936

184 Thureau-Dangin 1932.

185 Thureau-Dangin 1930.

186 Voir Annexes IV page 234

187 Proust 2009

188 Neugebauer 1935, Proust 2009.

exemple d'un ensemble de tablettes, très probablement de même provenance, et ayant vraisemblablement appartenu au même lot à l'origine, montre que Géjou ne présentait pas toujours sa marchandise en priorité à Thureau-Dangin.

Sur les huit tablettes du Louvre citées dans le tableau 4 (incluant les AO9071 et AO9072), Thureau-Dangin, qui a pourtant présidé à leur achat, a été le premier à en publier cinq, mais trois sous forme de copie et seulement deux dans leur intégralité. Les tablettes AO9071 et AO9072 n'ont pas été publiées du tout de son vivant. On peut penser que Thureau-Dangin n'a pas orienté les achats du Louvre pour privilégier l'achat de tablettes mathématiques.

En parallèle, les tablettes du Louvre font l'objet d'une publication systématique, à l'instigation de Thureau-Dangin, à travers la série *Textes cunéiformes du Louvre* qu'il initie en 1910. Le plan de publication est assez proche de celui d'un catalogue, puisqu'il s'agit tout simplement d'éditer la collection complète de textes cunéiformes du Louvre. Cette édition générale se base sur le point commun des tablettes, à savoir la collection où elles se trouvent. Thureau-Dangin participe à ce travail, en rédigeant et en réalisant les planches de certains des volumes que comporte cette série, notamment le premier, *Lettres et contrats de la Première Dynastie Babylonienne*. Les tablettes sont réparties dans les tomes de la série selon une organisation qui croise la thématique de leur contenu, leur site d'origine et leur datation.

- Fr. Thureau-Dangin, *Lettres et contrats de l'époque de la première dynastie babylonienne*, TCL 1, 1910
- H. de Genouillac, *Tablettes de Dréhem, publiées avec inventaire et tables*, TCL 2, 1911
- Fr. Thureau-Dangin, *Une Relation de la huitième campagne de Sargon (714 av J-C)*, TCL 3, 1912
- G. Contenau, *Tablettes cappadociennes : publiées avec inventaire et tables*, TCL 4, 1920
- H. de Genouillac, *Textes économiques d'Oumma de l'époque d'Our*, TCL 5, 1922
- Fr. Thureau-Dangin, *Tablettes d'Uruk : à l'usage des prêtres du temple d'Anu au temps des Séleucides*, TCL 6, 1922
- Fr. Thureau-Dangin, *Lettres de Hammurapi à Šamaš-Hâšir*, TCL 7, 1924
- Fr. Thureau-Dangin, *Les Cylindres de Goudéa : découverts par Ernest de Sarzec à Tello*, TCL 8, 1925
- G. Contenau, *Contrats et lettres d'Assyrie et de Babylonie : contrats de Kerkouk, contrats kassites, contrats et lettres d'Assyrie, lettres néo-babyloniennes*, TCL 9, 1926
- Ch-Fr. Jean, *Contrats de Larsa , Première série. Planches I à XCIX*, TCL 10, 1926
- Ch-Fr. Jean, *Contrats de Larsa , Seconde série. Planches IC à CLVI*, TCL 11, 1926
- G. Contenau, *Contrats néo-babyloniens , I. De Téglat-phalasar III à Nabonide*, TCL 12, 1927
- G. Contenau, *Contrats néo-babyloniens , II. Achéménides et Séleucides*, TCL 13, 1929
- Fr. Thureau-Dangin, *Tablettes cappadociennes , Deuxième série*, TCL 14, 1928
- H. de Genouillac, *Textes religieux sumériens du Louvre I*, TCL 15, P. Geuthner, 1930

- H. de Genouillac, *Textes religieux sumériens du Louvre II*, TCL 16, P. Geuthner, 1930
- G. Dossin, *Lettres de la première dynastie babylonienne , I. Planches I à LXIV*, TCL 17, 1933
- G. Dossin, *Lettres de la première dynastie babylonienne , II. Planches LXV à CXXVIII*, TCL 18, 1934
- J. Lewy, *Tablettes cappadociennes , Troisième série première partie. Tablettes n°1 à 81 (lettres)*, TCL 19, 1937
- J. Lewy, *Tablettes cappadociennes , Troisième série deuxième partie. Planches LXXXI-CLV. Tablettes n°82 à 195 (lettres, rapports et notes anonymes)*, TCL 20
- J. Lewy, *Tablettes cappadociennes , Troisième série troisième partie. Planches CLVI-CCXXXVIII. Tablettes n°196 à 276 et empreintes de cachets n°1 à 113 (documents de comptabilité et documents juridiques)*, TCL 21, 1937

Table 5 – Liste des publications de la série Textes Cunéiformes du Louvre (TCL) de 1910 à 1937

Avec le cas de Neugebauer, on voit un type de rapport aux collections tout à fait différent. Otto Neugebauer est le premier à avoir entrepris une publication systématique des tablettes mathématiques mésopotamiennes conservées dans les musées européens. Né en 1899 à Innsbruck, Neugebauer est un mathématicien qui s'est tourné dès ses années d'étude vers l'histoire des mathématiques<sup>189</sup>. Il se forme notamment à l'université de Göttingen. Il s'est intéressé aux mathématiques écrites en langue grecque, puis aux papyrus mathématiques égyptiens, puis aux textes mathématiques cunéiformes, avant de se tourner vers l'histoire de l'astronomie (sa thèse, publiée en 1926, étudie les fractions égyptiennes à partir du Papyrus Rhind, conservé au British Museum et rédigé au Moyen Empire, au début du 2e millénaire avant J.-C., en tant que compilation de textes plus anciens)<sup>190</sup>.

Neugebauer lance en 1931 chez l'éditeur Springer une série de livres intitulée *Quellen und Studien zur Geschichte der Mathematik, Astronomie und Physik* (« sources et études sur l'histoire des mathématiques, de l'astronomie et de la physique »)<sup>191</sup>. Comme l'indique le titre, il s'agit d'une série de publications sur l'histoire des sciences, de trois sciences plus précisément, les mathématiques, l'astronomie et la physique, appuyées sur une étude des sources.

Il publie en 1927 un de ces premiers articles importants concernant l'histoire des mathématiques en Mésopotamie : *Zur Entstehung des Sexagesimalsystems*<sup>192</sup>. Il contribue à la création de l'Institut de Mathématiques de Göttingen, puis y travaille sous la direction de Richard Courant<sup>193</sup>.

189 Swerdlow 1998, p. 1-26.

190 Pour plus de détails sur la biographie, les années de formation et l'engagement dans l'histoire des mathématiques de Neugebauer, voir Jones, Proust & Steele 2016.

191 Neugebauer, Stenzel, Toeplitz 1930.

192 Neugebauer 1927.

193 Richard Courant, mathématicien allemand, 1888-1972.

Les deux grands travaux de Neugebauer qui nous intéressent pour cette étude sont cependant réalisés dans les années 1930. En effet, en 1933, alors que plusieurs de ses collègues ou mentors sont concernés par les décisions du régime hitlérien concernant l'accès des juifs à l'université, Neugebauer, qui lui, n'est pas directement touché par ces mesures, refuse cependant de prêter le serment qui lui est demandé par les autorités nazies. Cela en fait un contrevenant politique, un « *untragbar* » (« indésirable ») et le pousse, à l'instar de nombreux savants de toutes les disciplines non tolérés par le régime, à s'exiler au Danemark, avant de se rendre aux États Unis.<sup>194</sup>

Au cours de sa carrière, il publie deux ouvrages importants : *Mathematische Keilschrifttexte I-III*<sup>195</sup>, publié entre 1935 et 1937 par Springer à Berlin et *Mathematical Cuneiform Texts*<sup>196</sup>, co écrit avec Sachs et publié en 1945 à New Haven.

Le simple sommaire de MKT volume I donne une idée de l'organisation du travail de Neugebauer sur les tablettes mathématiques.

| <b>Teil I</b>                          |      |
|--|------|
| Texte                                  |      |
|  | Seit |
| Einleitung . . . . .                   | 1    |
| Kap. I. Tablellentexte                 |      |
| § 1. Allgemeines . . . . .             | 4    |
| § 2. Reziprokentabellen . . . . .      | 8    |
| § 3. Multiplikationstabellen . . . . . | 32   |
| § 4. Quadrate und Kuben . . . . .      | 68   |
| § 5. Allgemeinere Tabellen . . . . .   | 76   |
| § 6. Fragmente . . . . .               | 79   |
| § 7. Anhang . . . . .                  | 83   |
| Kap.II. AO. Texte des Louvre           |      |
| AO 6484 . . . . .                      | 96   |
| AO 8862 . . . . .                      | 108  |
| AO 10 642 . . . . .                    | 123  |
| AO 10 822 . . . . .                    | 123  |
| AO 17 264 . . . . .                    | 126  |
| Kap.III. BM. Texte des British Museum  |      |

194 Swerdlow N.M., 1998, p. 1-26.

195 Neugebauer O., 1935-37.

196 Neugebauer O. & Sachs A.J., 1945.

|                                |     |
|--------------------------------|-----|
| BM 15 285 . . . . .            | 137 |
| BM 85 194 . . . . .            | 142 |
| BM 85 200 + VAT 6599 . . . . . | 193 |
| BM 85 210 . . . . .            | 219 |

#### Kap.IV. CBM, Istanbul, ROMA

|                      |     |
|----------------------|-----|
| CBM 12 648 . . . . . | 234 |
| Istanbul . . . . .   | 235 |
| ROMA . . . . .       | 237 |

#### Kap.V. Staßburger Keilschrifttexte

|                       |     |
|-----------------------|-----|
| Strßbg. 362 . . . . . | 239 |
| Strßbg. 363 . . . . . | 243 |
| Strßbg. 364 . . . . . | 248 |
| Strßbg. 366 . . . . . | 257 |
| Strßbg. 367 . . . . . | 259 |

#### Kap.VI. VAT. Texte des Berliner Museums

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| VAT 672 . . . . .               | 267 |
| VAT 6469 und VAT 6546 . . . . . | 268 |
| VAT 6505 . . . . .              | 270 |
| VAT 6597 . . . . .              | 274 |
| VAT 6598 . . . . .              | 277 |
| VAT 7530 . . . . .              | 287 |
| VAT 7531 und VAT 7621 . . . . . | 289 |
| VAT 7532 . . . . .              | 294 |
| VAT 7535 . . . . .              | 303 |
| Strßbg. 368 . . . . .           | 311 |
| VAT 7620 . . . . .              | 314 |
| VAT 8389 und VAT 8391 . . . . . | 317 |
| VAT 8390 . . . . .              | 335 |
| VAT 8512 . . . . .              | 340 |
| VAT 8520 . . . . .              | 346 |
| VAT 8521 und VAT 8528 . . . . . | 351 |
| VAT 8522 . . . . .              | 367 |
| VAT 8523 . . . . .              | 373 |

#### Kap.VII. YBC. Texte der Yale Babylonian Collection

|   |     |
|---|-----|
| Einleitung . . . . .                      | 383 |
| Gruppe A                                  |     |
| YBC 4708 . . . . .                        | 389 |
| YBC 4710 . . . . .                        | 402 |
| YBC 4709 . . . . .                        | 412 |
| YBC 4668 und YBC 4713, YBC 4712 . . . . . | 420 |

|                    |       |
|--------------------|-------|
| VAT 7537 . . . . . | . 466 |
| YBC 4715 . . . . . | . 478 |
| Gruppe B           |       |
| YBC 4697 . . . . . | . 485 |
| YBC 4714 . . . . . | . 487 |
| YBC 4695 . . . . . | . 501 |
| YBC 4711 . . . . . | . 503 |
| YBC 4696 . . . . . | . 504 |
| Gruppe C           |       |
| YBC 4673 . . . . . | . 506 |
| VAT 7528 . . . . . | . 508 |
| YBC 4698 . . . . . | . 513 |
| YBC 4669 . . . . . | . 514 |

Table 6 – Extrait du sommaire de *MKT volume I, 1935*

Les tablettes sont tout simplement classées par collection, et nommées par leur numéro d'inventaire de collection. Cette façon de désigner les tablettes est restée dominante dans les études des mathématiques cunéiformes, alors que dans les autres domaines de l'assyriologie, les tablettes sont nommées par un numéro de publication. Dans le milieu des historiens des mathématiques, les tablettes existent en tant qu'objet de collection, alors que dans le milieu des assyriologues, les textes existent lorsqu'ils sont publiés.

Les collections, traitées les unes après les autres, sont les suivantes, dans l'ordre : le Louvre, le British Museum, Istanbul, Strasbourg, Berlin, et Yale. Dans chacun de ces chapitres « par collections », les tablettes sont publiées dans l'ordre des numéros d'inventaire de musée, de manière méthodique, sans qu'il soit tenu compte du contenu. Deux exceptions cependant introduisent une perspective d'étude thématique : les tablettes scolaires (chapitre I) et les *serientexte* (chapitre VII où les tablettes de Yale ont une homogénéité de contenu et où sont incluses également deux tablettes de Berlin).

Bien que la structure de sa publication reproduise l'ordre d'un catalogage systématique de textes cunéiformes mathématiques, les rapprochements des chapitres plus thématiques, ou les tablettes de différentes collections associées entre elles, impliquent que Neugebauer est conscient du fait que des corpus auraient pu se constituer indépendamment de la collection, selon le contenu des tablettes, leur origine, etc. Neugebauer aborde cette question, insistant sur la difficulté de définir des groupes thématiques ou géographiques parmi les tablettes cunéiforme, dans l'introduction de MCT.

« *We meet serious difficulties when we attempt to localize our material and to establish its exact date. A rather large number of the table-texts are of known provenance, particularly Nippur and Kish, but it is very difficult to give narrow time limits for these texts. The majority of the problem-texts, on the other hand, are clearly Old-Babylonian (...), but we are almost completely in the dark as to their provenance (...)* »

MCT, p. 2

« Nous rencontrons de sérieuses difficultés quand nous essayons de localiser l'origine de notre matériel ou d'établir sa datation exacte. Un assez grand nombre de tables ont une provenance connue, en particulier Nippur et Kish, mais il est très difficile de leur donner limites étroites de dates. La majorité des textes de problèmes, d'un autre côté, est clairement paléo-babylonien (...) mais nous sommes dans le noir complet quant à leur provenance. »

Neugebauer a publié les tablettes d'après les photographies obtenues auprès des conservateurs des collections, ou éventuellement des moulages, et non pas en allant directement les étudier sur place<sup>197</sup>. Cette information, rapportée dans les études menées sur Neugebauer, fait écho à ses propres remarques présentées dans ses publications, notamment dans les notes de MKT ou même la préface de *Mathematical Cuneiform Texts* qui comporte un long paragraphe de remerciements aux conservateurs ayant contribué à l'ouvrage en envoyant des photographies<sup>198</sup>.

« *Durch freundliche Vermittlung von Prof. Unger befinde ich mich im Besitz eines Gipsabgusses, der meiner Bearbeitung als Grundlage diene.* »

MKT, p. 26

« Grâce à la négociation amicale du Professeur Unger Je suis en possession d'un moulage en plâtre, qui a servi de base de mon édition. »

---

197 Proust, 2016

198 MCT, préface

« *V s. II, 43 ff. ist meines Wissens unpubliziert und von mir einer Photographie entnommen, die mir vom British Museum ilbersandt wurde.* »

MKT, p.28

« V s. II, 43 ff. est à ma connaissance non publié, et une photographie a été faite pour moi, qu'on m'a expédiée du British Museum »

Les trois volumes de MKT donnent, en quelque sorte, une vue d'ensemble de l'état des collections européennes de textes mathématiques avant la Seconde Guerre mondiale. Par la suite, dans *mathematical Cuneiform Texts*, il publiera avec Sachs d'autres textes mathématiques, notamment ceux des collections américaines, en premier lieu la *Yale Babylonian Collection*, la collection Plimpton désormais conservée à l'Université de Columbia, incluant la tablette Plimpton 322.

Quelles conclusions peut-on tirer de cette étude de la circulation des tablettes depuis les sites du Proche-Orient jusqu'aux collections et aux publications de textes ? On peut constater une évolution très progressive des modalités de constitutions des collections au cours de la seconde moitié du XIXe siècle et la première moitié du XXe siècle, une évolution liée à plusieurs facteurs.

Tout d'abord, l'objectif même de la collection. Que ce soit pour les collections de musées, d'universités ou les collections privée, au cours du XXe siècle, il ne s'agit plus d'accumuler des objets de manière parfois éclectique pour en tirer une fierté personnelle ou nationale, comme du temps de Botta et Layard. De plus en plus, les collections sont constituées dans la perspective de l'étude et surtout de la publication, notamment des tablettes. Ces collections peuvent d'ailleurs se constituer sur une thématique précise, comme c'était le cas de la collection Plimpton, axée sur les textes scolaires, ou avec comme objectif la défense d'une thèse pour les besoins d'une polémique scientifique, comme nous l'avons vu pour Hilprecht et les tablettes de Nippur.

Ensuite, les conditions de découverte et de circulation des objets ont une influence sur leur répartition à travers les collections. La prise de conscience de l'Empire Ottoman concernant la valeur de son patrimoine a directement ou indirectement joué un grand rôle dans la constitution des grandes collections européennes, américaines, et proche-orientales. Ainsi, l'obligation pour le pays étranger pratiquant les fouilles de partager ses découvertes avec le Musée Ottoman provoque une

scission des tablettes d'une même origine entre deux collections, voire plus. L'exemple de Hilprecht nous a montré que ces partages pouvaient même être orientés par le contenu des tablettes.

Par ailleurs, il arrive fréquemment que les conservateurs des collections enrichissent celles-ci en passant par des biais comme le marché des antiquités, ce qui efface toute trace du contexte archéologique, et même parfois ne permet pas de connaître l'emplacement de la découverte sur le site d'origine (ou même, de ne pas connaître le site d'origine). Le commerce des antiquités est en outre illégal du point de vue des autorités ottomanes, ce qui peut donner lieu à des confiscations de marchandises qui rejoignent alors les collections du Musée Ottoman. Contrairement aux tablettes issues des fouilles légales, celles achetées sur le marché des antiquités sont difficiles à suivre : elles n'acquièrent un numéro qu'une fois entrées dans une collection, et les conditions de leur vente ne permettent ni de les identifier, ni de retracer leur parcours : vente par lots, sélections parfois arbitraires... L'exemple d'Elias Géjou donne, semble-t-il, une bonne image de ce en quoi consistait le métier d'antiquaire entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle : d'abord préoccupé par les bénéfices qu'il va tirer d'une vente, il est conscient des différentes valeurs que peut revêtir une tablette. Son esthétique, son état, et surtout son potentiel en tant qu'objet d'étude deviennent alors pour lui des arguments de vente, plus que les origines de la tablette en elles-mêmes.

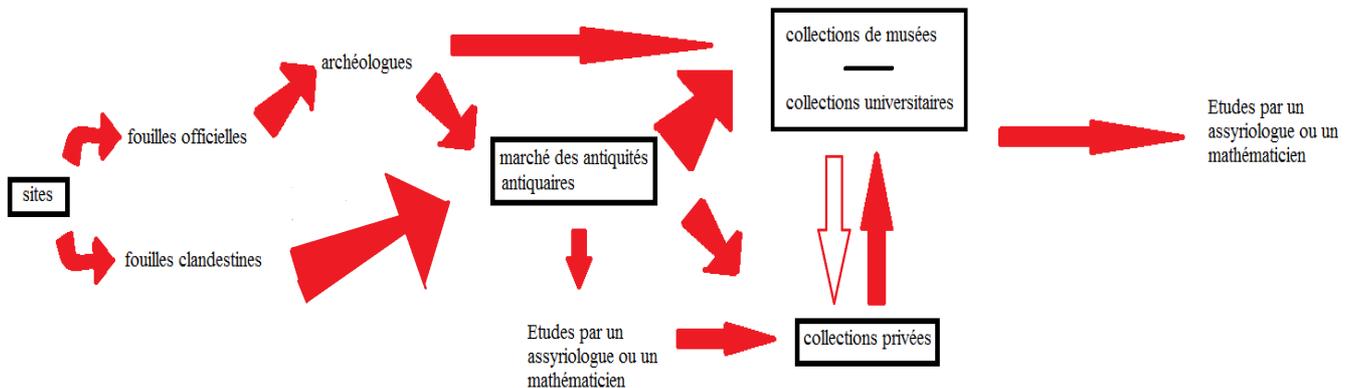
Enfin, certains collectionneurs privés, qui sont eux-mêmes des clients importants des antiquaires, complexifient encore le schéma en léguant leurs collections à des institutions : musées, universités. Certaines de ces collections sont « pré-constituées » selon une thématique, un type d'objets (les livres en général pour la collection de Morgan) voire un type de textes (les textes scolaires pour Plimpton et Smith). La correspondance de Géjou montre qu'à l'occasion ces collectionneurs privés sont conseillés par les conservateurs de collections publiques, et que les antiquaires en profitent pour se débarrasser des invendus. Un conservateur refusant d'acheter des tablettes à un antiquaire peut les faire acheter par un collectionneur privé et, par la suite, voir ces « invendus » réintégrer sa collection par donation.

Ces phénomènes ont eu un impact, non seulement sur la constitution même des collections de tablettes, mais aussi sur leur étude et leur publication. Et les assyriologues et mathématiciens qui ont travaillé sur les textes mathématiques en sont, de toutes évidences, conscients. Leurs publications reflètent des réactions différentes face à ce fait.

Certains essaient, comme Hilprecht, d'orienter la constitution de la collection pour construire en même temps un corpus cohérent.

Thureau-Dangin travaille sur deux tableaux. D'une part, il mène son travail de conservateur en enrichissant la collection de nouvelles tablettes et en veillant à ce que ces tablettes soient publiées. D'autre part, il se consacre à ses études sur les textes métrologiques, puis mathématiques, appartenant à plusieurs collections et pas seulement celle du Louvre. Selon toutes vraisemblances, son activité de conservateur n'a pas d'influence directe sur ses travaux en mathématiques.

Neugebauer choisit une publication systématique des tablettes provenant de plusieurs collections, mais sans les mélanger. Il s'appuie sur des collections toutes faites, à la constitution desquelles il n'a pas participé, et qu'il ne connaît souvent que par des photographies. Il est pourtant conscient qu'un rapprochement entre des tablettes de différentes collections est possible, de par leur contenu, ou leur origine, et initie une étude thématique pour certains cas précis.



#### *Document 8 – La circulation des tablettes mathématiques du site à la publication*

Quelques soient les différences dans leur méthode, les savants ont rapidement perçu le problème de la dispersion des sources à travers les collections, et ont essayé d'y remédier chacun à leur façon, en intervenant au niveau des fouilles pour Hilprecht, ou en se basant sur un réseau épistolaire étendu en Europe et aux États-Unis pour Neugebauer. Ils déplorent cette dispersion qui limite l'étude d'un corpus complet, ou fait que l'origine d'une tablette, souvent, leur est inconnue.

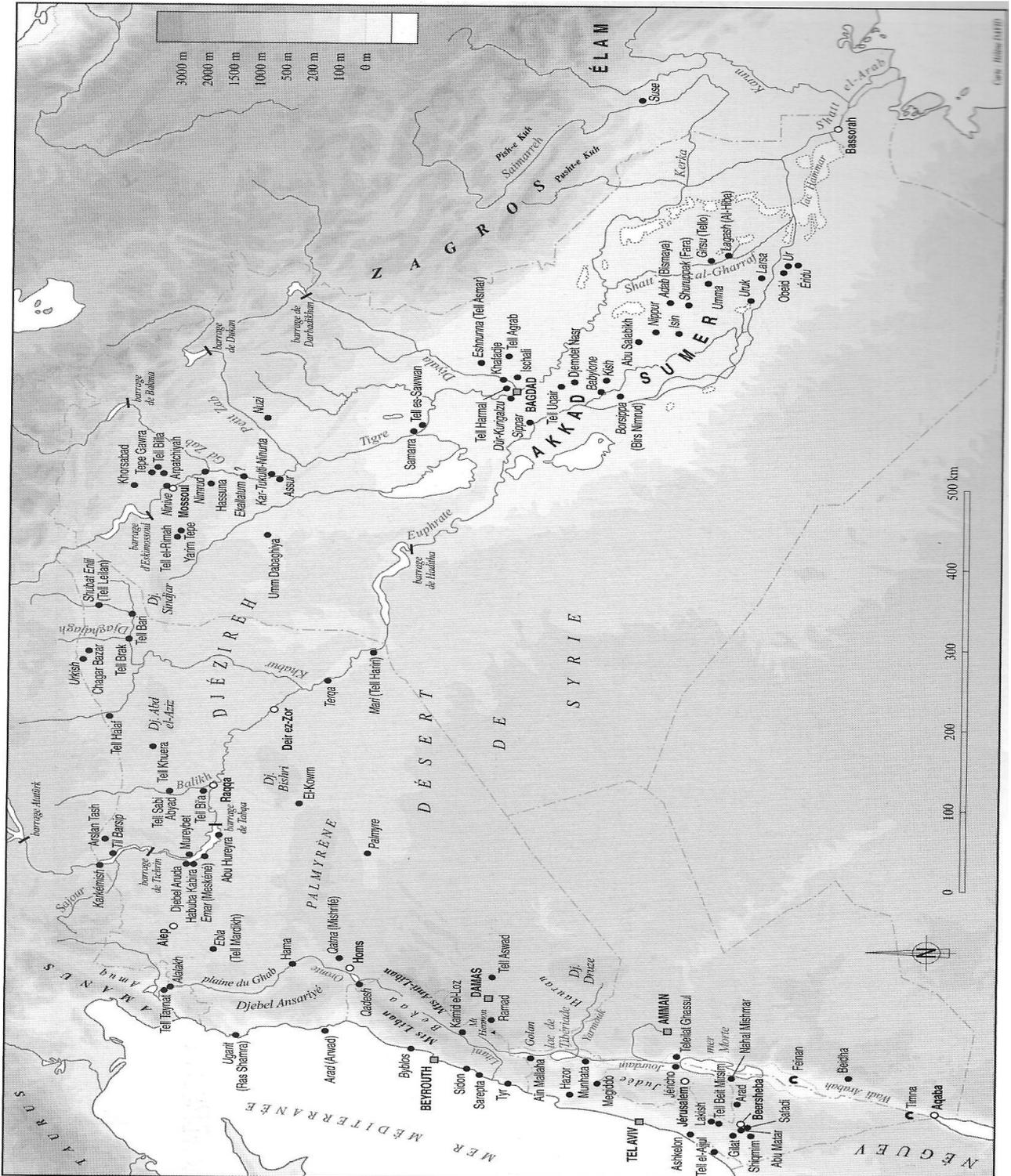


**ANNEXE I**  
**Cartographie**

**1. La Mésopotamie et le Levant antique – carte des principaux sites**<sup>199</sup>

---

199 Benoît, 2003, p. 656



**2. Le démantèlement de l'Empire Ottoman<sup>200</sup>**

200 DUBY 1987, p. 179



## ANNEXE II

=

### L'évolution des textes de lois sur les antiquités dans l'Empire Ottoman de 1869 à 1906.

Cette annexe propose l'intégralité des quatre règlements ottomans sur les antiquités instaurés entre 1869 et 1906. Faute d'un accès aux documents d'origines, les retranscriptions proviennent :

pour le règlement de 1869 de l'ouvrage de A. Khater, *Le régime juridique des fouilles et des antiquités en Égypte*, page 274.

pour le règlement de 1884 de l'ouvrage de S. Reinach, *Chroniques d'Orient*, page 47-51.

pour les règlements de 1874 et de 1906, le texte provient des documents consulté aux Archives du Ministère des Affaires Étrangères conservées à Nantes, dont la référence est *Constantinople, 494, dos. I*. J'ai consultés ces dossiers lors d'une mission à Nantes effectuée les 17 et 18 décembre 2014.

### **Règlement ottoman sur les antiquités (1869)**

Art. 1. Toute demande d'autorisation pour faire des fouilles dans les états de S.M.I<sup>201</sup>. Le Sultan, devra être désormais adressée au Ministère de l'Instruction Publique, et nulle part il ne pourra être fait des fouilles de cette nature sans une autorisation officielle.

Art. 2. Il est expressément interdit aux personnes qui auront entrepris des fouilles dans l'Empire, avec l'autorisation du gouvernement, dans des endroits exempts d'inconvénients, d'exporter à l'étranger les objets antiques qu'elles pourront y découvrir. Faculté est laissée, cependant, de vendre ces objets dans l'Empire soit à des particuliers, soit à l'État, s'il le demande.

Art. 3. Tout objet antique découvert dans des propriétés particulières, appartient au propriétaire du sol.

Art. 4. Les monnaies antiques de toute espèce sont exemptées de l'interdiction d'exportation prescrites par l'article 2.

Art. 5. Toute autorisation de faire des fouilles s'applique exclusivement aux objets gisant sous-sol. Il ne sera permis à qui que ce soit de toucher ou d'endommager les monuments antiques de toute sorte, comme leurs accessoires sis à la surface de la terre. Les personnes qui contreviendront à cette règle seront punies d'après la loi.

Art. 6. L'acceptation de toute demande faite officiellement par une puissance étrangère concernant les antiquités, dépendra d'un Iradé Impérial spécialement émané à cet égard.

Art. 7. Les personnes qui, possédant des connaissances spéciales à la recherche et à la découverte des antiquités, et seront en état de le prouver au département de l'Instruction Publique, seront chargées de faire des fouilles aux frais de l'État et obtiendront dans le même but des missions spéciales du gouvernement impérial. Les personnes de cette catégorie sont, par conséquent, invitées à s'adresser au Ministère de l'Instruction Publique.

---

201 Sa Majesté Impériale.

## **Règlement ottoman sur les antiquités (1874)**

Art. 1. Toute sorte d'objets d'art datant des temps anciens est une antiquité.

Art. 2. Il y a deux espèces d'antiquités : la première comprend les monnaies, et la seconde tout autre objet transportable ou non ;

### Chapitre I – Du droit de possession d'antiquités et de tout ce qui y a rapport.

Art. 3. Toute antiquité non découverte (gisant sous sol), dans quelques endroit qu'elle se trouve, appartient au Gouvernement. Quant aux antiquités trouvées par ceux qui effectueraient des fouilles par autorisation, un tiers appartiendra au Gouvernement, un autre tiers au trouveur et le reste au propriétaire du terrain où les antiquités ont été trouvées. Si le trouveur a trouvé les antiquités dans sa propriété, les deux tiers seront à lui et le reste au Gouvernement.

Art. 4. Pour toute recherche d'antiquités ou de trésors, on doit s'adresser directement ou par l'entremise de l'autorité locale au Ministère de l'Instruction publique.

Art. 5. La répartition des antiquités se fera, selon la demande du Gouvernement, en nature ou en valeur.

Art. 6. Pour la conservation de monuments tels que temples et autres édifices complets qui se trouveraient dans les endroits appartenant à des particuliers, le Gouvernement désignera, selon le cas, des agents sur les lieux.

### Chapitre II – Des conditions de la recherche et de l'excavation des antiquités.

Art. 7. Est interdite l'exécution de toute fouille entreprise spécialement pour la recherche d'antiquités et de trésors, sans autorisation officielle et sans le consentement du propriétaire du terrain. Les antiquités trouvées par ceux qui contreviendraient à cette interdiction seront saisies totalement, et ils seront eux mêmes condamnés à une amende d'une livre turque à cinq, ou à un emprisonnement de trois jours à une semaine. En cas que les fouilles se seraient effectuées sur la propriété d'un tiers sans le consentement du propriétaire, celui-ci sera dédommagé, à sa requête, des pertes qui lui en auront été occasionnées.

Art. 8. L'autorisation nécessaire à la recherche d'antiquités ou de trésors sera exclusivement accordée, ad referendum à la S. Porte par le Ministère de l'Instruction publique, qui délivrera en

même temps un livre imprimé et à souche, conforme au modèle à adopter pour l'enregistrement des antiquités qui auront été découvertes.

Art. 9. Le Ministère de la Police et l'autorité locale veilleront l'un à Constantinople, l'autre dans les vilayets, au point de savoir si les porteurs d'autorisation se conforment ou non aux conditions réglementaires dans l'exécution des fouilles et de tout ce qui s'y rapporte.

Art. 10. L'autorisation ne sera accordée que lorsqu'il aura été constaté que l'exécution des fouilles n'offre pas d'inconvénient sur les lieux, et que le requérant a produit un certificat légalisé par l'autorité locale, constatant le consentement du propriétaire du terrain. Dans ce cas, le requérant sera tenu de déposer telle somme d'argent qu'elle aura été fixée par le Conseil de l'instruction publique ou de fournir une caution valable, et il sera perçu à cet effet un droit de 3 livres Ottomanes.

Art. 11. L'autorisation accordée pour la recherche d'antiquités ou de trésors aura, au maximum, un terme de deux ans, qui ne sera jamais dépassé.

Art. 12. Le terme de l'autorisation pourra être prolongé, si, à l'expiration, l'on demande à continuer les fouilles.

Art. 13. L'autorisation donnée pour la recherche d'antiquités ou de trésors ne franchira guère les limites d'un village ou d'un bourg ; le solliciteur d'autorisation sera tenu d'ailleurs de désigner l'emplacement et les limites du terrain à excaver et d'en présenter le plan, en cas de besoin.

Art. 14. L'exécution des fouilles dans les temples, *tekkés*, séminaires et dans les lieux tels que, cimetières, aqueducs et voies publiques, dont l'excavation entraînerait des dommages publics, se sera pas permise.

Art. 15. Si, postérieurement à l'obtention du permis, et à l'entreprise des travaux d'excavation, l'on constate quelque inconvénient, les fouilles seront suspendues, après entente avec le Ministère de l'Instruction publique, sans qu'on puisse formuler une demande en remboursement de frais par suite de cette suspension.

Art. 16. Si, pendant l'exécution des fouilles archéologiques, il en résulte quelque dommage, ou si, après l'achèvement des travaux, l'enquête effectuée par les soins de l'autorité locale sur les lieux excavés, constate que les fouilles ont porté préjudice au public, la part d'antiquités existantes due au chercheur sera retenue jusqu'à ce que le mal soit réparé à ses frais.

Art. 17. À aucun fonctionnaire du Gouvernement Impérial ou des Gouvernements étrangers ne sera accordée l'autorisation d'effectuer en son nom des fouilles archéologiques dans le cercle de sa juridiction, à moins qu'il ne soit le propriétaire du terrain.

Art. 18. Il n'est pas permis au porteur d'une autorisation de la céder ou de la vendre à un tiers.

Art. 19. Il ne sera pas permis à une même personne d'exécuter simultanément des fouilles sur deux points différents ;

Art. 20. L'autorisation est considérée comme nulle et non avenue si l'on ne procède pas aux fouilles dans l'espace de 3 mois à partir de la date d'émission, ou si, après avoir commencés, les travaux sont suspendus sans motif pendant 2 mois.

Art. 21. Si l'emplacement à fouiller se trouve séparé des localités peuplées par une distance qui rendrait toute surveillance continuelle de l'autorité difficile, un employé sera adjoint au possesseur d'autorisation aux frais de ce dernier.

Art. 22. Toute sorte de dépenses occasionnées par les fouilles sera à la charge de celui qui possède l'autorisation.

Art. 23. Dans le cas où le Gouvernement voudrait exécuter lui même des fouilles sur des points qui ne sont pas mil<sup>202</sup>, ni dépendant de localités habitées et où la découverte d'antiquités serait probable, ces endroits ne seront cédés à personne.

Art. 24. Si les terres où le Gouvernement aura fait faire des fouilles sont en possession de particuliers, il dédommagera les propriétaire des pertes qui pourraient leur être occasionnées.

### Chapitre III – Des avertissements et des formalités concernant les antiquités et leur partage.

Art. 25. Ceux qui découvrirait des antiquités, soit par hasard, soit au moyen de recherches autorisées, seront tenus, s'ils ne sont pas accompagnés d'un employé aux termes de l'Art. 21 d'en prévenir l'autorité locale dans le délai de 10 jours au plus tard, sous peine de se voir condamnés au paiement d'une amende équivalente au quart du prix des antiquités découvertes, non compris la part afférente au Gouvernement.

Art. 26. La nature et la quantité des antiquités annoncées conformément à l'article précédent seront indiquées dans le livre imprimé à souche délivré par le Ministère de l'Instruction publique en même temps que l'autorisation. Ce livre sera signé ou scellé tant par l'autorité que par le trouveur et dûment légalisé ; un exemplaire en sera remis à ce dernier et un autre sera envoyé au Ministère de l'Instruction publique, après avoir été enregistré dans la commission de l'Instruction publique de la localité ou bien dans le Conseil Administratif.

Art. 27. Le partage des antiquités en nature ou en valeur se fera sur la base du livre dressé conformément à l'article précédent ; le mode de partage sera indiqué au bas du livre.

Art. 28. Dans le cas où l'autorité locale hésiterait à procéder au partage en nature ou en valeur,

---

202 Sans propriétaire

elle doit s'en référer par télégraphe au Ministère de l'Instruction publique.

Art. 29. L'autorité et le trouveur désigneront chacun un expert pour estimer la contre-valeur des antiquités indivisibles. En cas de divergence d'avis entre ces deux experts, l'autorité désignera comme arbitre un troisième expert dont la décision sera définitive.

Art. 30. Si, à l'expiration du terme ou avant, le concessionnaire annonce l'achèvement des fouilles et s'il est constaté qu'il a fidèlement rempli les conditions réglementaires, son dépôt sera restitué comme reçu.

Chapitre IV – Des dispositions concernant l'importation, l'exportation, l'achat, la vente et la tenue en cachette d'antiquités.

Art. 31. Les antiquités importées de l'étranger dans l'Empire ou des autres parties de l'Empire à Constantinople, qu'elles consistent en monnaies ou dans d'autres objets, seront exemptés du droit de douane.

Art. 32. Une liste des monnaies ou d'autres objets antiques destinés à être exportés à l'étranger de quelque partie de l'Empire que ce soit, doit être transmise au Ministère de l'Instruction publique, sans l'autorisation duquel ces antiquités ne pourront être exportées. Si le Gouvernement veut faire l'acquisition de ces objets dont le Musée Impérial aura besoin, il en payera le prix fixé d'accord avec le propriétaire. Quant au reste, il lui sera permis d'exporter.

Art. 33. Le Gouvernement autorisera la sortie des antiquités à exporter de l'Empire à l'étranger après l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 32 et contre paiement des droits de douane. Quant aux antiquités importées de l'étranger dans l'Empire, elles seront enregistrées séparément dans un livre spécial à la douane et, à leur réexportation, elles seront confrontées avec les registres, après quoi le *teskéré*<sup>203</sup> d'usage sera délivré sans aucun prélèvement de droit.

Art. 34. Les antiquités saisies en flagrant délit de contrebande seront totalement confisquées.

Art. 35. Ceux qui auront démoli ou endommagé des antiquités élevées dans des lieux publics ou privés, tels qu'édifices et autres, seront condamnés, conformément à l'art. 131 du Code Pénal, à des dommages-intérêts et à l'amende, ainsi qu'à un emprisonnement d'un mois à une année.

Art. 36. Le produit du droit de courtage de 5% à percevoir sur les antiquités vendues aux enchères publiques, l'argent provenant du partage en valeur des antiquités, l'amende du *Rouhsatié*<sup>204</sup> ainsi que les recettes provenant des confiscations appartiendront à la caisse du Musée Impérial.

---

203 Permis

204 Laissez-passer

## **Règlement sur les antiquités (1884)**

### CHAPITRE PREMIER

Art. 1. Sont considérés comme objets d'antiquité tous les vestiges laissés par les anciens peuples des contrées formant aujourd'hui l'Empire ottoman, tels que : les monnaies d'or et d'argent et les autres pièces monnayées ; les inscriptions historiques ; les sculptures et les gravures ; les ornements en pierre, en terre, ou en métaux ; les vases ; les armes ; les pierres d'anneau représentant des ornements ou des figures ; les temples, palais, cirques et théâtres ; les fortifications, ponts, aqueducs ; les tumulus, mausolées et obélisques ; les bas-reliefs, statues et toutes sortes de pierres gravées et sculptées.

Art. 2. Le présent règlement définit le droit de propriété sur les antiquités en général.

Art. 3. Tous les objets d'antiquité qui existent dans l'Empire ottoman, qui sont à découvert, qui seront dans la suite découverts par l'exécution de fouilles, ou qui seront retirés du fond de la mer, des lacs, des rivières, des cours d'eau, appartiennent de droit à l'État.

Art. 4. Les propriétaires de terrains et bâtiments où il peut exister des objets d'antiquité n'ont pas la faculté de les détruire et de les enlever. Le gouvernement impérial a adopté à cet effet les mesures ci-après, indiquées en vue de remettre ces antiquités dans leur état primitif et de les rendre stables.

Art. 5. Il est absolument défendu aux propriétaires de détruire sans autorisation les antiquités qui seront découvertes dans leur terrains ou de mettre en pièces et d'anéantir des vestiges de bâtisses et de routes anciennes, de murs de forts, de remparts, de fortifications, de bains, de cimetières anciens, etc. - Il est défendu d'établir des four à chaux à une distance d'un quart de kilomètres des ruines antiques, afin de ne pas porter atteinte à ces antiquités. L'élévation, à proximité de ces ruines, de constructions, et l'exécution de toutes sortes de travaux de nature à endommager les antiquités, sont également interdites. De même, il est absolument interdit d'enlever les matériaux gisant à terre et détachés des antiquités, d'appliquer des échelles ou échafaudages contre les monuments en vue de les mesurer, de les dessiner, d'en prendre des moulages ou pour tout autre motif, et de se servir de ces monuments, soit en partie, soit en entier, en guise d'habitation, de dépôts de grains, de paille et de foin, ainsi que de réservoir d'eau, d'auge, de fontaine, etc., bien que ces destinations eussent pu ne pas les détériorer.

Art. 6. Dans le cas où, avec la décision et l'approbation du gouvernement impérial, l'autorité compétente entreprendra des recherches et des fouilles, le gouvernement obtiendra l'assentiment du

particulier ou de la communauté à laquelle appartiendrait l'emplacement choisi pour ces fouilles. Dans le cas où cet assentiment ne peut être obtenu, le gouvernement exproprie l'emplacement en conformité du règlement sur les expropriations pour utilité publique.

Art. 7. Personne, sans autorisation obtenue conformément aux conditions et dispositions du présent règlement, ne pourra dans l'empire ottoman, pratiquer des fouilles, extraire des objets antiques, ni être, même en partie, possesseur de ces objets.

Art. 8. Il est absolument défendu d'exporter à l'étranger des antiquités découvertes dans l'empire ottoman.

Art. 9. Un permis officiel pour pratiquer des fouilles et extraire des antiquités peut être accordé à un individu ou au nom d'une société scientifique. - Ce permis sera accordé dans des conditions limitées qui sont énoncées dans le présent règlement.

Art. 10. Le permis de pratiquer des fouilles et d'extraire des objets d'antiquité sera accordé par la Sublime Porte, dans les conditions indiquées à l'article 3, sur la demande du ministère de l'Instruction publique, à la suite de l'approbation du conseil de ce ministère et sur l'avis de la direction du Musée Impérial.

Art. 11. L'espèce et la quantité des objets extraits seront consignées dans un double bordereau à souche fourni par le ministère de l'Instruction publique. Ces bordereaux, signés ou scellés par le préposé du gouvernement et l'entrepreneur des fouilles, et dûment légalisés, seront remis l'un à l'entrepreneur et l'autre au conseil et à la commission d'Instruction publique de la localité, et, à défaut d'un conseil ou d'une commission, à l'autorité locale. Celle-ci, après avoir enregistré ce bordereau dans un registre spécial tenu à cet effet, le fera parvenir au ministère de l'Instruction publique.

Art. 12. Tous les objets d'antiquités extraits en vertu d'une autorisation officielle appartiennent exclusivement à l'état. Les entrepreneurs de fouilles ne pourront en prendre que des moulages et des dessins.

Art. 13. Les objets découverts à la suite de fouilles pratiquées sans autorisation officielle seront saisis. Si l'entrepreneur les fait disparaître avant la saisie, il en indemnise l'état.

Art. 14. Si, par hasard, des antiquités sont découvertes dans le terrain ou la propriété d'un particulier au moment du creusement de fondements ou de la construction d'un mur, d'un aqueduc, d'un canal, etc., la moitié des antiquités découvertes est abandonnée au propriétaire. Toutefois, l'État a le droit de prendre dans le partage ce qui lui convient, ou d'en recevoir la contre-valeur. Il a aussi la faculté de prendre, moyennant paiement, la part du propriétaire.

## CHAPITRE II

Des conditions des recherches et des fouilles.

Art. 15. Les personnes qui désireraient faire des fouilles devront dresser un plan de l'endroit avec des indications des limites où ces fouilles seront pratiquées. Ce plan et la demande officielle de l'entrepreneur seront présentés, à Constantinople, au ministère de l'Instruction publique, et, en province, aux gouverneurs généraux. La demande qui sera présentée en province sera, avec le plan, expédiée au ministère de l'Instruction publique par l'autorité locale, qui les fera accompagner d'un rapport exposant le résultat de l'enquête faite sur les lieux et ses observations particulières, s'il y a lieu.

Art. 16. Il appartient exclusivement au ministère de l'Instruction publique d'accorder, après avoir pris avis de la Direction des musées, de la permission de faire des fouilles. Toutefois le ministère ne pourra délivrer cette permission qu'après une enquête préliminaire et après avoir été autorisé par la Sublime Porte, conformément aux dispositions de l'article 10.

Art. 17. L'autorisation pour pratiquer des fouilles est subordonnée aux conditions suivantes :

I° Il faut qu'il soit, au préalable, établi que l'exécution des fouilles projetées ne peut être préjudiciable aux forts, aux fortifications, aux édifices publics et aux institutions d'utilité publique ;

II° Il faut le consentement du propriétaire du terrain ou de l'immeuble où les fouilles seront pratiquées ;

III° Il faut que l'entrepreneur des fouilles dépose la somme de cautionnement fixée avec l'avis de la Direction des musées.

Ces conditions remplies, le ministère de l'Instruction publique délivrera le permis, après avoir fait les formalités énoncées dans l'article précédent. Le ministère ne peut pas délivrer un permis d'une durée supérieure à deux ans. Toutefois, s'il est dûment établi que le terme de deux ans a expiré avant que les fouilles soient commencées ou sans qu'elles aient été terminées par suite de certaines circonstances de force majeure, le ministère de l'Instruction publique a la faculté, sur le désir de l'entrepreneur des fouilles et avec l'avis de la Direction des musées, de prolonger le terme du permis ; mais en tout cas, cette prolongation ne peut pas être supérieure à un an.

Art. 18. Le ministère de l'Instruction publique percevra, au profit de la caisse du Musée, les droits ci-après spécifiés sur les permis délivrés :

Pour les permis d'un terme d'un jour à 6 mois : 5 livres turques (110 fr.)

Pour les permis d'un terme de 6 mois à un an : 10 livres turques (220 fr.)

Pour les permis d'un terme d'un à deux ans : 20 livres turques (440 fr.)

Art. 19. Si les fouilles, après trois mois de la date du permis, n'ont pas été entreprises sans motif légitime, ou si, après avoir été commencées, elles ont été suspendues, également sans motif légitime, pendant deux mois, le permis devient nul. Dans ce cas, si l'entrepreneur demande une nouvelle permission, il appartient au ministère, toujours avec l'avis de la Direction des musées, de confirmer le premier permis, de l'annuler, de le modifier ou d'en délivrer un nouveau.

Art. 20. Le permis pour fouilles ne sera accordé que pour une superficie ne dépassant pas les dix kilomètres carrés. Les travaux commencés en vertu d'un permis peuvent, s'il y a un motif d'ordre gouvernemental, être provisoirement suspendu sur un ordre du ministère de l'Instruction publique. Le temps que cette suspension durera ne sera pas compris dans le terme fixé par le permis. L'entrepreneur des fouilles n'aura pas le droit de demander une indemnité pour la suspension des travaux.

Art. 21. Un délégué du gouvernement, possédant les connaissances requises, assistera sur les lieux des fouilles. Les frais de voyage et les émoluments de ce délégué, fixés par le gouvernement, seront versés par l'entrepreneur au moment de la livraison du permis, et seront mensuellement payés au délégué par la caisse du ministère. Si les travaux des fouilles sont achevés avant le terme fixé par le permis, le ministère restituera à l'entrepreneur la somme versée en plus à titre d'émolument du délégué.

Art. 22. Il ne pourra être accordé un permis au nom des fonctionnaires ottomans ou étranger pour pratiquer des fouilles dans la circonscription où ils exercent leurs fonctions.

Art. 23. Il est défendu au porteur d'un permis de fouilles de le céder ou de le vendre à un autre.

Art. 24. Il ne pourra pas être donné à une seule personne l'autorisation de pratiquer des fouilles simultanément dans plusieurs endroits.

Art. 25. Toute personne qui, par hasard, trouvera un objet d'antiquité est tenue, si elle est à Constantinople, d'en informer, au plus tard dans cinq jours, le ministère de l'Instruction publique. En province, elle remplira cette formalité, auprès de l'autorité locale, dans dix jours au plus tard.

Art. 26. La somme déposée à titre de cautionnement sera restituée à l'entrepreneur sur la présentation de son billet, lorsque celui-ci aura informé que les travaux se sont terminés à l'expiration du délai, et qu'il sera constaté que les conditions du règlement ont été entièrement respectées.

Art. 27. Le produit de la vente aux enchères publiques des objets d'antiquité confisqués ou

vendus en vertu d'un jugement, les recettes provenant du partage des antiquités avec leurs propriétaires, les droits perçus sur les permis et les amendes avec leurs propriétaires, les droits perçus sur les permis et les amendes reviennent à la caisse du Musée impérial.

### CHAPITRE III

Du transport et de l'emploi des objets d'antiquité.

Art. 28. L'importation de l'étranger dans l'empire de toutes sortes d'antiquités est libre et exempte de toute taxe douanière. Les antiquités transportées d'un point à un autre dans l'empire ottoman sont également exemptés de la taxe douanière.

Art. 29. A l'effet d'obtenir le permis nécessaire pour l'exportation des objets d'antiquités importés de l'étranger et pour le transport, d'un point à un autre de l'empire, des antiquités découvertes dans le pays, les exportateurs et les possesseurs de ces objets doivent en dresser un bordereau et le présenter, à Constantinople, à la Direction des musée, par l'entremise du ministère de l'Instruction publique, et en province, aux conseils ou aux commissions de l'instruction publique, et à défaut d'un conseil ou d'une commission, à l'autorité locale. - Le propriétaire des objets d'antiquité qui, de l'étranger, seront importés dans l'empire, est tenu, huit jours auparavant, d'en présenter la liste, à Constantinople, à la Direction des musées, par l'entremise du ministère de l'Instruction publique ou à l'autorité locale.

Art. 30. Pour la réexpédition à l'étranger des antiquités provenant de l'étranger et pour le transport d'une localité à une autre de l'empire de celles qui ont été découvertes dans le pays, il faut absolument qu'il y ait un permis officiel délivré, avec l'avis de la Direction des musées, par le ministère de l'Instruction publique. - Le ministère a la faculté de choisir parmi ces objets ceux qui conviennent au Musée ou de les acheter contre paiement de leur valeur. Il permettra l'exportation ou le transport des autres.

Art. 31. Les antiquités qui seront saisies au moment de leur exportation sans le permis officiel du ministère de l'Instruction publique seront confisquées au profit du Musée impérial.

Art. 32. Il appartient exclusivement au ministère de l'Instruction publique d'accorder, sur l'avis de la Direction des musées, le permis officiel pour l'exportation à l'étranger des objets d'antiquités. Mais ce permis ne sera accordé que : I° lorsqu'il sera constaté qu'il existe dans le Musée impérial des objets semblables, quant à la valeur et à l'espèce, à ceux que l'on cherche à exporter ; II° lorsqu'il sera établi que les objets à exporter ont été en effet importés de l'étranger.

## CHAPITRE IV

### Des pénalités

Art. 33. Les personnes qui auraient détruit ou endommagé des antiquités existant dans des endroits publics ou privés seront passibles des peines édictées par l'article 38 du Code pénal ottoman. - Ces peines sont l'indemnité, l'amende et la prison d'un mois à un an.

Art. 34. Les personnes qui découvrirait par hasard des antiquités qui n'en informeraient pas l'autorité seront privées de la part qui leur revient de droit. Elles seront, en outre, condamnées à une amende égale au quart de la valeur de ces antiquités. Dans le cas où ces objets seraient anéantis, le coupable sera de même condamné à l'amende et à l'indemnité de la valeur des objets anéantis.

Art. 35. Les personnes qui, pour le transport dans l'empire, d'une localité à une autre, des objets découverts dans le pays, agiraient contrairement à l'article 32 du règlement, seront condamnées à une amende d'une à cinq livres turques.

Art. 36. Les procès qui résulterait de l'application des disposition du présent règlement seront de la compétence des tribunaux ordinaires.

Art. 37. Le ministère de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent règlement.

Date de la promulgation : 23 rebi-ul-akhir 1301 (9/11 février 1884).

## **Règlement ottoman sur les antiquités (1906)**

### CHAPITRE I

#### Du service des Antiquités

Art. I. La Direction Générale des Musées Impériaux est chargée du service des Antiquités sur toute l'étendue de l'Empire Ottoman. A cet effet, il a été formé une commission permanente, sous la présidence du Directeur Général des Musées Impériaux, et composée du Directeur-Adjoint et d'au moins deux conservateurs du Musée Impérial de Constantinople, désignés par la Direction Générale.

Art. II. Ce service est confié dans les provinces aux Directeurs de l'Instruction Publique. Ceux-ci feront aussi fonction de Directeurs des Musées locaux. Ils correspondront directement avec la Direction Générale des Musées Impériaux et relèveront de cette dernière pour ce qui est du service des Antiquités.

Art. III. La mise à exécution des décisions prises par la Direction Générale des Musées Impériaux est subordonnée à l'obtention préalable de l'approbation du Ministère de l'Instruction Publique.

### CHAPITRE II

#### De la propriété des terrains antiques et des objets antiques qu'on y trouve.

Art. IV. Tous les monuments ou objets antiques, mobiliers ou immobiliers, de quelque nature qu'ils soient, qu'on sait exister actuellement ou qu'on découvrira par la suite, dans toute l'étendue de l'Empire Ottoman, tant dans le domaine public que privé de l'État que dans les biens des particuliers ou des communautés, sont la propriété de l'État Ottoman.

Par conséquent, le droit et le soin de les mettre à jour, les conserver, les réunir et les déposer dans les Musées Impériaux, reviennent à l'état.

Les dispositions du présent article sont également applicables à tous les objets antiques, mobiliers et immobiliers, appartenant à l'Art et à l'Industrie Islamiques.

Art. V. Sont réputés monuments et objets antiques toutes les manifestations et tous les produits, sans exceptions, des arts, des sciences, des littératures, des religions, des industries de tous les peuples anciens qui ont habité le sol occupé par l'Empire Ottoman, tels que : moquées, fondations et bâtiments pieux, temples païens abandonnés, synagogues, basiliques, églises,

monastères désaffectés, *kumbeds*<sup>205</sup>, *hans*<sup>206</sup>, forteresses, *bourdjs*<sup>207</sup> et murs de ville ; maisons, théâtres, ponts, hippodromes, cirques, stades, amphithéâtres, bains, quais, puits maçonnés et non maçonnés, citernes, chaussées, obélisques, conduits d'eaux, *huyuks* (tumuli), hypogées funéraires avec ou sans structures visibles à la surface du sol, sarcophages, cercueils en toute matière décorés ou non, colonnes, portraits et masques peints ou dorés, bas reliefs, stèles, statues, statuettes et figurines, inscriptions et bas reliefs sur les rocher ; manuscrits sur peau, sur toile et sur papyrus, parchemins, papiers ; silex taillés, armes, outils, ustensiles et vases de toute matière ; objets céramiques, verrerie ; bijoux, bagues, parures, scarabées, poids, monnaies, médailles, moules, pierres gravées, boiseries, marqueteries, objets en ivoire et en os.

Art. VI. Sont réputés également objets antiques les restes de murailles et autres monuments et en général, tous fragments et tessons de monuments et objets antiques en toute matière : blocs de pierres, briques éparses, éclats de pierres, de verres ou de vois et fragment de faïence.

### CHAPITRE III

#### Des objets antiques immobiliers

Art. VII. Celui qui, en quelque lieu et de quelque manière que ce soit, dans la mer, les lacs et cours d'eau, en travaillant la terre, en creusant un canal, une rigole, un puits, les fondations d'un édifice ; en extrayant de la pierre, du sable ou d'autres matières, aura découvert un édifice ou tout autre objet antique immobilier, sera tenu, sous peine d'une amende de cent à mille piastres, d'en donner avis, dans un délai de quinze jours, au représentant du service des Antiquités et, à défaut, aux Autorités Civiles ou Militaires les plus proches.

Ces dernières seront tenues, à leur tour, d'aviser au plus tôt le Directeur de l'Instruction Publique de leur Vilayet.

Le propriétaire, ou le locataire du terrain, où des objets antiques auront été découverts, sera tenu d'assurer la conservation de l'édifice, ou de l'objet antique immobilier, et de le laisser sur place pendant six semaines au moins, à partir du jour de sa déclaration. Durant cet intervalle, un agent du service des Antiquités sera délégué à l'effet d'examiner le monument, ou objet antique immobilier, et de décider s'il convient de rattacher au domaine de l'État le terrain où il se trouve, auquel cas l'expropriation de ce terrain aura lieu conformément aux lois en vigueur. Dans ce cas, l'indemnité devra comprendre uniquement le prix du terrain et des accessoires modernes, sans qu'il soit tenu

---

205 Mausolées

206 Caravansérails

207 Tours, bastions

compte, pour en fixer le montant, de la valeur du ou des objets antiques se trouvant sur ce terrain ou que celui-ci pourra contenir.

L'estimation de cette indemnité sera soumise à l'approbation de la Sublime Porte.

Art. VIII. Il est formellement interdit :

1° De déplacer, abattre, mutiler, détruire d'une façon quelconque les édifices et les objets antiques immobiliers ou de s'emparer sans autorisation du service compétent, des matériaux provenant de la destruction totale ou partielle de l'un de ces immeubles.

2° De construire des fours à chaux et des briqueteries à une distance de moins de trois cents mètres desdits immeubles.

3° D'effectuer, à proximité des édifices antiques, tous travaux de nature à leur nuire directement ou indirectement.

4° D'élever des échafaudage sur ces monuments sans une autorisation spéciale, même en vue de les mesurer, de prendre des estampages, des moulages, ou pour tout autre motif.

5° D'habiter les édifices antiques.

6° De s'en servir comme écurie, dépôt de céréales et de fourrage ou pour tout autre but.

Les contrevenants paieront une indemnité et une amende et seront passibles d'un emprisonnement d'un mois à un an, en conformité de l'Art. 138 du Code Pénal.

## CHAPITRE IV

### Des objets antiques mobiliers

Art. IX. Quiconque aura découvert, sur ou dans sa propriété, un objet antique mobilier quelconque, sera tenu d'en donner avis, dans un délais d'une semaine au plus, à l'agent du service des Antiquités et, à son défaut, aux autorités Civiles ou Militaires les plus proches.

Celles-ci seront tenues, à leur tour, d'aviser le Directeur de l'Instruction Publique de leur Vilayet, représentant du service des antiquités.

Quiconque se sera conformé exactement à la prescription ci-dessus énoncée recevra, à titre de prime, une somme égale à la moitié de la valeur des objets antiques mobiliers que l'État aura retenus. Cette valeur sera, après une correspondance avec le Ministère de l'Instruction Publique, déterminée à l'amiable entre la Direction Générale des Musées Impériaux et l'inventeur.

Au cas où il y aurait désaccord entre les parties, le différends sera tranché par le Ministère de l'Instruction Publique et en cas d'objection à cette décision du Ministère, l'affaire sera référée à la Sublime Porte et au Conseil d'État, dont la décision ne sera susceptible de recours en aucun cas.

Faute pour l'inventeur d'avoir fait la déclaration en temps utile, les objets seront saisis ; il perdra ses droits à la récompense, et il pourra être condamné à une amende de cent à mille piastres. Les mêmes dispositions seront applicables à toutes personnes qui découvriront les objets antiques mobiliers dans un terrain qui ne leur appartient pas, que ce terrain fasse partie d'un domaine privé ou qu'il soit compris dans le domaine de l'État.

## CHAPITRE V

### Des fouilles

Art. X. Tous les objets antiques, immobiliers et mobiliers, découverts ou à découvrir, dans toute l'étendue de l'Empire Ottoman, étant la propriété de l'État, l'exécution de tous sondages, recherches et fouilles archéologiques, tant sur les domaines publics et privés de l'État, que sur les propriétés des particuliers ou des communautés, est réservée à la Direction Générale des Musées Impériaux. Toutefois, le Ministère de l'Instruction Publique, sur proposition de la Direction Générale des Musées Impériaux, par exception et comme faveur spéciale, pourra autoriser les corps savants et les particuliers, nationaux et étrangers, ayant qualités requises, à entreprendre des sondages, recherches et fouilles sur telle partie du territoire qu'il demanderont ou qu'il plaira au Ministère de leur désigner.

Dans ce cas, il sera délivré des permis de sondages, recherches et fouilles, conformément aux dispositions arrêtées dans les articles XIV, XV et XVI du présent règlement.

Art. XI. Quiconque aura entrepris, en quelque lieu que ce soit, des sondages, recherches ou fouilles archéologiques, sans autorisation préalable, ou d'une façon clandestine, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à un an, et les objets mobiliers trouvés, s'il y en a, seront saisis et déposés dans les Musées Impériaux Ottomans. Si ces objets ont été détruits ou détériorés, leur valeur sera due par ceux qui les auront détruits ou détériorés.

Art. XII. Lorsque la Direction Générale des Musées Impériaux entreprendra des fouilles archéologiques dans une propriété appartenant à des particuliers ou à des communautés, avec le consentement du propriétaire, elle dédommagera celui-ci, pour la privation provisoire de l'usage du terrain fouillé et, s'il y a lieu, pour le préjudice causé par les fouilles, ainsi que pour les frais nécessaires par la remise en état de ce terrain.

L'estimation du dommage subi sera fait par les Autorités locales.

Les dispositions de l'Art. VII seront appliquées aussi aux objets antiques immobiliers découverts à l'occasion de ces fouilles. Les objets antiques mobiliers trouvés au cours de ces fouilles

et déclarés, sur l'avis de la Direction Générale des Musées Impériaux, sans importance pour les Musées Impériaux, seront remis, selon l'Art. III, après l'approbation du Ministère de l'Instruction Publique, au propriétaire du terrain.

Les objets antiques mobiliers reconnus importants par la Direction Générale des Musées Impériaux, seront déposés dans les Musées, et le propriétaire du terrain recevra une récompense déterminée par la Direction Générale, après avis du Ministère de l'Instruction Publique et approbation de la Sublime Porte.

Art. XIII. Dans le cas où le propriétaire d'un terrain ne consentirait pas aux fouilles que la Direction Générale des Musées Impériaux voudrait y entreprendre, le terrain sera exproprié en conformité des dispositions de l'Art. VII.

Toutefois, la Direction Générale des Musées Impériaux peut entreprendre quelques sondages préliminaires, sans l'expropriation du terrain, en prévenant seulement le propriétaire et toute autre personne intéressée, en les dédommageant de la privation provisoire de l'usage du terrain sondé et de tout autre dommage survenu dans la propriété.

Elle ne pourra, cependant, prolonger les sondages et arriver par là à endommager et démolir une maison ou autre bâtiment.

Art. XIV. Les particuliers et toute autre personne agissant au nom d'un corps savant, qui voudraient entreprendre des recherches, des sondages ou des fouilles archéologiques dans l'Empire Ottoman, devront adresser directement et personnellement leur demande au Ministère de l'Instruction Publique en mentionnant, dans leur demande, le nom et les limites de la région ou de la localité dans laquelle ils veulent entreprendre ces recherches, sondages et fouilles.

En outre, ils joindront, dans le cas de sondages ou de fouilles, un plan sur lequel devront être indiqués les limites des champs et l'emplacement exact des édifices antiques ou modernes qui se trouvent sur le terrain à sonder ou à fouiller.

Art. XV. Le Ministère de l'Instruction Publique communiquera cette demande à la Direction Générale des Musées Impériaux qui chargera la Commission du Service des Antiquités de se mettre en rapport avec le demandeur et d'examiner, par une enquête exécutée sur les lieux, par un agent et les Autorités locales, s'il y a lieu de donner suite à cette demande.

Art. XVI. La délivrance des permis officiels, pour l'exécution des fouilles et des sondages, est subordonnée aux conditions suivantes :

1° Les fouilles ne pourront être pratiquées que d'accord et avec le concours de la Direction Générale des Musées Impériaux qui se chargera, dans le cas où le terrain à fouiller appartiendrait à

un particulier ou à une communauté, d'obtenir le consentement du propriétaire, et, à défaut, de faire faire l'expropriation du dit terrain aux frais du fouilleur, en conformité des dispositions de l'Art. VII. Le terrain ainsi exproprié deviendra propriété de l'État.

2° Toutes les dépenses occasionnées par les fouilles, sondages et recherches sont à la charge des demandeurs .

3° Toutes les antiquités qui seront mises au jour appartiennent à l'État et seront déposées dans les Musées Impériaux. Le fouilleur aura le droit de publication et pourra prendre des photographies, des estampages, des dessins et des moulages.

4° Les travaux de sondages et de fouilles ne devront occasionner aucun préjudice aux forteresses, aux fortifications, aux édifices publics et privés et toute chose d'utilité publique.

5° Un délégué de la Direction Générale des Musées Impériaux assistera à ces fouilles et aura pour mission principale de veiller à la stricte observation du présent Règlement.

6° Le genre et le nombre des antiquités extraites seront journellement inscrits sur deux registres imprimés et à souches, délivrés par la Direction Générale des Musées Impériaux. Au bas de ces mentions seront apposées les signatures du sondeur ou du fouilleur et du Délégué de la Direction Générale des Musées Impériaux. Après quoi, le Délégué prendra possession des antiquités et les déposera dans un local spécial où le sondeur ou le fouilleur aura le droit d'entrer et de les étudier.

Art. XVII. Les permis concernant les sondages et fouilles archéologiques seront délivrés sur l'autorisation de la Sublime Porte. Cette autorisation sera sollicitée par un *takrir*<sup>208</sup> du Ministère de l'Instruction Publique à la suite de l'avis conforme de la Direction Générale des Musées Impériaux et de l'approbation du Conseil de l'Instruction Publique. Après l'obtention de l'autorisation de la Sublime Porte, le Ministère de l'Instruction Publique dressera le permis et l'enverra à la Direction Générale des Musées Impériaux pour être remis au demandeur.

Art. XVIII. Le délais maximum pour les recherches et les sondages est de deux mois, et le délai maximum pour les fouilles est de deux ans à partir de la date du permis.

Toutefois, le Ministère de l'Instruction Publique pourra en cas de fouille, sur la proposition de la Direction Générale des Musées Impériaux et moyennant l'autorisation de la Sublime Porte, accorder une prolongation d'une année de plus, lorsque, par suite de cas de force majeure, le délai primitif aura expiré avant le commencement ou l'achèvement des fouilles et alors qu'une enquête, faite par la Direction Générale des Musées Impériaux, aura établi le bien-fondé des motifs allégués par l'intéressé.

---

208 Acte

Art. XIX. Le permis de fouilles devient nul au cas où, sans justification, les travaux de fouilles ne commenceraient pas dans les trois mois qui suivent la date du permis, ou bien si les travaux commencés sont abandonnés pendant deux mois, toujours sans aucune justification.

Au cas où l'intéressé solliciterait une nouvelle autorisation, le Ministère de l'Instruction Publique aura la faculté, d'accord avec la Direction des Musées Impériaux, de maintenir, d'annuler ou de changer le permis ou encore de demander l'autorisation pour la délivrance d'un nouveau permis.

Art. XX. L'enquête et les formalités accomplies à l'occasion de la délivrance d'un permis de sondages resteront valables pour l'obtention d'un permis de fouilles dans le cas où la demande, relative à ce dernier permis, serait faite dans le délai de deux mois à partir de l'échéance du permis de sondages, et qu'elle serait présentée par le bénéficiaire de celui-ci et pour les mêmes lieux.

Art. XXI. Il n'est pas délivré de permis de sondage ou de fouilles aux fonctionnaires de l'Empire ou aux membres des Ambassades et aux fonctionnaires étrangers en Turquie, dans les limites de leur circonscription.

Art. XXII. Les permis sont personnels.

Il est interdit au titulaire de le céder ou de le vendre à autrui. Les droits conférés par le permis ne sont pas transmissibles par voie héréditaire.

Art. XXIII. Il n'est pas délivré, à une même personne, plus d'un permis de recherches, de sondages ou de fouilles, pendant une même période de temps.

Art. XXIV. Si, après le commencement des fouilles autorisées par permis, le Gouvernement y voit quelque inconvénient, ces fouilles seront suspendues par le Ministère de l'Instruction Publique, après un échange d'avis avec la Direction Générale des Musées Impériaux. Ce délai de suspension ne sera pas compris dans le délai accordé par le permis, et le fouilleur ne pourra faire aucune réclamation de frais ni d'indemnité pour cette suspension.

Art. XXV. Le Ministère de l'Instruction Publique percevra sur le permis de recherches, pour la Caisse de la Direction des Musées Impériaux, les droits indiqués ci-après :

A partir de la date du permis, pour un délai de six mois : 5 Ltq. ; - pour un délais d'un an : 10 Ltq ; - pour un délais de deux [ans] : 20 Ltq.

## CHAPITRE VI

De la vente, de l'exportation, de l'importation et du transport d'objets antiques.

Art. XXVI. La vente et le commerce des objets antiques sont prohibés sur toute l'étendue de l'Empire Ottoman, si ce n'est avec l'autorisation préalable du Gouvernement Impérial.

Quiconque ayant pour profession la vente d'objets antiques, vendra ou essayera de vendre, sans avoir obtenu cette autorisation, des objets antiques, sera passible d'une amende de cent à mille Piastres et d'un emprisonnement de six jours à six mois, et les objets en sa possession seront saisis et déposés dans les Musées Impériaux.

L'autorisation de la vente des objets antiques est accordée par le Ministère de l'Instruction Publique sur l'avis conforme de la Direction Générale des Musées Impériaux.

L'autorisation de la vente des objets antiques est accordée par le Ministère de l'Instruction Publique sur l'avis conforme de la Direction Générale des Musées Impériaux.

Art. XXVII. L'exportation à l'étranger des objets antiques découverts dans l'Empire Ottoman est prohibée.

Art. XXVIII. Est libre et exempte de droits de douane, l'importation en Turquie de tout objet antique. Sont également affranchis du droit de douane intérieure, tous antiques transportés d'une localité à une autre de l'Empire.

Les administrations douanières sont tenues de soumettre à l'examen du service des antiquités tout objet antique importé de l'étranger ou transporté d'un endroit à un autre de l'Empire.

Art. XXIX. La réexportation des antiquités qui ont été importées de l'étranger, ainsi que le transport des antiquités d'un endroit à un autre de l'Empire, sont subordonnés à l'obtention d'une autorisation officielle de la Direction Générale des Musées Impériaux.

Art. XXX. Pour obtenir l'autorisation spéciale mentionnée dans l'article précédent, les détenteurs et les transporteurs sont tenus de dresser une liste des objets antiques en leur possession et de la présenter, à Constantinople, à la Direction Générale des Musées Impériaux, en province, aux Directeurs de l'Instruction Publique représentants du service des antiquités, et à défaut aux Autorités locales.

Art. XXXI. La Direction Générale des Musées Impériaux a la faculté d'acheter, en en payant la contre-valeur, celles des dites antiquités reconnues importantes par elle pour ses collections, et d'autoriser l'exportation ou le transport des autres pièces.

## DISPOSITIONS DIVERSES

Art. XXXII. Appartiennent à la Caisse de la Direction des Musées Impériaux :

1) Le droit de criée réglementaire perçu à l'occasion de la saisie, ou de la vente aux enchères des antiquités à la suite d'un jugement.

2) Les amendes.

Art. XXXIII. Les procès résultant des dispositions du présent règlement seront jugés par les tribunaux ordinaires.

Art. XXXIV. Sont abrogées les dispositions relatives aux antiquités en ce qu'elles ont de contraire au présent règlement.

Art. XXXV. Le Ministère de l'Instruction Publique est chargé de l'exécution du présent règlement.

Fait le 29 Sefer 1324 (10 avril 1322).

**ANNEXE III**

=

**Lettres de la correspondance d'Elias Géjou conservées dans les archives de la Yale  
Babylonian Collection.**

Cette annexe présente des lettres extraites d'un dossier d'archives conservées à la Yale Babylonian Collection (YBC)<sup>209</sup>. Ces archives concernent les échanges des conservateurs de la collection avec Elias Géjou pour l'approvisionnement de la YBC en antiquités essentiellement mésopotamiennes. Il s'agit d'un ensemble de dossiers contenant plusieurs types de documents : des lettres écrites par Géjou, des brouillons de lettres qui lui ont été expédiées, mais aussi quelques photographies, des listes d'objets, des décomptes et des bons de livraison.

L'ensemble représente environ 330 documents qui se répartissent entre 1911 et 1946, avec une absence totale de documents entre fin janvier 1937 et novembre 1946. La première lettre de l'ensemble, datée du 23 février 1911, fait néanmoins référence à des lettres précédentes, dont une du 16 février de la même année, que je n'ai pas trouvées sur place, ce qui peut aussi vouloir dire qu'elles n'ont pas été conservées.

Les lettres sont essentiellement écrites par Géjou à l'attention des différents conservateurs : le Professeur Clay, le Professeur Dougherty et le Professeur Stephens. Quelques retours sont disponibles sous forme de copies carbonées parfois incomplètes. Néanmoins quelques interlocuteurs différents interviennent parfois, qui sont un trésorier (à la demande des responsables de la collections), l'avocat d'Elias Géjou, et, dans les dernières lettres, Melle Georgette Barbe Géjou, qui se présente elle-même comme la fille de l'antiquaire et se propose de terminer une vente avec l'université. Par la suite, la correspondance des dossiers s'interrompt.

Les lettres retranscrites ici sont représentatives de l'ensemble du dossier. Elles sont divisées en trois sections chronologiques : de 1911 à 1913, les échanges entre Elias Géjou et le Professeur Clay ; de 1929 à 1931, ceux entre Géjou et le Professeur Dougherty et de 1933 à 1946, ceux entre Géjou et le Professeur Stephens. Dans cette troisième section, deux lettres sont également adressées par Géjou au Pf. Obermann, de Yale, une lettre est écrite par Georgette Géjou au MET et une autre par Stephens à Georgette Géjou

La retranscription des lettres est fidèle aux originaux manuscrits : les mises en pages, majuscules, soulignements et fautes de français ou d'anglais sont d'origine.

---

<sup>209</sup> Je remercie chaleureusement Benjamin Foster, Ulla Kasten et Elizabeth Payne de m'avoir laissée accéder à ces archives, et pour leur aide et leur bienveillance.

**1911 – 1913**

| <b>Document</b>  | <b>Date</b> | <b>Expéditeur</b> | <b>Destinataire</b> | <b>Ville d'expédition</b> |
|------------------|-------------|-------------------|---------------------|---------------------------|
| Y.G.1911.02.16.a | 16/02/11    | Géjou             | Clay                | Paris                     |
| Y.G.1911.02.16.b | 16/02/11    | Géjou             | Clay                | Paris                     |
| Y.G.1911.02.23   | 23/02/11    | Géjou             | Clay                | Paris                     |
| Y.G.1911.x.x     | Non daté    | Géjou             | Clay                | Non précisée              |
| Y.G.1911.03.15   | 15/03/11    | Géjou             | Clay                | Paris                     |
| Y.G.1911.04.05   | 05/04/11    | Géjou             | Clay                | New York                  |
| Y.G.1911.04.20.a | 20/04/11    | Géjou             | Clay                | Paris                     |
| Y.G.1911.04.20.b | 20/04/11    | Géjou             | Clay                | Paris                     |
| Y.G.1911.04.27   | 27/04/11    | Géjou             | Clay                | Paris                     |
| Y.G.1911.05.03   | 03/05/11    | Géjou             | Clay                | Paris                     |
| Y.G.1911.05.15   | 15/05/11    | Géjou             | Clay                | Paris                     |
| Y.G.1911.05.29   | 29/05/11    | Géjou             | Clay                | Paris                     |
| Y.G.1911.05.31   | 31/05/11    | Géjou             | Clay                | Paris                     |
| Y.G.1911.06.13   | 13/06/11    | Clay              | Géjou               | New Haven                 |
| Y.G.1911.06.16   | 16/06/11    | Géjou             | Clay                | Paris                     |
| Y.G.1911.08.27   | 28/08/11    | Géjou             | Clay                | Paris                     |
| Y.G.1911.10.18   | 18/10/11    | Géjou             | Clay                | Paris                     |
| Y.G.1911.10.31   | 31/10/11    | Géjou             | Clay                | Paris                     |
| Y.G.1911.11.08   | 08/11/11    | Géjou             | Clay                | Paris                     |
| Y.G.1911.11.21   | 21/11/11    | Géjou             | Clay                | Paris                     |
| Y.G.1911.11.25   | 25/11/11    | Géjou             | Clay                | Paris                     |
| Y.G.1911.12.08   | 08/12/11    | Géjou             | Clay                | Paris                     |
| Y.G.1911.12.15   | 15/12/11    | Géjou             | Clay                | Paris                     |
| Y.G.1911.12.26   | 26/12/11    | Géjou             | Clay                | Paris                     |
| Y.G.1912.01.05   | 05/01/12    | Géjou             | Clay                | Paris                     |
| Y.G.1912.01.06   | 06/01/12    | Clay              | Géjou               | New Haven                 |
| Y.G.1912.01.19   | 19/01/12    | Géjou             | Clay                | Paris                     |
| Y.G.1912.02.02   | 02/02/12    | Géjou             | Clay                | Paris                     |
| Y.G.1912.05.03   | 03/05/12    | Géjou             | Clay                | Paris                     |
| Y.G.1912.05.09a  | 09/05/12    | Géjou             | Clay                | Paris                     |
| Y.G.1912.05.09b  | 09/05/12    | Géjou             | Clay                | Paris                     |

|                 |           |       |       |              |
|-----------------|-----------|-------|-------|--------------|
| Y.G.1912.05.10  | 10/05/12  | Géjou | Clay  | Paris        |
| Y.G.1912.05.21  | 21/05/12  | Géjou | Clay  | Paris        |
| Y.G.1912.05.24  | 24/05/12  | Géjou | Clay  | Paris        |
| Y.G.1912.06.05  | 05/06/12  | Géjou | Clay  | Paris        |
| Y.G.1912.06.14  | 14/06/12  | Géjou | Clay  | Paris        |
| Y.G.1912.07.25  | 25/07/12  | Géjou | Clay  | Paris        |
| Y.G.1912.08.01  | 01/08/12  | Géjou | Clay  | Paris        |
| Y.G.1912.x.x    | Non datée | Géjou | Clay  | Non précisée |
| Y.G.1912.08.14  | 14/08/12  | Géjou | Clay  | Paris        |
| Y.G.1912.08.30  | 30/08/12  | Géjou | Clay  | Paris        |
| Y.G.1912.09.05  | 05/09/12  | Géjou | Clay  | Paris        |
| Y.G.1912.09.20  | 20/09/12  | Géjou | Clay  | Paris        |
| Y.G.1912.10.09  | 09/10/12  | Géjou | Clay  | Paris        |
| Y.G.1912.10.10  | 10/10/12  | Clay  | Géjou | New Haven    |
| Y.G.1912.x.x.b  | Non datée | Géjou | Clay  | Non précisée |
| Y.G.1912.11.28  | 28/11/12  | Géjou | Clay  | Paris        |
| Y.G.1912.12.13  | 13/12/12  | Géjou | Clay  | Paris        |
| Y.G.1913.01.17  | 17/01/13  | Géjou | Clay  | Paris        |
| Y.G.1913.01.30  | 30/01/13  | Clay  | Géjou | New Haven    |
| Y.G.1913.02.11  | 11/02/13  | Géjou | Clay  | Paris        |
| Y.G.1913.02.12  | 12/02/13  | Géjou | Clay  | Paris        |
| Y.G.1913.03.07  | 07/03/13  | Géjou | Clay  | Paris        |
| Y.G.1913.03.24  | 24/03/13  | Clay  | Géjou | New Haven    |
| Y.G.1913.04.03  | 03/04/13  | Géjou | Clay  | Paris        |
| Y.G.1913.04.07a | 07/04/13  | Géjou | Clay  | Paris        |
| Y.G.1913.04.07b | 07/04/13  | Géjou | Clay  | Paris        |
| Y.G.1913.04.09  | 09/04/13  | Géjou | Clay  | Paris        |
| Y.G.1913.04.14  | 14/04/13  | Géjou | Clay  | Paris        |
| Y.G.1913.04.19  | 19/04/13  | Géjou | Clay  | Paris        |
| Y.G.1913.04.24  | 24/04/13  | Géjou | Clay  | Paris        |
| Y.G.1913.04.28  | 28/04/13  | Géjou | Clay  | Paris        |
| Y.G.1913.05.02  | 02/05/13  | Géjou | Clay  | Paris        |
| Y.G.1913.05.09  | 09/05/13  | Géjou | Clay  | Paris        |

**Document Y.G.1911.02.16.a***Paris, le 16 février 1911**Liste des antiquités adressées à l'examen de Monsieur le Professeur A.T. Clay à la bibliothèque de J. Pierpont Morgan, 33 Earl Street, New York**Expédition faite par l'entremise de American Express Compagny en 6 caisses à son adresse  
+ contenance*

|   |                                 |              |
|---|---------------------------------|--------------|
| <i>1) 1 collection de 5200 tablettes babyloniennes provenant des fouilles de Birz Hemrod , de Babel, d'Abu Haba, de Ahémir (?), de Dreham &amp; de Gorkha</i> | <i>ensemble pour £ 2500</i>     |              |
| <i>2) 2 statues en bronze - votives dont 1 de 27 cm. de Warka &amp; l'autre de 23-24 cm de [illisible]</i>  | <i>ensemble les deux £ 1100</i> |              |
| <i>3) 1 syllabaire d'Abu Haba, cylindre terre cuite à 4 faces</i>   | <i>£ 50</i>                     |              |
| <i>4) 1 gros cylindre de Bismaya - de Naboucodanassar</i>   | <i>£ 500</i>                    | <i>- n°A</i> |
| <i>5) 1 petit [cylindre] d'Abu Haba [- de Naboucodanassar]</i>  | <i>£ 25</i>                     | <i>- n°B</i> |
| <i>6) 1 vase royal, provenant du temple de Telloh pierre, époque très archaïque</i>   | <i>£ 400</i>                    |              |
| <i>7) 1 petit cylindre dont la terre a coulé en cuisant provenant de Babel</i>  | <i>£ 50</i>                     |              |
| <i>8) 1 collection comprenant 100 cylindres de divers provenances</i>   | <i>£ 675</i>                    |              |
| <i>9) 1 koran en 2 volumes dont toutes les pages sont enluminées écrit par le Sultan Ibrahim fils du Sultan Timour Kourkan daté de l'an 830 Hégire</i>        | <i>£ 400</i>                    |              |
| <i>10) 1 Mst Persan à miniature de la fin du XV<sup>e</sup> siècle</i>  | <i>£ 400</i>                    | <i>- n°C</i> |
|   | <i>£ 6100</i>                   |              |

*N.B. Les N°A, B et C vous seront remis par le professeur K (?) Gottheil de Columbia Université auquel j'écris à ce sujet.**I.E. Gėjou***Document Y.G.1911.02.16.b***Copie de ma facture à Monsieur le Prof. Clay<sup>210</sup>*

210 Ce document comporte de nombreuses annotations ajoutées au crayon, notamment pour barrer certaines marchandises (les statues, la collection de cylindres et le manuscrit persan), et des additions de prix résultant de négociations faites ou à venir.

|                                      |                 |
|--------------------------------------|-----------------|
| <i>Collection de 5200 tablettes</i>  | \$ 125          |
| <i>2 [illisible ] statues</i>        | \$ 5500         |
| <i>1 cylinder 4 faces</i>            | \$ 250          |
| <i>1 Nabouk Cylinder</i>             | \$ 2500         |
| <i>1 small cylinder</i>              | \$ 125          |
| <i>1 Royal vase</i>                  | \$ 2000         |
| <i>1 collection of 100 cylinders</i> | \$ 3375         |
| <i>1 cylinder</i>                    | \$250           |
| <i>1 Coran illum. 2 vol.</i>         | \$ 2000         |
| <i>1 persian mts (Gottheil)</i>      | \$ 2000         |
|                                      | <u>\$ 30500</u> |

**Document Y.G.1911.02.23**

Paris, le 23 février 1911

Monsieur,

*J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre du 16 courant & de vous informer que j'ai pu faire emballer mes collections dans 4 caisses au lieu de six & sous ce pli je vous remets le bulletin d'expédition que j'ai faite faire à votre domicile.*

*A cause des frais énormes d'envoi, j'ai déclaré comme valeur frc. 50 000 qu'assuré la marchandise à son prix.*

*Dans l'attente d'une réponse favorable.*

*Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes bien respectueux sentiments.*

*I. E. Géjou*

*Monsieur le Professeur  
A. T. Clay  
Library of J. Pierpont Morgan  
33 east 36 Street  
New York*

**Document Y.G.1911.x.x**

*List of Gokha & Dreham collection of Tablets*

**Lot MMN in 11 Band Boxes n° 1 to 11**

|     |                    |     |                          |    |
|-----|--------------------|-----|--------------------------|----|
| N°1 | Containing Tablets | 111 | <input type="checkbox"/> |    |
| " 2 | " "                | 84  | ✓                        | 79 |
| " 3 | " "                | 53  | <input type="checkbox"/> | 48 |
| " 4 | " "                | 94  | ✓                        | 86 |
| " 5 | " "                | 96  | <input type="checkbox"/> | 81 |

|      |   |   |     |                          |                   |
|------|---|---|-----|--------------------------|-------------------|
| " 6  | " | " | 116 | <input type="checkbox"/> | <i>113</i>        |
| " 7  | " | " | 78  | <input type="checkbox"/> | <i>76</i>         |
| " 8  | " | " | 88  | <input type="checkbox"/> |                   |
| " 9  | " | " | 65  | <input type="checkbox"/> | <i>60</i>         |
| " 10 | " | " | 101 | <input type="checkbox"/> | <i>10</i>         |
| " 11 | " | " | 94  | √                        | <i>0</i>          |
|      |   |   |     | =                        | <i>93</i>         |
|      |   |   |     |                          | <u><i>970</i></u> |

Lot D.F.N. In 22 Band Boxer n°1 to 22

|      |                    |     |   |             |
|------|--------------------|-----|---|-------------|
| N°1  | Containing Tablets | 57  | □ | 105         |
| " 2  | " "                | 54  | □ | 46          |
| " 3  | " "                | 85  | √ | 80          |
| " 4  | " "                | 83  | □ | 78          |
| " 5  | " "                | 106 | □ | 99          |
| " 6  | " "                | 70  | □ | 65          |
| " 7  | " "                | 88  | □ | 81          |
| " 8  | " "                | 96  | □ | 92          |
| " 9  | " "                | 110 | √ | 106         |
| " 10 | " "                | 97  | □ | 89          |
| " 11 | " "                | 87  | √ | 84          |
| " 12 | " "                | 86  | √ | 79          |
| " 13 | " "                | 62  | □ | 55          |
| " 14 | " "                | 26  | √ |             |
| " 15 | " "                | 66  | □ | 61          |
| " 16 | " "                | 28  | □ | 23          |
| " 17 | " "                | 48  | □ | 44          |
| " 18 | " "                | 103 | □ |             |
| " 19 | " "                | 90  | □ | 86          |
| " 20 | " "                | 76  | □ | 66          |
| " 21 | " "                | 20  | □ |             |
| " 22 | " "                | 4   | □ | 5           |
|      |                    |     | = | <u>1542</u> |

Recapitulation

MMN 11 B.Boxes 970  
D.F.N. 22 " 1542  
Y 33 " 2918  
col. I.E.G. 10 " 910  
76 6340 Gokha & D Tablets

IEG 4 Boxes 300 Abu Haba & [ ] Abu Ibrahim Tabl.  
In 5 cases

Lot of 300 tablets from Abu Haba & Abu Ibrahim

|                                   |     |            |
|-----------------------------------|-----|------------|
| I.G.E. 4 boxes containing Tablets | 300 | <u>300</u> |
|-----------------------------------|-----|------------|

Lot of 33 Band Boxes marked Y n° 1 to 33

|      |                    |     |                          |             |
|------|--------------------|-----|--------------------------|-------------|
| N°1  | Containing Tablets | 64  | <input type="checkbox"/> | 62          |
| " 2  | " "                | 76  | <input type="checkbox"/> | 65          |
| " 3  | " "                | 94  | <input type="checkbox"/> | 88          |
| " 4  | " "                | 97  | <input type="checkbox"/> | 92          |
| " 5  | " "                | 89  | <input type="checkbox"/> | 88          |
| " 6  | " "                | 145 | <input type="checkbox"/> | 139         |
| " 7  | " "                | 109 | <input type="checkbox"/> | 104         |
| " 8  | " "                | 86  | <input type="checkbox"/> | 84          |
| " 9  | " "                | 132 | <input type="checkbox"/> | 129         |
| " 10 | " "                | 106 | <input type="checkbox"/> |             |
| " 11 | " "                | 115 | <input type="checkbox"/> | 112         |
| " 12 | " "                | 95  | <input type="checkbox"/> | 57          |
| " 13 | " "                | 87  | <input type="checkbox"/> | 86          |
| " 14 | " "                | 90  | <input type="checkbox"/> | 95          |
| " 15 | " "                | 95  | <input type="checkbox"/> |             |
| " 16 | " "                | 110 | <input type="checkbox"/> | 109         |
| " 17 | " "                | 34  | <input type="checkbox"/> | 35          |
| " 18 | " "                | 74  | <input type="checkbox"/> | 73          |
| " 19 | " "                | 101 | <input type="checkbox"/> | 97          |
| " 20 | " "                | 102 | <input type="checkbox"/> | 99          |
| " 21 | " "                | 89  | <input type="checkbox"/> | 85          |
| " 22 | " "                | 100 | <input type="checkbox"/> | 95          |
| " 23 | " "                | 101 | √                        | 91          |
| " 24 | " "                | 86  | <input type="checkbox"/> | 83          |
| " 25 | " "                | 104 | <input type="checkbox"/> | 94          |
| " 26 | " "                | 100 | <input type="checkbox"/> | 67          |
| " 27 | " "                | 107 | √                        | 106         |
| " 28 | " "                | 80  | <input type="checkbox"/> | 76          |
| " 29 | " "                | 62  | <input type="checkbox"/> | 54          |
| " 30 | " "                | 60  | <input type="checkbox"/> | 47          |
| " 31 | " "                | 91  | <input type="checkbox"/> | 82          |
| " 32 | " "                | 15  | <input type="checkbox"/> |             |
| " 33 | " "                | 22  | <input type="checkbox"/> | 20          |
|      |                    |     | =                        | <u>2918</u> |

Lot de 10 Band Boxes marked col. IEG 1 to 10

|      |                    |            |                          |     |
|------|--------------------|------------|--------------------------|-----|
| N°1  | Containing Tablets | 66         | <input type="checkbox"/> | 57  |
| " 2  | " "                | 109        | <input type="checkbox"/> | 105 |
| " 3  | " "                | 100        | <input type="checkbox"/> | 96  |
| " 4  | " "                | 83         | <input type="checkbox"/> | 79  |
| " 5  | " "                | 114        | <input type="checkbox"/> | 111 |
|      |                    | <u>472</u> |                          |     |
| " 6  | " "                | 98         | <input type="checkbox"/> | 87  |
| " 7  | " "                | 91         | <input type="checkbox"/> | 85  |
| " 8  | " "                | 70         | <input type="checkbox"/> | 66  |
| " 9  | " "                | 96         | <input type="checkbox"/> | 95  |
| " 10 | " "                | 83         | <input type="checkbox"/> | 76  |

|  |  |     |  |     |
|--|--|-----|--|-----|
|  |  | 438 |  | 910 |
|--|--|-----|--|-----|

**Document Y.G.1911.03.15**

*Paris, le 15 Mars 1911*

*Cher Monsieur*

*J'ai l'honneur de vous confirmer mes précédentes lettres ainsi que mon envoi qui a dû vous parvenir et de vous informer qu'avec la « Savoie », j'espère arriver vers la fin de la semaine prochaine à New York & avoir le plaisir de faire votre connaissance & traiter l'affaire de nos collections.*

*Veillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes bien respectueux sentiments.*

*I. E. Géjou*

*Monsieur le Professeur  
A. T. Clay  
Library of J. Pierpont Morgan  
33 east 36 Street  
New York*

**Document Y.G.1911.04.05**

*Hotel Lafayette  
9<sup>th</sup> Street New York  
5.4.1911*

*Cher Professeur Clay*

*Après notre dernière conversation je suis fort surpris de la lettre que je reçois ce matin de Mr. Gottheil m'apprenant que vous êtes allé le voir hier et vous vous êtes plaint à lui des prix que je vous avais faits et qui vous arrêtent, étant exagérés, de recommander l'achat de mes collections pour la Library de Mr.J.P. Morgan.*

*Il y a certainement malentendu, parce qu'il me semble vous avoir loyalement fait connaître ma situation et mon désir sincère de faire des affaires moyennant un tout petit bénéfice.*

*1) Pour le Cylindre, je vous ai fait connaître son prix d'achat £300 et le bénéfice de 100 \$ sur une telle pièce ne peut vous paraître exagéré soit \$ 1000.*

*2) Pour le cône à 4 faces – syllabaire à \$ 250, le petit cône à \$ 125 et l'autre cylindre à \$ 50, il n'y a rien dans ces prix qui ne soit raisonnable.*

*3) Pour le vase royal – une pièce extrêmement rare & de la plus haute antiquité \$ 2000 – n'importe quel musée paierait ce prix.*

*4) Pour la collection de tablettes il y a plus de mille de ces pièces que j'ai payées à raison*

de £ 1 ou \$ 5 et en demander \$ 2 ½ n moyenne, c'est à peine si je rentre dans mon argent.

5) Pour les 2 statues. Celle d'augure que j'avais vendu à M. Laffeur (?) il me l'a payée £ 900 (\$ 4500) et aujourd'hui [illisible] de telles pièces se vendent couramment entre marchands de 3 à 400 \$.

6) Pour la kss. un Coran écrit par le fils de Timour est une grande rareté et même en Europe on trouverait de nos jours preneur à plus de \$ 2000, le prix que je vous ai fait.

Enfin, pour la collection de 100 cylindres, l'an passé, le Dr. Johns a eu ici une estimation pour ces pièces de \$ 5000 et le prix que je vous ai fait est seulement de £ 675 ou \$ 3375, prix très réduit pour vous permettre de traiter sans hésitation.

Pour vous mettre à l'aise je vous ai prié de faire un choix de tous ces objets et un prix pour l'ensemble des pièces qui vous paraissent intéressantes et de me le soumettre et si je trouvais dans votre offre le moindre bénéfice je n'hésiterais pas à conclure.

Comme vous voyez je suis loin de vouloir faire le difficile et au contraire je suis bien disposé à vendre pour pouvoir en possession de mon argent chercher des pièces rares et importantes pour avoir le plaisir de vous les offrir en premières mains.

Je me sens de plus en plus souffrant de ma douleur et compte prendre l'Amérique samedi prochain.

Je compte sur votre bienveillance pour un résultat appréciable & dans cette attente je vous renouvelle, Cher Professeur Clay, l'expression de mes bien respectueuses salutations.

I.E.Géjou

P.S. Faites pour la collection des tablettes ce qui vous paraît le plus propre pour qu'elles soient prises par vos amis & connaissances et [je] vous en remercie d'avance.

Dites moi si vous avez fait l'envoi de Mr. Valentin du cylindre & deux statues pour que je sache s'il faut aller le voir avant mon départ.

#### **Document Y.G.1911.04.20.a**

Paris, April 20<sup>th</sup> 1911

Dear Professor Clay

I am just back but still suffering from my rheumatisms.

I left New York without reciving your answer to my last letter of 17<sup>th</sup> instant I hope you have been good enough to recommand the purchase of the some (?) Warka tablet & the calcedoin cylinder for your University as the mentioned price : \$ 120, also you have seen Miss Green (?) for the 2 clay cylinders, decided her to report to Mr. J.P. Morgan for their purchase at \$ 1600 and you will shortly wrote about same.

I am sure that the royal archaic vase of Entemena was found interesting & you will also recommand the purchase with the 4 faces syllabaire cylinder etc.

I found here some good news from my people in the East & will at the recipe of the highly interesting pieces advised, communicate their photos to your goodself & give you the performers.

M. Valentin recived the 2 statues and the cylinders collections but he is not interested at all this kind of antiquities , hand them to a freind at New York. Father Oussami, who will probably refer to you for some.

*By pared post I will next week address you the persian rug.  
Awaiting of your good news I remain, Dear Professor Clay  
Yours respectfully*

*I.E.Géjou*

**Document Y.G.1911.04.20.b**

*Paris, 20<sup>th</sup> April 1911*

*Sold to Professor A.T. Clay 36 Everett Street, New Haven, Conn.*

|                                    |                         |
|------------------------------------|-------------------------|
| <i>1 Persian Rug</i>               | <i>Frc. 450</i>         |
| <i>Packing &amp; carriage paid</i> | <i>' 15</i>             |
|                                    | <i><u>Frc. 465.</u></i> |

*I.E. Gejou*

**Document Y.G.1911.04.27**

*Paris, 27 April 1911*

*Dear Professor Clay*

*I'm hands your postal cards of 17th april.*

*I thank you very munch for your kindness, I note the cases of the tablets send to Professor Lyons & hope reciving shortly of his news for them.*

*Respecting Dr. Johns catalogue, about our thousand of the mentioned tablets were sold and in the collection sent to your Goodself only 500 of them have been inspected & the remaining is quite unknown & you are the first to inspect it, I trust you will be interested in it & will do your best to take the majority if not the totality ; also you will write me for the other antiquities & make me a fair price.*

*I have sent to your address the Persari Rug through the Americain Express Cie. herwith please find the [illisible] for same for the Custom House & you will make me a great pleasure to offer same to Mrs Clay & I hope she will find it as her taste.*

*I remain, Dear Professor Clay, your respectfully  
Elias Gejou*

**Document Y.G.1911.05.03**

*Paris, May 3rd. 1911*

*Dear Professeur Clay*

*I beg to confirm my previous letter of 27 ultimo & inform you that I am addressing to your Goodself under registered cour.*

*1) The stamp of the incscription of socket gate just recived (Ghamdsin) for which I have an offer of 1000 frcs (\$ 200)but I could not sold it for less than (\$250) the limit of my correspondant ;*

*2) The photography of the stone tablet found with the brass statue of 27 cm which was in your hands. The mentionned statue is still missed & about which I am writing to John Oussami, 48 Broad Street N.Y.C. to give it so you with the other one in case you will be good enough to recommand the purchase of same to Mr. Morgan's Library, as you are the only one possessing Muqur [illisible] him, Mr. Thureau-Dangin told me the tablet incscription is of Muqur, etc. The price od the tablet is \$300.*

*I am expecting shortly an assyrian sylinder & as promised it I will address you the photo. of it & wait until your answer.*

*I recived a quantity of Gokha new tablets ; do you wish to have some of them sent to your Goodself for inpection ?*

*I recived also some unbacked tablets of mathematic form Ahmer : are you interested in them ? Several amators are asking for one tablet of 11x12 cm with the plan of a palace with the sizes of the walls & the rooms, it is still in my hands and I would not let it go for less than \$100. It is the only tablet of architecture known.*

*I hope reciving shortly of your news, respecting the settlement of the several pieces in your hands, specially for the nabuccodanassar large & small cylinders, the 4 faces cylinder, the royal vase etc etc with your fair offer for same to enable me to face my business & be in position to get you some important monuments.*

*I remain, Dear Professor Clay, yours very respectfully  
Elias Gejou.*

### **Document Y.G.1911.05.15**

*Paris, May 15th 1911*

*Dear Professor Clay*

*I am just receving your card of 5th instand & thank you for some.*

*Cylinder I offered you the 2 cylinder as their cost price and I hope you will do your best to settle this matter & let me know your last price for some.*

*Vase The stone vase of Entemenna is in a small suqare white wood box with the 4 face syllabaris and our small cylinder; please inspect these interesting pieces and tell me what you will decide for them.*

*MSS I noted that the mss in 2 vol. was handed to Prof. Forrey (?) who will write me about it, for the order our marked in my inv of 16th Feb n°10 I already noted that this book was formerly sent to Prof. Gottheil to whom I wrote to remin you same, by the last mail I wrote him again asking to forward all my MSS to a friend of mine, Mr. Oussami, 48 Broad Street, so don't trouble yourself about the subject.*

*Statues What about the brass statues & the collection of the cylinders which you sent to Mr. Valentin ? They worth buying and are at your disposal at Mr. Oussami hands, would you recommand their purchase ?*

*Tablettes I am greathly abliges to you for the trouble which you are taking to found buyer for these and hope you will succes, in your previous letter you wrote to say that you are willing to have some for your University, I hope reciving shortly of your news respecting some & the settlement of*

*the stone tablet and the cylinder (Pink calcedoine).*

*Kindly try to settle as soon as you can all these questions ; as I sold you I must face my financial position and realise the sale of my goods to be in position to keep the market in the East and have some very important piece to offer you.*

*Awaiting of your Goog news, I remain, Dear Professor Clay,  
Your very respectfully  
Elias Géjou.*

**Document Y.G.1911.05.29**

*Paris, le 29 mai 1911*

*Cher Professeur Clay*

*Je reste privé de vos chères nouvelles, par la première de vos cartes vous me disiez que vous ne tarderez pas à m'écrire au sujet des objets que vous aurez décidé d'acquérir pour l'Université mais jusqu'ici je n'ai pas été favorisé de vos lettres.*

*Vous seriez bien aimable de me dire ce que vous voulez bien faire pour les 2 statues de bronze que j'ai laissée à votre disposition entre les mains de Mr. John Oussami 48 Broad Street New York ainsi que la collection des cylindres;*

*Pour les deux cylindres que je vous ai laissé pour \$ 100, et que j'ai abandonné à votre juste appréciation ; Pour le cylindre à quatre faces (syllabaire) et le cylindre prismatique qui se trouve avec le cylindre 4 faces ; pour le vase royal, le Koran en 2 volumes ; La tablette en pierre et le petit cylindre fait en cornaline.*

*Enfin si vous êtes décidés à faire l'acquisition de ce qui vous reste de la collection des tablettes, le Prof. Lyon ne m'a encore rien écrit.*

*Je n'ai également pas de vos nouvelles concernant l'inscription de Gamdsin de la pierre de [illisible] dont je vous ai envoyé l'empreinte, pour les tablettes à cadastre et les [illisible] dont je vous ai adressé un spécimen ; je n'ai pas eu un mot de votre part pour la tablette en bronze que je vais me décider à céder au Louvre.*

*Je ne vous ai pas caché ma libération et vous avez instamment prié de faire tout votre possible pour que toutes ces affaires soient liquidées au plus tôt afin de me permettre d'entreprendre de nouvelles affaires et de me trouver en mesure de pouvoir vous procurer quelques raretés importantes.*

*Avez vous reçu le tapis et est-il du goût à Madame ?*

*Dans l'attente de vous lire*

*Veillez agréer, Cher Professor Clay, l'expression de mes biens respectueux et dévoués sentiments.*

*Elias Géjou.*

**Document Y.G.1911.05.31**

*Paris, 31 May 1911*

*Dear Professor Clay*

*I am just reciving your kind favor of 23d instant, contents of which has my best attention.*

*I- Prof. Hinke I not with thanks your sending to this Gentleman 5 boxes of my tablets and hope shortly reciving of his nws respecting same.*

*II. Tablets I should like to please you to accept your offer of \$ 600 for the 582 tablets which you widh to recommand the purchase for the Yale University ; I already told you the price which I paid in Bagdad for the Dreham tablets is 2 meddjedes [?] (\$1,65) each and in order to give you satisfaction I should be oblige to you to [?] your offer for same to \$ 800 and I am giving you my ko and word at this rate I am out of pocked, so I leave the question to your rightness & will accept what it will seems proper to your judgement.*

*III. Goods not wanted I am very sorry to learn that the 2 brass statues, the vase stone & the Euqur tablet are not suitable for you.*

*IV. Scholar For a so little affair you can give satisfaction to your freind the scholar & accept his offer of \$25 for few tablets (Dreham)*

*V. Socket gate stone I recived an other on of the same inscription in diorite stone and am addressing to your goodself by this mail the squeeze of it and for which I will charge you the same price viz \$250; the first one is broken in two pieces. The might of this stone is about one cut.*

*VI. Rug I would not offend your susceptibilty and do anything against your feeling ; as you know I am not a rug merchant and in my invoice I marked exactly the price paid for the rug which I send and I was far of thinking that you would have so heavy duty to pay for it and to settle the matter address me what you suggest and don't worry about the subject.*

*VII. Goods not mentionned You will greatly oblige by giving your less offer for the 4 faces cylinder the prismatic small cylinder & the illuminated Koran in 2 volum.*

*VIII. Cylinder I am much obliged to you for recommanding the purchase of the 2 pieces to Miss Green do Mr. M Library and trust she has already recived the answer to settle the affaire and you will shortly send me the equivalence of the \$ 1000 in francs by cheque on Paris and thank you by anticipation.*

*IX. Tablets stone & cylinder I think you have presented these two pieces to the Trustees [?] of your University at the last price which I offered same is \$ 120 and you will shortly settle the question.*

*Bronze Tablet As I have not heard from you about this rare piece I proposed the piece to the Louvre and I am very sorry that you miss such monument, specialy with the name of an unknown King so far I heard from Mr. Thureau.*

*Architecture tablets The tablet with a plan of a palace is still unsold also 5 of the 6 tablets of register of survy of land. I sold out to the Louvre as speciment for 100 f. (\$20).*

*Please do your best to send me by cheque on Paris the equivalent on francs of all the affairs settled as I am very short of cash & oblige.*

*I remain, Dear Professor Clay,  
yours very respectfully  
Elias Gejou*

**Document Y.G.1911.06.13**

*New Haven, June 13, 1911*

Dear Mr. Gejou;

I received your letter in when you refuse \$ 600 for the tablets and accept my offer for the rug. Following are the different matters discussed.

- 1) Miss Green has not yet heard about the cylinders. The King's coronation is to be blamed I think. As soon as we hear I will write.
- 2) Inclosed please find draft for the rug. I made it \$ 22, so that it costs me \$60. This in francs amounts to 114,47.
- 3) I went to the University today for the ten tablets and will express them to Miss Hussey. If in due time you do not get the \$ 25 inform me.
- 4) When Thureau-Dangin and others in Paris did not buy the four-sided cylinder and the other, they knew they were of no value for publication. The four-side prism is too much effaced. I do not care for it, but will give you \$20 for it, if you feel that is sufficient.
- 5) For the cylinder which is badly burned and of no value for publication I will give \$15.
- 6) I will give you exactly what I said for the little square tablet, and the seal cylinder, namely, \$75. If the Louvre will give more by all means sell them.
- 7) I will give you \$15 for the closely written tablet recently sent by mail.
- 8) Concerning the tablets you refused to sell for \$600 let me say. The box numbers are AD. M6-100, 3-110, SS600, 4-135, AD.M5 1015 and F 1-82. I have not unpacked the boxes and do not know what the lower rows contain. To these I add 10 round tablets in a flaf box, and offer you the same amount, namely

[fin du document manquante]

### **Document Y.G.1911.06.16**

Paris, le 16 juin 1911

*Cher Professeur Clay*

*Je vous remercie de votre dernière du 11th.*

*Deux cylindres Je prends note qu'il ne vous est pas possible de terminer cette affaire avant le retour de Monsieur M. qui aura lieu à la fin de Juillet, j'espère vers cette époque recevoir de vos hommes nouvelles & la conclusion de cette transaction.*

*Tablettes En toute sincérité, je vous ai écrit ce qu'il en était et faire connaître leur prix d'achat & si réellement vous ne voyiez pas la possibilité de m'accorder les \$ 800 demandé, j'accepterais votre offre de \$ 600 pour les 582 et vous donne ma parole d'honneur que je serais en perte de \$ 200.*

*Je suis obligé de vendre parce que mes moyens ne me permettent pas d'attendre indéfiniment la vente & vous prie de faire tout votre possible pour que le restant de ces tablettes soit vendu à vos amis & connaissances.*

*Objets proposés La tablette en bronze et celles à cadastres ont été vendues et [je] regrette que vous n'ayez pas profité de ces pièces qui sont assez rares.*

*Sous peu Mr. Thureau publiera la tablette en bronze qui parle de la fondation d'un temple & d'un roi inconnu.*

*Cylindre. Je vous adresse par ce courrier l'empreinte en 4 morceaux du plâtre d'un petit cylindre assyrien que je viens de recevoir et pour lequel je demande comme tout dernier prix \$250 j'attendrai votre réponse avant de le proposer aux autres.*

Forrey *Le Coran me coûte un prix très élevé et celui que Mr. Forrey m'offre n'est pas à discuter prière de me le renvoyer par poste recommandée.*

Remise *Vous seriez bien aimable de m'adresser la contre-valeur du montant des tablettes que vous prenez pour Yale University, le montant de la tablette en pierre et du cylindre etc etc, en chèque sur Paris et je vous en remercie d'avance.*

*Veillez agréer, Cher Professeur Clay, l'expression de mes bien respectueux sentiments.*  
*Elias Géjou.*

**Document Y.G.1911.08.27**

*Paris, le 27 sep. 1911*

*Dear Professor Clay*

*I confirm my previous letter of 12 instant & beg to acknowldge du recipe of your favor dated 16 September.*

2 Cylinders *To recipe I am incring you the conventionnel telegramme accepting your offer of \$ 1250 for the 2 cylinders in order to settle the matter & to give you satisfaction althoughit does not cover the cost pieces I hope you remind it in time & give your instruction for for sending me the equivalent in check on Paris.*

Coran *I duly recived the parcel post containing the Coran in 2 vol. & thank you for sames.*

Tablets *You will greatly oblige to do your best to settle the question for the remaining lot of tablets, at the price which I accepted, at average I am 50% under what I paid & even in the East you can not get them & I think it is a good chance for you & your friend to secure a nice collection for a very little money.*

*Waiting for your good news, I remain, Dear Professor Clay,  
your faithfully  
Elias Gejou.*

**Document Y.G.1911.10.18**

*Paris, le 18 octobre 1911*

*Dear Professor Clay*

*I recived from miss B. Greene the settlement for the affair of the two cylinders & thank you for same. I hope receving shortly of your news respecting the socket gate & your agreement for keeping it to enable me to settle the matter with my correspondent.*

*I have a curator for the royal archaic vase & I am quite surprized that you would not secure such rare piece for the librairy of. Mr. M.J.M. I think you will considere again the matter & do something for it I would not mind to have the piece examined by any authority - it is quite undoubtfull from the time of Our-ni-na & the "Stele of Vautours" & this pieces are very very scarce.*

*I am still without any of your answer for the 4 faces cylinder for which you wrote to say you will make better offer.*

*You will greatly obliged by making something for the remaining tablets, I have a large capital engaged in that affair & should like to get it settle ; at any rate nobody can make you the trifling piece which I accepted in order to finish this bad tractation in which I am for over 50% out of my cost piece. Thank you by anticipation for same.*

*I remain, Dear Professor Clay,  
yours very respectfully  
Elias Gejou.*

**Document Y.G.1911.10.31**

*Paris, 31th October 1911*

*Dear Professor Clay*

*I am still without any of your good news & hope shortly reciving of your favor.*

*Respecting : A. The 4 faces cylinder; B the socked gate, C. the royal stone vase, D the remaining lot of tablets.*

*I am very pleased to remind you here with enclosed the photos of two capital babylonian monuments viz : 1° small head in steatite stone a master peace of art, the eyes of which inlayed with ivory and on each side of the ears the square inscriptions. 2° Our Royal tablet in lapis-lazuli of beautiful color the photo is giving the inscription of the 2 slides & the 2 edges ; an orifice cross the tablet & filled with a pieces of bronze.*

*My prices are for the head £ 600 & for the tablet £ 20. I have several buyers for the said two pieces & would not part with before hearing of your knews, I am sure you will recommand their purchase for the Library of Mr. M. & it would be a pity if such rare & valuable pieces are not in his hands. I will await still the 15th November & hope reciving a word of telegramm from you accepting the purchase.*

*I remain, Dear Professor Clay,  
your expectfully  
Elias Gejou.*

**Document Y.G.1911.11.08**

*Paris, le 8 november 1911*

*Dear Professor Clay*

*I had this pleasure on the 31th ultimeo .*

*I am deeply sorry to learn you that the two pieces of the photo which I adressed to you by my previous letter are found doubtfull and beg you to consider my offer as will : at any rate I would not propose pieces which are not thoroughly [illisible]*

*Hinke This Gentlemen has already sued on the value of 250 \$ for 250 tablets and he is good enough to do his best for the settlement of the rest of the tablets in his hands.*

*Lyons The only letter recived from him is dated 15 july offering \$1 per tablet for the lot send to his address, at once I answer his letter accepting the offer and since I have not heard any more from him ; kindly if you have to write him to remember him my affair, as I have to settle it with my clients.*

*Miss Hussey I offered her a collection of the small five tablets and send here some specimens of them ; on the 1rt August I recived an offer from her for the said collection for \$500. I accepted the price and sent her the goods, but since not a single word from her and all the letters asking for the settlement remain without any answer..*

*Remaining goods you would greatly obliged by giving your answer for :*

*A. the locked Gate*

*B. the royal stone vase*

*C. the 4 faces Cylinder*

*D. the rest of the tablets*

*as I have to settle these affairs with correspondants and start fresh one with them & thank you by anticipation for same.*

*I remain, Dear Professor Clay,  
your very respectfully  
Elias Gejou.*

#### **Document Y.G.1911.11.21**

*Paris, 21 November 1911*

*Dear Professor Clay*

*I am still without any of your favor & hope you are in perfect health & you will shortly write about the remaining goods in your hands & settle the question.*

*I recived bye last mail letter from your friends : Prof. Lyon & Hinke ; the first send me throught the Bursor of Harvard University the settlement of the 820 tablets & he wrote to say that the collection asked by miss Hussey was for their University and the letter addressed me \$ 256 for the 256 choosen from the boxes which you have been so good to send him for my account.*

*Waiting of your good news, I remain, Dear Prof. Clay,  
your very faithfully  
Elias Gejou.*

#### **Document Y.G.1911.11.25**

*Paris, 25 November 1911*

*Dear Professor Clay*

*I am just in recive of your kind favor and thank you very much for same.*

*Head & Lapis Tablet I returned to my correspondent these two pieces when I was told they were doubtful as I would sold any antiquity of which I am not sure of the authenticity.*

*Locked Gate I accept your offer for the Locked Gate @ \$200. Although I had for it 1000 frcs and spend for fright & charges about \$12.*

*Square cylinder I already wrote to say that I regret refusing the offer made by Prof. Delizeh for this piece of frcs 400 (\$80) and the price asked from Thureau-Dangin was 750 frcs (150 \$). By your previous letter you promised to better the price & if you will be kind enough to give (50\$) I assure you this figure you not pay the cost price.*

*Burnt Cylinder I accept also your price for the burnt cylinder @ \$65*

*Tablets I sold to the British Museum nearly the the whole lot of the tablets which were at D. Johns's hands & I am deeply sorry if any of them are left, they would be sold as the other at the rate of 8 % (\$2).*

*I has no interest to ascertain to your Goodself anything wrong and when I said that the Dreham tablets cost one \$ 1,65 it is the exact thruth : these tablets were the first offered in the market & nobody can foresee they would be on such quantities.*

*I am pleased selling my goods at the price accepted freely by me, I don't decently inpute to you my infortune, contrarily, I am very thank you for the gracious help given by you, as in my situation. I cannot keep for ever my goods specially when the price are going down ; in the lot of the tablets there are six boxes containing 390 tablets (unburned, neo-babylonian), they have not been seen by any assyriologue, I am sure if you look at them they will interested you these tablets cost me \$3,50 each & I ask for them \$4. They are form Babl & not from Dreham.*

*Dreham tablets are not offered as so laww price as you heard , I am will aware about the price in the East & in Europe (Harper of Chicago has paid \$5 the piece) and for your guidance I bought the last lot offered at Bagdad & paid \$ 0,60 or 3 frcs the piece and you have to add on this price the charges & the risk of complication - not while ago the Turks cought several cases containing about 4000 tablets which were lost for us. In Europe you could not get tablets for less than \$1, Aziz Khayad last summer has bought 300 for \$300 and I recently refused fr. 6500 for one thousand Gokha & Dreham tablets. quite perfect and of which about 600 are with cylinders stamps or them, my last price is \$1500. I am selling every day Dreham & Gokha tablets at 1 to \$20 the piece & I don't care about competitors.*

*Allow me to say you are mistaken by thinking that my best goods are sold to the Louvre. Mr Thureau is an old freind of mine, he is good enough to give me his advise on the goods which I am reciving & often it happen that the prices of the Louvre do not suit me & my goods are sold somesewhere.*

*I am negotiating a very important piece with a large inscription very interesting for publication, it is a large & yard square white stone full of inscription of every space of it, if I succeed to get it, I will send it to your Goodself for inspection.*

*Registered Cover Under registered cover I am addressing to your Goodself the priced Babylonian glass with the fine irisation & for which I ask \$200.*

*Royal vase I am quite surprized that you don't say anything about this very important piece. It is of the oldest babylonian period & such sculpture are very very rare. If you are not interested on it Kindly send it back by Parcel post, or the photo. I have an offer of 5000 frcs for it.*

*I remain, Dear Professor Clay  
yours very respectfully*

*Elias Géjou*

**Document Y.G.1911.12.08**

*Paris, 8 December 1911*

*Dear Professor Clay*

*I am sincerely pleased to inform you that I succed securing the two capital monuments about which I already wrote to you several times & I had to fight hard to get them in my possession as many people were prepared to bit high prices for them.*

*By parcel post I am addressing to the Library the assyrian decangular cylinder & by the s/s asper B. of Lading herewith enclosed the habouid monument ; for these two pieces I am asking \$20 000 & beg you earnelly our recipe to inspect same & to wire your best & final offer as I engaged in this affair nearly all my means.*

*Awaiting of your Good news I remain, Dear Professor Clay,  
yours respectfully  
Elias Gejou.*

*N.B. I have not recived yet the B. of L & I will hand is tio you by next mail.*

**Document Y.G.1911.12.15**

*Paris, 15 December 1911*

*Dear Professor Clay*

*I confirm my last letter of 8th. instant and remin you herewith wellsed the Bill of Lading for the case containing the nabonid monument.*

*I thank you for your kind favor of 30th ultimo, on receipt I wurd you my agreement for your offer of \$710 for the 453 tablets & the 3 pieces mentionned by your previous letter.*

*In Mesopotamia the arabs are always dagging but the principal point is the question of gesting the goods one of the Country and the Turks are very strict and nasty about the matter.*

*I should be very pleased to see you & welcome you in Europe and will urge my correspondents for the shipment of their goods in order of possible to get some valuable pieces to submit for your inspection.*

*The Late Mr. Laffon asked me to send through Dr Johns whatever I get for sale, this is the reason for which the collection of the 1200 tablets etc was offerd by him to the Librairy on his last trip to American and since I am in Connection of business with you Goodself I have no reason spoilling my business, I am hearing that some other merchants are selling their goods through him but I am not jalous.*

*I hope shortly reciving of your good news respecting the two offers which you are expecting for some more tablets and trust at the end you will succed securing the sale of the lot;*

*From Prof. Hinke I received exactly \$256 for 256 tablets only.*

*I thank you again for your kindness & remain, Dear Professor Clay,  
yours very faithfully*

*Elias Gejou.*

*P.S. I asked you the favor for writing your last & final offer for the decangular & the nabonid monument [illisible] the large amount which I was obliged to engage in this affair.*

**Document Y.G.1911.12.26**

*Paris, le 26 Décembre 1911*

*Dear Professor Clay*

*I duly received your kind favor of 11 instant containing your remittance of \$270 from Yale University and thank you very much for same.*

*I have not yet received from M. E.T. Newell of New York his remittance for \$ 375 and from the Library of Mr. Morgan the \$65 and hope with the next mail they will be at hands.*

*I remain, Dear Professor Clay,  
your sincerely  
Elias Gejou.*

*With hearty Greetings for Christmas and best wishes for the New Year.*

**Document Y.G.1912.01.05**

*Paris, January 5th 1912*

*Dear Professor Clay*

*In hands your last favor.*

*Offer for 139 Tablets I accept the offer from your friend of \$115 for 139 tablets.*

*Remittance I have not yet received from the Library and from Mr. Newill (?) their remittance for \$65 & \$375 & hope by next mail them will reach me.*

*Glass According to my correspondance the glass sent to your Goodself was found as Berz-Nemrod, near Babel & it is very rare to get such pieces in perfect state.*

*Royal Vase I already wrote to say, I have buyer for this important piece & I am surprized that you are not very enthousiast for it, if you don't see your way to recommand in purchase please sure it back by parcel post & oblige.*

*Cylinder nabonides I hope this two valuable pieces are already at hands & you will shortly report about same.*

*I remain, Dear Professor Clay,  
yours respectfully  
Elias Gejou.*

[notation au crayon sur les lettres]

en haut à droite : *Dear Dr. Nies, please return this. You can send check & draft directly to Gejou with [illisible]*

en bas à gauche : *Dear Prof. Clay Have sent Check, Cordially, J.B.Nies.*

**Document Y.G.1912.01.06**

*New Haven, Conn.  
Jan. 06. 1912*

*Dear Mr. Gejou*

*The Metropolitan Museul asked me to answer your letter. The vase, doubtless, is the one I returned to you.*

*I am afraid I have given you and Dumani a wrong impression as regards what I mean when I make an offer. With the New Year I will pursue a different method, and especially as I can now get all the good material that I want.*

*You ask \$1000,00 for the forty Presages tablets plus the sample, plus the vase. The offer I made you for the forty Presages tablets plus the sample but excepting the vase was from the University. I now give you a final offer of \$925,00 for te tablets and vase. If this is not accepted I will return same.*

*I do not want the round balls with seal impressions at the price you mention, but I will give you \$15,00 for three, as samples, one large one middle size, and a small one.*

*The last let you sent I cannot use at your figure for there is a precious little in them, but I will give you \$30,00 for the little square tablet and three of the tablet. These really do not belong to the rest of the lot.*

*As I understand you rejected my offer of thirty cents for the tablets lying here. As soon as I hear from you on the above final offer, I will settle this matter finally also.*

*The eight tablets I will not want if I do not buy the 100 from Dumani. He must think I am an easy mark from a letter I received yesterday. I may have given him this impression by my movements, but hereafter he, as well as others, will understand me better.*

*I have given him an extraordinary offer (\$2000,00) for those poorly preserved tablets, one half of which are not worth publishing, and I will ask no one to give a penny more. There will be no sale at all if he fools with me much longer, for I will send him his tablets.*

*Do not send me anything in the future except very good material. And if you want to send the best to others in America please send me nothing. Thus far you have only sent me the few omen texts, that would be interesting to scholars, but these are not enough for a publication.*

*Some things I bought from you without much consideration. Other stuff having been received, and desiring to make a collection and to encourage you to send me good things, I bought ; but now I am getting good things from other sources, and will be more independent. The places [manuscrit illisible] do not cost for anything but the West is the market.*

*Your Truly A.T. Clay*

**Document Y.G.1912.01.19**

Paris, 19 January 1912

Dear Professor clay

I received your favor of 8th instant also Me. Newell's remittance for \$375 and thank you very much for same.

I really don't know what to do in order to please you, what ever I am trying to give you satisfaction you are taking it in bad part : I worked for months to get in my hands the ten sides cylinder knowing that all assyrian cylinders are very rare & generally always very interesting, as soon as at hands I posted to your address and have not showed it to anyone and now you are writing that I am addressing to you what is not wanted in Paris, the piece is worthless etc... you are really in great mistake of thinking such things on me : I am very fair in business and have not the slightest interest to propose you what the others don't want : your money worth the value of the money of any buyer, decently you must not do to me an injury of my ignorance if an inscription is important or not, you know very much I don't read a single letter of cuneiform inscriptions, I use to have an idea of my goods when they were examined by learned people but since I am in connection of business with you I stop doing same and if the saif piece has no intereds for you kindly sent it back by parcel post to make me to get back the money which I advanced on it.

Respecting the price it is not my fault if my clients are asking exagerated prices for their goods and I have no other settle than to communicate the best offer made to me.

For the Nabocadanassar Cylinder I bought it in Bagdad from a man of Babel who me that the piece was found at Bismaya & paid for it £250 how Mr Gottheil is making great fuss about this affair; herewith you will find the letter recived from him and which kindly sent it back to me.

I hope to be more luckily with the other monuments sent to your goodself and expect hearing to your good news by next mail.

I wrote you several time about the royal archaic stone vase and the lot of the 390 neo babylonian tablets and have not been favor with any answer; please oblige and send me back by parcel post the vase if not wanted, I have buyer fr it and get it sold on recipe.

Don't be so hard on me, I am sincerely doing my best to get the best pieces offered in the markets in the East and here and beg you to do same & secure the sale of the remaining goods : my intention when all my goods are realized is to make a new trip over Mesopotamia.

I remain, Dear Professor Clay,  
your very truly  
Elias Gejou.

P.S. From the Library I have not yet recived the remittance for the \$65 mentionned in you favor of 11. December.

**Document Y.G.1912.02.02**

Paris, 2 February 1912

Dear Professor Clay

*I am still without any of your favor & I am very anxious of getting your definite answer respecting the different pieces already in your hands and spacially for the decangular assyrian cylindar; the nabonid stone; the 2 stone tablets and the lot of the 20 square tablets of which one specimen has been sent to your Goodself as I already wrote, these pieces don't belong to me & to have them in very possession I had to make a heavy advance and every day my client is asking the settlement of the affaire.*

*Kindly oblige and give your answer as soon as possible.*

*I remain, Dear Sir,  
yours respectfully  
Elias Gejou.*

**Document Y.G.1912.05.03**

*Paris, May 3rd 1912*

*Dear Professor Clay*

*I hope you arrived safely home and found your little family in perfect health.*

*I received your card, by next mail you will receive the warka tablet, the tablet which you bought & the 30 Geokha large asked for, I may add to them our specimen of the extraordinary thin one which are due.*

*Please find herewith enclosed my bill for the 31 triangular tablets already own on the 1st instant by parcel post direct to your address.*

*Kindly see what is the matter with Mr. Newell & if he is back ask him to settle my affair also address a word to your friend Prof. Lyon in order to get a solution for the goods which are in his hands since last august.*

*I remain, Dear Professor Clay,  
your very sincerely  
Elias Gejou.*

**Document Y.G.1912.05.09a**

*Paris, May 9th 1912*

*Dear Professor Clay*

*I confirm my previous letter of 3rd. I beg to inform you that I am addressing to your Goodself by 4 parcels post through the American Express Co. the tablets mentionned as per list herewith enclosed.*

*Sending I am sending you only 8 warka tablets, I sold two of the ten, less perfect as the one addressed to you for free 300 cach (\$60) and I am charging you for the eight only \$400 (\$50 the piece) and for the 30 choosen Geokha tablets \$5 each. You will greatly oblige by remetting the equivalent wish the amound of my previous invoice viz  $\$50 + 550 = 600$  \$ at your earliest convenience as I am extremly short of each money.*

Lyon I am just receiving some news form Prof. Lyon about the settlement of my affair & beg you so not take the trouble of writing him about the matter.

Newell I am still without any news of this Gentleman & don't understand the reason.

Square stone & cylinder Kindly send me back free of charges these two pieces, I am anxious to give them to the agent of their owner and finish this affair.

Their tablet They are expect receiving then next week and post you a specimen for inspection.

Remaining Tablets I hope you will succed securing the sale of the remaining tablets and shortly I will heard from your good news respecting same.

I remain, Dear Professor Clay,  
your very respectfully  
Elias Gejou.

P.S. I refused selling the large Geokha tablets @ £1. Prefering to sale the whole lot.

**Document Y.G.1912.05.09b**

Paris, le 9 mai 1912

Doit Monsieur le Professeur A. T. Clay, 401 Humpfrey St New Haven

Expédié ce jour en 4 colis postaux

8 tablettes Warka parfaites, La pce. \$50 - \$400

30 tablettes de Geokha choix de Gdes.

Faibles ensemble pour la pce. \$5 - \$150

Net \$ 550

Elias Gejou

Dans un des colis, vous trouverez la tablette qui vous appartient.

**Document Y.G.1912.05.10**

Paris, 10 May 1912

Dear Prof. Clay

I confirm my letter of yersterday's date. I am juste instructed by the owner of the square white stone that the last price is \$10000 (just about the offer made by Prof. Delizseh) 4000 m if you dont see your way to give such price kindly send it back free of charges and fright with the assyrian cylinders oblige.

I remain, Dear Professor Clay,

*your very faithfully*  
*Elias Gejou.*

*P.S. Mr. Newell is paying me & insist just new & will be back home at the end of may. He settled my money thanks.*

**Document Y.G.1912.05.21**

*Paris, le 21 mai 1912*

*Cher Professeur Clay*

*Je suis sincèrement heureux de vous offrir à la vente une collection unique de 53 Tablettes des Présages collection qui serait déjà vendue si je ne vous avais pas donné ma parole de ne rien conclure sans vous en référer.*

*J'en demande \$20000. Je dis bien vingt mille dollars, j'ai montré 52 de ces tablettes qui ont été réévneloppées et cachetées pour une offre dépassant dix mille dollars sans la tablette specimen qui est la plus jolie et que je n'ai pas montrée et que je vous adresse ce jour en un colis postal, pour cette tablette seule un amateur m'a offert £300 (\$1500).*

*Comme vous le savez mes moyens ne me permettent pas d'attendre si jusqu'au 5 juin prochain je n'ai rien reçu de vous c.a.d. sans offre ferme et satisfaisante je me considèrerais comme dégagé.*

*Ci joint la liste des 53 tablettes avec leur dimensions en centimètres.*

*Dans le colis postal qui contient la tablette, je vous envoie un vase en albatre dont le col est un peu ébréché, Vase dit de Xerxès, dont il existe un seul exemplaire cassé au Louvre, avec la cartouche royale écrite en 4 langues : perse, élamite, babylonienne & égyptienne et pour lequel je demande \$2500.*

*Dans l'attente de vos chères nouvelles, croyez, cher Professeur Clay, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.*

*Elias Gejou.*

*Collection de 53 tablettes dites Tablettes des Présages, offerte pour la vente par I. Elias Gejou à Paris.*

|          |           |                                    |
|----------|-----------|------------------------------------|
| Tablette | 22 x 9 ½  | Blanche parfaite                   |
| "        | 20 x 12 ½ | " cassée en 2 mais n'y manque rien |
| "        | 14 x 9    | " fragmenté manque un bout         |
| "        | 24 ½ x 12 | Parfaite                           |
| "        | 19 x 9 ½  | Parfaite                           |
| "        | 24 x 11 ½ | ébréchée sur la tranche            |
| "        | 15 x 9 ½  | manque un bout                     |
| "        | 22 x 9 ½  | Parfaite                           |
| "        | 10 x 15 ½ | Parfaite                           |
| "        | 18 x 9 ½  | Parfaite                           |
| "        | 22 ½ x 10 | cassée et collée n'y manque rien   |

|   |            |  |
|---|------------|--|
| " | 15 x 9 ½   | non cuite fragmentée                           |
| " | 18 x 15    | " " "  |
| " | 7 ½ x 4 ½  | " Parfaite                                     |
| " | 10 x 9     | " fragmentée                                   |
| " | 10 ½ x 7   | " fragmentée                                   |
| " | 12 x 12    | " "  |
| " | 11 x 7     | " "  |
| " | 15 x 8     | " "  |
| " | 7 ½ x 21   | " "  |
| " | 8 x 5      | " "  |
| " | 16 x 11 ½  | " peu fragmentée                               |
| " | 14 ½ x 10  | " fragmentée bout manquant                     |
| " | 11 ½ x 7   | Cuite blanche peu fragmentée                   |
| " | 10 x 9     | non cuite fragmentée                           |
| " | 7 x 7      | " fragmentée                                   |
| " | 13 ½ x 8   | " peu fragmentée manque très peu               |
| " | 11 x 8     | " fragmentée                                   |
| " | 7 x 6      | Blanche fragment                               |
| " | 11 x 5     | " "  |
| " | 7 ½ x 6    | " "  |
| " | 10 ½ x 6 ½ | non cuite fragmentée                           |
| " | 6 x 5      | " " "  |
| " | 12 x 11    | " " fragmentée manque                          |
| " | 13 x 8     | " " fragment                                   |
| " | 6 x 8      | non cuite manque peu                           |
| " | 8 ½ x 8    | blanche fragment                               |
| " | 13 ½ x 11  | non cuite                                      |
| " | 13 x 10    | " fragment                                     |
| " | 20 ½ x 10  | Blanche parfaite <u>Envoyée comme spécimen</u> |
| " | 13 x 17 ½  | " "  |
| " | 12 ½ x 6 ½ | " "  |
| " | 13 ½ x 9 ½ | non cuite manque très peu                      |
| " | 15 x 9 ½   | " fragmentée                                   |
| " | 11 x 8     | " "  |
| " | 12 x 8     | " "  |
| " | 9 x 7      | parfaite cuite rouge                           |
| " | 8 x 6      | fragment non cuite                             |
| " | 10 x 10    | " Blanche                                      |
| " | 9 x 6      | " "  |
| " | 7 x 8      | " "  |
| " | 8 ½ x 8    | " non cuite                                    |
| " | 10 x 8     | " blanc  |

*Le Prix demandé pour cette collection est de \$ 20000*

**Document Y.G.1912.05.24**

Paris, le 24 mai 1912

*Cher Professeur Clay*

*Je vous confirme ma dernière et dans la crainte que mon dernier colis ne vous parvienne pas à temps j'attendrai de vos nouvelles jusqu'au dix du mois prochain pour la collection aux tablettes des Présages et d'ici cette date je ne ferai aucune démarche espérant que le résultat sera satisfaisant.*

*Pour le Vase de Xerxes j'en ai parlé à un collectionneur qui serait à même de me le prendre, aussi je vous prie au cas où vous ne voudriez en faire l'acquisition de me le renvoyer au plus tôt en colis postal.*

*J'ai reçu les autres tablettes de Warka, il y en a 45 pas trop mal conservées et pour laquelle je demande \$1000 voulez vous que je vous les envoie ?*

*Recevez, cher Professeur Clay, mes bien cordiales salutations.*

*Elias Géjou.*

**Document Y.G.1912.06.05**

Paris, 5 July 1912

*Dear Professor Clay*

*I wired you on the first instant asking you the favor to cable your best offer for the 8 perfect Warka tablets, the collection of 100 Warka tablets for the presages collection and for the Xerxes vase and as I have not had any answer the presages collection has gone at a very fair price.*

*I am just receiving an other one of the same kind consisting in forty pieces the size of which are mentioned herewith as per list, kindly let me know by return if you are interested with and your best offer for same, also for the few yellow tablet, for the vase, for the 30 Geokha tablets, for the 8 & 100 Warka tablets separatly and for the "Bulles".*

*I have to settle all these affair with my clients.*

*Awaiting of your good news, I remain, Dear Professor Clay,  
your very truly  
Elias Gejou.*

**Document Y.G.1912.06.14**

Paris, le 14 juin 1912

*Dear Professor Clay*

*Many thanks for your kind favor of 2d. inst.*

Packing I am taking the greatest care for packing the tablets and have always compliments from the customers and really O don't understand why the parcels sent to your Goodself arrived in bad conditions. In future I will give my best attention to the matter to avoid the goods' damage.

The Tablets On the 21st May sample of the collection was posted to your goodself & I wrote to you saying I would not part wish it before hearing of your good news ; up to date I have not received of your news & trust shortly getting a news from you, Mr. T.D. and other customers are anxious for securing the purchase and I prepared to pay heavy pieces and I hope your offer for same will be satisfactory to my client for settling the affair.

Warka tablets I addressed to your Goodself on the 29 may one hundred pieces of these tablets by eleven parcels post and have not heard about any other of this kind on the market, you have already heard the price asked for & I hope you received them safely & you will make a good offer for the 8 and the 100 separatly, also for the alabaster vase.

Remaining goods I am greatly obliged to you for the interest talking by one of your friends in the remaining lot of the tablets & I hope shortly recieving a fair offer for same.

Books Please don't forget for sending one of your books about the assyriology. I am taking great interest in this kind of publication.

Geokha Tablets What about the thousand choosen tablets affair ? You said to me you will write about the subject ; do you wish to have them sent for inspection ?

Remittance I have not yet received the \$50 for the "Bulles" and think by next mail your friend will remain same.

Square stone & cylinder. I note your returning back the square stone the assyrian cylinder and thank you for same.

I remain, Dear Professor Clay,  
your truly  
Elias Gejou.

### **Document Y.G.1912.07.25**

Paris 25.7.1912

Dear Professor Clay

I am just receiving your post card dated July 16th.

I am quite surprized that my several parcels containing the Xerxes Vase the presages tablet, the collection of the hundred Warka tablets and the "Bulles" are not yet in your hands.

As instructed in future all my parcels would be sent through the Yale University.

In the collection of the 100 Warka tablets there are the 53 which you examined in Paris. I promised a faire price to my clients & the owner of these goods and I am anxious for receiving of your good news for negociating with them & will do my best to meet your views.

I remain, Dear Professor Clay,  
your very sincerely  
Elias Gejou.

Please let me know as soon as possible if you are prepared for the purchase of the 2d collection (40)

*presages tablets, up to date nobody have saw it and it would be a pity for missing such rare and valuable monuments.*

**Document Y.G.1912.08.01**

*Paris, august 1st 1012*

*Dear Professor Clay*

*Parcels Just in receipt of your kind favor of 16 ultimo. I hope by this time all my parcels are in your hands and you will shortly let me know your best offers for :*

*A. The collection of the 100 Warka Tablets*

*B. The Xerxes Vase*

*From your correspondence I notice that you did not each the meaning of my previous letter, respecting the hundred Warka tablets which were the only one on the market, including the 52 which you have inspected in Dumani office ; for gathering them I permized a quick settlement ; I am very surprized that my parcels were so long to reach you and very anxious for reciving of your good news for my negociations.*

*Address. My telegraphe address is Gejou Paris*

*these two words are quite sufficient for the cable which you may have for sending.*

*Presages Tablets As for as I heard the 1st lot was sold to the Louvre for £ 1500 (\$7500). The 2d. which is proposed to your Goodself is more important and nobody in Europe have seen it ; I am quite sure to get easly for some the £1500 as in the number there a tablet extremely rare with design I don't mind for selling this collection with the fine & perfect specimen which was sent to your goodself with the Xerxes vase and the 8 perfect Warka Tablets together for \$10.000 and on receipe of your instructions I will send the 40 tablets ti Mr. Morgan Library for inspection.*

*Please let me know the result of your friend for the remaining tablets in your hands, by your previous letter you said you find a friend who is prepared for buying the whole lot.*

*You dont say anything about the 30 large Geokha tablets forwhich I charged you \$150.*

*Awaiting of your good news, I remain, Dear professor Clay,  
your sincerely,  
Elias Gejou.*

*N.B. I mean the 40 Presages tablets  
the 1 specimen, which in your hands  
& the 8 Warka perfect tablet " "  
together for \$ 10.000*

**Document Y.G.1912.x.x**

*Dear Professor Clay*

*I had this pleasure last week and have now of your favor to reply to.*

*My clients are nearly every day asking for the result of the collection of the hundred Warka tablets, kindly let me know as soon as possible your best offer for same to enable me the settlement of this affair.*

*Awaiting of your good news respecting the other affairs.*

*I remain, Dear Professor Clay,  
your sincerely,  
Elias Gejou.*

*\*and must be very interesting*

**Document Y.G.1912.08.14**

*Paris, 14 August 1912*

*Dear Professor Clay*

*I am just receiving your favor 2dn and awaiting anxiously your next by which you are promising giving your best offer for the 100 Warka tablets and the other affairs.*

*Vase By my previous letter I wrote to say I get buyer for the Xerxes vase and if you are not interested in it kindly sent it back as soon as possible.*

*In the parcel of tje said vase I sent you a few speciment of the presages tablets it is one of the most perfect of the lot and you dont mention anything about it.*

*All the Geokha tablets which you saw at homeare sold to the British Museum (6500) at the rate of 4% (\$1) each, I have left in hands our thousand of the well preserved do you which have them.*

*By the [illisible] tablets my correspondant means the presages one and I have not recived anything else ; the first collection as I wrote it to you was sold to the Louvre, because I have not recived any news from you about the matter and I am in position to sell the 2 lot proposed to your goodself (the 40) at once and at a very good preice but up to date nobody have seen it and I am awaiting your instructions about same although I am in grat need of selling my goods for facing the bills which are drawn by my correspondants nearly every week you don't say a word about the 30 Geokha tabltis for \$150 which I addressed to you kindly give your earlist settlement for all the affairs in hands & oblige.*

*Your very faithfully  
Elias Gejou.*

*P.S. again I assure you I am not proposing thing to anyone except tu your Goodself but unfortunatly the business are extremly long to settle and as you can state it takes months & months*

*for get any result.*

**Document Y.G.1912.08.30**

*Paris, 30 august 1912*

*Dear Professor Clay*

*In hands your last favor by which you are delaying your offers to next mail for :*

*The collection of the 100 warka tablets*

*The 8 Warka item*

*The 30 Djokha Tablets*

*And for the Vase.*

*I hope they would be satisfactory. As regards the figures, your heard from the owner of a part of the 100 Warka, the price asked for ; and for gattering these goods and sending them for inspection, of course I had promized obtaining a quick and fair prices for some and for mothes I am in the same position and dont know which answer ti give to my people.*

*Respecting the presages first collection's, I was out of question and reported to you tthe figure which I heard, there is nothing extra ordinary in it, and such pieces are, as you are will aware, extremely rare.*

*As request I am sending through Mr. M. Library the collection of the 40 by them parcels post carefully packed ; may I ask you the favour to inspect some on receipt and wire me your best and final offer, because if you dont come to an agreement I would have this lot returned soon here as I can sell it of other.*

*Don't let this affair as the other, you cannot say I am sending you common staff.*

*What about the remaining tablets ?*

*By one of your previous letter you wrote to say that you get friend interested in it and will take the whole lot, I have not heard anymore about the subject and by every mail for month my correspondent of the East are writing neralry every week asking for the settlement and I dont know what to reply to for God sake try to settle this affair and oblige.*

*I remain, Dear Professor Clay,  
yours faithfully  
Elias Gejou.*

**Document Y.G.1912.09.05**

*Paris, 5 Sept. 1912*

*Dear Professor Clay*

*I duly received you favor of 27 august also your cable saying that you found the presage tablet & asking for sending the 2d collection which was posted per three parcels post last week to Mr. Morgan's Library. I trust you will receive them in perfect condition and [illisible] and you will without delay cable your best and final offer for it. Please don't run down this collection as you do for every goods which I am addressing you, I am convinced for getting a good and fair price for it*

*from any assyriologue to whom is proposed.*

*As regards the Warka tablets I am quite surprized of your writing about the collection; you are badly informes if these collection was not sold to the Louvre, Mr. Thureau offerd 200 f. per tablet and this price was refused and I don't see any tablet of this kind on the market\*.*

*I hope next week receiving from your news giving your best offer for all the good which are in your hands.*

*Your very respectfully  
Elias Gejou.*

*\* I sold to Bruxelles museum 32 Warka tablets all broken for f. 4000*

**Document Y.G.1912.09.20**

*Paris 20 Sep. 1912*

*Dear Professor Clay*

*I thank you for your kind favor of 10 instand.*

*In futur I will always correspond with my bad english to avoid delay etc.*

*I am pleased hearing that you are interested in the presage tablets I hope you received already the collection sent in three parcels post & you will shortly make your best offer for same including the yellow tablet sent with the vase as specimen.*

*I am deeply sorry that you miss by misanderstanding the first collection, the second one is more important & the fragment in better state.*

*I hope that your offer for the 41 pieces will be liberal, the Louvre hears from Bagdad about it & Mr. Thureau is asking for same & promizing a bi price but I said it is not in my hands & if we so are to an agreement kindly sont say a word about the matter, because all my business would be spoiled.*

*Kindly let me know also your best price for the vase and i you are not interested in it kindly return it by first opportunity ; I get amator for it and I am sure obtaining a satisfactory price from him.*

*Respecting the Warka (100 tablets) I am out of this affair the Dumani is the owner of some, he expects to see you shorty in America & will settle with you the matter ; please make a separate offer for the first & which I sent you & oblige.*

*For the 30 Geokha Tablets, really your offer is the same which I had I sold to the Louvre from the same collection and not so big 40 for 1000 frcs wiz @ 25 f. the piece (\$5) you will greatly obliged by making your price \$120 and sending the equivalent by checl on Paris.*

*I have a great quantity of goods in the way & will shortly let you know the particular about them.*

*I am very pleased to learn that your friend is expected in some in few days & I hope you will decide him for taking the whole remaining tablets & thank you by anticipation.*

*Awaiting of your good news, I remain, Dear Professor Clay,  
your very sincerely  
Elias Gejou.*

*P.S. Please let me know your offer for the "Bulles" also to settle all these affairs.*

**Document Y.G.1912.10.09**

*Paris, October 9th 1912*

*Dear Professor Clay*

*Since your last favor of 10th september I have not heard from your good news & yesterday I cable you to be good enough to wire your best offer for the presage collection which was sent to Mr. Morgan's Library on the beginning of September and must be in hands for two weeks.*

*As you can state is, any affair takes a long time to be settled ; the delays are desastrus for my business, I already explained to you that I have to supply cash money to my clients for the purchases and if I don't sell my goods now can I menage it ?*

*I hope shortly receiving of your news giving your best offer for the different standing affair viz : 1) the remaining lot of the large collection of the tablets sent on February 1911 ! ... 2) The 30 Geokha tablts for which I accepted \$ 120 3) The 29 Warka Bulles ; 4) The 8 Warka perfect tablets ; 5) The presage collection 40 + 1 and 6) The albaster Vase.*

*I remain, Dear Professor Clay,  
you very sincerely  
Elias Gejou*

**Document Y.G.1912.10.10**

*401 Humphrey Street  
New Heaven, Conn.*

*Oct. 10, 1912*

*Dear Mr. Gejou*

*1) Two boxes arrived there weeks ago and one arrived ten days ago, so you see I am keeping my promise of writing you early. I would have answered a week ago had it not been that the boxes arrived in bad condition. You are the only man who sends me material poorly packed. To use such a light box, and pack it so solidly means that the box will be smashed, and the tablets broken. Besides you do not use nearly enough packing material.*

*I have monded some of the tablets, as well as I could ; the rest I will leave in pieces and dust to show your freind when he arrives to see me about the 100 tablets, so that you will hear from him about their condition. About 100 tablets, so that you will hear from him about their condition. About 10 large tablets or fragments were smashed. But fortunately they are the unbroken [correction*

manuscrite : unbaked] tablets, and the loss is not very great, except that they happen to be some of the best of the unbaked lot. The tablet with to diagram you did not send.

I was greatly disappointed when I saw the tablets. I expected 40 tablets something like to sample. Besides the sample there were 3 perfect baked tablets, [correction manuscrite : not smaller] and one nearly so. Then there are 3 half tablets, [mot effacé] and two fragments that are baked. One of the perfect tablets is as contract, and should be with the 8 you sent last spring. Among the unbaked tablets, I find many that are not sufficiently preserved for publication. I would not give a franc for some of them. Then there are others although not well preserved that are clearer. On the whole the unbaked tablets are not very inspiring.

I will give you 2700 [correction manuscrite] 3000 francs for the lot. If this is not satisfactory say the word and I will return them at once.

2) I will see the treasurer about your request for \$120 instead of 500 francs. I will then report what I will give for the vase. As soon as your man arrives, and I have dealt with him concerning the 100 tablets I will make you an offer for the eight.

3) I have had no response concerning the tablets lying here at the Museum, but I have decided to offer you 1 1/2 francs per tablet.

If you want to close up the matter I will have two University Officiala count them and report their condition, for many are smashed as I have told you.

What you wrote about the Louvre people will be observed, They will not learn of any dealings I have with you, but what you say only confirms what I have repeatedly told you. A few of the last lot interest me, but they are the first you sent. I do not believe you would have given me the 53 "Presages" even if I had offered more than the Louvre. But I think others will send me good tablets even if you do not.

### Document Y.G.1912.x.x.b

1912

Détails d'une collection de Quarante tablettes de présages avec leur [sic] dimensions

|  |                 |
|--|-----------------|
| 1 Tab. non cuite avec dessin fragmenté | 18 cm x 12 ½ cm |
| 1 " blanche parfaite cuite             | 13 ½ x 10 ½     |
| 1 " " " "                              | 16 x 9 ½        |
| 1 " fragment blanche                   | 9 ½ x 6         |
| 1 " " "                                | 8 ½ x 10 ½      |
| 1" blanche très peu abîmée             | 16 ½ x 7 ½      |
| 1 petit fragment blanc                 | 7 x 3 ½         |
| 1 fragment "                           | 13 ½ x 8 ½      |
| 1 Tab. fragmentée non cuite            | 9 x 7 ½         |
| 1 " "                                  | 18 ½ x 10 ½     |
| 1 " "                                  | 13 ½ x 12       |
| 1 " "                                  | 10 x 10         |
| 1 " presque pas abîmée noire           | 10 x 8          |
| 1 " fragmentée                         | 13 x 8          |
| 1 " "                                  | 9 ½ x 7 ½       |
| 1 " "                                  | 13 x 9 ½        |
| 1 " "                                  | 9 x 6           |

|                  |             |
|------------------|-------------|
| 1 " "            | 14 x 11     |
| 1 Gd frag. blanc | 13 ½ x 12 ½ |
| 1 Tablette ronde | 5 x 5       |

[changement de page]

Suite

|                                |              |
|--------------------------------|--------------|
| 1 Gde Tab fragmentée non cuite | 13 cm x 9 cm |
| 1 " "                          | 11 x 10      |
| 1 " "                          | 13 x 11      |
| 1 " "                          | 11 x 9       |
| 1 " "                          | 10 ½ x 8     |
| 1 " "                          | 11 x 8       |
| 1 " ronde "                    | 6 x 7 ½      |
| 1 " fragment "                 | 9 x 6        |
| 1 " " "                        | 9 x 5 ½      |
| 1 " " "                        | 10 ½ x 8     |
| 1 " " "                        | 10 x 8 ½     |
| 1 " " "                        | 8 x 6 ½      |
| 1 " " "                        | 11 x 7       |
| 1 " " "                        | 12 x 10 ½    |
| 1 " " "                        | 9 ½ x 6      |
| 1 " " "                        | 10 x 4 ½     |
| 1 Tablette parfaite            | 6 ½ x 4 ½    |
| 1 " " "                        | 11 x 5       |
| 1 " " "                        | 10 x 6 ½     |
| 1 " frag.                      | 12 x 8       |

### Document Y.G.1912.11.28

Paris, November, 28th 1912

Dear Professor Clay

I am sure you have no idea of the high prices paid in the East for any antiquities found there, otherwise you would not be so particular : you are thinking that the merchants are making fortune when I am, in fact, in the business for over 25 years, I can say nobody have received & sold as many assyrian & babylonian antiquities and the result is far of what you suppose.

I don't see any exaggeration in the price given for the 29 Warka Bulles, I sold from the same kind from 20 to 50 frcs. per piece and in order to give you satisfaction I accept to reduce my price to \$80.

I am addressing to Mr. M Library the collection of the 100 new tablets specially and carefully backed and for which I cannot accept less than \$640 (viz @ 4\$ x 160 =)

Dumani refered to me your offer of \$2000 for the hundred square tablets, I cable him to accept & to settle the affair.

*As I already wrote to your goodself kindly urge the standing affairs of the 30 Geokha Tablets for \$120 ; \$80 for the Bulles, \$250 for the 8 perfect Warka ; 1000\$ for the Presages total 1450\$ and give your instructions for remittance of same, as I am stopped for buying owning cash money and thank you by advance.*

*For the Royal Vase, as the piece does not belong to me I will wire to my client your best offer.*

*I trust you have accepted my proposal respecting the remaining lot of the large tablets collection @ \$0,50 per piece to start fresh and new business.*

*Awaiting of your good news, I remain, Dear Professor, Clay,  
your very sincerely,  
Elias Gejou.*

*Sent per 5 parcels post to Mr. Morgan Library*

*160 Abu Nekhla Tablets \$640*

*1 baked tablet from Warka \$6*

*I have very heavy payements to do next month and beg you to settle as soon as possible*

**Document Y.G.1912.12.13**

*Paris, December 13th, 1912*

*Dear Professor Clay*

*I confirm my previous letter of 28th ultimo and have not heard from your good news but I am just receiving from th Treasurer of the University the settlement of the 30 Geokha large tablets viz \$120 and thank you very much for same.*

*I hope you already received in good order the last five parcels post containing the 160 tablets and you will shortly report your decision respecting this collection.*

*I hope also for the remaining affairs you will write soon and give a satisfactory answer about them.*

*I remain, Dear Professor Clay,  
your very truly  
Elias Gejou.*

*A happy Christmas and best wishes for the New Year for you and your family.*

**Document Y.G.1913.01.17**

*Paris, 17 January, 1913*

*I am just receiving your kind favor of 6th instant and thank you fore same.*

*I don't believe that I gave you subject to complain of anything, in my little position I have done my best to please you and I am deeply sorry if I have not succed.*

*On your demand, on February 1911 I addressed to you all the goods in my hands with the*

large collection of the 5200 tablets for which I asked the price of \$2 per piece which was paid at average by the others and you wrote to say if you don't take the whole lot you will make your friends taking the balance. You have just bought 600 for the Yale University and 256 + 454 + 820 + 139 for your friends - the total is 2269 paid at the rate of about \$1 cash and by your last post card you said you are inspecting the lot and will see if it is possible to give \$0,50.

For the presage tablets by my letter of 21st October I wrote : I accept for the 40 tablets and the specimen sent with the vase \$1000 etc and I have not included in this price the vase which does not belong to me.

In order to show you to which extent I am willing to give you satisfaction, instead my last prices amounting to \$3491 viz :

\$ 1465 for the remaining 2931 tablets @ \$0.50  
\$ 1000 for the presage collection & the specimen  
\$ 80 for the 29 bulles  
\$ 640 for the 160 tablets  
\$ 6 for the backed tablets  
\$ 300 for the 8 square perfect tablets

---

Total \$ 3491

I will accept for the whole lot thousand dollars; except the vase which kindly send it back to my address by parcel post.

I don't know if from the new sources about which you are writing you would get antiquities at such moderate prices ; few days ago a man from Bagdad who is going to New York had a small clay cylinder the text of which already published by Scheil and for which he asked the price of 3000/4000\$ !

I have no doubt you will soon appreciate much better my feeling to please you in every way.

Dumani I don't understand the reason for which Dumani have not settled with you the affair of the 100 tablets. I am wiring him again to accept your offer & finish this affair.

As requested in future I would not send you any common goods & will refer only for precious & worthy pieces.

Kindly if you agree to my proposal for settlement of these affairs at \$3000.

Cable me the word Gejou Paris Settled and thank you by anticipation.

I remain, Dear Professor Clay,  
you very truly  
Elias Gejou

N.B. In Professor Hinkle hands left  $112 + 90 + 8 + 8 = 220$  tablets which are included in the total of the 2931

**Document Y.G.1913.01.30**

New Haven, Conn.  
Jan. 30. 1913

Dear Mr. Géjou

*I have done over the tablets lying here for two years, and with the exception of a few specimen tablets I do not care to buy them at any price. I have enough of the Ur dynasty and Johns has picked out of the others practically everything of value.*

*I looked again at the last lot of 160 and the one Warka tablet. I will take the latter at your price, and make you an offer for the 160 as soon as the other matters are disposed of. I am getting tablets of the Hammurabi period, and may buy yours if we can come to terms.*

*Do you not keep a copy of the letter you send me ? You sent me a letter which I gave to Miss Greene, asking \$1000 for all the presage collection and the vase. Now you ask \$1000 for the collection, and ask me to return the vase. I will return it, but with it everything else that is here.*

*On November 28th you wrote me that you wanted \$250 for the eight perfect Warka tablets ; now you write me that you want \$300. I think \$25 a piece a very handsome price for them. Dumani at last accepted my offer, but I gave him entirely too much for the tablets.*

*I have laid them out for a volume and find that I will need a few less than fifty, so if you or he wish to buy the balance I will give them to you at a gain.*

*I have paid you, Mr. Gejou, very handsome prices as you well know. A cylinder like the one for which you asked originally \$2500 was offered here for \$375. I bought one the other day for considerably less. Why didn't you tell me at the time that a large number of them had been found in great numbers at Yokha ?*

*In order to help you dispose of the first lot you sent me, I secured Newell, Lyon, Hinke, Nies and Miss Hussey to buy from you at no expense to you. I even paid the expressage. Now I learn that these people are offered the choice things, even the choicest out of lots you have sent to me, and yet you expect me to continue to find new customers for you. If something half good is sent, it is very promptly ordered back, but you want me to secure buyers for the rubbish. And yet you say that you have been trying to please me.*

*On the other sheet you have my final proposition. If it is not satisfactory, simply send me word, and I will pack up everything here and ship same to you. I mean this. Of course you know that Hinke still has some of the tablets sent him. I am through with them so if he does not want them he can ship them directly to you.*

*I am enthusiastic about nothing here. The decent presage tablets are too few to begin work on. I have plenty to publish for the next few years, besides I can now get all I need, for I have at last direct connections with the East, and with others who at last seem to treat me well. I will see on Tuesday a shipment direct from the East, and it promises from the description to be very exciting.*

*Yours sincerely,*

**Document Y.G.1913.02.11**

*Paris, February 11th 1913*

*Sold to Professor A.T.Clay  
New Haven, Connecticut, USA*

|  |               |
|--|---------------|
| <i>1 collection of 41 Presage Tablets</i>        | <i>\$ 875</i> |
| <i>1 alabaster vase with 4 line inscriptions</i> | <i>\$ 75</i>  |
| <i>8 square tablets from Warka</i>               | <i>\$ 200</i> |
| <i>3 bulles - terra cutta</i>                    | <i>\$ 15</i>  |
| <i>19 tablets from the 1st collection</i>        | <i>\$ 35</i>  |

Total \$ 1200

**Document Y.G.1913.02.12**

Paris, February 12th 1913

My Dear Professor Clay

*I thank you much for your kind favor of 30rt id.*

*Remaining collection I referd to my clients your offer for th remaining tablets of the 1st collection about 3000 and I am pleased to inform you that they accept \$900 / your own offer @ \$0,30 per piece.*

*Lot of 160 I thank you for accepting the backed tablet at \$6 and will consider with my best attention any liberal offer which you promise to do for the collection of the 160 tablets of Hammurabi period.*

*Letter Alle my letter are copied and I don't trace on my letter of 28th november my proposition of selling the presage collection with the vase for \$1000.*

*Dumani I recognize that your offer to Dumani was quite liberal also I strongly recommand him to accept same in order to give you satisfaction.*

*Cylinder I have not the gift to foresee the unknown and to pay in Bagdad in 1910 for the cylinder which you bought £250 & in 1911 for two other bought through my ex-partner : the brother of the new merchant now at New York £332 (\$1662) as you can [illisible] from anyone. How will you tell me where is my profit when I sold to you @\$1200 and the two other are offerd @ 375 each ? ...*

*I am always thankful to your kindness of introducing me to your friends and you are quite mistaking when you think that I am giving the preference to the other to whom I offerd my best goods and to you the rabbish ; you may remember that from the first day I plainly explained to you that owing my modest means I cannot afford stocking goods & must sell them or receipt for the return of the value & since the time that we are in connection of business consider the long delay which is taked to the settlement of any affair.*

*I know what you want and if I have the chance of securing any worthy document be convinced it would not be proposed to anyone else before you.*

*You will soon found out the reality of the other words & state the exageration of their prices for the insignificant thing and recognize I am always trying to give satisfaction to my clients and doing business in a fair way.*

*Telegramm I cabled you yesterday accepting your prices and I am sure to have great trouble for the vase which you estimate for \$75 and herewith inclosed I am addressing you invoice.*

*Kindly make me offer for the 2 G. Bulles left to settle this little affaire.*

*I remain, Dear Professor Clay,  
your very amicaly  
Elias Gejou*

*P.S. You promized to give me of your publications and I should be pleased to have a copy of your last book "Record of Babylonian etc" which Mr. Thureau-Dangin shows me and thank you by anticipation.*

**Document Y.G.1913.03.07**

Paris, March 7th 1913

My dear Professor Clay

I am quite easy in business matter and when I see any little profit on a affair I settle it as owner.

Bulles Theses pieces cost me at average \$2 each and when I am asking \$80 for a lot of 29 pieces I think it is very reasonable if you consider all the risks of the antiquities business and in order to please you I will accept for the remaining 26 bulles only \$25.

Library Remittance Up to date I have not received miss Green remittance for \$1040 advised by your previous letter, kindly recall to his mind same and oblige.

Collection of 100 I thank you for looking at the collection of the 100 new tablets and hope receiving by next mail your friend best offer.

Terra Cotta I already addressed to your Goodself by parcel post the disponible figurines and trust they arrived in good order to your hands and found desirable. What are the other things which you can use for your museum ? Herewith inclosed a list of the pieces at hands.

Books Many thanks for the books which you are sending. I will read it with interest.

Remaining Tablets I hope you already give your instructions to the treasurer of the University for the settlement of this affair.

I remain, my Dear Professor Clay,  
your very sincerely  
E. Gejou

**Document Y.G.1913.03.24**

March 24, 1913

Dear Mr. Gejou

Do you know there is much rubbish among the 2921 tablets lying here. If I were to throw out the wholly worthless stuff beside the tablets ground almost to powder, the number would be 500 to 700 less. You have counted small worthless fragments, or rather Johns has wrapped them up beautifully in cotton. If only the Drehem tablets had been wrapped up in the same way, for they are the ones that suffered most in shipping.

Hinke has 204 of the 2921.

You turned down my offer of 30 cents and then I withdrew it after you wanted 50 cents. Now you want me to buy them. The trouble with your Senkerehs is you have picked out the choice ones to sell for a pound a piece. The many very small temple lists, as well as, the large ones are the 160 tablets of little value to me. Put the clean up everything I will give you \$ 1200 for the four items : 1) 2921 tablets, which includes the 204 Hinke has; 2) 160 Senkereh ; 3) bulles ; 4) terra-cotta figurines. Send cable, Clay, New Haven, Gejou, and I will understand that you accept.

Yours sincerely  
A.T.Clay.

**Document Y.G.1913.04.03**

Paris, April 3rd 1913

Dear Professor Clay

I due receipe of your favors of 17 & 25 instant also Mr King's remittance for \$1040 and thank you very much for same.

Bulles I accept your offert of \$20 [souligné] for the remaining bulles.

Goods By next mail I shall address you to the University the goods asked for asked for carefully packed in small parcels.

Collection 100 according to your promise I hope reciving by next mail you best offer for this collection.

Remaining tablets I already accepted your offer for the remaining tablets of the great collection and I trust you have give your instructions to your treasurer for the settlement of same.

Cylinder I have a beautiful cylinder of Naboucodanassar as the our which you bought but it is little bigger perfect state. I will accept for same \$250 Do you have it sent on approval.

Messayeh He is new in the business and have no experience and of course he has lot of illusion ! ...

I remain, Dear Professor Clay,  
your very respectfully  
Elias Gejou

P.S. I am deeply sorry to learn the sad news of the death of Mr. J.P. Morgan ; it is a great lost for the humanity and address my sincere condolence.

**Document Y.G.1913.04.07a**

Paris, April 7th 1913

Dear Professor Clay

I confirm my last letter of 3d instant and have pleasure to remind you her with invoice for the goods sent or approuved to your Goodself & addressed to the Yale University.

I trust you will receive them in [illisible] and in good order and they will give full satisfaction. I don't sent the small statuette. It was found doubtfull.

I have not yet received the book & think by next mail to be favoured with your good news for the collection of 160 and the settlement of the remaining tablets. I am expecting shortly few ritual & presage fragmentary tablets as soon as to hand I will address same to your Goodself.

Please don't delay anymore the settlement for the remaining tablets, my correspondants are pressing me by many mail for same.

*I remain, Dear Professor Clay,  
Your very truly  
Elias Gejou*

**Document Y.G.1913.04.07b**

*Paris, April 7th 1913*

*List of the antiquities sent on approval & Professor A. T. Clay, Curator Babylonian Collection Yale University New Haven Conn.*

|       |   |                                     |        |
|-------|---|-------------------------------------|--------|
| GG 1  | 1 | Fine Hard stone Cylinder from Warka | \$ 150 |
| " 2   | 1 | " " " " " "                         | " 125  |
| " 3   | 1 | " " " " " "                         | " 50   |
| " 4   | 1 | " " " " " "                         | " 50   |
| " 5   | 1 | Assyrian Cristal " " Kaalet Shergal | " 100  |
| " 6   | 1 | Babylonian " " Singara              | " 20   |
| IEG 1 | 1 | Circulaire Babylonian seal          | " 10   |
|       | 1 | Small stat. Head prehistorical      | " 10   |
|       | 1 | Terra-Cotta figurine                | " 6    |
|       | 1 | Small prehistorical hard stone axe  | " 10   |
|       | 1 | Prehistorical Hard stone axe        | " 25   |
|       | 1 | Archaic brass statuette with vase   | " 25   |
|       | 1 | Hittite brass statuette             | " 50   |
|       | 1 | Brass statuette Romane period       | " 25   |
|       | 1 | Lamp brass 4 head                   | " 20   |
|       | 1 | " " " Roman period                  | " 5    |
|       | 1 | Albaster vase from Warka            | " 25   |

I.E.G.

**Document Y.G.1913.04.09**

*Paris, 9 April 1913*

*Dear Professor Clay*

*J beg to inform you that I recieved the case of the antiquities and among the tablets I found few fragmentary of presage & ritual which I will address to your Goodself by next mail.*

*I have a very fine collection of about 260 very thin and fine tablets of Gokha. Temple tablets for which I ask \$ 1000 my last price there is no our on the Warka of the same kind also 120 perfect Gokha tablets of which 13 double and 7 bulles for the 120 I ask \$ 200 and if my prices sent you I am ready to address you same on approbal.*

*Awaiting a satisfactory answer*

*I remain, Dear Professor Clay,  
your very truly  
Elias Gejou*

*N.B. The 260 are alike the one which you bough from me for \$15.*

**Document Y.G.1913.04.14**

*Paris, 14th April 1913*

*Dear Professor Clay*

*I am pleased to inform you that I am addressing to your goodself th the University a small parcel post containing the goodes mentionned as per invoice herwith in closed.*

*I hope you will receive same in due course and good order and they will sent your collection.*

*I am still without any news from you respecting the remaining lot of tablets for which I already accepted your offer, I trust you have given your intructions to the treasurer of the University for the remittance of the settlement, also for the little affair of the 26 Bulles and you will by next mail repond concerning the collection of the 160 tablettes, the figurines & the goods sent on the 7th April.*

*I remain, Dar Professor Clay,  
Yours very sincerely  
Elias Gejou*

**Document Y.G.1913.04.19**

*April 19th 1913*

*Dear Professor Clay*

*I confirme my previous letter of 14 instant and have none of your favors to reply to.*

*I trust you already received my parcel of 24 february containing the 8 terra cotta fugurines, my parcels of 7 & 14 instant and you will shortly report about same.*

*I have not received yet the settlement of the remaining tablets viz \$900 [illisible] at your offer of 0,30 per piece, the \$25 [illisible] for the bulles and I am still awaiting your offer as promised for the collection of the 160 tablets.*

*Awaiting of your Good news, I remain, may Dear Professor,  
Your very sincerely  
Elias Gejou*

*N.B. I am learning from dumani you are coming to stay in Europe for six months, please let me*

*know when do you expect starting ; I should be so pleased to see you.*

**Document Y.G.1913.04.24**

*Paris, April 24th 1913*

*Dear Professor Clay*

*Really I dont understand a single word from your postcard posted on the 16th instant and dont know about which matter are you refering.*

*In the last lot of the tablets received has not been seen by any assyriologist : from the well preserved tablets I send few specimens to my customers and I am awaiting their answers and up to date I dont know the importance of the said tablets, [illisible] them and when have I picked the good pieces for the others and send you the rabbish as you say : you are really injust to me when you write such things.*

*I am always pleased to give you the performer on anyone but for God sake dont accuse me for things which I never think and I am not fool enough to send you the bad pieces & to give the best to the others and be sharp to give quick sttlement to any affair which I am proposing. I have not received any offer from you respecting the collection of the 160 tablets for wiring my answer, surely, you have forgotten to post your letter.*

*The largest cylinder which I proposed is just arrived from the East and it is the finest speciment of the kind ; the 2 which you saw at my place were sold one to the British Museum for £75 and the other ti the Louvre . I had an offer here for it at f. 1200 and if you wish securing the purchase of same kindly cable me Gejou Paris Clay and on receipt of some I will stop the negociations and sent you some for \$ 250.*

*I dont think I have deceive any of my clients as all are very satisfaid with the transactions made together and all my business are throughly fair and honest.*

*I lately sent a large account to my brother at Mossoul for the purchase of some very important assyrian pieces, are you in position for the purchase of such pieces, I will report and give full particulars about same in due time.*

*I have not received yet the settlement for the bulles & the remaining tablets of the great collection for which I accepted your offer of \$ 0,30 piece which equal to \$20 for the first and \$900 for the other. Kindly give your instruction for the remittance and oblige and let me know when you have decided for the goods such on :*

*24 feb. 8 fig for \$ 40*

*7 April and 14 instant and for the collection of the 160 tab.*

*I have not received the book about which you wrote already, I will be so pleased to read your publication.*

*I remain, Dear Professor Clay,  
Your versy Sincerely  
Elias Gejou*

**Document Y.G.1913.04.28**

Paris, April 28th 1913

*Your suppositions are entirely wrong.*

*None of the dealers enters into my place & knows something of my business and I am quite surprized that a man of your soled judgement cas belive such nonsenses : I would be quite a fool to send you the bad goods and sold the good pices for the other : your money worths the money of the others, I am not selling you goods on delivery as fishes in the water, on receipt you inspect them and see at over what ther are ; on the other hand by doing such practices I will surely loos our relations and this is against my interests.*

*Some last summer I received about 1000 of the 1rt dynasty tablets, I sold on last june to the Louvre 150 from Singara for 3000 frc, 100 to the British Museum for 2000 mark & 12 to Dr [illisible] for \$ 60 and the remaining of which about 500 damaged are still at hands and no any assyriologyst have seen them. From these you can see how far you are from the truth when you give credits to the taleswhich you listen.*

*Let us come to the right understanding :*

*I am still willing to give you the performer antiquities which I may receive but on the express conditions that on receipt of my goods you will give your best and final offer for same and quick settlement if we agree for the price. I cannot await months and months for very little affair ; my means are very small.*

*Messayeh has written : you ask him to settle together th affair of the remaining large lot of my collection of of which his brother gets nearly 650 tablets ; I refuse to give such authority, because I already paid in advance to his brother his share & I wrote to him that I accepted your price of \$ 0,30 and I am expecting shortly the remittance for the settlement & have not said a single word of my business with you.*

*I have not received up the date tue letter by which you are making your offer of the 160 tablets collection.*

*Kindly give your instructions for the remittances of the \$20 for the bulles, the \$900 for the remaining tablets and let me know you definite answer for the other goods and oblige.*

*I remain, my Dear Professor Clay,  
Yours very sincerely  
Elias Gejou.*

**Document Y.G.1913.05.02**

Paris, May 2nd 1913

*Dear Professor Clay*

*I have pleasure to inform you that I secured the purchase of a very important piece from Kalat-Shurgat : a larger cylinder as the shape of the [illisible] getting 30cm lenght 40 cm of circonference in the middle and 36 at the two heads, it is from the same place as the Sargon tabl and in perfect state.*

*Kindly let me know if you are in position for buying such a piece & if the Mr. Morg. Library is still silling to buy.*

*I hope you already recieved my previous letters and recongnize that you were quite wrong of thinking the nasty things which you heard from some jalous competitors, that you have giving your instruction for the remittance of the value of the remaining tablets \$900 and for the bulles & you*

*will shortly write about all the goods which are at hands.*

*The cylinder is already sent & I am expecting its arrival at the end of June & I would not do anything before hearing from you.*

*I remain, Dear Professor Clay,  
you faithfully  
Elias Gejou*

**Document Y.G.1913.05.09**

*Paris, 9 May 1913*

*Dear Professor Clay*

*I consideration of your offer for the remaining tablets of the collection, I already paid to my clients their shares and I should feel oblige to you by getting your remittance for same and for the little bulles affaire wiz :*

*\$900 & \$20 [illisible]*

*Kindly let me know your final answer for the goods which are at your hands :*

- a) The 8 Terra-Cotta figurines*
- b) The Goods of the parcel of 7 april*
- c) The Goods of the parcel of 14 april*
- d) The collecion of the 160 tablets*

*as I am sorry to say I cannot afford to let these affaire post powed from month to more.*

*Awaiting a satisfactory answer I remain, Dear Professor Clay,  
Your very respectfully  
Elias Gejou*

**1929 – 1931**

| <b>Document</b> | <b>Date</b> | <b>Expéditeur</b> | <b>Destinataire</b> | <b>Ville d'expédition</b> |
|-----------------|-------------|-------------------|---------------------|---------------------------|
| Y.G.1929.03.25  | 25/03/29    | Dougherty         | Géjou               | New Haven                 |
| Y.G.1930.05.17  | 17/05/30    | Dougherty         | Géjou               | New Haven                 |
| Y.G.1930.05.28  | 28/05/30    | Géjou             | Dougherty           | Paris                     |
| Y.G.1930.08.05  | 05/08/30    | Géjou             | Dougherty           | Paris                     |
| Y.G.1930.x.x    | Non datée   | Géjou             | Dougherty           | Non précisée              |
| Y.G.1930.08.22  | 22/08/30    | Géjou             | Dougherty           | Paris                     |
| Y.G.1930.09.16  | 16/09/30    | Dougherty         | Géjou               | New Haven                 |
| Y.G.1931.05.13  | 13/05/31    | Géjou             | Dougherty           | Paris                     |
| Y.G.1931.06.18  | 18/06/31    | Dougherty         | Géjou               | New Haven                 |
| Y.G.1930.07.13  | 13/07/31    | Géjou             | Dougherty           | Paris                     |
| Y.G.1931.12.20  | 20/12/31    | Géjou             | Dougherty           | Paris                     |

**Document Y.G.1929.03.25**

*March 25, 1929*

*Dear Mr. Gejou*

*I have chipped to Mr. Messayeh in three boxes the antiquities belonging to you which have been in the Yale Babylonian Collection for a number of years.*

*I send you herewith a copy of the inventory or list of these objects which I have shipped to Mr. Messayeh.*

*I am sorry that we have not been able to sell these antiquities for you, but there is much more chance for their sale in New York City and I hope that Mr. Messayeh will be able to find an early buyer for the objects belonging to you.*

*Very sincerely yours,*

*R.P. Dougherty*

**Document Y.G.1930.05.17**

*May 17, 1930*

*Mr. I.E. Gejou  
Paris France*

*My dear Mr. Gejou :*

*Your letter of April 24th has been received, and I note what you say about the price of Cappadocian Tablets. Taking all things into consideration I am willing to advance my offer to \$15 per tablet making \$75 (seventy-five dollars) for the five tablets. If this is satisfactory to you I shall order the treasurer of Yale University to forward you the amount.*

*With reference to the 60 tablets from such places as Senkerah, Drehem, and Warka, I am not sure from your letter as to their condition. You say they are in a fair state. If this means that they are like the tablets which you sent to us and which we could not buy but delivered them to Messayeh, I do not believe that we would be interested in buying them. But if they are in a better state than those which you sent us before, it will be all right for you to send them. It will be necessary for us to wait until we see this tablets before we can say what we will pay for them. If you wish to send them on these conditions we shall be glad to examine them, and if it should turn out that we cannot buy them from you, we shall ship them back to you, or do whatever you say in the matter.*

*Very sincerely yours,*

*R. P. Dougherty*

**Document Y.G.1930.05.28**

*Paris, May 28th 1930*

*List of the collection sent for inspection to Professor Dougherty, NEW-HAVEN (Yale Univer.)*

|   |   |
|---|---|
| <p>Case No.1</p> <p>Box B. 1. 16 Tablets from Warka</p> <p>2. 24 _____</p> <p>3. 20 _____</p> <p>4. 17 _____</p> <p>5. 20 _____</p> <p>6. 18 _____</p> <p>7. 18 _____</p> <p>8. 23 _____</p> <p>10. 24 _____</p> <p>11. 23 _____</p> <p>12. 22 _____</p> <p>13. 20 _____</p> <p>14. 13 _____</p> <p>15. 15 _____</p> <p>16. 17 _____</p> <p>17. 19 _____</p> <p>18. 11 _____</p> <p>19. 12 _____</p> <p>20. 16 _____</p> <p>21. 9 _____</p> <p>22. 32 _____</p> <p>23. 13 _____</p> <p>9. 30 _____</p> <p>Tablets 432</p> | <p>Case No. 3</p> <p>Box C. 1. 32 Singarah Tablets</p> <p>2. 12 _____</p> <p>3. 32 _____</p> <p>4. 22 _____</p> <p>5. 37 _____</p> <p>6. 27 _____</p> <p>7. 16 _____</p> <p>8. 13 _____</p> <p>9. 29 _____</p> <p>10. 32 _____</p> <p>11. 19 _____</p> <p>12. 18 _____</p> <p>13. 18 _____</p> <p>14. 19 _____</p> <p>15. 19 _____</p> <p>16. 19 Round tablets</p> <p>17. 31 Warka _____</p> <p>1 Round _____</p> <p>18. 3 Tablets frag's</p> <p>– + 8. 12 Figurines</p> <p>Tablets 399</p> <p>Figurines 18</p> |
| <p>Case No. 2</p> <p>Box C. A1 20 Singarah Tablets</p> <p>A2 38 Terra Cotta Fig.</p> <p>12 Tablets</p> <p>1 Stone animal</p> <p>3 Bricks Inscriptions</p> <p>1 Stone inscriptions</p> <p>3 Iron plaques</p> <p>1 Terra Cotta head</p> <p>1 _____ (Lower part)</p> <p>1 Wooden box containing 3 prisms</p>   | <p>Case No. 4</p> <p>Box D. 1 22 Tablets Singarah</p> <p>2 10 Gros cones</p> <p>3 8 Small cones</p> <p>D. 3 5 Singarah Tablets</p>  |

**Document Y.G.1930.08.05**

*Paris, Augustus 5th 1930*

*Dear Professor Dougherty,*

*I have not heard from your good news for a long while respecting my sending the Tablets Collection and trust a satisfactory report is on the way.*

*I get a fine collection of Babylonian cylinders 25 and a seal from different Places and periods, particulars of which are herewith enclosed.*

*If you are interested with same I am ready to address you for inspection on communication the casts on plaster, so you can see the importance of the pieces.*

*Awaiting of your news  
Yours very truly  
Elias Gejou*

**Document Y.G.1930.x.x**

*Dear Professor Dougherty,*

*I confirm my yesterday's letter and I am addressing you per two parcels post :*

*A collection of 100 babylonian fine tablets from different places, in good state and for which I will charge you only \$300.*

*In one of the cartoon you will find a very fine cappadocian seal on green stone, for this little lot, to give you satisfaction I will accept \$30*

*Awaiting of your good news  
Yours very sincerely  
Elias Gejou*

**Document Y.G.1930.08.22**

*Paris, August 22d 1930*

*Dear Professor Dougherty*

*Many thanks for your kind favor and I am pleased that you safely received my goods.*

*I lost my brother and I am obliged to go to Baghdad, I will leave Paris after the 15th October and I trust you would be in position to settle the question of my collection before the said date.*

*I addressed to your Goodself the Revue d'Assyriologie in which M. Thureau-Dangin is writing about my sumerian statuette ; owing the circumstance I am prepared to sell it for about the cost price viz : \$4000 if you will assure the acquisition of same please cable me word "Buyer".*

*I remain, Dear Sir,  
Yours very truly  
Elias Gejou*

**Document Y.G.1930.09.16**

*September 16, 1930*

*Dear Mr. Gejou*

*I am now writing with reference to the 100 tablets and the Cappadocian tablet, fragments and seal, concerning which you wrote on May 28th and which you sent to us so that they arrived a number of weeks afterwards.*

*I have already explained to you that we have been extremely busy this summer in connection with moving the Babylonian Collection into new quarters. On this account I have been delayed in writing to you fully about the tablets as I did not find it easy to examine the tablets. I hope you will pardon this delay.*

*I am willing to pay you \$25.00 for the Cappadocian tablet, the seal, and the Cappadocian fragments.*

*As to the 100 tablets which you describe as coming from different places, 65 of them are ordinary Ur Dynasty tablets and 4 are Singashid tablets, which are inscribed with the ordinary inscription of that king. One is an exercise tablet not very well preserved. So 70 of the 100 can be put down as containing very little value from the standpoint of publication. Among the remaining 30 there are four comparatively late time, but they are poorly preserved. The rest are miscellaneous, with some mathematical tablets among them. I do not feel that these 100 tablets are worth \$300,00 to us. What I offer is \$200,00 for them. My offer therefore, for the complete lot which you sent is \$225,00. If this meets with your approval, please write at once, and shall have the University send you the \$225,00 in the usual manner.*

*I have misplaced your last letter, but I recall that you wrote of the death of your brother. I regret very much to hear of this and offer you my sincere sympathy. I trust that you will have a safe trip and good health on your trip to Baghdad. I have recently seen Mr. and Mrs. Messayeh in New York and they are well.*

*Very sincerely yours*

*R. P. Dougherty*

**Document Y.G.1931.05.13**

*Paris, May 13th 1931*

*Dear Professor Dougherty*

*I am back from the East and pleased to inform you I am addressing to your Goodself a parcel post containing a fine lot of 40 neo-babylonian tablets & a cone from Abu-Haba of 14 1/2 cm. height and 17 lines of inscriptions in a perfect state of preservation.*

*For the whole lot the price is \$100.*

*I trust after inspection of same you will respond about same.*

*Yours very Faithfully  
Elias Gejou*

*R.P.Dougherty Esq.  
Yale University  
NEW-HAVEN Conn.*

**Document Y.G.1931.06.18**

*June 18, 1931*

*Mr. I.E. Géjou  
77bis Avenue de Breteuil  
Paris, France*

*Dear Mr. Gejou*

*Your letter of May 13th stating that you were sending a package containing 40 neo-Babylonian tablets and a cone or cylinder from Abou Habba was received a few weeks ago. A very short time ago I received the package and found the tablets, etc.. in good condition.*

*I am ordering the Treasurer of Yale University to send you \$100,00 for these antiquities and trust that you will receive the amount without delay.*

*It is possible for me to see Mr. and Mrs. Messayeh a number of time during the year and I always ask about you. I trust that you are in good health and that your business is prospering. Please let me know when you obtain additional tablets like the ones which you sent recently.*

*Very sincerely yours  
R. P. Dougherty*

**Document Y.G.1930.07.13**

*Paris, July 13th 1931*

*Dear Professor Dougherty,*

*I duly received your kind favor also the treasurer remittance in settlement of my last sale and thank you for same.*

*I am very sensible to your courtesy, unfortunately I am ill and suffering from lever trouble and I must go to Vichy to make a cure...*

*I have a very fine collection of cylinders (130) from different places and periods , by the same mail I am addressing to your good self the casts in plaster of same please inspect them and if you see your way to secure the purchase I am willing to charge you a very moderate price viz : \$ 10000 - which it makes about the piece \$150 I paid for some of the lot till 250\$.*

*I am ready to address you the original if you may desire and remain, Dear Professor Dougherty,*

*Yours very sincerely*

*Elias Gejou.*

**Document Y.G.1931.12.20**

*December 20th 1931*

*Dear Professor Dougherty*

*I had the pleasure to address you last summer the stamps on plaster of my cylindres collection, I trust you received same in good order and you will shortly report about the matter.*

*I am prepared to sell separately those in which you are more interested, in this case please return me the stamps of them with you best prices.*

*Awaiting of your good news*

*Yours very sincerely*

*Elias Gejou*

*A merry Christmas and happy new year to you.*

**1933 - 1946**

| <b>Document</b>  | <b>Date</b> | <b>Expéditeur</b> | <b>Destinataire</b> | <b>Ville d'expédition</b> |
|------------------|-------------|-------------------|---------------------|---------------------------|
| Y.G.1933.08.11   | 11/08/33    | Stephens          | Gejou               | New Haven                 |
| Y.G.1933.10.03   | 03/10/33    | Gejou             | Obermann            | Paris                     |
| Y.G.1933.10.14   | 14/10/33    | Gejou             | Stephens            | Paris                     |
| Y.G.1933.10.14   | 14/10/33    | Gejou             | Obermann            | Paris                     |
| Y.G.1933.10.24   | 24/10/33    | Stephens          | Gejou               | New Haven                 |
| Y.G.1933.11.16   | 16/11/33    | Gejou             | Stephens            | Paris                     |
| Y.G.1933.12.11   | 11/12/33    | Stephens          | Gejou               | New Haven                 |
| Y.G.1933.12.23   | 23/12/33    | Gejou             | Stephens            | Paris                     |
| Y.G.1934.01.08   | 08/01/34    | Stephens          | Gejou               | New Haven                 |
| Y.G.1934.01.20   | 20/01/34    | Gejou             | Stephens            | Paris                     |
| Y.G.1934.02.05   | 05/02/34    | Stephens          | Gejou               | New Haven                 |
| Y.G.1934.02.17   | 17/02/34    | Gejou             | Stephens            | Paris                     |
| Y.G.1934.03.14   | 14/03/34    | Stephens          | Gejou               | New Haven                 |
| Y.G.1934.03.24   | 24/03/34    | Gejou             | Stephens            | Paris                     |
| Y.G.1933.10.14   | 14/10/33    | Gejou             | Stephens            | Paris                     |
| Y.G.1934.05.23   | 23/05/34    | Stephens          | Gejou               | New Haven                 |
| Y.G.1934.06.08   | 08/06/34    | Gejou             | Stephens            | Paris                     |
| Y.G.1934.10.23   | 23/10/34    | Gejou             | Stephens            | Paris                     |
| Y.G.1933.11.15   | 15/11/33    | Stephens          | Gejou               | New Haven                 |
| Y.G.1933.12.10   | 10/12/33    | Gejou             | Stephens            | Paris                     |
| Y.G.1935.11.14   | 14/11/35    | Gejou             | Stephens            | Paris                     |
| Y.G.1935.12.02.a | 02/12/35    | Gejou             | Stephens            | Paris                     |
| Y.G.1935.12.02.b | 02/12/35    | Gejou             | Stephens            | Paris                     |
| Y.G.1935.12.17   | 17/12/35    | Stephens          | Gejou               | New Haven                 |
| Y.G.1936.11.25   | 25/11/36    | Gejou             | Stephens            | Paris                     |
| Y.G.1936.12.23   | 23/12/36    | Gejou             | Stephens            | Paris                     |
| Y.G.1937.01.11   | 11/01/37    | Stephens          | Gejou               | New Haven                 |
| Y.G.1937.01.21   | 21/01/37    | Gejou             | Stephens            | Paris                     |
| Y.G.1946.11.28   | 28/11/46    | Georgette Géjou   | Paul Baur           | Bagdad                    |
| Y.G.1946.12.16   | 16/12/46    | Stephens          | Georgette Géjou     | New Haven                 |

**Document Y.G.1933.08.11**

*August 11. 1933*

*Mr. I.E. Géjou  
77bis Avenue de Breteuil  
Paris, France*

*Dear Mr. Gejou :*

*Your letter addressed to Professor Dougherty under date of July 29, 1933 has been received by me. It is my sad duty to inform you that Professor Dougherty has died on July 13, 1933. He suffered a serious nervous breakdown las April from which he never recovered. He became so depressed and filled with melancholia that he nded his own life.*

*The Babylonian Collection will not be in position to do any business until a new Curator is appointed. In the meantime, for the benefit of the next Curator it might be well if you will state ore definitely the nature of your collection of antiquities. You spoke in your letter of Babylonian cylinders. Are these small stone seal cylinders or larger clay inscribed cylinders ? We can not ask you to send anything to us until the new Curator is appointed.*

*A member of our Departement may be in Paris the latter part of this monthor first of September. He is Professor Julian J. Obermann. I am suggesting to him that he call upon you in order to see your collection. Please do not ask him to buy any object for us or to bring any object to us, as he will have no authority to do so. His visit will be merely for our information about your collection.*

*Yours very truly*

*Ferris J. Stephens  
Assistant Curator*

**Document Y.G.1933.10.03**

*October 3d 1933*

*Dear Professor Obermann,*

*I am still without any news from you and I trust shortly receiving a satisfactory answer.*

*Please find enclosed the stamps on wax of two Cappadocian seals on silver from Cesarée in which you may be interested and for which my [client is asking \$1000] and as you know such pieces are extremely rare.*

*Awaiting of your news  
I remain, Dear Professor Obermann*

*Your faithfully  
Elias Gejou.*

**Document Y.G.1933.10.14**

*Paris, October 14th 1933*

*Mr. Ferris J. STEPHENS  
Assistant Curator  
Babylonian Collection  
YALE UNIVERSITY  
NEW HAVEN*

*Dear Sir,*

*I had last summer the visit of Prof. Ibermann who was greatly interested with many pieces of my collections and about which he promised to report to your Good Self respecting the matter.  
I should feel obliged to you if you will let me know your decision.*

*Your very respectfully  
Elias Gejou*

**Document Y.G.1933.10.24**

*October 24, 1933*

*Mr. I.E. Géjou  
77bis Avenue de Breteuil  
Paris, France*

*Dear Mr. Gejou :*

*Professor Obermann has reported to me concerning his visit to you last summer. He has also placed in my hands the photographs of some of your seal cylinders and the impressions of the two Cappadocian seals. It happens that our collection is already pretty well supplied with examples of Babylonian seals. Since our funds for the purchase of antiquities are very low at the present time, I feel that we cannot consider the purchase of these seals. I am therefore returning to you the photographs and the two impressions.*

*The only objects which Professor Obermann mentionned that might be of interest to us at present are the sixty old Babylonian tablets. We cannot consider the purchase of them, however, at so high a price as you have mentionned to Professor Obermann. In any case I should not feel like making an offer for them without seeing the tablets. Do you not have an agent in this country through whom we might deal ?*

*Thanking you for the courtesy you have shown in sending us the photographs of your objects, I remain,*

*Yours very sincerely  
Ferris J. Stephens  
Acting Curator.*

**Document Y.G.1933.11.16**

*Paris, November 16th 1933*

*Professor Ferris J. STEPHENS  
Curator Babylonian Collection  
YALE UNIVERSITY  
NEW HAVEN, Conn.*

*My dear Sir,*

*I was absent and get just now your kind favor of October 24th for which I am greatly obliged.*

**BABYLONIAN CYLINDERS**

*I regret that you dont think necessary to increase for the present your cylinders collection, the collection offered at a so moderate price contains somme rare specimens which are not so easy to find every day.*

**TABLETS COLLECTION**

*I am pleased to address to your Goodself the collection of the selected 60 tablts to which I am adding four ideographic tablets from Semaoui and I dont charge anything to the price given to Professor Ibermann viz Fracs. 25000 or \$ 1500.*

*In the lot you will find also a very rare tablet in brass of Neram-Sin, it was found at Singareh and it must be a historical material and I am sure you would be to secure the purchase of same to the collections of your museum, I will only charge you for it \$1500.*

*What about the Sumerian statuette which Prof. Ibermann was so greatly interested ?*

*I remain, My Dear Sir,  
Your very faithfully  
Elias Gejou*

**Document Y.G.1933.10.14**

*Paris, November 16th 1933*

*Dear Professor Obermann,*

*I received in due course your kind letter also Prof. Stephens letter by which he asked me to send him the tablets and thank you for the same.*

*The 60 tablets are sent with four ideographic tablets which are extremely rare and I dont charge anymore price for them and include it with the Fracs. 25000 trusting he will approve the purchase of same. Un the parcel I add alos a brass tablet from Singareh of Naram-Sim and as you*

*know there is only one or two in existence and I think Prof. Stephens will be to secure the purchase of same for Yale Collection.*

*Have you received the REVUE d'ASSYRIOLOGIE number given Thureau-Dangin study respecting the Sumerian Statuette, I hope to receive shortly from you news of amator of same.*

*Yours very sincerely  
Elias Gejou*

**Document Y.G.1933.12.11**

*December 11, 1933*

*Mr. I.E. Géjou  
77bis Avenue de Breteuil  
Paris, France*

*Dear Mr. Gejou :*

*I was quite surprised to learn from your letter of November sixteenth that you had sent to me the collection of Babylonian tablets. In my letter of October twenty-fourth I did not ask you to send this tablets to me. I only stated that I might be interested in them, that I would not wish to make an offer for them until I had seen them, and suggested that you name someone in this country as an agent through whom we might deal.*

*It was my hope that we might come to an agreement before you sent the tablets as to how I should dispose of them in case I did not wish to bye them. Realizing that it is somewhat expensive to ship tablets for so great distance, I thought you might wish to make some provision for the disposal of them in case I should not want them.*

*The tablets have now arrived and I have just unpacked them. This letter is only to acknowledge the receipt of the tablets which were in very good condition due to the excellent manner in which you has packed them. They are now in my possessionand in safe-keeping in the roomes of the Yale Babylonian collection. I have not yet had an opportunity to examine them carefully and to determine whether or not it would be wise for us to think of purchaseing them. I may assure you in advance, however; that we shall not be able to offer you anything like the price that you have asked for them.*

*I note that the bronze tablet which you have sent is very badly encrusted with oxidized material so that it is very doubtful if anyone will be able to completely read this tablet. I shall be pleased to know who informed you that this is an inscription of the King Naram-Sin. From my hasty examination of the piece I belive that this is mistaken information.*

*Yours very sincerely  
Ferris J. Stephens  
Acting Curator.*

**Document Y.G.1933.12.23**

*Paris, December 23th 1933*

*Professor Ferris J. STEPHENS  
Curator Babylonian Collection  
YALE UNIVERSITY  
NEW HAVEN, Conn.*

*My dear Sir,*

*I am much obliged for your kind letter of 11 instant and very pleased to learn that my tablets collection reaches you safely.*

*From your previous letter I understood that you should like to inspect the said collection and I am quite sure you would secure the purchase and recommend it to the trustees of your museum.*

*The price asked for is very moderate, for your guidance I sold few years ago one similar ideographic tablet as the four in the collection for Frs 3000 (Gold) and refuse to the Louvre to pick some tablets of the collection in which they were interested.*

*The brass Tablet can be easiley cleaned by a professional M. Thureau-Dangin told me it is of Naram-Sin.*

*I have have not any Agent in the states.*

*Awaiting a satisfactory answer, I remain, Dear Professor Stephens, Yours very sincerely*

*Elias Gejou*

*I wish you a merry Christmas and a happy new year.*

**Document Y.G.1934.01.08**

*January 8, 1934*

*Mr. I.E. Géjou  
77bis Avenue de Breteuil  
Paris, France*

*Dear Mr. Gejou :*

*I have received your letter of December 23rd and reciprocate your good wishes for a happy New Year.*

*I have now had opportunity to xamine a little mire carefully the collection of Babylonian tablets and the bronze tablet which you sent to me. Concerning the bronze tablets, I feel rather certain that you must have misunderstood Thureau-Dangin because it is quite obvious that the inscription is not one of Naram-Sin but of Rim-Sin. The inscription contained in this bronze tablet is a duplicate of one which was published by Thureau-Dangin in Die Sumerischen und Akkadischen Königsinschriften, page 218 and following.*

*The collection of Babylonian tablets is of a miscellaneous sort, most of which are ordinary od Babylonian contracts. There are a fex Neo-Babylonian contract. Twelve of the lot belong to the time of the third dynastie of Ur. Nine other are of the same type except that they are a little older than the Ur Dynasty. The only tablets of more than ordinary interest are four ols Babylonian letters and the*

*four pictographic tablets. The letters, however, are not royal letters but ordinary letters between individuals. The chief value of the pictographic tablets is their archeological value. The content of the inscription on them is not important. Unfortunately in the case of tablets which are purchased in the market we can never know the exact site from which they came, nor can we have the opportunity of studying them in connection with the archeological remains with which they were found.*

*I have recently bought a collection of miscellaneous tablets very much like your collection, fully as well preserved, and numbering 100, for \$4,00 each. If I should offer you \$4,00 each for your collection this would be far too much for the Ur Dynasty tablets and many of the contracts. We are always willing to pay slightly more for letters than for contracts. In view of the fact that you have four letters in your collection I think it would be a fair price if I should pay you \$300 for the collection of 64 tablets. The bronze tablet is worth very little to us because it is a duplicate of one already published. We are not in the habit of buying duplicate inscriptions but since this one is in bronze and would be suitable for exhibition I would pay you \$25,00 for it. My best offer then, at this time, for the entire collection of 64 tablets and the bronze tablet, is \$325. If this is acceptable to you I shall have our treasurer send you the money immediately after I hear of your acceptance.*

*Yours very sincerely,*

*Ferris J. Stephens,  
Acting Curator.*

**Document Y.G.1934.01.20**

*Paris, January 20th 1934*

*Professor Ferris J. STEPHENS  
Curator Babylonian Collection  
YALE UNIVERSITY  
NEW HAVEN, Conn.*

*Dear Professor Stephens,*

*I carefully examined your prices which are giving me a great deception.*

*I paid in Bagdad for the bronze tablet £100 and even it is a copy how many are in existence of such material ? For the lot of 64 tablets I wrote you, some years ago, I sold one similar tablet to the four for Frs 3000.*

*Owing the bad financial position I will accept for the whole lot five hundred dollars and I assure you at this figure I don't recover my cost price and you are making a good bargain. I trust you will accept my proposal and give order to the Treasurer to address me the equivalent by cheque in francs on Paris and I thank you by anticipation.*

*Yours very sincerely  
Elias Gejou*

**Document Y.G.1934.02.05**

*February 5, 1934*

Mr. I.E. Géjou  
77bis Avenue de Breteuil  
Paris, France

Dear Mr. Gejou

*I hav your letter of January 20th in which you state that you are willing to accept \$500 for the collection of 64 tablets and the bronze tablet of Rim-Sin. Since you evaluate the bronze tablet so much higher than I do, perhaps we should leave it out of account and I should think of purchasing the lot of 64 tablets without the bronze one.*

*In the letter in which you gave me your original prices for these objects you priced the bronze tablet at the same figure as the collection of 64 clay tablets. According to this proportion I assume that your figure of \$500 means \$250 for the bronze tablets and \$250 for the collection of 64 tablets. I my letter of January 8th I have already offered you \$300 for the collection of 64 tablets. It seems to me then that you will be very glad to accept this price for the collection of tablets. Since my last letter I have discoverd some new information about the bronze tablets which were once owned by a man in Baghdad. In have in my possession photographs of these two tablets which show that they were absolutely duplicates. One of these photographs is a photograph of the tabletwhich you sent me. Now I am wondering if you have the other tablet or if you have sold it to someone else. Since these tablets contain duplicate inscriptions, as is shown by the photograps, and as both of them are badly preserved, they should be kept together and published together, since the one may help restore the other. If you have sold the other one to someone else then let me return this one to you. If you still own the other one I might be interested in buying the two of them, but even then at nothing like the price which you want.*

*Yours very sincerely*

*Ferris J. Stephens  
Acting Curator.*

**Document Y.G.1934.02.17**

*Paris, le 17 février 1934*

*Cher Professeur Stephens,*

*C'est un prix de crise et de misère que je vous avais fait pour tout le lot des tablettes et qui est bien loin de couvrir mes prix d'achats.*

*Je suis bien aise de savoir que vous avez déjà été touché par une offre de vente de la part du vendeur des 2 tablettes en bronze, vous connaissez donc le prix que l'on en demandait, j'ignorais qu'elles fussent doubles copies et par l'inspecteur du Musée Irakien j'ai su qu'on en avait offert Rupees 1700 (environ \$ 820). Pensez un peu ce qu'il a fallu que je les paye...*

*J'en ai déjà vendu une de ces tablettes pour une collection privée qui ne publie jamais rien pour F. 12000 en vous proposant tout le lot pour \$ 500 je vous en faisais cadeau et je regrette que vous ne vous décidez pas de profiter de mes dispositions et faire rentrer cette pièce dans les collections de votre Musée, le premier qui publie en a la satisfaction.*

*Si vous ne faites pas l'affaire renvoyez la par poste recommandée avec la mention "Marchandise en Retour" au dessus de l'adresse ou par postal (colis) et priez le Trésorier de me faire parvenir les \$ 300 en chèque francs sur Paris et vous en remercie.*

*Recevez, Cher Professeur Stephens,  
mes bien sincères salutations.  
Elias Gejou.*

**Document Y.G.1934.03.14**

*March 14, 1934*

*Mr. I.E. Géjou  
77bis Avenue de Breteuil  
Paris, France*

*Dear Mr. Gejou*

*According to your letter of the 17th of February, I am asking the Treasurer of the University to send you a check for \$ 300 as payment in full for the collection of 64 Babylonian tablets which you sent to me under date of November 18, 1933.*

*In regard to the bronze tablet I have not yet returned it to you, thinking it might yet be possible to make you a further offer for it which would interest you. This could be done, however, only on condition that you would put me in touch with the person who purchased from you the other bronze tablet, and that I could secure from this person the right to publish the two tablets together since they are duplicates. Will you be good enough then to give me the name and address of the person who now owns the other tablet like the one I have in my possession ?*

*Yours very sincerely*

*Ferris J. Stephens  
Acting Curator.*

**Document Y.G.1934.03.24**

*Paris, le 24 Mars 1934*

*Cher Professeur Stephens,*

*Je vous remercie de votre honorée lettre du 14 courant.*

*REMISE Je n'ai encore rien reçu du Trésorier et je pense qu'il ne tardera pas à me faire parvenir le chèque de \$ 300.*

*TABLETTE BRONZE Sans rien présumer il n'est pas établi que le texte des deux tablettes en bronze soit identiquement pareil et je ne vois pas de raison qui puisse vous empêcher de publier celle que vous avez en mains aussitôt qu'elle entre en votre possession.*

*Je ne puis déceimment aller demander à la personne qui m'a acheté la première de vous l'envoyer pour publier les deux ensemble : cette personne ne publie rien et collectionne pour le plaisir de collectionner et il est bien probable que ses collections iront un jour au Musée, je serais mal venu d'aller lui demander de disposer de son bien, que diriez-vous si l'on vous faisait une telle demande ?*

*Je ne suis pas embarrassé de vendre cette tablette si vous ne vous décidez pas à en faire l'acquisition et profiter de l'offre que je vous ai faite en la laissant pour \$ 200, il se peut très bien que j'en trouve un meilleur prix.*

*Croyez, Cher Professeur Stephens, à mes meilleurs sentiments.*

*Elias Gejou*

**Document Y.G.1933.10.14**

*Paris, le 4 Mai 1934*

*Cher Professeur Stephens,*

*Je n'ai pas encore été favorisé d'une réponse à ma lettre du mois de Mars dernier et vous prie de me fixer sur la décision que vous avez prise au sujet de la tablette en bronze ; j'ai un client qui me demande des antiquités et qui est susceptible de me l'acheter, entre nous vous aurez tort de laisser échapper cette occasion et surtout au prix très modéré que je vous ai fait.*

*Veillez croire, Cher Professeur Stephens, à mes meilleurs et bien dévoués sentiments.*

*Elias Gejou.*

**Document Y.G.1934.05.23**

*May 23, 1934*

*Mr. I.E. Géjou  
77bis Avenue de Breteuil  
Paris, France*

*Dear Mr. Gejou*

*I am sorry to have kept your bronze tablet so long and hope that it has not caused you serious inconvenience. I am returning it to you today by registered mail. It is covered by insurance for the amount of the value which you have places upon it of \$ 200. I trust it will reach you safely and will appreciate it if you will let me know when it arrives. I am sorry that I cannot agree with you as to the price of this object. Since it is so deeply incrustated with corrosion and besides is a duplicate of an inscription already published, we cannot pay your price for it. If you fail to sell it to your client and wish to dispose of it at once, you may send it back to me and I will pay you \$50 for it*

*Very truly yours*

*Ferris J. Stephens  
Acting Curator*

**Document Y.G.1934.06.08**

*Paris, le 8 Juin 1934*

*Cher Professeur Stephens,*

*En mains votre honorée lettre du 23 Mai écoulé.*

*J'ai également reçu la tablette en bronze et vous en remercie bien.*

*Il ne m'est pas possible de vous laisser cette pièce pour moins que \$ 200 et comme je vous ai déjà écrit ce prix ne couvre même pas mon prix d'achat comme vous devez le savoir par la correspondance que vous avez eu du Pays d'origine, autrement je me serais fait un plaisir de vous donner satisfaction.*

*Croyez, Cher Professeur Stephens, à mes meilleurs sentiments.*

*Elias Géjou.*

**Document Y.G.1934.10.23**

*Paris, le 23 Octobre 1934*

*Mr. Ferris J. STEPHENS  
Curator Babylonian Collction  
YALE UNIVERSITY  
NEW-HAVEN*

*J'ai le plaisir de vous informer que je vous adresse par ce courrier l'empreinte sur platre d'une tablette en stéatite provenant de Ras-Shamra représentant sur une face le dieu nautique et sur l'autre une barque avec des marins et dont les voilures se continuent sur la tranche.*

*Comme vous le savez les objets de cette provenance sont assez rares et difficiles à se procurer, j'en demande comme prix \$ 150 et suis prêt à vous envoyer l'originale si vous le désirez.*

*Recevez, Cher Professeur Stephens, l'expression de mes bien distinguées salutations.*

*Elias Gejou.*

**Document Y.G.1933.11.15**

*November 15., 1934*

*Mr. I.E. Géjou  
77bis Avenue de Breteuil  
Paris, France*

*Dear Mr. Gejou,*

*I have your letter of th 23d of October and also the impression of the tablet from Ras-Shamra. The letter was delayed about a week in reaching me, hence my delay in replying to your letter.*

*While the piece is doubtless interesting to those making a special study of Ras-Shamra, I feel that it is not quite the kind of thing for the Babylonian Collection. Our funds for purchasing antiquities are so limited that I prefer to reserve them for Babylonian or Assyrian inscriptions. I should be pleased to learn whenever you have any cuneiform inscriptions of importance. I am returning your impression in the same way in which it came to me.*

*Yours very sincerely,*

*Ferris J. Stephens,  
Acting curator.*

**Document Y.G.1933.12.10**

*Paris, le 10 Décembre 1934*

*Cher Professeur Stephens,*

*Je vous prie de m'excuser de vous avoir proposer la tablette en stéatite qui m'a été vendue comme authentique et provenant de Ras-Shamra et qui est fausse, ce sont les inconvénients du métier.*

*En fait d'inscription pour le moment je n'ai sous la main que la plaque à inscriptions de Nabonide qui a une variante avec celle d'East India de Londres et dont je vous avais envoyé la photographie dans le temps et que je pourrais, à un prix dérisoire \$ 500, vous céder et qui me revient beaucoup plus chère, si vous voulez bien en profiter et la faire rentrer dans les collections de votre Musée : c'est un document qui a son importance, et ne pas manquer cette occasion comme pour la tablette en bronze que j'ai vendu dix fois plus que le prix que je vous avais fait ! ...*

*Par ce courrier je vous adresse quelques empreintes de cylindres et dont les prix sont sur la liste incluse et attire tout particulièrement votre attention sur les cylindres hittites qui sont rares et difficiles à se procurer.*

*Je profite de cette occasion pour vous souhaiter de bonnes et heureuses fêtes.*

*E. Géjou.*

**Document Y.G.1935.11.14**

*Paris le 14 Novembre 1935*

*Cher Professeur Stephens*

*Il y a longtemps que je n'ai pas eu le plaisir de recevoir de vos bonnes nouvelles et que j'ai bien regretté pour vous la tablette en bronze que j'ai fini par vendre au Musée du Louvre qui me l'a payée un gros prix.*

*J'ai en ce moment une tablette en silex provenant de Warka avec des inscriptions*

*idiographiques* malheureusement avec plusieurs caractères mutilés, ci-jointe copie que j'ai faite comme j'ai pu que je vous prie d'examiner comme vous le savez de telles pièces sont extrêmement rares je suis prêt à vous en faire l'envoi si vous le désirez, j'en demande le prix très modéré de \$ 50  
Dans l'attente d'une réponse favorable

Recevez, Cher Professeur Stephens, mes bien distinguées salutations.

Elias Gejou.

**Document Y.G.1935.12.02.a**

Paris le 2 Décembre 1935

*Cher Professeur Stephens,*

*Je vous confirme ma dernière vous proposant la tablette archaïque que j'ai eu l'avantage de vous soumettre et j'espère recevoir à ce sujet une réponse favorable.*

*Par ce courrier je vous adresse les empreintes des deux faces d'une amulette sur silex noir, magique avec des caractères primitifs et dessins, c'est une pièce très ancienne et fort rare et sous un autre pli quelques dessins d'objets qui peuvent intéresser vos collections.*

*Ci-contre vous trouverez la liste avec les prix très réduits que je vous fais.*

*Recevez, Cher Professeur Stephens, l'expression de mes bien dévoués sentiments.*

Elias Gejou.

**Document Y.G.1935.12.02.b**

*LISTE DES ANTIQUITES PROPOSER [sic] AU PROFESSEUR FERRY J. STEPHENS*

*Une amulette magique sur silex noir provenant des fouilles de Telloh ayant fait partie de la collection de l'Abbé (sic) de Genouillac (voir empreintes) Prix \$ 125*

*No. 1 Un vase en terre cuite en parfait état provenant de Kish, hauteur 40 cm \$ 750*

*No. 2 Un vase en terre cuite dit "Vase aux serpents" provenant des fouilles de Telloh, en parfait état hauteur 40 cm Prix \$ 750*

*No. 3 Une sculpture sumérienne, poisson en calcaire compact, évidé du ventre provenant de Bismaya longueur 33 cm. Cassé vers la queue et réparé. Pièce très rare \$ 1000*

*No. 4 Très beau vase en pierre mouchetée blanc et noir, préhistorique Pix \$ 350*

*No. 5 Un vase à écaser (sic) les couleurs des fards en pierre lisse verte provenance Telloh hauteur 3 1/2, long 9 sur 8 cm. \$ 100*

*No. 1/8 Une série de huit vases préhistoriques en parfait état provenant des fouilles de Telloh ensemble les huit pour \$ 500*

**Document Y.G.1935.12.17**

December 17., 1935

Mr. I.E. Géjou  
77bis Avenue de Breteuil  
Paris  
France

Dear Mr. Gejou,

Thank you very much for your two letters of the 14th of November and the 2nd of December, and for the drawings and casts of your antiquities. Our funds for the purchase of antiquities are so low that only an object which happens to fit in with our immediate plans or needs will induce me to buy. I am just now interested in inscriptions rather than art objects. The stone tablets which you submitted to me first is too poorly preserved to make a complete translation possible.

The casts of the amulet reached me broken in many pieces. I was able to rejoin the pieces, however, so as to show what the original object is like. I am returning your drawing under separate cover, thinking they may be of further use to you. I regret to have to say that I am not interested in the purchase of any of these objects, for the reasons stated above.

You may be interested to learn that Mr. Messayeh offered to me for sale a bronze tablet exactly like the one which I returned to you.

Again thanking you for the opportunity of viewing your valuable antiquities, I remain,

Yours very sincerely

Ferris J. Stephens  
Acting curator.

**Document Y.G.1936.11.25**

Paris, le 25 Novembre 1936

Cher Professeur Stephens,

Il y a longtemps que je n'ai pas eu le plaisir de faire affaire avec votre musée et je tiens beaucoup à ce que nos rapports d'affaires soient suivis, j'ai en ce moment /

Une paire de boucle d'oreille en of forme amphore faite d'une grappe de raisins, en parfait état, provenant de Telloh et que je pourrais vous laisser au prix très modéré de \$ 125

et une série de poids babyloniens une trentaine de forme canard en agate et hématite et pour l'ensemble desquels je demande un prix de \$ 125

Voulez-vous me permettre de vous en faire l'envoi ? sans que cela vous engage à rien

Recevez, Cher Professeur Stephens, l'expression de mes bien dévoués sentiments.

Elias Géjou

**Document Y.G.1936.12.23**

Paris, le 23-XII-1936

*Cher Professeur Stephens,*

*Je vous remercie de votre lettre du 9 courant.*

*Je ne demande pas mieux que d'entretenir des affaires suivies avec votre musée et je prends bonne note de l'état actuel de vos disponibilités d'achats et la préférence que vous marquez pour les documents à inscriptions.*

*J'ai précisément sous la main une pièce historique et qui est la réplique de la plaque de Nabonide de Londres et que le regretté Prof. Clay cherchait à avoir pour le Musée et qui offre quelques variantes d'avec celle de la Compagnie des Indes et dont photographies ci-jointes.*

*Je pourrais vous céder la pièce en question à un prix très modéré viz / \$ 500 et j'aime à espérer que vous profiterez de mon offre pour le faire entrer dans les collections de votre musée.*

*Je profite de cette occasion pour vous présenter mes meilleurs souhaits de bonne et heureuse année avec l'expression de mes meilleurs sentiments.*

*Elias Géjou*

*Monsieur le Professeur  
FERRIS J. STEPHENS  
Curator of the Babylonian Collection  
YALE UNIVERSITY*

**Document Y.G.1937.01.11**

*January 11, 1937*

*Mr. I.E. Géjou  
77bis Avenue de Breteuil  
Paris, France*

*Dear Mr. Géjou*

*This is to acknowledge the receipt of your letter of December twenty-third enclosing photographs of an inscription. I shall examine the photographs carefully at my earliest convenience. Since the work of comparing the inscription with published duplicates requires considerable time and since I am now quite busy with the other matters I hope you will excuse me if I find it necessary to delay my final report to you.*

*Yours very sincerely,*

*Ferris J. Stephens,  
Curator*

**Document Y.G.1937.01.21**

*Paris, le 21 - I - 1937*

*Dear Professor stephens,*

*Many thanks for your favor of II instant.*

*Please take all your time for comparing the inscription with published duplicates, I am sure you will find some different reading and in any case such valuable document it is always interesting for a museum.*

*I am addressing you under separate cover the stamp of a cappadocian seal on silver from Caesarea of Cappadocia, I show it to M. Delaporte who said to me there is only five or six types known of the kind, I am ready to send you the original if you express the desire.*

*Your very sincerely  
Elias Gejou*

*Professor  
FERRIS J. STEPHENS  
Curator of the Babylonian Collection  
YALE UNIVERSITY*

**Document Y.G.1946.11.28**

*Baghdad, 28th November, 1946*

*Letter for the American Museum  
[ajout manuscrit] Professor Paul Baur*

*Dear Sir,*

*My father Mr. Ibrahim Elias Gejou 77 avenue de Breteuil Paris - was acquainted with you for furnishing at your museum the assyrian and Babylonian pieces of antique ; he died in 1942 in France while the war.*

*In the succession in my share I have all the antique left ; I should like to come over, as I know you are illing to trvaluate your museums. I have the best things that he had collect during all his life.*

*Cylinders head. Sumerian graved stones. Babylonian. (pieces that the museum of the Louvre has in Paris very interesting)*

*I am at the present in the East for we have lands. I am the daughter of Mr. Gejou excuting the estate from here.*

*I am a french subject, born in France, father was nationalizé (sic) French since 1913. I can have a visa to come to the U.S.A., but I must have papers that certified the reason of my presence in the U.S.A.*

*Will you be kind enough to reply me that assure full facilities of my coming, also towards the customs officess, I am dealing antique for museum.*

*I should like to come next October.*

*I remain yours respectfully,*

*Mlle. Georgette Barbe Géjou*

**Document Y.G.1946.12.16**

*December 16, 1946*

*Mell. Georgette Barbe Géjou  
Regent Palace  
Baghdad, Iraq*

*My dear Mlle. Géjou*

*A copy of your letter of the 26th November to American Museums has come to me through Professor Paul Baur. Our Museum was one of your father's customers, beginning with the curatorship of Professor A.T.Clay, whom you probably remember. In the begining of my curatorship, I had frequent correspondence with you father and often purchased tablets from him. We would now be interested in learning more exactly the nature of the objects from his collection, which you have for sale.*

*Permit me to offer some suggestions as to your proposed visit to America. If you have other reason for coming than to dispose of your father's collection, I would doubt the wisdom of incurring the great expense of such a trip. If you have friends or relatives in this country or other personnal resons for whishing to come, that another matter. I used to know and deal with Mr. Alex Messayeh of New York. I believe he was your uncle. I have not heard of the arrival here of any other member of his family since his death.*

*It would require much time for you to sell the collection to American Museums. Contrary to popular European opinion, America is not a land of fabulous wealth. This is particulary true of the museums. Curators and boards of trustees guard their limited funds for purchasing with great care. In my opinion it would be to your advantage to have photographs made of your more important objects ande careful descriptions of the whole colection to place in the hands of museum curators in advance. If this could be done, the response you would receive might be useful in deciding whether you should make a trip to America. We of the Yale Babylonian Collection would be very glad to have such photographs and descriptions of your material for examination. We always dealt with your father satisfactorily in this way. He even sent us cuneiform tablets on approval which we usually purchased. Sometimes we could not agree on the price, in which case we returned the material to him.*

[fin du document]

## ANNEXE IV

=

### BASE DE DONNEES DES TABLETTES

Cette base de données présente en plusieurs tables les tablettes mathématiques conservées dans des collections que je cite lors de mon étude sur la circulation des antiquités. Il s'agit des collections du Vorderasiatisches Museum, autrefois Musée de Berlin, celles du British Museum de Londres, du Musée du Cinquantenaire de Bruxelles, du Musée du Louvre de Paris, de la Yale Babylonian Collection de New Haven et de la collection Plimpton, anciennement collection privée, aujourd'hui conservée à l'Université Columbia de New York.

Ces tables ont été réalisées à l'aide des dossiers des œuvres des archives du Musée du Cinquantenaire (Bruxelles) et du centre de documentation des antiquités orientales du Musée du Louvre, de la base de données en ligne du British Museum et du site de la Cuneiform Digital Library Initiative ou CDLI ( <http://cdli.ucla.edu/> ). Elles présentent, dans la mesure du possible et pour chaque tablette : le ou les numéros d'inventaire, le numéro de fouille, le contenu, les première et deuxième publications (incluant les simples copies), l'année d'acquisition, le site de provenance, le type d'acquisition, et, si nécessaire, des renvois à d'autres tablettes.

VORDERASIATISCHES MUSEUM, BERLIN

| ID | Numéro d'inventaire | Contenu                                       | Première publication | Deuxième publication  | Année d'acquisition | Site de provenance | Type d'acquisition      | Divers                                |
|----|---------------------|---|----------------------|-----------------------|---------------------|--------------------|-------------------------|---------------------------------------|
| 1  | VAT 00253           | Table de surfaces                             | Neugebauer 1935      |                       |                     |                    | Donation                |                                       |
| 2  | VAT 00672           | Problèmes                                     | Neugebauer 1935      | Thureau-Dangin 1938   |                     |                    |                         |                                       |
| 3  | VAT 01221           | Table de multiplications                      | Neugebauer 1935      |                       |                     |                    |                         | non renseigné                         |
| 4  | VAT 02117           | Table d'inverses                              | Neugebauer 1935      |                       |                     |                    |                         | non renseigné                         |
| 5  | VAT 02125           | Table d'inverses                              | Neugebauer 1935      |                       |                     |                    |                         | non renseigné                         |
| 6  | VAT 02704           | Table de multiplications                      | Neugebauer 1935      |                       |                     |                    |                         | fragment associé à la 3462 ou la 3463 |
| 7  | VAT 02898           |   | Neugebauer 1935      |                       | 1900                |                    | Achat (Géjou)           |                                       |
| 8  | VAT 03462           | Table d'inverses                              | Neugebauer 1935      | Friberg 1982          |                     |                    | Legs                    |                                       |
| 9  | VAT 03463           |   | Friberg 1982         |                       |                     |                    | Legs                    |                                       |
| 10 | VAT 04851           | Rapport de gestion                            | Robson 1999          |                       | 1903 ?              |                    | Achat (Géjou)           |                                       |
| 11 | VAT 05457           |   | Neugebauer 1935      | Neugebauer-Sachs 1945 |                     |                    | Achat (Géjou)           |                                       |
| 12 | VAT 06220           | Table de multiplications et table de surfaces | Neugebauer 1935      |                       |                     |                    | Donation                |                                       |
| 13 | VAT 06469 (+ 06546) | Problèmes                                     | Neugebauer 1935      | Thureau-Dangin 1938   |                     |                    | Achat (Samhirg, Bagdad) |                                       |
| 14 | VAT 06505           | Problèmes                                     | Neugebauer 1935      | Thureau-Dangin 1938   |                     |                    | Achat (Samhirg, Bagdad) |                                       |

|    |                        |   |                  |                     |        |          |                               |                                       |
|----|------------------------|---|------------------|---------------------|--------|----------|-------------------------------|---------------------------------------|
| 15 | VAT 06546<br>(+ 06469) | Problèmes                               | Neugebauer 1935  | Thureau-Dangin 1938 |        |          | Achat<br>(Samhirg,<br>Bagdad) |                                       |
| 16 | VAT 06597              | Problèmes                               | Neugebauer 1935  | Thureau-Dangin 1938 |        | Sippar ? | Achat<br>(Samhirg,<br>Bagdad) |                                       |
| 17 | VAT 06598              | Problèmes                               | Neugebauer 1935  | Thureau-Dangin 1938 |        |          | Achat<br>(Samhirg,<br>Bagdad) | Forme un<br>ensemble avec BM<br>96957 |
| 18 | VAT 06599              | Problèmes                               | Neugebauer 1935  | Robson 1999         |        |          | Achat<br>(Samhirg,<br>Bagdad) | Forme un<br>ensemble avec BM<br>85200 |
| 19 | VAT 06786              | Table de<br>multiplications             | Neugebauer 1935  |                     |        |          | Achat<br>(Samhirg,<br>Bagdad) |                                       |
| 20 | VAT 07002              |   | Neugebauer 1935  | Robson 1999         |        |          |                               | non renseignée                        |
| 21 | VAT 07031              |   | Robson 1999      |                     | 1911   |          | Achat (Géjou)                 |                                       |
| 22 | VAT 07038              |   | Robson 1999      |                     | 1911   |          | Achat (Géjou)                 |                                       |
| 23 | VAT 07528              | Problèmes (calculs de<br>main d'oeuvre) | Neugebauer 1935  | Thureau-Dangin 1938 | 1911 ? | Uruk ?   | Achat (Géjou)                 |                                       |
| 24 | VAT 07530              | Problèmes                               | Neugebauer 1935  | Thureau-Dangin 1938 | 1911 ? |          | Achat (Géjou)                 |                                       |
| 25 | VAT 07531              | Problèmes                               | Neugebauer 1935  | Thureau-Dangin 1938 | 1911 ? | Uruk ?   | Achat (Géjou)                 |                                       |
| 26 | VAT 07532              | Problèmes                               | Neugebauer 1935  | Thureau-Dangin 1938 | 1911 ? | Uruk ?   | Achat (Géjou)                 |                                       |
| 27 | VAT 07535              | Problèmes                               | Neugebauer 1935  | Thureau-Dangin 1938 | 1911 ? | Uruk ?   | Achat (Géjou)                 |                                       |
| 28 | VAT 07537              | Problèmes                               | Neugebauer 1935  | Thureau-Dangin 1938 | 1911 ? | Uruk ?   | Achat (Géjou)                 |                                       |
| 29 | VAT 07620              | Problèmes                               | Neugebauer 1935  | Thureau-Dangin 1938 | 1911 ? | Uruk ?   | Achat (Géjou)                 |                                       |
| 30 | VAT 07621              | Problèmes                               | Neugebauer 1935  | Thureau-Dangin 1938 | 1911 ? | Uruk ?   | Achat (Géjou)                 |                                       |
| 31 | VAT 07848              | Problèmes                               | Neugebauer-Sachs | Robson 1999         | 1912   |          | Achat                         |                                       |

|    |                  |                                |                 |                     |        |         |                               |                |
|----|------------------|--------------------------------|-----------------|---------------------|--------|---------|-------------------------------|----------------|
|    |                  |                                | 1945            |                     |        |         | (Chajjah,<br>Bagdad)          |                |
| 32 | VAT # (W<br>186) | Table de<br>multiplications    | Neugebauer 1937 |                     |        |         |                               | non renseignée |
| 33 | VAT 07858        | Table de<br>multiplications    | Neugebauer 1935 |                     | 1912   |         | Achat<br>(Chajjah,<br>Bagdad) |                |
| 34 | VAT 07892        | Table de<br>multiplications    | Neugebauer 1935 |                     |        |         |                               | non renseignée |
| 35 | VAT 07895        | Table de<br>multiplications    | Neugebauer 1935 |                     |        |         |                               | non renseignée |
| 36 | VAT 07896        | Table de<br>multiplications    | Neugebauer 1935 |                     |        |         |                               | non renseignée |
| 37 | VAT 08100        | Table de<br>multiplications    | Neugebauer 1935 |                     |        |         |                               | non renseignée |
| 38 | VAT 08167        | Table de<br>multiplications    | Neugebauer 1935 |                     |        |         |                               | non renseignée |
| 39 | VAT 08389        | Problèmes                      | Neugebauer 1935 | Thureau-Dangin 1938 | 1913   |         | Achat (David,<br>Paris)       |                |
| 40 | VAT 08390        | Problèmes                      | Neugebauer 1935 | Thureau-Dangin 1938 | 1913   | Uruk ?  | Achat (David,<br>Paris)       |                |
| 41 | VAT 08391        | Problèmes                      | Neugebauer 1935 | Thureau-Dangin 1938 | 1913   |         | Achat (David,<br>Paris)       |                |
| 42 | VAT 08393        | Problèmes                      | Neugebauer 1935 |                     | 1913   |         | Achat (David,<br>Paris)       |                |
| 43 | VAT 08492        | Table de carrés et de<br>cubes | Neugebauer 1935 |                     |        | Larsa ? |                               | non renseignée |
| 44 | VAT 08512        | Problèmes                      | Neugebauer 1935 | Thureau-Dangin 1938 | 1913 ? | Larsa ? | Achat (David,<br>Paris)       |                |

|    |           |  |                 |                     |        |        |                      |                                 |
|----|-----------|--|-----------------|---------------------|--------|--------|----------------------|---------------------------------|
| 45 | VAT 08520 | Problèmes                                    | Neugebauer 1935 | Thureau-Dangin 1938 | 1913 ? |        | Achat (David, Paris) |                                 |
| 46 | VAT 08521 | Problèmes                                    | Neugebauer 1935 | Thureau-Dangin 1938 | 1913 ? |        | Achat (David, Paris) |                                 |
| 47 | VAT 08522 | Problèmes                                    | Neugebauer 1935 | Thureau-Dangin 1938 | 1913 ? | Uruk ? | Achat (David, Paris) |                                 |
| 48 | VAT 08523 | Problèmes                                    | Neugebauer 1935 | Thureau-Dangin 1938 | 1913 ? | Uruk ? | Achat (David, Paris) |                                 |
| 49 | VAT 08528 | Problèmes                                    | Neugebauer 1935 | Thureau-Dangin 1938 | 1913 ? |        | Achat (David, Paris) |                                 |
| 50 | VAT 08547 | Problèmes                                    | Sachs 1952      |                     | 1913 ? |        | Achat (David, Paris) |                                 |
| 51 | VAT 09734 | Table de multiplications et table d'inverses | Neugebauer 1935 |                     |        | Assur  | Fouilles DOG Assur   | Forme un ensemble avec Ist. A20 |
| 52 | VAT 12593 | Texte métrologique de surfaces               | Neugebauer 1935 |                     |        | Farah  | Fouilles DOG Farah   |                                 |
| 53 | VAT 15375 | Table de multiplications                     | Neugebauer 1935 |                     |        |        |                      | non renseignée                  |
| 54 | VAT 15376 | Table de multiplications                     | Neugebauer 1935 |                     |        |        |                      | non renseignée                  |

## **BRITISH MUSEUM**

| ID | Numéro d'inventaire | Numéro d'acquisition | Numéro de fouilles | Contenu              | Première publication | Deuxième publication | Année d'acquisition | Site de provenance | Type d'acquisition       | Divers              |
|----|---------------------|----------------------|--------------------|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------|--------------------|--------------------------|---------------------|
| 1  | BM 013901           | 1896,0402.1          |                    | Équation             | Neugebauer 1935      |                      | 1896                |                    |                          |                     |
| 2  | BM 015285           | 1896,0410.11         |                    | Problème géométrique | Neugebauer 1935      | Robson 1999          | 1896                |                    | Achat (Thomas Himdi)     |                     |
| 3  | BM 017175           | 1892,0709.291        |                    |                      | ?                    |                      | 1892                | Sippar             | Achat (Selim Homsy & Co) | Associé à BM 017284 |
| 4  | BM 017284           | 1892,0709.400        |                    |                      | ?                    |                      | 1892                | Sippar             | Achat (Selim Homsy & Co) | Associé à BM 017175 |
| 5  | BM 017403           | 1894,0115.117        |                    |                      | ?                    | Englund 1991         | 1894                | Umma               | Achat (Selim Homsy & Co) |                     |
| 6  | BM 017567           | 1894,0115.281        |                    |                      | ?                    | Englund 1991         | 1894                | Umma               | Achat (Selim Homsy & Co) |                     |
| 7  | BM 022706           | 1894,0115.508        |                    | Table de puissances  | ?                    | Englund 1991         | 1894                |                    | Achat (Selim Homsy & Co) |                     |
| 8  | BM 030504           | 1876,1117.0231       |                    |                      | ?                    |                      | 1876                | Babylone           |                          |                     |
| 9  | BM 032178           |                      |                    | Carrés               | ?                    |                      |                     |                    |                          |                     |
| 10 | BM 033567           |                      |                    | Carré                | ?                    |                      |                     |                    |                          |                     |
| 11 | BM 034517           | Sp 0641              |                    |                      | Pinches-Sachs 1955   |                      |                     | Babylone           |                          |                     |
| 12 | BM 034528           |                      |                    | Carrés               | ?                    |                      |                     |                    |                          |                     |
| 13 | BM 034568           |                      |                    | Problèmes            | Neugebauer 1935      |                      |                     | Babylone (?)       |                          |                     |
| 14 | BM 034577           | Sp 2, 0049           |                    | Tables d'inverses    | Pinches-Sachs 1955   |                      |                     | Babylone           |                          |                     |
| 15 | BM 034578           | Sp 2, 0050           |                    | Carrés               | Pinches-Sachs        |                      |                     | Babylone           |                          |                     |

|    |           |            |  |                   |                    |  |  |          |  |  |
|----|-----------|------------|--|-------------------|--------------------|--|--|----------|--|--|
|    |           |            |  |                   | 1955               |  |  |          |  |  |
| 16 | BM 034592 | Sp 2, 0065 |  | Tables d'inverses | Pinches-Sachs 1955 |  |  | Babylone |  |  |
| 17 | BM 034596 | Sp 2, 0070 |  | Tables d'inverses | Pinches-Sachs 1955 |  |  | Babylone |  | Non référencé sur le site BM                     |
| 18 | BM 034601 | Sp 2, 0076 |  | Tables d'inverses | Pinches-Sachs 1955 |  |  | Babylone |  | Associé à Sp 2,0077 + Sp 2,0188                  |
| 19 | BM 034612 | Sp 2, 0091 |  | Tables d'inverses | Pinches-Sachs 1955 |  |  | Babylone |  | Non référencé sur le site BM. Associé à Sp2,0759 |
| 20 | BM 034635 | Sp 2, 0118 |  | Tables d'inverses | Pinches-Sachs 1955 |  |  | Babylone |  | Non référencé sur le site BM                     |
| 21 | BM 034714 | Sp 2, 0203 |  | Tables d'inverses | Pinches-Sachs 1955 |  |  | Babylone |  |  |
| 22 | BM 034724 | Sp 2, 0214 |  | Problème          | Pinches-Sachs 1955 |  |  | Babylone |  |  |
| 23 | BM 034762 | Sp 2, 0255 |  | Tables d'inverses | Pinches-Sachs 1955 |  |  | Babylone |  |  |
| 24 | BM 034764 | Sp 2, 0257 |  |                   | Pinches-Sachs 1955 |  |  | Babylone |  | Non référencé sur le site BM                     |

|    |           |                 |  |                                  |                           |  |      |                 |  |                                       |
|----|-----------|-----------------|--|----------------------------------|---------------------------|--|------|-----------------|--|---------------------------------------|
| 25 | BM 034800 | Sp 2, 0293      |  | Problème                         | Pinches-Sachs<br>1955     |  |      | Babylone        |  |                                       |
| 26 | BM 034875 | Sp 2, 0382      |  |                                  | Pinches-Sachs<br>1955     |  |      | Babylone        |  |                                       |
| 27 | BM 034907 | Sp 2, 0421      |  |                                  | Pinches-Sachs<br>1955     |  |      | Babylone        |  | Non<br>référéncé<br>sur le site<br>BM |
| 28 | BM 034958 | Sp 2, 0479      |  | Tables<br>d'inverses             | Pinches-Sachs<br>1955     |  |      | Babylone        |  |                                       |
| 29 | BM 036654 |                 |  |                                  | Neugebauer-<br>Sachs 1967 |  |      | Babylone<br>(?) |  |                                       |
| 30 | BM 036776 |                 |  | Liste de<br>coefficients         | Robson 1999               |  |      | Babylone<br>(?) |  |                                       |
| 31 | BM 036849 |                 |  | Tables de<br>multiplication<br>s | ?                         |  |      | Babylone        |  |                                       |
| 32 | BM 037096 |                 |  | Liste de<br>coefficients         | Robson 1999               |  |      | Babylone<br>(?) |  |                                       |
| 33 | BM 037362 |                 |  | Tables de<br>multiplication<br>s |                           |  |      | Babylone        |  |                                       |
| 34 | BM 040107 |                 |  |                                  | Neugebauer 1935           |  |      |                 |  |                                       |
| 35 | BM 040813 | 1881,0428.359   |  | Problème                         | George 1992               |  | 1881 | Babylone<br>(?) |  |                                       |
| 36 | BM 041101 |                 |  | Table<br>d'inverses              |                           |  |      |                 |  |                                       |
| 37 | BM 045668 | 1881,0706. 0063 |  | Carrés                           | Pinches-Sachs<br>1955     |  |      | Babylone<br>(?) |  |                                       |

|    |           |                    |  |                        |                   |  |      |              |                                 |                      |
|----|-----------|--------------------|--|------------------------|-------------------|--|------|--------------|---------------------------------|----------------------|
| 38 | BM 046459 | 1881,0728.185      |  |                        |                   |  | 1881 |              |                                 |                      |
| 39 | BM 047860 |                    |  | Liste de coefficients  |                   |  |      | Babylone (?) |                                 |                      |
| 40 | BM 051077 | 1882,0323.2073     |  | Table métrologique     | Friberg 1993      |  | 1882 | Sippar (?)   | Fouilles (Rassam)               |                      |
| 41 | BM 055557 | 1882,0704.147      |  |                        | Britton 1991-1993 |  | 1882 | Babylon      | Achat (Spartali & Co)           |                      |
| 42 | BM 064390 | 1882,0918.4370     |  |                        | Neugebauer 1935   |  | 1882 | Sippar (?)   | Fouilles (Rassam)               |                      |
| 43 | BM 064696 | 1882,0918.4677     |  | Problèmes géométriques |                   |  | 1882 | Sippar (?)   | Fouilles (Rassam)               |                      |
| 44 | BM 067314 | 1882,0918.7310     |  |                        | Friberg 1997      |  | 1882 | Sippar (?)   | Fouilles (Rassam)               |                      |
| 45 | BM 076984 | 1883,0118,AH.2 356 |  |                        | Britton 1991-1993 |  | 1883 | Sippar (?)   | Fouilles (Rassam)               | Associée à BM 077090 |
| 46 | BM 077054 | 1883,0118,AH.2 430 |  | MUL.APIN               |                   |  | 1883 | Sippar (?)   | Fouilles (Rassam)               |                      |
| 47 | BM 077090 | 1883,0118,AH.2 468 |  |                        | Britton 1991-1993 |  | 1883 | Sippar (?)   | Fouilles (Rassam)               |                      |
| 48 | BM 077951 | 1885,0430.144      |  | Tables d'inverses      | Neugebauer 1935   |  | 1885 | Sippar (?)   | Achat (J.M. Shemtob)            |                      |
| 49 | BM 078079 | 1886,0512.4        |  |                        | Britton 1991-1993 |  | 1886 | Sippar (?)   | Achat (J.M. Shemtob)            |                      |
| 50 | BM 078084 | 1886,0520.1        |  | Problème               | Nemet-Nejat 2001  |  | 1886 | Sippar (?)   | Achat (J.M. Shemtob)            |                      |
| 51 | BM 078267 | 1888,0512,Bu.1 23  |  |                        | Sollberger 1963   |  | 1888 | Sippar (?)   | Don ? (Sir E.A.T. Wallis Budge) |                      |

|    |           |                |  |                 |                       |                       |      |             |                                 |                      |
|----|-----------|----------------|--|-----------------|-----------------------|-----------------------|------|-------------|---------------------------------|----------------------|
| 52 | BM 078822 | 1888,0512.8    |  |                 | Jursa 1993-1994       |                       | 1888 | Sippar (?)  | Achat (J.M. Shemtob)            |                      |
| 53 | BM 079937 | 1889,1014.485  |  |                 | Robson 1999           |                       | 1889 | Tell ed-Der | Achat (Selim Homsy & Co)        |                      |
| 54 | BM 080150 | 1891,0509.263  |  |                 | Sollberger 1963       |                       | 1891 | Sippar (?)  | Don ? (Sir E.A.T. Wallis Budge) |                      |
| 55 | BM 080209 | 1891,0509.336  |  |                 | Sollberger 1963       |                       | 1891 | Sippar (?)  | Don ? (Sir E.A.T. Wallis Budge) |                      |
| 56 | BM 080761 | 1891,0509.899  |  |                 |                       |                       | 1891 | Sippar (?)  | Don ? (Sir E.A.T. Wallis Budge) |                      |
| 57 | BM 080762 | 1891,0509.900  |  |                 | Robson 1999           |                       | 1891 | Sippar (?)  | Don ? (Sir E.A.T. Wallis Budge) |                      |
| 58 | BM 080765 | 1891,0509.903  |  | Problèmes       | Robson 1999           |                       | 1891 | Sippar (?)  | Don ? (Sir E.A.T. Wallis Budge) |                      |
| 59 | BM 085194 | 1899,0415.1    |  | Problèmes       | King 1900             | Neugebauer-Sachs 1945 | 1899 | Sippar (?)  | Achat (Géjou)                   |                      |
| 60 | BM 085196 | 1899,0415.3    |  | Problèmes       | Neugebauer-Sachs 1945 |                       | 1899 | Sippar      | Achat (Géjou)                   |                      |
| 61 | BM 085200 | 1899,0415.7    |  | Problèmes       | Neugebauer 1935       |                       | 1899 | Sippar      | Achat (Géjou)                   | Associée à VAT 06559 |
| 62 | BM 085210 | 1899,0415.17   |  | Problèmes       | King 1900             | Neugebauer 1935       | 1899 | Sippar      | Achat (Géjou)                   |                      |
| 63 | BM 090824 | 1882,0714.4462 |  | Racines carrées |                       | Neugebauer 1935       | 1882 | Abu Habba   | Fouilles (Rassam)               |                      |

|    |           |                |  |                           |  |                     |             |           |                   |   |
|----|-----------|----------------|--|---------------------------|--|---------------------|-------------|-----------|-------------------|---|
| 64 | BM 092680 | K.3168         |  | Tables de multiplications |  | Neugebauer 1935     |             | Larsa (?) | Fouilles (Layard) |   |
| 65 | BM 092698 |                |  |                           |  |                     |             | Larsa (?) | Fouilles (Layard) |   |
| 66 | BM 092703 | K.8527         |  | Tables de multiplications |  | Neugebauer 1935     |             |           |                   |   |
| 67 | BM 096949 | 1902,1011.3    |  | Problèmes                 |  | Robson 2004         |             | 1902      |                   | Achat (F A Shamas/A.P. Samhiry)                                     |
| 68 | BM 096954 | 1902,1011.8    |  | Problèmes                 |  | Robson 1999         |             | 1902      | Sippar (?)        | Achat (F A Shamas/A.P. Samhiry)<br>Associée à BM 102366 et à SE 093 |
| 69 | BM 096957 | 1902,1011.11   |  | Problèmes                 |  | Neugebauer 1935     | Robson 1999 | 1902      |                   | Achat (F A Shamas/A.P. Samhiry)<br>Associée à VAT 06598             |
| 70 | BM 099633 | 1883,0121.1995 |  | Problèmes                 |  | Britton 1991-1993   |             | 1883      |                   | Fouilles (Rassam)   |
| 71 | BM 102366 | 1906,0512.287  |  | Problèmes                 |  | Robson 1999         |             | 1906      | Sippar (?)        | Achat (J.J. Naaman)<br>Associée à BM 096954 et à SE 093             |
| 72 | BM 106425 | 1913,0416.1257 |  | Tables d'inverses         |  | Robson 2003-2004    |             | 1913      | Ur (?)            | Achat (Géjou)   |
| 73 | BM 106444 | 1913,0416.1276 |  | Tables d'inverses         |  | Robson 2003-2004    |             | 1913      | Ur (?)            | Achat (Géjou)   |
| 74 | BM 114131 | 1919,1011.221  |  |                           |  |                     |             | 1919      | Ur                | Fouilles (H.R. Holland Hall)  |
| 75 | BM 131432 | 1953,0411.267  |  | Calcul de surfaces        |  | Figulla-Martin 1953 |             | 1953      | Ur                | Fouilles (Sir Ch. L. Woolley)                                       |

|    |           |   |              |                               |                 |                     |      |          |                       |  |
|----|-----------|---|--------------|-------------------------------|-----------------|---------------------|------|----------|-----------------------|--|
| 76 | BM 141493 | 1990,0130.1   |              | Tables de multiplication<br>s | Neugebauer 1935 | Nemet-Nejat<br>2001 | 1990 | Uruk (?) | Don (Ltd. Ch.<br>Ede) |  |
| 77 | BM -      | K 02069   |              | Tables<br>d'inverses          |                 |                     |      |          |                       |  |
| 78 | BM -      | Sm 1113   |              | Problèmes                     |                 |                     |      | Ninive   |                       |  |
| 79 | BM -      | K 02361/K<br>03193/K<br>14033/K<br>18434/Sm<br>0389/Sm 0601 |              |                               |                 |                     |      | Ninive   |                       |  |
| 80 | BM -      |   | U 17207.038  |                               | Gadd 1966       | Robson 1999         |      | Ur       |                       |  |
| 81 | BM -      |   | U 17207.112  |                               | Gadd 1966       | Robson 1999         |      | Ur       |                       |  |
| 82 | BM -      |   | U -          |                               | Gadd 1966       | Robson 1999         |      | Ur       |                       |  |
| 83 | BM -      |   | U -          |                               | Gadd 1966       | Robson 1999         |      | Ur       |                       |  |
| 84 | BM -      |   | U 17207.006  |                               | Gadd 1966       | Robson 1999         |      | Ur       |                       |  |
| 85 | BM -      |   | U 17207.034  |                               | Gadd 1966       | Robson 1999         |      | Ur       |                       |  |
| 86 | BM -      |   | U 17207.113  |                               | Gadd 1966       | Robson 1999         |      | Ur       |                       |  |
| 87 | BM -      |   | U 17207.052  |                               | Gadd 1966       | Robson 1999         |      | Ur       |                       |  |
| 88 | BM -      |   | U 17207.030  |                               | Gadd 1966       | Robson 1999         |      | Ur       |                       |  |
| 89 | BM -      |   | U -          |                               | Gadd 1966       | Robson 1999         |      | Ur       |                       |  |
| 90 | BM -      |   | U 17207.009  |                               | Gadd 1966       | Robson 1999         |      | Ur       |                       |  |
| 91 | BM -      |   | U 17207.088  |                               | Gadd 1966       | Robson 1999         |      | Ur       |                       |  |
| 92 | BM -      |   | U -          |                               | Gadd 1966       | Robson 1999         |      | Ur       |                       |  |
| 93 | BM -      |   | U 17207.003  |                               | Gadd 1966       | Robson 1999         |      | Ur       |                       |  |
| 94 | BM -      |   | U 17207.003a |                               | Gadd 1966       | Robson 1999         |      | Ur       |                       |  |

|     |      |  |             |  |              |             |  |    |  |  |
|-----|------|--|-------------|--|--------------|-------------|--|----|--|--|
| 95  | BM - |  | U 17207.055 |  | Gadd 1966    | Robson 1999 |  | Ur |  |  |
| 96  | BM - |  | U 17207.058 |  | Gadd 1966    | Robson 1999 |  | Ur |  |  |
| 97  | BM - |  | U 17207.061 |  | Gadd 1966    | Robson 1999 |  | Ur |  |  |
| 98  | BM - |  | U 17207.083 |  | Gadd 1966    | Robson 1999 |  | Ur |  |  |
| 99  | BM - |  | U 17207.085 |  | Gadd 1966    | Robson 1999 |  | Ur |  |  |
| 100 | BM - |  | U 17207.119 |  | Gadd 1966    | Robson 1999 |  | Ur |  |  |
| 101 | BM - |  | U 17207.128 |  | Gadd 1966    | Robson 1999 |  | Ur |  |  |
| 102 | BM - |  | U 17207.143 |  | Gadd 1966    | Robson 1999 |  | Ur |  |  |
| 103 | BM - |  | U -         |  | Gadd 1966    | Robson 1999 |  | Ur |  |  |
| 104 | BM - |  | U -         |  | Gadd 1966    | Robson 1999 |  | Ur |  |  |
| 105 | BM - |  | U -         |  | Gadd 1966    | Robson 1999 |  | Ur |  |  |
| 106 | BM - |  | U 17207.093 |  | Gadd 1966    | Robson 1999 |  | Ur |  |  |
| 107 | BM - |  | U 17207.121 |  | Gadd 1966    |             |  | Ur |  |  |
| 108 | BM - |  | U 17207.100 |  | Gadd 1966    | Robson 1999 |  | Ur |  |  |
| 109 | BM - |  | U -         |  | Shaffer 2006 |             |  | Ur |  |  |
| 110 | BM - |  | U -         |  | Shaffer 2006 | Robson 1999 |  | Ur |  |  |
| 111 | BM - |  | U -         |  | Shaffer 2006 | Robson 1999 |  | Ur |  |  |
| 112 | BM - |  | U -         |  | Gurney 1974  |             |  | Ur |  |  |
| 113 | BM - |  | U -         |  | Gurney 1974  |             |  | Ur |  |  |
| 114 | BM - |  | U 07803     |  | Gurney 1974  |             |  | Ur |  |  |
| 115 | BM - |  | U -         |  | Gurney 1974  |             |  | Ur |  |  |
| 116 | BM - |  | U 07836b    |  | Gurney 1974  |             |  | Ur |  |  |
| 117 | BM - |  | U 08819c    |  | Gurney 1974  |             |  | Ur |  |  |
| 118 | BM - |  | U 08811abis |  | Gurney 1974  |             |  | Ur |  |  |

|     |      |  |                      |  |             |  |  |    |  |  |
|-----|------|--|----------------------|--|-------------|--|--|----|--|--|
| 119 | BM - |  | U 08819a             |  | Gurney 1974 |  |  | Ur |  |  |
| 120 | BM - |  | U 08819b             |  | Gurney 1974 |  |  | Ur |  |  |
| 121 | BM - |  | U 07813              |  | Gurney 1974 |  |  | Ur |  |  |
| 122 | BM - |  | U 16866d             |  | Gurney 1974 |  |  | Ur |  |  |
| 123 | BM - |  | U 08819d             |  | Gurney 1974 |  |  | Ur |  |  |
| 124 | BM - |  | U 07742              |  | Gurney 1974 |  |  | Ur |  |  |
| 125 | BM - |  | U 07762              |  | Gurney 1974 |  |  | Ur |  |  |
| 126 | BM - |  | U 12998              |  | Gurney 1974 |  |  | Ur |  |  |
| 127 | BM - |  | U -                  |  | Gurney 1974 |  |  | Ur |  |  |
| 128 | BM - |  | U 17210<br>(17218 ?) |  | Gurney 1974 |  |  | Ur |  |  |
| 129 | BM - |  | U 07731              |  | Gurney 1974 |  |  | Ur |  |  |
| 130 | BM - |  | U 08810              |  | Gurney 1974 |  |  | Ur |  |  |
| 131 | BM - |  | U -                  |  | Gurney 1974 |  |  | Ur |  |  |
| 132 | BM - |  | U -                  |  | Gurney 1974 |  |  | Ur |  |  |

**MUSEE DU CINQUANTENAIRE DE BRUXELLES**

| ID | Numéro d'inventaire | Contenu                 | Première publication | Deuxième publication | Année d'acquisition  | Site de provenance | Type d'acquisition | Divers                           |
|----|---------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|--------------------|--------------------|----------------------------------|
| 1  | MRAH 0315           | Table                   |                      |                      | 1913 (11 novembre)   | Kish ?             | don (Genouillac)   | Traitement de conservation au BM |
| 2  | MRAH 0160           | Table de multiplication | Speelers 1925        |                      | 1913 (11 novembre)   | Kish               | don (Genouillac)   | Traitement de conservation au BM |
| 3  | MRAH 0161           | Table de multiplication | Speelers 1925        | Neugebauer 1935      | 1913 (11 novembre) ? | Kish               | don (Genouillac) ? |                                  |
| 4  | MRAH 0162           | Table de multiplication | Speelers 1925        | Neugebauer 1935      | 1913 (11 novembre) ? | Kish               | don (Genouillac) ? |                                  |
| 5  | MRAH 0163           | Table de multiplication | Speelers 1925        | Neugebauer 1935      | 1913 (11 novembre) ? | Kish               | don (Genouillac) ? |                                  |
| 6  | MRAH 0164           | Table de multiplication | Speelers 1925        | Neugebauer 1935      | 1913 (11 novembre)   | Kish               | don (Genouillac)   | Traitement de conservation au BM |
| 7  | MRAH 0165           | Table de multiplication | Speelers 1925        | Neugebauer 1935      | 1913 (11 novembre)   | Kish               | don (Genouillac)   | Traitement de conservation au BM |
| 8  | MRAH 0166           | Table de multiplication | Speelers 1925        | Neugebauer 1935      | 1913 (11 novembre)   | Kish               | don (Genouillac)   | Traitement de conservation au BM |

**MUSEE DU LOUVRE (Département des Antiquités Orientales)**

| ID | Numéro d'inventaire | Contenu          | Première publication | Deuxième publication | Année d'acquisition | Site de provenance | Type d'acquisition | Divers                 |
|----|---------------------|------------------|----------------------|----------------------|---------------------|--------------------|--------------------|------------------------|
| 1  | AO 6456             | Table d'inverses | Thureau-Dangin, 1922 | Neugebauer 1937      | 1913                | Uruk               | Achat (Dumani)     |                        |
| 2  | AO 6484             | Problème         | Thureau-Dangin 1922  | Neugebauer 1937      | 1913                | Uruk               | Achat (Dumani)     |                        |
| 3  | AO 6555             |                  | Thureau-Dangin 1922  |                      | 1913                | Uruk               | Achat (F. de Bel)  |                        |
| 4  | AO 6770             | Problème         | Dossin, 1934         | Neugebauer 1937      | 1914                |                    | Achat (Géjou)      |                        |
| 5  | AO 8862             | Problème         | Thureau-Dangin 1932  | Neugebauer 1935      | 1922                | Larsa (?)          | Achat (Géjou)      |                        |
| 6  | AO 8863             |                  |                      |                      | 1924                | Larsa (?)          | Achat (Géjou ?)    |                        |
| 7  | AO 8865             | Table de carrés  | Thureau-Dangin 1930  | Proust 2005          | 1924                | Larsa (?)          | Achat (Géjou ?)    |                        |
| 8  | AO 8900             | Multiplication   | Proust 2008          |                      | 1924                |                    | Achat (Géjou ?)    |                        |
| 9  | AO 8901             | Multiplication   | Proust 2008          |                      | 1924                |                    | Achat (Géjou ?)    |                        |
| 10 | AO 8902             | Multiplication   | Proust 2008          |                      | 1924                |                    | Achat (Géjou ?)    |                        |
| 11 | AO 9071             | Surfaces         | Proust, 2009         |                      | 1924                |                    | Achat Géjou        |                        |
| 12 | AO 9072             |                  | Proust, 2009         |                      | 1924                |                    | Achat Géjou        |                        |
| 13 | AO 10636            | Table            | Genouillac 1924      | Neugebauer 1935      | 1925                | Kish               | Don Genouillac     |                        |
| 14 | AO 10642            | Problème         | Genouillac 1924      | Neugebauer 1935      | 1925                | Kish               | Don Genouillac     | Associée à Ist. O 4844 |
| 15 | AO 10743            |                  | Genouillac 1924      | Neugebauer 1935      | 1925                | Kish               | Don Genouillac     |                        |
| 16 | AO 10762            |                  | Genouillac 1924      | Neugebauer 1935      | 1925                | Kish               | Don Genouillac     |                        |
| 17 | AO 10768            |                  | Genouillac 1924      | Neugebauer 1935      | 1925                | Kish               | Don Genouillac     |                        |

|    |                |            |                    |                 |      |          |                         |  |
|----|----------------|------------|--------------------|-----------------|------|----------|-------------------------|--|
| 18 | AO 10822       | Problème   | Genouillac 1924    | Neugebauer 1935 | 1925 | Kish     | Don Genouillac          |  |
| 19 | AO 11404       |            | Genouillac 1925    | Neugebauer 1935 | 1925 | Kish     | Don Genouillac          |  |
| 20 | AO 11405       |            | Gelb 1970          |                 | 1925 | Kish     | Don Genouillac          |  |
| 21 | AO 11409       |            | Gelb 1970          |                 | 1925 | Kish     | Don Genouillac          |  |
| 22 | AO 17264       | Problème   | Gelb 1970          |                 |      |          |                         |  |
| 23 | AO 18896       | Métrologie | Neugebauer 1935    |                 |      | Uruk (?) |                         |  |
| 24 | MDP 18<br>n°14 | Scolaire   | Nougayrol 1968     |                 |      | Ugarit   | Fouilles (Schaeffer)    |  |
| 25 | Sb 13087       | Problème   | Bruins-Rutten 1961 |                 | 1927 | Suse     | Fouilles<br>(Mecquenem) |  |
| 26 | Sb 13088       | Problème   | Bruins-Rutten 1961 |                 | 1927 | Suse     | Fouilles<br>(Mecquenem) |  |
| 27 | Sb 13089       | Problème   | Bruins-Rutten 1961 |                 | 1927 | Suse     | Fouilles<br>(Mecquenem) |  |
| 28 | Sb 13090       | Problème   | Bruins-Rutten 1961 |                 | 1927 | Suse     | Fouilles<br>(Mecquenem) |  |
| 29 | Sb 13091       | Problème   | Bruins-Rutten 1961 |                 | 1927 | Suse     | Fouilles<br>(Mecquenem) |  |
| 30 | Sb 13092       | Problème   | Bruins-Rutten 1961 |                 | 1927 | Suse     | Fouilles<br>(Mecquenem) |  |
| 31 | Sb 13093       | Problème   | Bruins-Rutten 1961 |                 | 1927 | Suse     | Fouilles<br>(Mecquenem) |  |
| 32 | Sb 13918       | Problème   | Bruins-Rutten 1961 |                 | 1927 | Suse     | Fouilles<br>(Mecquenem) |  |
| 33 | Sb 13919       | Problème   | Bruins-Rutten 1961 |                 | 1927 | Suse     | Fouilles<br>(Mecquenem) |  |
| 34 | Sb 13920       | Problème   | Bruins-Rutten 1961 |                 | 1927 | Suse     | Fouilles<br>(Mecquenem) |  |

|    |          |          |                    |  |      |      |                         |  |
|----|----------|----------|--------------------|--|------|------|-------------------------|--|
| 35 | Sb 13921 | Problème | Bruins-Rutten 1961 |  | 1927 | Suse | Fouilles<br>(Mecquenem) |  |
| 36 | Sb 13922 | Problème | Bruins-Rutten 1961 |  | 1927 | Suse | Fouilles<br>(Mecquenem) |  |
| 37 | Sb 13923 | Problème | Bruins-Rutten 1961 |  | 1927 | Suse | Fouilles<br>(Mecquenem) |  |
| 38 | Sb 13924 | Problème | Bruins-Rutten 1961 |  | 1927 | Suse | Fouilles<br>(Mecquenem) |  |
| 39 | Sb 13925 | Problème | Bruins-Rutten 1961 |  | 1927 | Suse | Fouilles<br>(Mecquenem) |  |
| 40 | Sb 13926 | Problème | Bruins-Rutten 1961 |  | 1927 | Suse | Fouilles<br>(Mecquenem) |  |
| 41 | Sb 13927 | Problème | Bruins-Rutten 1961 |  | 1927 | Suse | Fouilles<br>(Mecquenem) |  |
| 42 | Sb 13928 | Problème | Bruins-Rutten 1961 |  | 1927 | Suse | Fouilles<br>(Mecquenem) |  |
| 43 | Sb 13929 | Problème | Bruins-Rutten 1961 |  | 1927 | Suse | Fouilles<br>(Mecquenem) |  |
| 44 | Sb 13930 | Problème | Bruins-Rutten 1961 |  | 1927 | Suse | Fouilles<br>(Mecquenem) |  |
| 45 | Sb 13931 | Problème | Bruins-Rutten 1961 |  | 1927 | Suse | Fouilles<br>(Mecquenem) |  |
| 46 | Sb 13932 | Problème | Bruins-Rutten 1961 |  | 1927 | Suse | Fouilles<br>(Mecquenem) |  |
| 47 | Sb 13933 | Problème | Bruins-Rutten 1961 |  | 1927 | Suse | Fouilles<br>(Mecquenem) |  |
| 48 | Sb 13934 | Problème | Bruins-Rutten 1961 |  | 1927 | Suse | Fouilles<br>(Mecquenem) |  |

|    |          |          |                    |  |      |      |                         |  |
|----|----------|----------|--------------------|--|------|------|-------------------------|--|
| 49 | Sb 13935 | Problème | Bruins-Rutten 1961 |  | 1927 | Suse | Fouilles<br>(Mecquenem) |  |
| 50 | Sb 13936 | Problème | Bruins-Rutten 1961 |  | 1927 | Suse | Fouilles<br>(Mecquenem) |  |

## YALE BABYLONIAN COLLECTION

| ID | Numéro d'inventaire | Contenu                 | Publication             | Année d'acquisition | Site de provenance | Pourvoyeur           | Divers |
|----|---------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------|--------------------|----------------------|--------|
| 1  | MLC 117             | Table de multiplication | Clay 1923               |                     |                    | Collection de Morgan |        |
| 2  | MLC 646             | Table numérique         | Clay 1923               |                     |                    | Collection de Morgan |        |
| 3  | MLC 651             | Série                   |                         |                     |                    | Collection de Morgan |        |
| 4  | MLC 1354            | Surface                 | Neugebauer & Sachs 1945 |                     |                    | Collection de Morgan |        |
| 5  | MLC 1531            | Table métrologique      | Clay 1923               |                     |                    | Collection de Morgan |        |
| 6  | MLC 1593            | Table de multiplication | Neugebauer & Sachs 1945 |                     |                    | Collection de Morgan |        |
| 7  | MLC 1611            | Table de multiplication | Neugebauer & Sachs 1945 |                     |                    | Collection de Morgan |        |
| 8  | MLC 1619            | Table de multiplication | Clay 1923               |                     |                    | Collection de Morgan |        |
| 9  | MLC 1660            | Table de carrés         | Clay 1923               |                     |                    | Collection de Morgan |        |
| 10 | MLC 1670            | Table d'inverses        | Clay 1923               |                     |                    | Collection de Morgan |        |
| 11 | MLC 1731            | Tables                  | Sachs 1946              |                     |                    | Collection de Morgan |        |
| 12 | MLC 1842            | Problèmes               | Neugebauer & Sachs 1945 |                     |                    | Collection de Morgan |        |
| 13 | MLC 1854            | Liste métrologique      | Clay 1923               |                     |                    | Collection de Morgan |        |
| 14 | MLC 1878            | Liste métrologique      | Clay 1923               |                     |                    | Collection de Morgan |        |
| 15 | MLC 1950            | Problème                |                         |                     |                    | Collection de Morgan |        |
| 16 | MLC 2078            | Tables numériques       | Neugebauer & Sachs 1945 |                     |                    | Collection de Morgan |        |
| 17 | MLC 2231            | Table de multiplication | Neugebauer & Sachs 1945 |                     |                    | Collection de Morgan |        |
| 18 | NBC 1332            |                         |                         |                     | Umma               |                      |        |
| 19 | NBC 2513            | Table métrologique      |                         |                     |                    |                      |        |
| 20 | NBC 3581            |                         |                         |                     | Umma               |                      |        |
| 21 | NBC 6344            | Table d'inverses        |                         |                     |                    |                      |        |

|    |           |                         |                         |  |         |  |  |
|----|-----------|-------------------------|-------------------------|--|---------|--|--|
| 22 | NBC 6349  | Table de multiplication |                         |  |         |  |  |
| 23 | NBC 6893  |                         |                         |  |         |  |  |
| 24 | NBC 7017  | Surface                 | Foster 1982             |  |         |  |  |
| 25 | NBC 7346  | Table de multiplication | Neugebauer & Sachs 1945 |  |         |  |  |
| 26 | NBC 7701  | Table de multiplication | Neugebauer & Sachs 1945 |  |         |  |  |
| 27 | NBC 7934  |                         | Neugebauer & Sachs 1945 |  |         |  |  |
| 28 | NBC 8061  | Table d'inverses        | Neugebauer & Sachs 1945 |  |         |  |  |
| 29 | NBC 8082  | Exercice                | Neugebauer & Sachs 1945 |  |         |  |  |
| 30 | NBC 9035  | Table de multiplication |                         |  |         |  |  |
| 31 | NBC 10505 | Table de multiplication |                         |  |         |  |  |
| 32 | YBC 1793  | Calcul positionnel      |                         |  |         |  |  |
| 33 | YBC 1839  |                         |                         |  |         |  |  |
| 34 | YBC 1994  | Calcul                  |                         |  |         |  |  |
| 35 | YBC 2000  | Calcul                  |                         |  |         |  |  |
| 36 | YBC 3668  |                         | Keiser 1919             |  | Umma    |  |  |
| 37 | YBC 3879  | Cadastre                | Clay 1915               |  | Umma    |  |  |
| 38 | YBC 3892  |                         |                         |  |         |  |  |
| 39 | YBC 3895  | Cadastre                | Clay 1915               |  |         |  |  |
| 40 | YBC 4179  | Calcul positionnel      |                         |  |         |  |  |
| 41 | YBC 4186  | Procédure               | Neugebauer & Sachs 1945 |  | Uruk ?  |  |  |
| 42 | YBC 4608  | Problèmes               | Neugebauer & Sachs 1945 |  |         |  |  |
| 43 | YBC 4633  | Table métrologique      | Nemet-Nejat 1995        |  |         |  |  |
| 44 | YBC 4669  | Serientexte (?)         | Neugebauer, 1937        |  |         |  |  |
| 45 | YBC 4675  | Procédure               | Neugebauer & Sachs 1945 |  | Larsa ? |  |  |

|    |          |                         |                         |  |          |  |  |
|----|----------|-------------------------|-------------------------|--|----------|--|--|
| 46 | YBC 4678 | Table numérique         | Neugebauer, 1937        |  |          |  |  |
| 47 | YBC 4684 | Table métrologique      | Nemet-Nejat 1995        |  |          |  |  |
| 48 | YBC 4692 | Table de multiplication | Neugebauer, 1935        |  |          |  |  |
| 49 | YBC 4694 | Table de multiplication | Neugebauer 1937         |  |          |  |  |
| 50 | YBC 4700 | Table métrologique      | Robson 2008             |  | Larsa ?  |  |  |
| 51 | YBC 4701 | Table métrologique      | Robson 2008             |  | Larsa ?  |  |  |
| 52 | YBC 4702 | Table de multiplication | Neugebauer, 1937        |  | Sippar ? |  |  |
| 53 | YBC 4704 | Inverses                | Neugebauer, 1935        |  |          |  |  |
| 54 | YBC 4716 | Table de multiplication |                         |  |          |  |  |
| 55 | YBC 4721 | Comptes                 | Grice 1919              |  | Larsa    |  |  |
| 56 | YBC 5022 | Liste de coefficients   | Neugebauer & Sachs 1945 |  | Larsa ?  |  |  |
| 57 | YBC 6048 | Table de multiplication |                         |  |          |  |  |
| 58 | YBC 6295 | Racine cubique          | Neugebauer & Sachs 1945 |  |          |  |  |
| 59 | YBC 6504 | Problèmes               | Neugebauer, 1937        |  |          |  |  |
| 60 | YBC 6705 | Table de multiplication | Neugebauer & Sachs 1945 |  |          |  |  |
| 61 | YBC 6709 | Table de multiplication | Neugebauer & Sachs 1945 |  |          |  |  |
| 62 | YBC 6953 | Table d'inverses        |                         |  |          |  |  |
| 63 | YBC 6967 | Procédures              | Neugebauer & Sachs 1945 |  |          |  |  |
| 64 | YBC 7234 | Tableau d'inverses      | Neugebauer & Sachs 1945 |  |          |  |  |
| 65 | YBC 7235 | Tableau d'inverses      | Neugebauer & Sachs 1945 |  |          |  |  |
| 66 | YBC 7243 | Liste de coefficients   | Neugebauer & Sachs 1945 |  |          |  |  |
| 67 | YBC 7273 | Comptes                 | Neugebauer & Sachs 1945 |  |          |  |  |
| 68 | YBC 7284 | Calcul                  | Neugebauer & Sachs 1945 |  |          |  |  |
| 69 | YBC 7289 | Carré et diagonales     | Neugebauer & Sachs 1945 |  |          |  |  |

|    |          |                         |                         |  |      |  |  |
|----|----------|-------------------------|-------------------------|--|------|--|--|
| 70 | YBC 7290 | Dessin                  | Neugebauer & Sachs 1945 |  |      |  |  |
| 71 | YBC 7291 | Calculs                 |                         |  |      |  |  |
| 72 | YBC 7292 | Calculs                 |                         |  |      |  |  |
| 73 | YBC 7294 | Exercice                | Neugebauer & Sachs 1945 |  |      |  |  |
| 74 | YBC 7302 | Exercice                | Neugebauer & Sachs 1945 |  |      |  |  |
| 75 | YBC 7303 | Table numérique         | Neugebauer & Sachs 1945 |  |      |  |  |
| 76 | YBC 7326 | Problèmes               | Neugebauer & Sachs 1945 |  |      |  |  |
| 77 | YBC 7333 | Calculs                 |                         |  |      |  |  |
| 78 | YBC 7343 | Calculs                 |                         |  |      |  |  |
| 79 | YBC 7353 | Tableau d'inverses      | Neugebauer & Sachs 1945 |  |      |  |  |
| 80 | YBC 7354 | Tableau d'inverses      | Neugebauer & Sachs 1945 |  |      |  |  |
| 81 | YBC 7355 | Tableau d'inverses      | Neugebauer & Sachs 1945 |  |      |  |  |
| 82 | YBC 7356 | Suite                   | Nemet-Nejat 1995        |  |      |  |  |
| 83 | YBC 7358 | Tableau d'inverses      | Neugebauer & Sachs 1945 |  |      |  |  |
| 84 | YBC 7359 | Carrés                  | Nemet-Nejat 2002        |  |      |  |  |
| 85 | YBC 7997 | Calculs                 | Neugebauer & Sachs 1945 |  |      |  |  |
| 86 | YBC 8306 | Table de multiplication | Neugebauer & Sachs 1945 |  |      |  |  |
| 87 | YBC 8456 | Table de multiplication | Neugebauer & Sachs 1945 |  |      |  |  |
| 88 | YBC 8588 | Procédure               | Neugebauer & Sachs 1945 |  |      |  |  |
| 89 | YBC 8595 | Table de multiplication | Neugebauer & Sachs 1945 |  |      |  |  |
| 90 | YBC 8600 | Calcul                  | Neugebauer & Sachs 1945 |  |      |  |  |
| 91 | YBC 8617 | Table de multiplication | Neugebauer & Sachs 1945 |  |      |  |  |
| 92 | YBC 8633 | Procédures              | Neugebauer & Sachs 1945 |  |      |  |  |
| 93 | YBC 9819 | Compte                  |                         |  | Umma |  |  |

|     |           |                         |                         |  |          |  |  |
|-----|-----------|-------------------------|-------------------------|--|----------|--|--|
| 94  | YBC 9852  | Problème                | Neugebauer & Sachs 1945 |  | Larsa ?  |  |  |
| 95  | YBC 9856  | Procédures              | Neugebauer & Sachs 1945 |  | Larsa    |  |  |
| 96  | YBC 9863  | Astrologique            |                         |  | Ninive ? |  |  |
| 97  | YBC 9874  | Procédures              | Neugebauer & Sachs 1945 |  | Larsa ?  |  |  |
| 98  | YBC 10522 |                         | Neugebauer & Sachs 1945 |  |          |  |  |
| 99  | YBC 10529 | Inverses                | Neugebauer & Sachs 1945 |  |          |  |  |
| 100 | YBC 10722 | Procédures              | Neugebauer & Sachs 1945 |  |          |  |  |
| 101 | YBC 10729 | Liste de mesures        |                         |  |          |  |  |
| 102 | YBC 10801 | Exercice                | Neugebauer & Sachs 1945 |  |          |  |  |
| 103 | YBC 10802 | Série                   |                         |  |          |  |  |
| 104 | YBC 11094 | Table de multiplication | Neugebauer & Sachs 1945 |  |          |  |  |
| 105 | YBC 11120 | Dessin de cercle        | Neugebauer & Sachs 1945 |  |          |  |  |
| 106 | YBC 11125 | Tableau d'inverses      | Neugebauer & Sachs 1945 |  |          |  |  |
| 107 | YBC 11126 | Calcul d'aire           | Neugebauer & Sachs 1945 |  |          |  |  |
| 108 | YBC 11127 | Tableau d'inverses      | Neugebauer & Sachs 1945 |  |          |  |  |
| 109 | YBC 11128 | Calcul                  |                         |  |          |  |  |
| 110 | YBC 11138 | Table de multiplication | Neugebauer & Sachs 1945 |  |          |  |  |
| 111 | YBC 11924 | Table de multiplication | Neugebauer & Sachs 1945 |  | Larsa ?  |  |  |

**Collection PLIMPTON (UNIVERSITE DE COLUMBIA)**

| ID | Numéro d'acquisition | Numéro d'inventaire | Contenu             | Publication | Année d'acquisition | Site de provenance | Pourvoyeur    | Divers |
|----|----------------------|---------------------|---------------------|-------------|---------------------|--------------------|---------------|--------|
| 1  | Plimpton 266         | CULC 414            | Texte scolaire      | Robson 2002 | 1915 ?              |                    | R.D. Messayeh |        |
| 2  | Plimpton 267         | CULC 415            | Texte scolaire      | Robson 2002 |                     |                    |               |        |
| 3  | Plimpton 268         | CULC 416            | Texte scolaire      | Robson 2002 |                     |                    |               |        |
| 4  | Plimpton 279         | CULC 417            | Inscriptions royale | Frayne 1990 |                     | Uruk (?)           | R.D. Messayeh |        |
| 5  | Plimpton 280         | CULC 418            | Inscriptions royale | Frayne 1990 |                     | Uruk (?)           | R.D. Messayeh |        |
| 6  | Plimpton 281         | CULC 419            | Inscriptions royale | Frayne 1990 | 1934                |                    | E. Banks      |        |
| 7  | Plimpton 282         | CULC 420            | Inscriptions royale | Frayne 1990 |                     |                    |               |        |
| 8  | Plimpton 283         | CULC 421            | Administratif       |             |                     |                    |               |        |
| 9  | Plimpton 284         | CULC 422            | Administratif       |             |                     |                    |               |        |
| 10 | Plimpton 285         | CULC 423            | Juridique           |             |                     |                    |               |        |
| 11 | Plimpton 286         | CULC 424            | Administratif       |             | 1923                | Larsa              | E. Banks      |        |
| 12 | Plimpton 287         | CULC 425            | Administratif       |             | 1923                | Larsa              | E. Banks      |        |
| 13 | Plimpton 288         | CULC 426            | Administratif       |             | 1923                | Larsa              | E. Banks      |        |
| 14 | Plimpton 289         | CULC 427            | Administratif       |             | 1923                | Larsa              | E. Banks      |        |
| 15 | Plimpton 290         | CULC 428            | Administratif       |             | 1923                | Larsa              | E. Banks      |        |
| 16 | Plimpton 291         | CULC 429            | Administratif       |             | 1923                | Larsa              | E. Banks      |        |
| 17 | Plimpton 292         | CULC 430            | Administratif       |             | 1923                | Larsa              | E. Banks      |        |
| 18 | Plimpton 293         | CULC 431            | Administratif       |             | 1923                | Larsa              | E. Banks      |        |
| 19 | Plimpton 294         | CULC 432            | Administratif       |             | 1923                | Larsa              | E. Banks      |        |
| 20 | Plimpton 295         | CULC 433            | Juridique           |             |                     |                    |               |        |
| 21 | Plimpton 296         | CULC 434            | Juridique           |             |                     |                    |               |        |

|    |              |          |                        |                       |        |        |               |  |
|----|--------------|----------|------------------------|-----------------------|--------|--------|---------------|--|
| 22 | Plimpton 297 | CULC 435 | Juridique              |                       |        |        |               |  |
| 23 | Plimpton 298 | CULC 436 | Juridique              |                       |        |        |               |  |
| 24 | Plimpton 299 | CULC 437 | Juridique              |                       |        |        |               |  |
| 25 | Plimpton 300 | CULC 438 | Juridique              |                       |        |        |               |  |
| 26 | Plimpton 301 | CULC 439 | Juridique              |                       |        |        |               |  |
| 27 | Plimpton 302 | CULC 440 | Juridique              |                       |        |        |               |  |
| 28 | Plimpton 303 | CULC 441 | Juridique              |                       |        |        |               |  |
| 29 | Plimpton 304 | CULC 442 | Juridique              |                       |        |        |               |  |
| 30 | Plimpton 305 | CULC 443 | Juridique              |                       |        |        |               |  |
| 31 | Plimpton 306 | CULC 444 | Juridique              |                       |        |        |               |  |
| 32 | Plimpton 307 | CULC 445 | Juridique              |                       |        |        |               |  |
| 33 | Plimpton 308 | CULC 446 | Juridique              |                       |        |        |               |  |
| 34 | Plimpton 309 | CULC 447 | Juridique              |                       |        |        |               |  |
| 35 | Plimpton 310 | CULC 448 | Administratif          |                       |        |        |               |  |
| 36 | Plimpton 311 | CULC 449 | Juridique              |                       |        |        |               |  |
| 37 | Plimpton 312 | CULC 450 | Juridique              |                       |        |        |               |  |
| 38 | Plimpton 313 | CULC 451 | Juridique              |                       |        |        |               |  |
| 39 | Plimpton 314 | CULC 452 | Administratif          |                       | 1923   | Larsa  | E. Banks      |  |
| 40 | Plimpton 315 | CULC 453 | Administratif          |                       |        |        |               |  |
| 41 | Plimpton 316 | CULC 454 | Lexical                | Civil 1979            | 1915 ? | Nippur | R.D. Messayeh |  |
| 42 | Plimpton 317 | CULC 455 | Métérologique          | Robson 2002           | 1923   |        | E. Banks      |  |
| 43 | Plimpton 318 | CULC 456 | Tables racines carrées | Neugebauer-Sachs 1945 | 1915 ? |        | R.D. Messayeh |  |
| 44 | Plimpton 319 | CULC 457 | Métérologique          | Robson 2002           |        |        |               |  |
| 45 | Plimpton 320 | CULC 458 | Métérologique          | Robson 2002           | 1915 ? |        | R.D. Messayeh |  |

|    |              |          |               |                          |      |           |          |  |
|----|--------------|----------|---------------|--------------------------|------|-----------|----------|--|
| 46 | Plimpton 321 | CULC 459 |               |                          |      |           |          |  |
| 47 | Plimpton 322 | CULC 460 | Tables        | Neugebauer-Sachs<br>1945 | 1923 | Larsa (?) | E. Banks |  |
| 48 | Plimpton 323 | CULC 461 | Administratif |                          |      | Larsa     |          |  |
| 49 | Plimpton 324 | CULC 462 | Administratif |                          | 1923 | Larsa     | E. Banks |  |
| 50 | Plimpton 325 | CULC 463 |               |                          | 1923 |           | E. Banks |  |
| 51 | Plimpton 326 | CULC 464 | Juridique     |                          |      |           |          |  |
| 52 | Plimpton 327 | CULC 465 | Juridique     |                          |      |           |          |  |
| 53 | Plimpton 328 | CULC 466 | Juridique     |                          |      |           |          |  |
| 54 | Plimpton 329 | CULC 467 | Juridique     |                          |      |           |          |  |
| 56 | Plimpton 330 | CULC 468 | Juridique     |                          |      |           |          |  |
| 57 | Plimpton 331 | CULC 469 | Administratif |                          |      |           |          |  |
| 58 | Plimpton 332 | CULC 470 | Administratif |                          |      |           |          |  |
| 59 | Plimpton 333 | CULC 471 | Juridique     |                          |      |           |          |  |
| 60 | Plimpton 334 | CULC 472 | Juridique     |                          |      |           |          |  |
| 61 | Plimpton 335 | CULC 473 | Juridique     |                          |      |           |          |  |
| 62 | Plimpton 336 | CULC 474 | Administratif |                          |      |           |          |  |
| 63 | Plimpton 337 | CULC 475 | Administratif |                          |      |           |          |  |
| 64 | Plimpton 338 | CULC 476 | Administratif |                          |      |           |          |  |
| 65 | Plimpton 339 | CULC 477 | Administratif |                          |      |           |          |  |
| 66 | Plimpton 340 | CULC 478 | Administratif |                          |      |           |          |  |
| 67 | Plimpton 341 | CULC 479 | Administratif |                          |      |           |          |  |
| 68 | Plimpton 342 | CULC 480 | Administratif |                          |      |           |          |  |
| 69 | Plimpton 343 | CULC 481 | Administratif |                          |      |           |          |  |
| 70 | Plimpton 344 | CULC 482 | Administratif |                          |      |           |          |  |

|    |              |          |               |  |      |  |          |  |
|----|--------------|----------|---------------|--|------|--|----------|--|
| 71 | Plimpton 345 | CULC 483 | Juridique     |  |      |  |          |  |
| 72 | Plimpton 346 | CULC 484 | Administratif |  |      |  |          |  |
| 73 | Plimpton 347 | CULC 485 | Administratif |  |      |  |          |  |
| 74 | Plimpton 348 | CULC 486 | Administratif |  | 1923 |  | E. Banks |  |
| 75 | Plimpton 349 | CULC 487 | Administratif |  |      |  |          |  |
| 76 | Plimpton 350 | CULC 488 | Administratif |  |      |  |          |  |
| 77 | Plimpton 351 | CULC 489 | Administratif |  |      |  |          |  |
| 78 | Plimpton 352 | CULC 490 | Administratif |  |      |  |          |  |
| 79 | Plimpton 353 | CULC 491 | Juridique     |  |      |  |          |  |
| 80 | Plimpton 354 | CULC 492 | Administratif |  |      |  |          |  |
| 81 | Plimpton 355 | CULC 493 |               |  |      |  |          |  |
| 82 | Plimpton 356 | CULC 494 | Juridique     |  |      |  |          |  |
| 83 | Plimpton 357 | CULC 495 | Juridique     |  |      |  |          |  |
| 84 | Plimpton 358 | CULC 496 | Juridique     |  |      |  |          |  |
| 85 | Plimpton 359 | CULC 497 |               |  |      |  |          |  |
| 86 | Plimpton 360 | CULC 498 | Juridique     |  |      |  |          |  |
| 87 | Plimpton 361 | CULC 499 |               |  |      |  |          |  |
| 88 | Plimpton 362 | CULC 500 | Juridique     |  |      |  |          |  |
| 89 | Plimpton 363 | CULC 501 | Juridique     |  |      |  |          |  |
| 90 | Plimpton 364 | CULC 502 | Administratif |  |      |  |          |  |
| 91 | Plimpton 365 | CULC 503 | Administratif |  |      |  |          |  |
| 92 | Plimpton 366 | CULC 504 | Administratif |  |      |  |          |  |
| 93 | Plimpton 367 | CULC 505 | Juridique     |  |      |  |          |  |
| 94 | Plimpton 368 | CULC 506 | Administratif |  |      |  |          |  |

|     |              |          |               |  |  |  |  |  |
|-----|--------------|----------|---------------|--|--|--|--|--|
| 95  | Plimpton 369 | CULC 507 | Juridique     |  |  |  |  |  |
| 96  | Plimpton 370 | CULC 508 | Administratif |  |  |  |  |  |
| 97  | Plimpton 371 | CULC 509 | Juridique     |  |  |  |  |  |
| 98  | Plimpton 372 | CULC 510 | Juridique     |  |  |  |  |  |
| 99  | Plimpton 373 | CULC 511 | Juridique     |  |  |  |  |  |
| 100 | Plimpton 374 | CULC 512 | Juridique     |  |  |  |  |  |
| 101 | Plimpton 375 | CULC 513 | Juridique     |  |  |  |  |  |
| 102 | Plimpton 376 | CULC 514 | Juridique     |  |  |  |  |  |
| 103 | Plimpton 377 | CULC 515 | Administratif |  |  |  |  |  |
| 104 | Plimpton 378 | CULC 516 | Juridique     |  |  |  |  |  |
| 105 | Plimpton 379 | CULC 517 |               |  |  |  |  |  |
| 106 | Plimpton 380 | CULC 518 |               |  |  |  |  |  |
| 107 | Plimpton 381 | CULC 519 |               |  |  |  |  |  |
| 108 | Plimpton 382 | CULC 520 |               |  |  |  |  |  |

## Bibliographie

### Sources

ARCHIVES DU VORDERASIATISCHES MUSEUM, BERLIN

*Königl. Museum, vorderasiatische abteilung*

TH 1 - 1416

TH 1417 – 2844

TH 2845 - 4125

TH 4126 - 5770

TH 5771 - 7871

TH 7872 – 10146

TH 10147 – 12420

TH 12421 – 14198

ARCHIVES DU BRITISH MUSEUM, LONDRES

Correspondance des sections Égypte et Proche-Orient du British Museum :

« *Correspondence* », 1897

« *Correspondence* », 1900, A-K

« *Correspondence* », 1920, A-H

« Correspondence », 1940-1941

ARCHIVES DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES (NANTES – LA  
COURNEUVE)

*Correspondance des Consuls de Bagdad au Ministre des Affaires Étrangères*, 1890-1895

23 CCC/14

62 CPC / 6

48 CPCOM

50 CPCOM

*Règlement ottoman sur les Antiquités*, 1874, Constantinople, 494, dos. I.

*Règlement ottoman sur les Antiquités*, 1906, Constantinople, 494, dos. I.

ARCHIVES NATIONALES, PARIS

Dossier de naturalisation d'Elias Gejou (BB/11/4222 extrait 2569X04)

ARCHIVES DE LA YBC, NEW HAVEN

Correspondance de Géjou I.E. aux conservateurs de la Yale Babylonian Collection, 1911-1943.

BIBLIOTHEQUE DE L'INSTITUT, PARIS

Correspondance de Botta P.-E. à Mohl J., 1847-1948.

ARCHIVES DU DEPARTEMENT MUSEE DU CINQUANTENAIRE, BRUXELLES

Dossiers des œuvres

CENTRE DE DOCUMENTATION DES ANTIQUITES ORIENTALES, MUSEE DU LOUVRE, PARIS

Dossiers des œuvres

**Publications**

*The Dictionary of National Biography*, Vol. XXXIV, 1893.

AUCHINCLOSS L.

1990 : *J.P. Morgan : The Financier as Collector*, Harry N. Abrams, Inc.

AUTHEMAN A.

1996 : *La Banque impériale ottomane*, Comité pour l'Histoire économique de la France.

BANKS E.J.

1912 : *Bismaya or the Lost City of Adab*, G.P.Putman's Sons.

BENOÎT A.

2003 : *Art et Archéologie : les civilisation du Proche-Orient ancien*, École du Louvre-Réunion

des Musées Nationaux.

BLACK J.

1998 : « Illicit antiquities and international litigation : the Turkish experience. », *Antiquity* 72, p. 824-830.

BLEICHMAR D. & MANCALL P.C. (éd.),

2011 : *Collecting Across Cultures*, University of Pennsylvania Press.

BOEHMER R.M.

1987-2003 : (dir.) , *Ausgrabungen in Uruk-Warka, Endberichte* (AUWE).

1997 : « Uruk-Warka », dans Meyers E.M. (dir.), *Oxford Encyclopaedia of Archaeology in the Ancient Near East*, vol. 5, Oxford University Press, p. 294-298.

BRECHET J.C.

1985 : *Le voyage en Orient*, ed. Laffont, coll Bouquins.

BRETELLE-ESTABLET F.

2010 : (ed. ) *Looking at it from Asia : The Processes that Shaped the Sources of History of Science*, Springer.

BRITTON, J.P., PROUST, C. & SHNIDER S.

2011 : « Plimpton 322: a review and a different perspective ». *Archive for History of Exact Sciences* vol. 65, p. 519-566.

BRODIE N., KERSEL M., LUKE Ch. & TUBB K.W.

2006 : (ed.) *Archaeology, Cultural Heritage, and the Antiquities Trade*, University Press of Florida.

CHARPIN D.

2008 : *Lire et écrire à Babylone*, PUF.

CHARPIN D. & SAUVAGE M.,

2001 : « Sippar », dans Joannès F. (dir.), *Dictionnaire de la civilisation mésopotamienne*, Robert Laffon, p. 782-784.

CHARPIN D. & DURAND J.-M.

1981 : *Documents cunéiformes de Strasbourg*, Éditions A.P.D.F.

CHEVALIER N.

2002 : *La recherche archéologique française au Moyen-Orient*, ed. Recherche sur les civilisations.

CLANCIER Ph.

2009, *Les bibliothèques en Babylonie dans la deuxième moitié du Ier millénaire av. J.-C.*, Alter Orient und Altes Testament (AOAT) 363, Ugarit Verlag.

CLAY A.T.

1915 : *Miscellaneous inscriptions in the Yale Babylonian Collection*, Yale University Press.

1923 : *Babylonian records in the library of J. Pierpont Morgan*, Yale University Press.

CONTENAU G.

1949 : *L'Épigraphie proto-élamite*, Presse Universitaires de France.

DEMOULE J.-P. & LANDES Ch.

2009 : (dir.), *La fabrique de l'archéologie en France*, ed. La Découverte.

DONOGHUE E.

1998 : « In search of mathematical treasures : David Eugene Smith and George Arthur Plimpton. », *Historia mathematica* 25/4, p. 359-365.

DUBY G.

1987 : *Atlas historique mondial*, Larousse

DUSSAUD R.

1944 : « Notice sur la vie et les travaux de M. François Thureau-Dangin, membre de l'Académie », *Comptes-rendus des séances de l'année. Académie des inscriptions et belles-lettres*, 88<sup>e</sup> année, no 4, p. 472-489.

ELDEM E.

2010 : *Un Ottoman en Orient. Osman Hamdi Bey en Irak (1865-1871)*, Actes Sud.

2013 : *The archaeology of a photograph. Philipp Anton Dethier and his "Group for the History of Greek Art"*, De Gruyter.

ETIENNES R.

2000 : *Archéologie historique de la Grèce antique*, Ellipses.

FARGETTE G.

1996 : *Méhémet Ali : le fondateur de l'Égypte moderne*, L'Harmattan, 1996.

FAURE A.

2004 : *Champollion, le savant déchiffré*, Fayard, 2004.

FOSTER B.R.

2004 : « Missing in Action: The Iraq Museum and the Human Past », *The Iraq War and its Consequences*, ed. I. Abrams and W. Gungwu.

FRIBERG J., HUNGER H., AL-RAWI F.N.

1990 : « 'Seed and Reeds', a metro-mathematical topic text from Late Babylonian Uruk », *Baghdader Mitteilungen* 21, pages 483-557, pl. 46-48.

de GENOUILLAC H.

1924-1925 : *Fouilles françaises d'El-'Akhymer*, Geuthner

1934-1936 : *Fouilles de Telloh*, Geuthner

GRAN-AYMERICH È.

2007 : *Les chercheurs de passé*, Éditions du CNRS.

GUBEL E. & OVERLAET B.

2008 : *De Gilgamesh à Zénobie : Proche-Orient et Iran Millénaires*, ed. Imprimerie Nationale.

HILPRECHT H.V.

1903a : *Die Ausgrabungen der Universität von Pennsylvania im Bêl-Tempel zu Nippur*, ed. J. C. Hinrichs.

1903b : *Explorations in Bible Land During the 19th Century*. Holman.

1906 : « Mathematical, Metrological and Chronological Tablets from the Temple Library at Nippur » dans *The Babylonian Expedition of the University of Pennsylvania*. Volume XX, Part I, University of Pennsylvania Press.

1908 : *The So-Called Peters-Hilprecht Controversy*, A.J. Holman & Company.

HØYRUP J.

2002, *Lenghts, Widths, Surfaces. A portrait of Old Babylonian algebra and its kin. Studies and Sources in the History of Mathematics and Physical Sciences*, Springer.

2010, *L'algèbre au temps de Babylone*, Vuibert/Adapt.

de MECQUENEM R.

1949, (dir.), *Mission de Susiane, Mémoires de la Mission archéologique en Iran*. Tome XXXI.

AL-JADIR W.

1986 : « Sippar : ville du dieu soleil », *Dossiers Histoires et Archéologie*, n°103 *La Babylonie*, p. 52-54.

JONES A., PROUST Chr. & STEELE J.M.

2016 : (ed.), *A mathematician's Journey, Otto Neugebauer and Modern Transformations of Ancient Science*, Springer.

KHATER A.

1960, *Le régime juridique des fouilles et des antiquités en Égypte*, imprimerie de l'IFAO.

KRAMER S.N.

1946 : « Interim Report of the Work in the Museum in Istanbul », *Bulletin of the American Schools of Oriental Research* (BASOR) 104.

1952 : « Preliminary Report on the Unpublished Sumerian Literary Tablets from Nippur in the Museum of the Ancient Orient, Istanbul » *Orientalia* n°21, p. 249-251.

KRAUS F.R.

1947 : « Die Istanbul Tontafelsammlung », *Journal of Cuneiform Studies* 1, p. 93-119.

1950 : « Archaeological museums of Istanbul fourth report », *Istanbul Arkeoloji Müzeleri Yilligi* (İAMY) 4.

LAFONT B.

1984 : « La collection des tablettes cunéiformes des Musées archéologiques d'Istanbul. » *Travaux et recherches en Turquie*, Collection Turcica IV.

LARSEN M.T.

1994 : *La Conquête de l'Assyrie 1840-1860*, ed. Hachette (2001 pour la traduction français).

LAURENS H.

2004 : « L'orientalisme français : un parcours historique. », *Penser l'Orient*, ed. Y. Courbage and M. Kropp.

LION B. & MICHEL C.

2008 : (dir.), *Les écritures cunéiformes et leur déchiffrement*, De Boccard.

LUKITZ L.

2006 : *A Quest in the Middle East : Gertrude Bell and the Making of Modern Iraq*, I.B. Tauris.

KUKLICK B.

1996 : *Puritans in Babylon*, Princeton University Press.

MCGUIRE G.

1993 : « Nippur - Sacred City Of Enlil », dans *Al-Rafidan*, Vol. XIV.

MARCHAND S.L.

2003 : *Down from Olympus: Archaeology and Philhellenism in Germany, 1750-1970*, Princeton University Press

MASPERO H.

1944 : « Éloge funèbre de M. François Thureau-Dangin, membre de l'Académie », *Comptes-rendus des séances de l'année. Académie des inscriptions et belles-lettres*, 88e année, no 1, p. 55-63.

MESKELL L.

1998 : (dir), *Archaeology Under Fire: Nationalism, Politics and Heritage in the Eastern*, Routledge.

NEUGEBAUER O.

1935 – 1937 : *Mathematische Keilschrifttexte I-III*, Springer.

1957 : *Les sciences exactes dans l'Antiquité*, Acte Sud (réédition de 1990).

NEUGEBAUER O., STENZEL J., TOEPLITZ O.,

1930 : *Quellen und Studien zur Geschichte der Mathematik Astronomie und Physik*, Springer.

NEUGEBAUER O. & SACHS A.J.

1945 : *Mathematical Cuneiform Texts*, American Oriental Series & American Schools of Oriental Research.

NÖLDEKE A., Dr. FALKENSTEIN A., von HALLER A., Dr. HEINRICH E. et LENZEN H.

1912-1985 : *Ausgrabungen der Deutschen Forschungsgemeinschaft in Uruk* (ADFU).

PARROT A.,

1941 : « Henri de Genouillac », *Syria*, n°22-3-4, p. 299-300.

PERROT J.

1985 : « Suse à l'époque achéménide », *Paléorient* 11/2, p. 67-69.

1989 : « Un siècle de fouilles à Suse », *Dossiers Histoire et Archéologie*, no 138, p. 12-15.

PIQUET C.

2008, *La Compagnie du canal de Suez. Une concession française en Égypte 1888-1956*, PUPS.

POMIAN K.

1987, *Collectionneurs, amateurs et curieux, Paris-Venise, XVIe-XVIIIe*, Gallimard.

PROUST Ch.,

2007 : *Tablettes mathématiques de Nippur*, De Boccard.

2009 : « Deux nouvelles tablettes mathématiques du Louvre : AO 9071 et AO 9072 », *Zeitschrift für Assyriologie* 99/II, p. 167–232

PROUST Ch., KREBERNIK M., OELSNER J.

2008 : « Tablettes mathématiques paléo-babyloniennes de la collection Hilprecht », *Texte und Materialien der Frau Professor Hilprecht Collection* vol. 8, Harrassowitz Verlag.

REINACH S.

1891 : *Chroniques d'Orient*, E. Leroux ed..

ROBINS G. & SHUTE Ch.

1987 : *The Rhind Mathematical Papyrus, British Museum*, Dover reprint.

ROBSON E.

2002 : « Guaranteed Genuine Originals : The Plimpton Collection and the Early History of Mathematical Assyriology », dans Wunsch C. & Walker C. B. F. (dir.), *Mining the archives: Festschrift for C B F Walker*, ISLET, 2002.

ROBSON E., TREADWELL L., & GOSDEN C.

2006 : (dir), *Who Owns Objects? The Ethics and Politics of Collecting Cultural Artefacts*, Oxbow Books.

SPELEERS L.

1925 : *Recueil des inscriptions de l'Asie antérieure des Musées Royaux du Cinquantenaire à Bruxelles. Textes sumériens, babyloniens et assyriens*. Vanderpoorten, Bruxelles.

SAID E.W.

1978, *L'orientalisme*, ed. Du seuil, coll. Point, (trad. 1980).

SCHAER R.

1993 : *L'invention des musées*, ed. Gallimard-Réunion des Musées Nationaux.

SCHEIL V.

1912 : « Barillets de la collection Messayeh relatifs au roi Nabonide et au culte des morts en Babylonie », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Vol.56, n°9 pp. 680-681.

SCURLOCK J.A.

1999 : « Physician, exorcist, conjurer, magician: a tale of two healing professionals », dans T. Abusch (dir.), *Mesopotamian magic: textual, historical, and interpretative perspectives*, Groningue, STYX publications, p. 69-79.

SHAW W.

2003 : *Possessors and possessed, Museum, archaeology and the visualization of history in the late Ottoman Empire*, University of California Press.

2004 : « Why Museums? Modern Educators of Society.... », présentation pour Les réunions de la rue Voyvoda sur les objets et les rites, Paris.

SIMOËN J.-Cl.

2008 : *L'épopée de l'archéologie*, Perrin, coll. Tempus.

SWERDLOW N.M.,

1998 : *Otto E. Neugebauer 1899—1990. A Biographical Memoir*, National Academy of Sciences.

TERNON Y.

2002, *Empire Ottoman, le déclin, la chute, l'effacement*, Michel de Maule.

THUREAU-DANGIN, F.

1930 : « La graphie du système sexagésimal », *Revue d'Assyriologie et d'archéologie orientale*, Vol. 27, No. 2, pp. 73-78

1932a : « Le prisme mathématique AO 8862 ». *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, 29, p. 1-10.

1932b : « Mathématique babylonienne », *Revue d'Assyriologie*, 29, p. 59-66.

1938 : *Textes mathématiques babyloniens*, E.J. Brill.

TUBB K.W.

1995 : (ed.), *Antiquities, trade or betrayed. Legal, Ethical & Conservation Issues*, UKIC Archeology Section.

WALLACH J.

2010 : *Desert Queen : The Extraordinary Life of Gertrude Bell : Adventurer, Adviser to Kings, Ally of Lawrence of Arabia*, Anchor.

## Index géographique

Abu Habba / Abou Habba : 52, 53, 54, 56  
Aden : 55  
Allemagne : 14, 16, 71, 73  
Assur : 14  
Babylone : 14  
Bagdad : 18, 25, 42, 46, 47, 48, 49, 52, 53, 54, 56, 59, 61, 63, 67, 69, 73, 83, 87, 88, 99, 100, 101, 102, 104, 107, 117, 124, 134  
Behistun : 31, 36  
Belgique : 16  
Berlin : 14, 15, 19, 36, 71, 80, 84, 121, 139, 142, 144  
Le Caire : 47  
Chicago : 50, 59, 69, 73, 118  
Constantinople : 23, 29, 54, 59, 65  
Cosne : 83, 87, 88, 102, 109  
Crimée : 23, 26  
Drehem : 57  
Égypte : 23  
Empire Ottoman : 13, 15, 23, 26, 32, 35, 37, 38, 39, 42, 44, 45, 47, 48, 61, 62, 77, 114, 146  
États-Unis : 18, 45, 57, 69, 71, 73, 79, 131, 134, 148  
Eustis : 57  
Floride : 57  
France : 13, 15, 16, 23, 26, 27, 29, 32, 37, 46, 47, 53, 54, 87  
Genève : 19  
Grèce : 15, 23, 37, 39, 40  
Iéna : 68, 69, 73, 136  
Irak : 47, 48, 103  
Iran : 53, 130  
Istanbul : 19, 38, 39, 42, 43, 45, 49, 50, 53, 54, 56, 63, 68, 99, 117, 118, 125, 134, 144  
Khorsabad : 16, 28, 30, 34, 37, 58  
Kish : 17, 18, 52, 145  
Larsa : 57  
Liban : 42, 99, 117, 131, 134  
Londres : 83, 99, 102, 103, 107, 117  
Mésopotamie : 23, 24, 25, 26, 31, 43, 50, 58, 59, 60, 71, 114, 115  
Mont Ararat : 58  
Moscou : 104, 121

Mossoul : 27, 31, 32, 37, 55, 102  
New Haven : 18, 102, 142  
New York : 17, 83, 101, 102, 103, 105, 107, 117, 127  
Nimrud : 15, 55  
Ninive : 28, 30, 33, 34, 55  
Nippur / Nuffar : 51, 52, 58, 59, 60, 62, 63, 64, 66, 67, 68, 69, 72, 73, 131, 138, 145, 146  
Paris : 19, 27, 29, 42, 74, 79, 83, 88, 96, 102, 103, 105, 107, 111, 117, 130  
Pergame : 14, 15  
Pennsylvanie : 50, 59, 60, 62, 67, 68, 69, 73, 138  
Philadelphie : 60, 63, 65, 67, 68, 69, 73, 138  
Royaume-Uni : 23, 105  
Russie : 17  
Saint-Pétersbourg : 19, 121  
Sippar : 16, 36, 52, 56, 69, 73  
Strasbourg : 19, 144  
Suez (canal de) : 35  
Suse : 18, 53  
Tello(h) : 99  
Turin : 27  
Ur : 16, 57, 92  
Uruk / Warka : 14, 52, 74, 100, 110, 127, 137

## Index des personnes

- Abela (famille) : 96  
Austen B. : 26  
Banks E. : 17, 50, 55, 56, 57, 58, 70, 72, 127, 128  
Baus P. : 101  
Bell G. : 47, 48, 115  
Bonaparte N. : 23  
Botta P.E. : 12, 13, 15, 16, 18, 25, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 58, 60, 61, 65, 71, 146  
van Branteghem A. : 125, 126  
Budge E.A.T.W. : 90, 100, 101, 102, 103, 106, 107, 109  
Burnouf E. : 27  
Canning S. : 29  
Catherine II de Russie : 17  
Champollion J.Fr. : 23  
Churchill W. : 47  
Clay A.T. : 18, 82, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 99, 100, 102, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 122, 123, 124, 135, 138  
Contenau G. : 140  
Courant R. : 119, 141  
Cumont Fr. : 16, 130, 131  
David (Famille) : 84  
DeMille C.B. : 58  
Dethier P.A. : 25, 40, 42  
Dieulafoy M. & J. : 53  
Dossin G. : 139, 141  
Dougherty R.P. : 92  
Drovetti B. : 27  
Duhaut-Cilly A.B. : 27  
Dumani (Famille) : 18, 19, 52, 84, 105, 110, 139  
Edhem I. Pacha : 42  
Farah (Famille) : 99  
Fayçal Ier : 48  
Flandin E. : 28, 31  
Gelb I. : 14  
Géjou I.E. : 13, 18, 19, 52, 74, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 121, 122, 123, 124, 126, 131, 132, 134, 137, 138, 139, 140  
Géjou G.B. : 101, 102

de Genouillac H. (abbé) : 17, 94, 99, 140  
Gottheil K. : 127  
Guillaume II d'Allemagne : 14  
Grotefend G. : 35  
Hagemans G. : 130  
Haidar Bey : 99  
Hamdi O. Bey : 25, 42, 43, 46, 53, 54, 60, 62, 71, 72  
Haynes J. : 59  
Hilprecht H.V. : 38, 43, 45, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 72, 73, 128, 131, 138, 146, 147, 148  
Himdi T. : 84  
Homsy (famille) : 84  
Humann C. : 14  
Jordan J. : 52  
Lawrence Th.E. : 47, 48  
Layard A. : 12, 15, 29, 30, 31, 34, 55, 59, 60, 71, 146  
Likhachev N.P. : 80, 104, 121  
Loftus W. : 502, 53, 56, 59, 60  
de Longpérier A. : 18  
Louis-Philippe : 18  
Mehmed Pacha : 32  
de Mecquenem R. : 18  
Messayeh A. : 101, 102, 104, 105, 107, 127, 128  
Mohl J. : 13, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 37  
Morgan J.P. : 18, 123, 124, 125, 135, 147  
Naaman J.J. : 85, 88  
Neugebauer O. : 10, 14, 131, 140, 141, 143, 144, 146, 147, 150  
Niebuhr C. : 35  
Oppert J. : 36  
Place V. : 15, 31, 55, 60  
Perier C.P. : 53, 54  
Peters J. : 59, 60, 61, 62, 63, 66, 68, 140  
Pinches : T. : 14  
Plimpton G.A. : 17, 56, 57, 58, 73, 74, 85, 103, 107, 121, 124, 128, 129, 130, 131, 133, 137, 148, 149  
Pognon H. : 46, 47, 53, 54  
Preusser C. : 52  
Rassam H. : 12, 30, 31, 50, 55, 56, 58, 60, 69, 72, 73, 77, 103, 104  
Rassam N. : 104, 108  
Rawlinson H. : 12, 15, 31, 36, 55, 59, 71

Renan E. : 32  
de Renesse-Breidbach C.W. : 132  
Rochette R. : 16  
Sachs A. : 14, 144, 148  
Samhirc : 85, 88  
de Sarzec E. : 46, 58, 88, 142  
de Saulcy F. : 32  
Scheil V. (Père) : 18, 45, 53, 54, 68, 103, 127  
Selim (famille) : 85, 88  
Shamas F.A. : 85, 88, 106  
Shemtob J.M. : 85, 88  
Sloane H. : 15  
Smith D.E. : 17, 57, 83, 130, 131, 133, 137  
Smith S. : 110, 111  
Spartali (famille) : 85  
Speleers L. : 14  
Stephen F.M. : 92, 95, 101, 103, 119, 112, 178  
Talbot H. : 36  
Thomas F. : 31  
Thureau-Dangin Fr. : 14, 68, 96, 97, 107, 110, 111, 112, 113, 114, 137, 140, 141, 142  
Tranchand G. : 31  
Warocqué R. : 133  
Wolff F. : 14



## **Crédit des illustrations**

Pages 37, 73, 116, 133, 149 : schémas de l'auteur

Page 59 : plan de Nippur par G. McGuire, dans « Nippur - Sacred City Of Enlil », in *Al-Rafidan*, Vol. XIV., 1993.

Pages 89, 99 : photographies de l'auteur, avec l'aimable autorisation du personnel des Archives Nationales et des conservateurs du British Museum.

Page 151 : carte de la Mésopotamie et du Levant antique par A. Benoît, dans *Art et Archéologie : les civilisation du Proche-Orient ancien*, École du Louvre-Réunion des Musées Nationaux, 2003.

Page 152 : carte du démembrement de l'Empire Ottoman par G. Duby, dans *Atlas Historique Mondial*, Larousse, 1987, réédition 2006